

4-1-3-2

## RÈGLEMENT ÉCRIT

### > PARTIE 3 : PATRIMOINE BÂTI

### > Fiches patrimoine bâti Saint-Denis

Dossier d'approbation – Conseil de territoire du 25 février 2020

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire le 13 octobre 2020 (MECDU Village Olympique)

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 9 novembre 2021 déclarant d'intérêt général le projet de site unique du ministère de l'intérieur valant mise en compatibilité du document d'urbanisme de plaine commune (MECDU PSU St Ouen)

Mis en compatibilité par arrêté inter-préfectoral du 2 décembre 2021 portant modification de la déclaration d'utilité publique relative aux travaux nécessaires à la réalisation de la ligne 15 Est

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 14 mars 2022 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation du campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord « CHUGPN » et emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU CHUGPN)

Modifié par délibération du Conseil de Territoire le 29 mars 2022 (Modification n°1 du PLUi)

Mis en compatibilité par décret du Conseil d'Etat en date du 30 mars 2022 modifiant le décret no 2016-1566 du 21 novembre 2016 déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation du tronçon de métro automatique du réseau de transport public du Grand Paris reliant les gares de Pont-de-Sèvres et de Saint-Denis Pleyel, dans les départements des Hauts-de-Seine et de Seine-Saint-Denis et emportant mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes de Bois-Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Nanterre, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud et Suresnes et de l'établissement public territorial Plaine Commune (MECDU ligne 15 Ouest)

Mise à jour N°2 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 16 août 2022

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 11 avril 2023 (Modification n°3)

Mise à jour n°3 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 15 mai 2023

Mis en compatibilité par délibération du Conseil de Territoire du 27 juin 2023 déclarant d'intérêt général le projet de la Tony Parker Academy et emportant mise en compatibilité du PLUi

Modifié par délibération du Conseil de Territoire en date du 18 septembre 2023 (modification simplifiée n°1)

Mise à jour n°4 des annexes par arrêté du Président de l'EPT Plaine Commune du 19 décembre 2023

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







## SOMMAIRE

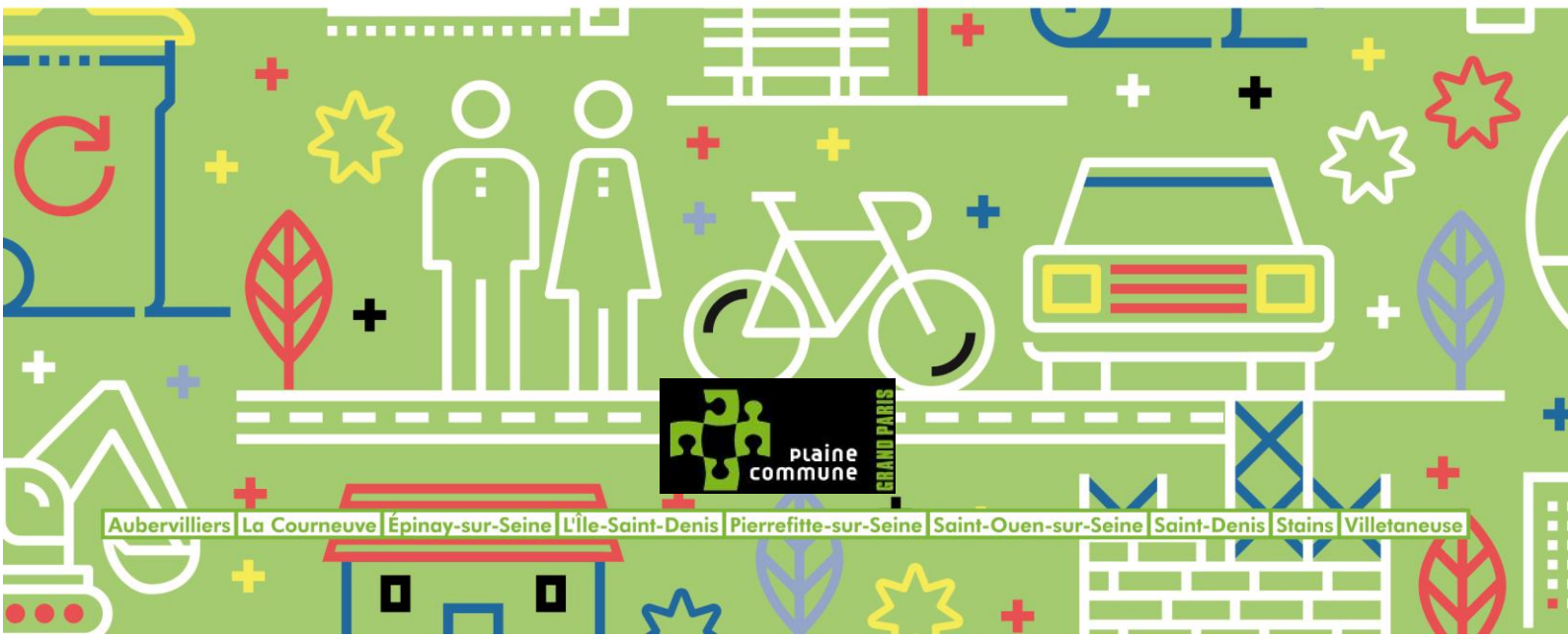
CHAPITRE 1 - ELEMENTS BÂTIS PATRIMONIAUX.....	4
CHAPITRE 2 - ENSEMBLES ET SEQUENCES PATRIMONIAUX.....	239



# 1

## CHAPITRE 1 – ELEMENTS BATIS PATRIMONIAUX

SAINT-DENIS



Aubervilliers | La Courneuve | Épinay-sur-Seine | L'Île-Saint-Denis | Pierrefitte-sur-Seine | Saint-Ouen-sur-Seine | Saint-Denis | Stains | Villetaneuse

## CHAPITRE 1 - ELEMENTS BATIS PATRIMONIAUX

### STD001 MAISON DE VILLE

#### LOCALISATION

COMMUNE	SAINT-DENIS
QUARTIER	JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES
ADRESSE	3 Avenue Albert Einstein
REF.CADASTRALES	AO0050
SOURCES	



#### CRITERES DE PROTECTION :

Historique       Architectural       Culturel

#### CARACTERISTIQUES DU BATI :

**Année de construction :** 2e moitié du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé ou maison de rapport

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé ou maison de rapport

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

RDC + R + 1 + C / 3 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Enduit

Métallerie : Garde-corps, porte, 2 marquises (1 sur chacune des façades), grille décorative sur la porte d'entrée.

Couvrement : Ardoises et zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située le long d'une voie arborée, à proximité du parc de la Légion d'Honneur et en mitoyenneté d'un terrain en friche. Elle est implantée dans un environnement urbain et parcellaire éclectique tant du point de vue des gabarits que des périodes d'édification. Maison implantée parallèlement à la rue Albert Einstein et en retrait par rapport à celle-ci.

**Maître d'œuvre :** /

#### Informations complémentaires

Modénature : Corniche à modillons supportée par des consoles et interrompue (sur la façade principale) au niveau de l'axe central pour laisser place à un décor de mosaïques floral. Entre les consoles court une frise avec motifs de vague. Décor floral réalisé en mosaïque.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). De manière générale, la symétrie de la façade ainsi que celle du mur de clôture dont l'accès se situe dans l'axe de la maison doit être conservée. Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture : la différence de traitement entre la composition, mur bahut et grille, devant la maison et le mur plein, devant le jardin latéral doit être préservée. Enfin, la vue au niveau de la grille ne doit pas être occultée afin de préserver la perception que l'on a de cette maison et de son jardin depuis l'espace public.

##### Recommandations | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD002 VELODROME****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	43 Avenue de Stalingrad
<b>REF.CADASTRALES</b>	H0006
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1928-1930 : piste, tribunes, souterrain, maison du gardien. Vers 1960-1965 : groupe sanitaire

**Typologie :** Equipement sportif

**Fonction Initiale :** Equipement / Activités sportives

**Fonction Actuelle :** Equipement / Activités sportives

**Etat de conservation :** Moyen / Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Piste : Plan en cercle de 250m de circonférence

Bâtiments annexes (Maison du gardien, groupe sanitaire, cabines, local annexe) : plan rectangulaire / RDC à R + 1 / toit à 1 ou 2 pentes

**Matériaux de façade :** Couvrement : Tuiles mécaniques, tôles ondulées

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Implantée en limite de la commune de Pierrefitte et non loin de l'université Paris VIII, cette vaste parcelle est située à l'angle de l'avenue Stalingrad et d'un chemin latéral privé (ancien chemin qui permettait l'accès aux usines Ternois et Guinon). Elle fait face à la cité S. Allende et se situe au sud-est des futures archives nationales (Pierrefitte) dans un quartier mixte mêlant habitat collectif et équipements.

La piste du vélodrome, qui occupe la plus grande partie du terrain se trouve légèrement en retrait par rapport à l'avenue Stalingrad. Elle est implantée parallèlement par rapport à celle-ci. Elle est complétée par différents bâtiments : la maison du gardien (alignée sur l'avenue Stalingrad), des tribunes (sud), vestiaires (est) et un local annexe (est) et le groupe sanitaire (nord-est).

**Maître d'œuvre :** Groupe sanitaire Gaston Martin (architecte)

**Maître d'ouvrage :** Société anonyme immobilière du "Stade vélodrome de Saint-Denis"

**Informations complémentaires**

Ce vélodrome est emblématique du développement des compétitions cyclistes qui se multiplient à partir du XXe siècle et de l'importante activité sportive qui règne à Saint-Denis. C'est d'ailleurs à l'une d'elles, le Club Vélocipédique Dionysien (fondé en 1892), constituée en 1928 en « Société anonyme immobilière du Stade vélodrome de Saint-Denis » que revient l'initiative de louer un terrain à la société anonyme des « anciennes maisons Ternois et Guinon » en 1928 afin d'y édifier ce vélodrome. Siège de l'Office municipal des sports créé en 1934, il est acquis par la ville en 1933.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Depuis 1950, le site a assez peu évolué. Il conviendra de préserver et de restaurer selon leur état d'origine ou supposé les bâtiments existants identifiés en niveau 2. Si de nouveaux bâtiments étaient nécessaires pour le développement des activités sportives, ceux-ci devront être implantés le long des limites de parcelle dans l'esprit du plan masse d'origine et ainsi de conserver la piste dégagée de toutes constructions.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD009 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	98 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CO0007
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif

**Fonction Actuelle :** Logement collectif

**Etat de conservation :** Moyen / Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en U

R + 5 / 4 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Pierre, Enduit

Garde-corps d'origine aux motifs géométriques sobres

Couvrement : zinc

**Structure constructive :** Mœllons

**Implantation :** Cette parcelle, implantée à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson, est située immédiatement au nord du croisement avec la rue Proudhon. Immeuble implanté en limites de parcelle et aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre :** Emile Rigaud (architecte, rue de Dunkerque, Paris)

Maître d'ouvrage : M. et Mme. Barillier

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau plat saillant à larmier, bandeaux moulurés à larmier, corniche moulurée à larmier reprenant le profil des deux bandeaux précédents, appuis saillants moulurés à larmier des baies soulignés de consoles ou de modillons, décor sculpté avec des motifs sobres mais très présents sur l'ensemble de la façade, refends, frise simple au-dessus des baies soulignant la corniche, motifs de plate-bandes, lourde clé saillante, haute frise décorative aux motifs géométriques faite de cannelures redentées, chambranles à crossettes, pampilles.

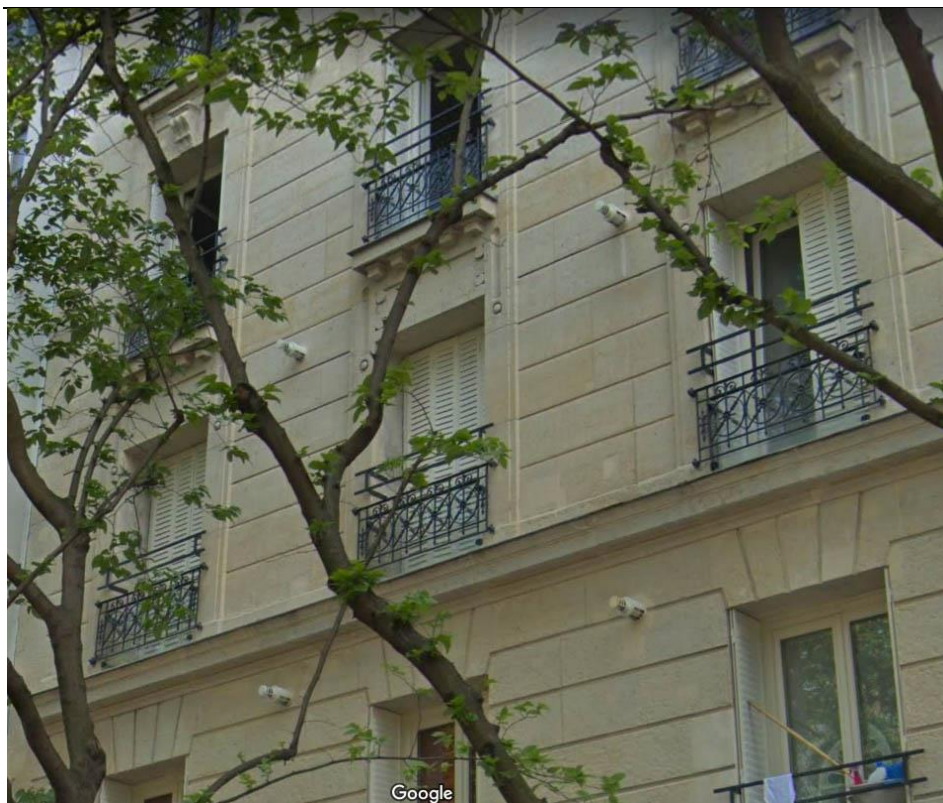
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cet immeuble sera conservé et restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Au RDC, si de nouvelles devantures sont envisagées, il conviendra d'une part, que celles-ci soient en-dessous du bandeau mouluré à larmier et que, d'autre part, elles ne « mordent » pas sur l'encadrement à refends de la porte d'entrée.

Concernant la baie qui a été créée, il aurait été préférable que celle-ci reprenne les proportions des baies aux étages supérieurs et surtout qu'elle soit plus haute que large, la disposition actuelle en carré n'étant pas satisfaisante au regard de l'architecture du bâtiment. Dans tous les cas, un projet de devanture à cet emplacement pourra être envisagé. Les projets de devanture devront reprendre le rythme de la façade et notamment l'axe des travées.

**Recommandations** | /







**STD012 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	156 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CQ0041
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1909

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé ; commerce (Banque)

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé / Commerce (Banque)

**Etat de conservation :** Moyen / Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L, commerces en RDC

R + 5 et 9 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Brique (bichromie ocre, beige) ; argile et silico-calcaire ; enduit, céramique

Garde-corps en fonte.

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle et immeuble situés à un angle de rues (croisement de l'avenue du Président Wilson et de la rue de la Montjoie) et à proximité immédiate des aménagements paysagers consécutifs de la couverture de l'A1.

Immeuble aligné sur la voie, une petite cour à l'arrière.

**Maître d'œuvre :** E. Blanchard (architecte)

Maître d'ouvrage : M. Texier

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Corniche de couronnement saillante à frise de denticules ; bandeaux horizontaux plats saillants ; larges consoles d'appui saillantes, bow-windows ; clefs saillantes au centre des arcs en plein cintre des baies ; modénature du RDC disparu et remplacée ; faux bossages, imitation de tables architecturales, croisillons, frise filante.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Il conviendra par ailleurs, de conserver la lecture du plan du bâtiment et des éléments caractéristiques comme la saillie circulaire de l'escalier sur cour. Les cheminées devront être préservées car elles rythment les élévations dans leur verticalité.

Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable de conserver le rythme des travées actuelles sur l'ensemble des devantures. Par ailleurs, il conviendrait d'éviter les devantures en applique couvrant l'ensemble de la façade, l'utilisation à l'origine de la pierre de taille en rez-de-chaussée offrant un socle architecturé et composé avec l'immeuble. La photographie prise lors des travaux de mise en œuvre de la devanture principale en angle de rues montre que le rythme des ouvertures peut être restitué même si tous les décors ont disparu. Ainsi lors d'un nouveau projet de devanture, il pourrait être envisagé de retrouver aussi les piles en pierre avec des plates-bandes (soit transformées mais encore lisibles), les devantures étant formées par les baies ainsi ménagées et l'enseigne se trouvant en applique en bandeau au-dessus de ces baies. Les documents anciens peuvent être une source d'inspiration, une réinterprétation plus contemporaine des éléments menuisés pouvant être proposée. Cependant on veillera à la bonne intégration des enseignes, terrasses, éléments publicitaires dans la gamme polychrome nuancée de l'immeuble et dans les volumes ou ouvertures d'origine du premier niveau.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD014****USINE DE CONSTRUCTION MECANIQUE (VULCAIN / SAUVEL / UNE  
PIECE EN PLUS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	203 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CQ0029
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1897 : halle A, 1930 : halle B (Elles sont accolées) - 1950 : façade enveloppe

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Usine et magasin de machines-outils

**Fonction Actuelle :** Magasin de meubles ; Stockage pour particulier

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

Si sur l'avenue, deux niveaux se distinguent de la façade au niveau du RDC et de l'attique, les halles présentent plusieurs niveaux aménagés à l'origine selon les besoins de la production et du stockage.

Toit à 2 pentes sur chacune des halles avec demi-croupe dissimulée derrière la façade enveloppe.

**Matériaux de façade :** Briques, brique rouge type « mulot »  
Enduit ciment

Couvrement : charpente métallique, Tuiles mécaniques, et vitrage sur les pentes des toitures

**Structure constructive :** Halles à structures métalliques dont la qualité tant plastique que technique n'est pas perceptible depuis l'espace public ; façade-enveloppe maçonnée sur l'avenue Wilson.

**Implantation :** Le site est intégré à un tissu mixte de logements, commerces et activités. Il jouxte un ensemble de logements collectifs contemporains, de logements individuels anciens en bande au nord, et d'emprises ferroviaires à l'ouest, constituant un paysage composite caractéristique de la Plaine.

L'ensemble occupe la totalité de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Emile Chouanard (ingénieur, constructeur-1897) ; Baudon & Cie (constructeur-1930)

Maître d'ouvrage : Emile Chouanard (industriel)

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux, il conviendra de conserver la composition symétrique, presque parfaite, du bâtiment sur l'avenue du président Wilson. Lors d'un projet de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité.

Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre.

Dans le cadre des aménagements ultérieurs, on veillera à retrouver les dispositions d'origines des baies et entrée sur l'avenue du Président Wilson dont les proportions notamment des parties vitrées sont révélatrices de la fonction commerciale du site.

Une réflexion est à mener sur la signalétique notamment la façade-vitrine sur l'avenue du Président Wilson. Le bâtiment mis en valeur pourrait lui-même être un appel dans lequel les enseignes publicitaires seraient intégrées harmonieusement sans nuire à l'architecture.

De manière générale, les enseignes ne doivent pas « couper » des lignes directrices du bâtiment (ligne de soubassement, encadrement, corniches etc.).

Autant que possible, il conviendrait de maintenir sur la rue du Bailly les traces de l'accès pour wagons de marchandises en préservant la porte voire les rails. D'une manière générale, il est recommandé de maintenir les équipements liés à l'activité dont le pont-roulant.



Recommandations | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD016** | **IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	225 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CK0011
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1933

**Typologie** : Immeuble

**Fonction Initiale** : Logement collectif privé

**Fonction Actuelle** : Logement collectif privé

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire

R+5+C / 3 à 11 travées

Toit à combles brisés

**Matériaux de façade** : Brique (ocre) ou béton enduit

Garde-corps d'origine, de style années 30, ont été conservés.

Belle porte cochère métallique.

Couvrement : Zinc sur les terrassons, ardoise sur les brisis.

**Structure constructive** : Béton armé et moellons de gypse en pignons

**Implantation** : Vaste parcelle traversante située immédiatement au sud-ouest du pont du chemin de fer et comprise entre l'avenue et la rue du Bailly. Cette zone de l'avenue est caractérisée par un front bâti d'immeubles de rapport, et, à l'arrière, sur cour ou en cœur d'îlots des activités industrielles ou artisanales. Immeuble aligné sur la voie et implanté entre limites séparatives de parcelles en une longue « barre » massive.

**Maître d'œuvre** : /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau plat saillant, bow-windows, légère frise de stries, appuis des baies plats saillants, corniche à larmier très saillante, haut bandeau enduit à frise de lignes verticales régulières.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. L'ensemble des menuiseries de fenêtres, dans un souci d'homogénéité et de cohérence, devra avoir la même finition.

Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée et les baies (portes et fenêtre) qui la joutent. La façade étant parfaitement symétrique, il conviendrait si possible de restituer la baie qui fait pendant à celle encore existante. Dans tous les cas, quelque soit le projet proposé, il conviendra de prévoir des devantures sous le niveau du bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Le projet de devanture devra prendre en compte le rythme des travées.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD019 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	246 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CF0004
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** R+5+C / 5 travées : une travée double au centre, marquée par des baies jumelées de R+2 à R+5, qui forme un axe de symétrie.

Toit à combles brisés. Six lucarnes dites à la Mansart sur les combles et à l'alignement des travées : les deux centrales sont jumelées et à toit bombé, les latérales sont de type chevalet.

**Matériaux de façade :** Matériaux visibles : pierres appareillées, enduit ciment.

Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis

Balcon filant sur les baies

Garde corps d'origine sur les baies

Modénature (détail voir fiche annexes)

**Informations complémentaires**

Volets roulants PVC sur les lucarnes.

Devantures de commerces en rez-de-chaussée de part et d'autre de la porte d'entrée. Celles-ci, bien que de gabarits identiques et situées sous le bandeau de rez-de-chaussée, apportent une modification au rythme d'origine de la façade.

**Structure constructive :** Murs maçonnés

**Implantation :** Plan en H

Parcelle située en bordure de voie à quelques dizaines de mètres au Nord des voies ferrées, du Pont dit de Soissons et de l'ancienne gare de voyageurs de la Plaine. Ce secteur de la Plaine et de l'avenue, située au Nord et au Sud des voies, est caractérisé par un front bâti assez dense d'immeubles de rapport. Dans cette partie de l'avenue les industries sont plutôt situées en cœur d'îlot.

Immeuble remarquable aligné sur la voie implanté entre limites séparatives de parcelles, à l'arrière une cour non lotie, puis, un immeuble également entre limites séparatives. A l'arrière de ce second immeuble une cour équivalente, à la première, mais occupée par des petits bâtiments de dépendances.

**Maître d'œuvre :** /

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudié et traité. Les pierres en façade présentant des altérations de type desquamation et épaufrures devront être restaurées selon les règles de l'art en portant une attention particulière aux éléments de décor et de modénature. Les éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Il conviendrait au niveau des lucarnes d'homogénéiser l'ensemble des menuiseries et des ferronneries afin de donner une lecture cohérente à l'ensemble. De la même manière, les nouvelles menuiseries nuisent à la lecture architecturale de la façade notamment au niveau de la porte cochère où la finition mériterait d'être la même que celle de la porte. L'ensemble des menuiseries de fenêtres, toujours dans un souci d'homogénéité et de cohérence, devrait avoir la même finition.

Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée et se situer sous le bandeau mouluré. Par rapport à la composition de la façade il sera demandé d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée principale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides. Les documents anciens peuvent être une source d'inspiration pour retrouver des rythmes en harmonie avec l'élévation de la façade, le projet pouvant retrouver des dispositions

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

proches de celles d'origine ou être une réinterprétation moderne de celles-ci.

Recommandations | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD020 USINE DE MACHINES OUTILS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	247 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CE0089
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1934

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Ateliers de fabrication de tours et machines-outils

**Fonction Actuelle :** Locaux désaffectés

**Etat de conservation :** Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

Derrière une façade enveloppe s'étire une halle composée de deux travées

Toiture en sheds

**Matériaux de façade :** Briques blanches et jaunes

Couvrement : Charpente Métallique / Bacs aciers verts, et polycarbonate translucide

**Structure constructive :** Maçonnerie de briques pleines pour la façade, structure métallique pour la halle

**Implantation :** Intégré à un tissu urbain mixte, caractéristique de la Plaine, le site est enserré entre un immeuble de logements R+4 et les locaux reconvertis de Vente Privée (ancienne usine Lambert). D'un gabarit plus réduit, il participe néanmoins, par son alignement avec les bâtiments voisins, à la constitution d'un front urbain continu.

Le site est constitué d'une halle à deux travées qui s'étire sur la quasi totalité de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Cazeneuve

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de modénatures, notamment aux encadrements saillants des baies qui doivent être conservés selon leurs proportions, et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Il conviendra aussi de maintenir le cartouche « machines-outils » témoignant de l'activité ancienne de l'établissement à défaut de ne pouvoir restituer les lettres de la raison sociale CAZENEUVE.

Il est recommandé par ailleurs de conserver le principe de symétrie de la façade. Il conviendra à cet effet de restituer l'entrée d'origine aujourd'hui comblée, ou de trouver un aménagement satisfaisant qui permette de préserver l'encadrement d'origine.

**Recommandations**

/



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD021 GARE DE MARCHANDISES PUIS BUREAUX****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	107, 109 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CO0099
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1880 : bâtiment administratif de la gare de marchandises C

**Typologie** : Equipement (gare de marchandises + logements de cheminots), Focus : bâtiment de services administratifs

**Fonction Initiale** : Bâtiment de services administratifs du chemin de fer et logements cheminots

**Fonction Actuelle** : Bureaux et logement individuel privé

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** : Plan en L (corps principal du bâtiment de plan carré)

Façades : SS + R + 1 + C / 6 travées

Pignons : SS + R + 1 + C / 5 travées

Toit à 2 pentes, lanterneau

**Informations complémentaires**

Modénature : Reprenant les éléments de modénatures du modèle des gares de moyenne importance de la Compagnie du Nord dans les années 1860-1880 (bandeaux, double bandeaux, chaînage d'angle formant des jambages au niveau des pignons, encadrement des baies avec clé saillante, rampants sous-tirants et redent saillant).

Plaque commémorative aux agents morts pour la France en 14-18 apposée sur l'édicule perpendiculaire.

**Matériaux de façade** : Pierre, céramique (plaque, décor)

Couvrement : bois, zinc, briques et enduit blanc (cheminée)

**Structure constructive** : Murs maçonnés en pierre

**Implantation** : Bâtiment intégrés à l'emprise ferroviaire de la Plaine qui s'étend sur plusieurs centaines d'hectares.

L'emprise comprend trois bâtiments construits le long du chemin d'accès à l'ancienne gare de marchandises, impasse privée aménagée perpendiculairement à l'avenue Wilson.

**Maître d'œuvre** : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Compagnie de chemin de fer du Nord

Propriétaire : SNCF

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les terrains privés, inaccessibles aujourd'hui et peu perceptibles depuis l'espace public, offrent à terme un fort potentiel, point d'appui d'une restructuration de l'emprise ferroviaire.

Pris individuellement les bâtiments s'inscrivent sur des parcelles clairement délimitées, aisément intégrables à un lotissement de l'emprise, et marquées par un couvert végétal.

Dans le cadre d'un projet d'aménagement sur l'emprise ferroviaire, on veillera à maintenir le parcellaire des logements et à inscrire le bâtiment administratif dans un espace urbain plus étendu et ouvert du type place publique. Ce statut urbain valorisera ce bâtiment conçu initialement dans le style des gares de la Compagnie du Nord, constructions systématiquement intégrées à un schéma urbain. L'ensemble des espaces plantés sera également maintenu et intégré au projet de requalification particulièrement pour ceux jouxtant directement de bâtiment administratif.

Dans le cadre d'une rénovation des bâtiments, on veillera à restituer les dispositions d'origine de l'ensemble des portes et baies des trois édifices, de descendre stores et volets roulants du bâtiment administratif et de remonter les volets à persiennes. Le couvrement en tuiles mécaniques des toitures sera préféré à celui en zinc.

De manière générale, sur le bâtiment, dans le cadre de travaux, l'ensemble des façades du bâtiment devra être étudié et, si possible, traité pour donner une cohérence générale à l'ensemble (surtout pour le bâtiment administratif). Si les façades ne peuvent pas être toutes traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière sera portée

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

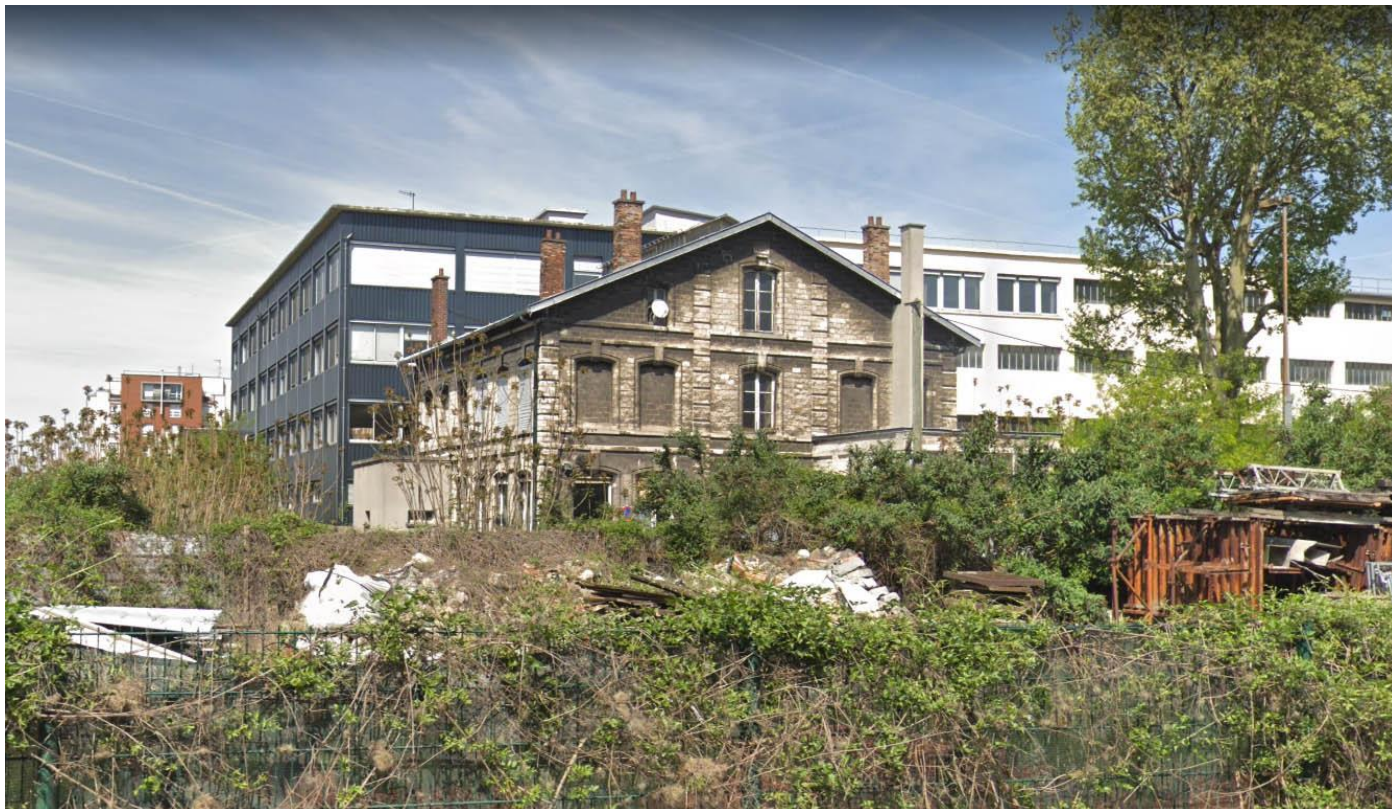
Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Les surélévations sont interdites. Si les extensions ne sont pas recommandées, elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Sur les pavillons, il est vivement recommandé que celles-ci ne soient alors pas visibles de l'espace public.

Enfin les clôtures en ciment armé construites a posteriori pourront être préservées afin de maintenir une homogénéité dans les alignements entre les différentes constructions.

#### Recommandations | /





**STD026 BUREAU DE POSTE DE LA PLAINE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	154bis Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CP0030
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1950-1955

**Typologie :** Equipement

**Fonction Initiale :** Equipement

**Fonction Actuelle :** Equipement

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan en L

SS (?) + R + 1 (avenue du président Wilson et partiellement rue de la Montjoie)

SS ( ? ) + R (partiellement rue de la Montjoie)

Toit-terrace avec acrotère

**Matériaux de façade :** Pierre de taille

Grillages métalliques

Béton pour le couverture ?

**Structure constructive :** Pierre de taille

**Implantation :** Bâtiment implanté sur une parcelle d'angle située au croisement de l'avenue du Président Wilson et la rue de la Montjoie. Bâtiment mitoyen d'un immeuble bas avenue du Président Wilson.

**Maître d'œuvre :** Georges Labro

Maître d'ouvrage : Ministère des Postes, télégraphes et téléphones, Direction régionale des PTT

Propriétaire actuel : Poste Immo

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD029 GARE DE LA PLAINE SAINT DENIS DESAFFECTEE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	232 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CF0013
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1913

**Typologie :** Equipement public

**Fonction Initiale :** Gare de voyageurs

**Fonction Actuelle :** Bâtiment désaffecté

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Plan en T, comprenant un corps principal en avancée sur rue et, en retrait, deux parties latérales de dimensions distinctes.

SS+R+1 / 4 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Briques rouges et jaunes ; grés flammé ; cintre des baies en pierre, céramiques

Couvrement : Ciment armé

**Structure constructive :** Murs en maçonnerie de briques ; plancher en ciment armé

**Implantation :** Au croisement de la rue du Landy et de l'avenue Wilson, les deux grands axes de la Plaine, la gare se situe en quelque sorte à l'épicentre de ce territoire. Elle marque en outre la séparation entre un paysage caractérisé au nord par des immeubles de bureaux et au sud des éléments de bâti ancien. A son pourtour immédiat, en-dehors des voies ferrées, se trouve une forte dominante d'immeubles anciens de logements et quelques opérations récentes.

La gare est implantée sur une petite parcelle triangulaire de 130 m<sup>2</sup> à l'emplacement de l'ancien arrêt du « pont de Soisson ». Elle est directement accolée aux voies ferrées et aux quais installés sur un talus.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Compagnie de chemin de fer du Nord

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : SNCF.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD030 ATELIER DE PETITE MECANIQUE PUIS GARAGE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	250, 252 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	BS0094
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1913 : pavillon (ou maison du directeur, objet principal de cette fiche) + atelier en fond de parcelle. 1938 : vestiaires, hangar

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Atelier de mécanique

**Fonction Actuelle :** Garage de réparation automobile et logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon ?

**Hauteur et gabarit :** Plan carré

SS + R + 1 / 2 travées

Toit à 2 versants

**Matériaux de façade :** Meulière, briques rouges, ciment blanc  
Couvremment : tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Murs maçonnés en meulière

**Implantation :** Le site se trouve enserré dans un magma urbain composé d'anciennes emprises industrielles réutilisées pour des activités de commerce, des immeubles collectifs des années 1910 et quelques pavillons. Face à lui s'étend le cimetière parisien de Saint-Ouen.

Parcelle en L. Les différents bâtiments de l'ancienne entreprise de mécanique s'organisent autour d'une cour. La pavilolon du directeur se trouve à l'entrée.

**Maître d'œuvre :** Tisserand (constructeur) ; Barbez (constructeur)

Maître d'ouvrage : M. Dupuis

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Protection en totalité, y compris la cour, à l'exception des modifications suivantes : murs séparant la cour du pavillon ; des barreaux du RDC sur rue et de l'entrée piétonne donnant accès au pavillon sans passer par la cour.

Afin de laisser lisible la vocation d'origine de cette habitation de direction et ne pas la confondre avec un pavillon plus classique, on veillera à préserver l'ouverture sur cour et à maintenir un périmètre non bâti autour de l'édifice. Ainsi dans le cadre d'un projet d'aménagement global, il conviendrait de distribuer les bâtiments depuis l'espace central de la cour et donc de démolir le mur de clôture qui aujourd'hui donne un accès privatif à la maison mais nie la cohérence d'ensemble du site.

Le cas échéant, il conviendra également de préserver l'implantation de nouveaux bâtiments sur les limites de parcelles afin de conserver ce rapport vide-plein.

Ces nouvelles constructions pourront alors être plus hauts qu'actuellement dans la limite des gabarits des immeubles voisins (R+4).

Il est recommandé de restituer sur rue une clôture qui accompagne l'architecture des bâtiments, pouvant être composé d'un mur-bahut surmonté d'une grille doublée d'une haie si nécessaire.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD032 USINE DE MATERIEL D'EQUIPEMENTS INDUSTRIELS (REPMO)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	377 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	BY0019
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1945 et 1955

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Usine de fabrication de machines outils (tours Cazeneuve)

**Fonction Actuelle :** Vente, réparation et reconditionnement de machines-outils

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire, sur la base d'un « U » comblé de deux halles plus basses à usage d'ateliers en son centre.

Disposition sur le modèle des « front-office » américain reposant sur la répartition des constructions subalternes de production ou de stockage

**Matériaux de façade :** Parement de mulot, un simple enduit

**Couvrement :** Béton, zinc, toile bitumée

**Structure constructive :** Béton

**Implantation :** Placé en partie Nord de la Plaine, le site se trouve dans un environnement paysagé caractérisé par la grande échelle, celle des infrastructures, de l'autoroute A1 qui la longe sur sa façade principale, de l'A86 plus au sud et du canal sur sa frange Nord ; des emprises industrielles qui la jouxtent directement dont celle de GDF-Suez et du grand stade qui lui fait face.

Le site a été construit sur un terrain intégré initialement à l'ancienne pharmacie centrale. Le bâti couvrant plus de 80% de la parcelle se présente sous la forme d'une entité physique unique composée de plusieurs bâtiments.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

**Maître d'ouvrage :** Cazeneuve

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : REPMO

Leader français de la machines-outils, spécialiste du tour, la marque Cazeneuve affiche plus d'un siècle d'existence (création en 1905). Son histoire est marquée de nombreux attermoissements dont l'épisode le plus important reste la fermeture des établissements de Saint-Denis dans un contexte de crise de la machine-outil au niveau national. La forte mobilisation de la part des salariés et des élus pour sauver ce secteur d'activité fait partie des grandes heures de la lutte contre la désindustrialisation.

Présence d'outillage : Oui (un ancien tour Cazeneuve est installé dans le hall d'accueil du bâtiment)

Modénature : Entrée monumentale avec pilastres/corniche de ciment lissées/encadrements saillants des bandeaux en ciment blanc, horizontalité des lignes, corniche saillante, oculi.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Afin de préserver les qualités esthétiques du site ainsi que sa composition générale, il est recommandé de maintenir une cohérence générale de l'ensemble en veillant particulièrement à ne pas nuire aux dispositions symétriques de la façade sur rue, à ne pas altérer les matériaux de façade et à maintenir les éléments caractéristiques tels que bandeaux saillants, oculi, etc. Dans le cadre d'une campagne de rénovation des huisseries, il est recommandé de conserver l'esprit des menuiseries sur l'exemple des récents travaux. On veillera à une attention identique pour les baies des façades latérales pour lesquelles il est en plus conseillé de maintenir les auvents en ciment, ou pare-soleil, rythmant la façade.

De manière générale dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre. Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

Recommandations | /





**STD034 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Avenue Lénine
<b>REF.CADASTRALES</b>	T0074
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L

SS + R + 1 + C / 2 travées

Toit à 2 pentes avec demi-croupe

**Informations complémentaires**

/

**Matériaux de façade :** Meulière

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

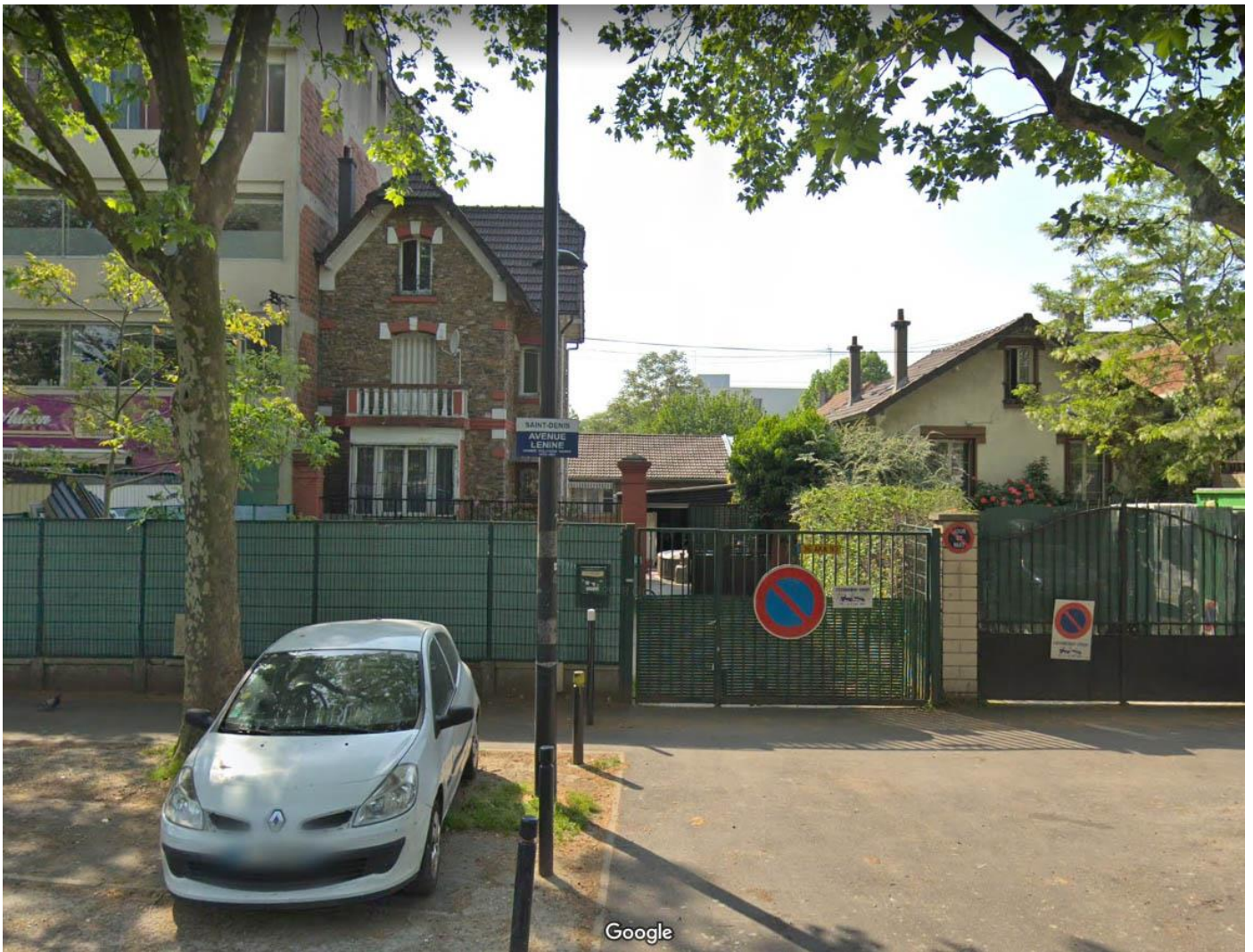
**Implantation :** Parcelle située face à l'avenue Lénine (N1) et au square Lénine et mitoyenne d'un immeuble d'architecture très différente, dans un tissu urbain mixte. Maison implantée parallèlement à l'avenue, et en retrait.

**Maître d'œuvre :** /

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, les deux façades visibles de la rue seront étudiées et traitées. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et la clôture d'origine seront ainsi conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Si les extensions à l'arrière e la maison peuvent être envisagées au cas par cas les surélévations sont interdites.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD037 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	65 Avenue Romain Rolland
<b>REF.CADASTRALES</b>	P0176
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1925 et 1935

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Moyen / Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 3 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Matériau visible : soubassement en parpaing (?) ; élévation en meulière et enduit ciment  
Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle peu large qui donne sur l'avenue Romain-Rolland. Elle est mitoyenne avec une entreprise et située à proximité du Champ-de-course.

Elle fait face à un ensemble de maisons individuelles (impasse de Metz). Maison à pignon sur rue implantée perpendiculairement à la rue et en retrait. Elle possède un petit jardin à l'avant.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Linteau en ciment et appui formant jardinière en ciment. Encadrement partiel pour les baies sur le pignon. Plate-bande au dessus du soubassement rappelant les appuis et les linteaux. L'ensemble de ces éléments sont de couleur claire et se détachent sur la façade très sombre en partie basse à l'exception du bow-window.

**Décor :** Imitation des pans de bois au niveau des combles. Bow-window du RDC formant également balcon au 1er étage.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites car le toit dissymétrique, la lucarne rampante et le traitement du pignon sont caractéristiques de l'architecture de la maison. Les extensions à l'arrière des maisons et non visibles de la rue sont envisageables, une extension sur la largeur de la parcelle étant déjà visible sur la photographie aérienne. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) ainsi qu'aux différents matériaux qui composent la façade.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD042 LABORATOIRE CENTRAL (FRANCOLOR)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	15, 17 Boulevard de la Libération / 24 Rue Charles Michel
<b>REF.CADASTRALES</b>	AG0078
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1949

**Typologie** : Patrimoine industriel / Equipement

**Fonction Initiale** : Laboratoire de recherches industrielles

**Fonction Actuelle** : Entreprise de transport routier / Salle de restauration / Association culturelle "Amour et vérité"

**Etat de conservation** : Moyen / Mauvais ?

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire

R+4+niveau technique en retrait

Toit terrasse

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Copropriété

Bien qu'issu d'un conglomérat industriel Franco-Allemand, le laboratoire Francolor porte témoignage d'une grande entreprise dionysienne, la SA des matières colorantes et produits chimiques de Saint-Denis, à la fois géant de l'industrie chimique et héritière d'un secteur d'activité ayant fait la réputation de la ville. En outre, par la modernité de sa conception ce bâtiment souligne l'impulsion donnée après guerre dans le domaine de la recherche pour dynamiser l'industrie chimique.

**Matériaux de façade** : Allèges hourdiées de briques enduites dans les teintes blanc

Couvrement : Revêtement étanche type toile bitumée

**Structure constructive** : Ossature en béton armé

**Implantation** : Le laboratoire s'inscrit dans une zone mixte à dominante d'activité, et aux constructions hétérogènes. Il est situé au centre de la parcelle.

**Maître d'œuvre** : André Riegler (architecte)

Maître d'ouvrage : Francolor

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Il est recommandé de conserver le caractère horizontal de l'édifice en préservant les lignes de brises-soleil, et de manière générale les jeux de quadrillage au droit des ouvertures pour maintenir la silhouette "paquebot".

Les extensions et les surélévations sont interdites. Ainsi on veillera à préserver la situation de l'édifice en cœur de parcelle en évitant les constructions contiguës notamment sur le pignon ouest comportant l'escalier saillant et formant la proue du navire.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD043 GRAND COLLECTIF - LOGEMENTS SOCIAUX****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	57 Boulevard de la Libération
<b>REF.CADASTRALES</b>	BN0049
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1931

**Typologie :** Grand collectif - Immeuble de logements sociaux

**Fonction Initiale :** Logement social

**Fonction Actuelle :** Logement social

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan en V

SS+R+5

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Parement de panneaux de béton gravillonné et béton moulé pour les oriels et les balcons saillants  
**Structure constructive :** Ossature métallique avec remplissage et cloisonnement de béton cellulaire et brique

**Implantation :** L'immeuble, aligné sur la rue, tranche avec son environnement par sa hauteur dans un contexte du secteur dominé par des emprises industrielles aujourd'hui principalement dédiées à de l'activité tertiaire.

**Maître d'œuvre :** G. Malines (architecte)

Maître d'ouvrage : SA d'HBM « Les anciens combattants et fonctionnaires d'Île-de-France »

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Appuis de baies plats saillants ; encadrement plat et saillant de la porte d'entrée.

**Décors :** Les trois travées centrales comprenant la porte d'entrée sont couronnées d'un pignon à redents.

**Propriétaire actuel :** SA d'HLM « Efidis » (« SA du Foyer du Progrès et de l'Avenir » avant 1990).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Cet ensemble de logements sociaux sera conservé et restauré dans ses dispositions actuelles à l'exception du rez-de-chaussée. En effet, au rez-de-chaussée, il est recommandé de conserver l'encadrement de la porte et les deux baies de part et d'autre de celui-ci, mais lors d'un nouveau projet de devanture de commerce de retrouver un parti architectural plus cohérent dans l'ensemble et en relation avec le reste de la façade. On cherchera à retrouver le rythme des travées et à s'appuyer sur une même hauteur pour toutes les devantures afin d'avoir la perception d'une ligne horizontale continue donnant de la cohérence à l'ensemble du pied d'immeuble. Les jeux de couronnement en redents marquant les travées avec oriels devront être conservés car ils participent au rythme général des façades. Les extensions, sur cour intérieure, relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades doit être étudié et traité car celles-ci sont toutes visibles de la rue et offrent une perception globale homogène. On portera une attention particulière aux différents matériaux de parement qu'on conservera dans leurs dispositions d'origine, l'isolation par l'extérieur n'étant pas autorisée car nierait totalement l'architecture (béton gravillonné en alternance avec des panneaux enduits avec, par endroit, des stries verticales). Concernant les murs de clôture, il conviendrait de proposer un projet cohérent sur l'ensemble de la parcelle tout en évitant de fermer totalement l'ensemble au regard.







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD046 PISCINE MUNICIPALE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 Boulevard Félix Faure
<b>REF.CADASTRALES</b>	V0053
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1928 (concours) -1933 (inauguration)

**Typologie** : Equipement sportif

**Fonction Initiale** : Piscine

**Fonction Actuelle** : Gaston Dollat (architecte)

**Etat de conservation** : Moyen / Mauvais ?

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire composé de deux corps de bâtiments mitoyens : la partie sur rue réservée aux vestiaires, caisses et douches d'une part (rectangle avec deux avant-corps), et le bassin (rectangle accolé au premier mais qui se détache par son volume voûté)

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Modénature : Couronnement du bâtiment sur rue formant acrotère, corniche saillante sur l'avant-corps de gauche (partie basse), appuis de baies saillants.

Autres éléments de décor : Inscription « Piscine » apposée sur la façade au-dessus de la porte d'entrée.

**Matériaux de façade** : Remplissage en brique et soubassement en meulière, façade enduite enciment pierre. Carreaux orange

**Structure constructive** : Béton armé

**Implantation** : /

**Maître d'œuvre** : Gaston Dollat (architecte)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Si la piscine municipale a largement été dénaturée en façade, son volume intérieur et certains détails architecturaux comme la clôture sur rue qui rappelle le garde-corps du balcon au-dessus du bassin montrent le soin apporté à la construction de l'édifice. Dans un premier temps, il conviendra de s'assurer de l'adéquation du nouveau programme avec le bâtiment existant et d'évaluer l'impact des différentes mises aux normes sur l'architecture existante. Le nouveau projet devra assurer la lisibilité du volume originel et conserver le principe de la voûte avec ses arcs doublons. L'articulation des deux corps de bâtiments accolés devra aussi être préservée. Dans tous les cas, dans le cadre d'un projet de reconversion, l'ensemble du bâtiment sera étudié au regard du permis de construire déposé par l'architecte Gaston Dollat et du bâtiment existant. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendrait aussi de retrouver le rythme des ouvertures qui, si pour certaines ont été comblées, restent encore aujourd'hui facilement identifiables. L'ensemble de l'entrée monumentale mériterait d'être restitué avec, si possible, la restauration du panneau sur lequel est inscrit le mot « Piscine » en mémoire du lieu.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD048 MAISON DE VILLE (EVECHE DE SAINT-DENIS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	16 Boulevard Jules Guesde
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0021
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1900 et 1939

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Bureaux et logements

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L

SS+R+1+C

Toit à la mansart / toit terrasse

**Matériaux de façade :** Brique, meulière

Couvrement : ardoise sur les brisis et zinc sur les terrassons

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Maison intégrée dans un tissu urbain mixte à dominante d'immeubles de logements datant de la fin du XIXème - début du XXème siècle et qui fait face à la villa Danré. Alignée sur la voie. Possède un jardin à l'arrière. En fond de parcelle, un garage ou abri a été construit.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décor : Porte surmontée d'un arc en anse de panier mouluré et clé centrale en saillie, encadrements des fenêtres moulurés, corniches et bandeaux saillants, allèges de tailles différentes, pilastres entre les baies jumelées couronnés d'une petite console, façade bichrome décorée de plusieurs bandes horizontales de brique et de couleur plus foncée.

Propriétaire actuel : association diocésaine de Saint-Denis.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades, y compris l'élévation du mur de clôture qui fait partie intégrante de l'ensemble, sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions à l'arrière du bâtiment peuvent être autorisées si elles ne sont pas visibles de la rue et ne nuisent pas à la lecture architecturale de l'ensemble. Celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment. Les surélévations sont interdites.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD049 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	47 Boulevard Jules Guesde
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH0006
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1912

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L à pan coupé

R + 5 + C / 7 travées

Toit à combles brisés. Le pan coupé est couvert par un toit en pavillon.

**Matériaux de façade :** Pierre de taille.

Garde-corps d'origine sur l'ensemble des baies.

Zinc sur les terrassons, ardoises sur les brisis

**Structure constructive :** Pierre de taille

**Implantation :** Parcelle située au croisement du boulevard Jules Guesde et de la rue Ernest Renan à proximité immédiate de l'église Saint-Denis de l'Estrée. Contexte du quartier de la Gare densément loti de logements collectifs depuis les années 1870-1880.

Le bâtiment remarquable est implanté en angle de rues, entre limites séparatives de parcelles. A l'arrière, présence d'une étroite cour.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :**

Bandeau plat saillant poursuit les lignes des balcons.

Corniche moulurée à larmier. Appuis de baies plats et saillants sur les ouvertures non pourvues de balcons. Couronnement de la porte d'entrée droit saillant à moulure posé sur des consoles.

**Décor :**

Décor sculpté, refends, consoles sculptées supportant chacun des balcons et bow-windows, motifs de cuirs flanqués de festons de fleurs (attique/bow-windows), haute frise de cannelures, frises de feuillages (balcons), consoles formées de pommes de pin sculptées en haut-relief.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra toujours être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant notamment la porte d'entrée et son encadrement.

**Recommandations** | /







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD051 ENTREPOTS ET MAGASINS DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	28 Boulevard Jules Guesde / 15 Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0012
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1930

**Typologie :** Patrimoine industriel / Equipement public

**Fonction Initiale :** Entrepôt et magasin de produits pharmaceutiques

**Fonction Actuelle :** Locaux municipaux (police municipale, conservatoire de musique) et associatifs (Profession Banlieue)

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan parallélépipédique

SS + RDC + 5 étages / 4 travées à 16 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Remplissage de briques silico-calcaires

Couvrement : Revêtement en béton ; des balustres de tubes métalliques

**Structure constructive :** Ossature en béton armé / maçonnerie de pierres

**Implantation :** Le site est intégré à un tissu urbain mixte à dominante d'immeubles de logements datant de la fin du XIXe-début XXe siècles. Le site comprend deux corps identiques de bâtiments. Placés dos à dos, ils occupent la totalité d'une parcelle traversante donnant sur le boulevard Jules Guesde et la rue Catulienne.

**Maître d'œuvre :** Henry Hommet (architecte)

Maître d'ouvrage : Henri Canonne (pharmacien)

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Le bâtiment sera conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception des modifications ultérieures. Il est recommandé de préserver l'état brut des pignons en maçonnerie de pierre qui crée un contraste intéressant avec l'ossature béton apparente en façade. De manière générale, on veillera à préserver la lisibilité des différents matériaux et à maintenir la surface des baies vitrées tout en conservant les proportions entre les vides et les pleins.

On s'attachera à éviter de retourner la hiérarchie des façades en créant une façade urbaine sur le boulevard et convertir celle de la rue Catulienne en une entrée secondaire. Par ailleurs, tout comblement des cours est interdit car au-delà de modifier le plan d'origine limiterait l'éclairage naturel au cœur des espaces.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD052 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	39 Boulevard Jules Guesde / 11 Rue Ernest Renan
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH0042
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1884

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L avec un léger pan coupé sur le boulevard.

R + 3 / 5 à 6 travées

Toit en appentis, à croupe et à longs pans.

**Matériaux de façade :** Enduit, ciment / Brique peinte en rouge / Céramique polychrome / Garde-corps d'origine / Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située au croisement du boulevard Jules Guesde et de la rue Ernest Renan à proximité immédiate de l'église Saint-Denis de l'Estrée.

Contexte du quartier de la Gare densément loti de logements collectifs depuis les années 1870-1880. Immeuble aligné sur chacune des deux voies. A l'arrière de l'édifice une cour commune (+ un local de service). Commerces en RDC.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature :

Corniche à larmier et à frise de modillons, bandeaux filants intermédiaires à larmier et mouluré, pilastres, encadrement des travées par des bandeaux plats, baies surmontées de petites corniches moulurées à larmier ou possédant un appui saillant.

Décors :

Jeu de bichromie, Multiples détails de sculpture : fausses clés sur les linteaux des baies, lourdes consoles d'appui sous les balcons, cartouches renfermant des plaques de céramique polychrome, deux larges motifs de tables portant l'inscription « ANNO 1884 » et surmontées d'une tête de félin, porte d'entrée surmontée d'un cartouche en forme de cuir renfermant la lettre J, de part et d'autre des feuilles de palmier puis des petites consoles sous le bandeau.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante.

**Recommandations**

/





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD055 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	18 Boulevard Marcel Sembat
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0039
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 3ème quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé et commerce

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan trapézoïdal / Commerce en RdC  
SS + R + 3 / 7 travées

Toit à croupe

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

Garde corps en fonte et main courante en bois

Couvrement : Zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** /

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature : Corniche moulurée à larmier ; appui du balcon mouluré ; bandeau mouluré et à larmier / saillant au-dessus de la porte d'entrée ; fronton triangulaire mouluré à larmier surmontant la baie centrale, corniches, baies « jumelées » ; petite corniche moulurée à larmier triangulaire/droite.

Décors : Frise de denticules, bas-relief sculpté de rinceaux de style néo-gothique, fronton triangulaire, une tête en haut-relief à coiffe médiévale, bas-relief au-dessus de la porte d'entrée est marqué au centre d'un écu muet. Consoles d'appui sculptées de part et d'autre de la porte d'entrée et des linteaux de baies sculptés. Montants des baies surlignés de frises de motifs végétaux stylisés.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Comme le montre la carte postale ancienne ci-dessous, le traitement de l'angle à rez-de-chaussée est affecté à du commerce si ce n'est depuis l'origine, depuis très longtemps. Si la devanture semble déséquilibrer la façade, notamment par rapport aux étages supérieurs très symétriques, elle correspond à des dispositions anciennes. Le dessin de cette dernière aujourd'hui n'est pas exceptionnelle, cependant, rares sont les exemples où le bandeau mouluré et à frise du RDC est encore conservé. Ainsi, une attention particulière sera portée au traitement du RDC et à l'inscription de la devanture en pied d'immeuble. Les modénatures devront être conservées dans leur ensemble et le rythme des travées en étage devra orienter le parti architectural. Le traitement du RDC devra prendre en compte la symétrie de la façade sur le boulevard Marcel Sembat. Ainsi il serait intéressant, si possible, de ré-ouvrir les deux baies qui ont été bouchées à rez-de-chaussée dans l'axe des deux travées latérales gauches.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Si les décors et la modénature sont relativement bien conservés, on constate que des bandeaux ainsi que des tables architecturales au niveau des trumeaux ont disparu. La restitution de ces éléments pourrait être envisagée grâce à la carte postale ancienne et ce, sur la base des profils de moulurations encore en place. Enfin, il conviendrait lors d'un prochain ravalement de restituer une couleur de finition qui soit cohérente sur l'ensemble de la façade.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD056 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	32 Boulevard Marcel Sembat
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0093
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1860 - 1870

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logements collectifs privés

**Fonction Actuelle :** Logements collectifs privés

**Etat de conservation :** Mauvais / Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire, commerces en RDC

SS + R + 5 + C / 4 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Pierre de taille

Tuiles mécaniques et zinc

**Structure constructive :** Indéterminé. Sur les murs pignons visibles : appareillage de moellons de calcaire

**Implantation :** Parcelle située en face du square de Geyter et à proximité du croisement entre le boulevard Marcel Sembat et la rue Désiré Lelay.

Immeuble remarquable implanté en limite Sud-Ouest de parcelle, aligné sur la voie et situé entre limites séparatives de parcelles. Cour à l'arrière.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Encadrement de la porte cochère moulurée (gorge, quart-de-rond), chasseroues en pierre de taille en partie inférieure des piédroits. Six consoles d'appui sous chacun des balcons, sculptées pour quatre d'entre elles de trois cannelures et listels.

Bords des balcons en forme de tore à profil circulaire. Encadrement des baies en bandes, petite corniche à larmier. Balcon filant.

**Décors :** Refends, cercles au centre de tables sculptées, arc en plein-cintre encadré de panneaux de boiseries au niveau de la baie de la porte cochère.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

En totalité à l'exception des modifications suivantes : devanture de commerce plus élevée que le gabarit d'origine du premier niveau. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il serait aussi souhaitable de préserver et restaurer les décors encore en place dans les parties communes. L'immeuble fonctionnant avec son pendant sur cour, ce dernier sera aussi conservé et restauré.

Concernant la devanture en rez-de-chaussée, il conviendrait de favoriser un projet en harmonie avec l'ensemble de la façade notamment au niveau des proportions générales (hauteur de l'ensemble et disposition/proportions des baies).

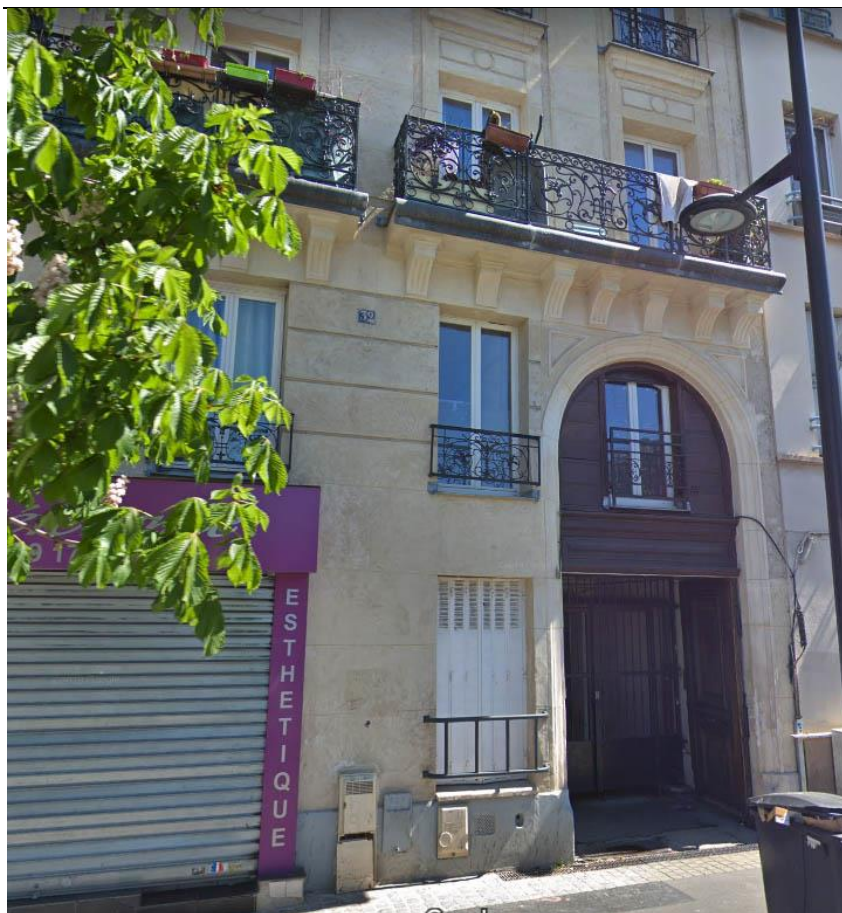
**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD057 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	38 Boulevard Marcel Sembat / 2 Impasse Thiers
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0084
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1909

**Typologie :** Immeuble de logements

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L, commerce au RDC (créé a posteriori)

SS + R + 4 + C / 10 travées

Toit à combles brisés, lucarnes à la mansart

**Matériaux de façade :** Brique silico-calcaire et pierre de taille (bichromie de beiges)

Couvrement : zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située à l'angle de l'impasse Thiers et du boulevard Marcel Sembat ; en face du square de Geyter.

Le bâtiment remarquable, immeuble de logement, est aligné sur les deux voies et construit entre les limites séparatives de parcelle.

**Maître d'œuvre :** A.Gauthier et Stel (architectes) ; H.Villatte (entrepreneur)

Maître d'ouvrage : E.Lenoir

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau mouluré et à larmier, corniche haute moulurée et à larmier ; encadrement des baies avec motifs de plate-bandes ; fausses clés saillantes marquant le centre des linteaux des baies ; consoles d'appui des balcons à volutes, gorges circulaires, feuilles d'acanthé ; tables en haut-relief avec feuilles d'acanthé, bossages, guirlande mêlant fleurs et rubans au niveau du balcon et sous la corniche un cartouche encadré de fleurs.

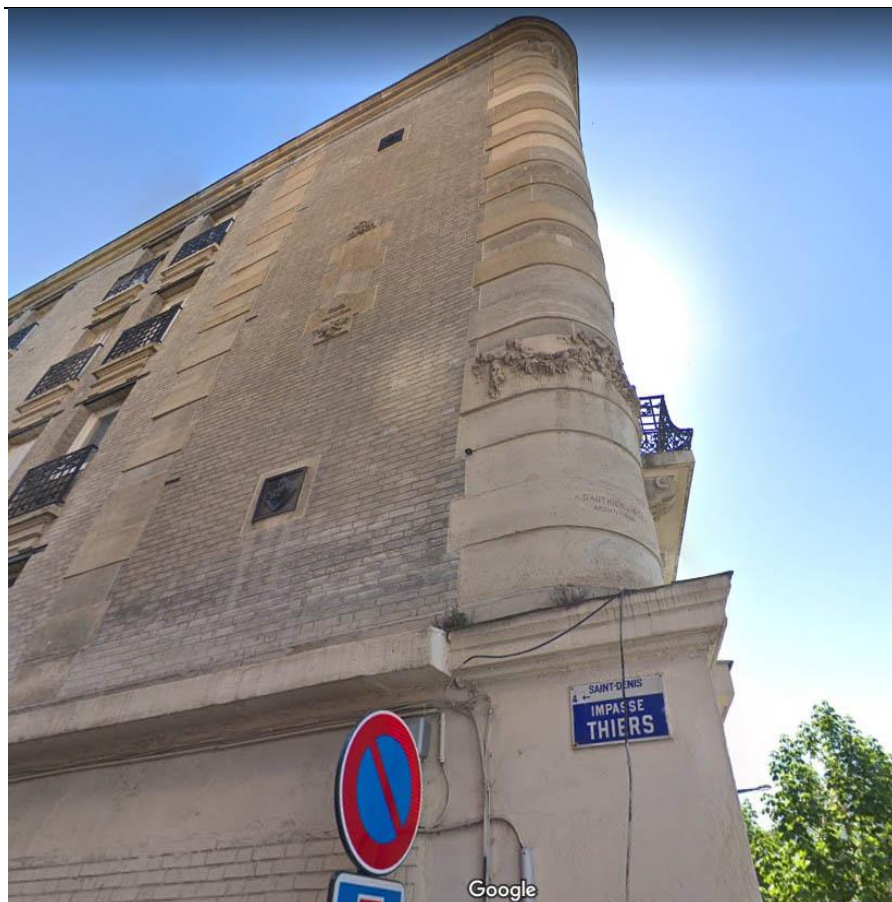
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cet immeuble est un très bon exemple de ravalement d'immeuble « brique et pierre » réussi à l'exception du rez-de-chaussée sur l'impasse Thiers où le parement de brique a été peint. Dans le cadre de nouveaux travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'arrondi avec ses décors et la signature de l'architecte devra être préservé. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception de la devanture qui pourra être modifiée. Dans le cadre d'un nouveau projet de devanture, le bandeau mouluré entre rez-de-chaussée et pied d'immeuble devra être restitué sur toute la longueur (visible à l'angle) et restauré. Le dessin de la nouvelle devanture devra prendre en compte les rythmes de l'immeuble (travées). A rez-de-chaussée sur l'impasse, les baies et la porte d'entrée devront être préservées et restaurées.

**Recommandations** | /







**STD060 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	67 Boulevard Ornano
<b>REF.CADASTRALES</b>	BU0001
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** R+6+C/ 12 travées : deux centrales en pan coupé à l'angle des rues formant bow-windows de R+2 à R+5, 5 travées sur la façade boulevard Ornano et 5 travées sur la façade rue du Landy. Ces deux façades sont symétriques par rapport à l'axe central : bow-wind

**Matériaux de façade :** Bien que construit avec une dominante de brique, un matériau pauvre, cet immeuble reprend les codes architecturaux de l'immeuble parisien post-haussmannien ou éclectique. Variété des jeux de volumes, des types des baies, jeu de polychromie ou vocabulaire d

**Structure constructive :** Indéterminé sur les façades principales.

Gros œuvre du mur pignon nord visible depuis l'espace public : appareillage de brique ocre.

Gros œuvre du mur pignon nord visible depuis l'espace public : appareillage de gypse et conduits de cheminées en terre cu

**Implantation :** Parcelle située au croisement Nord-Est du boulevard Ornano et de la rue du Landy dans un cadre fortement urbanisé : anciennes emprises industrielles, nouveaux bureaux d'activité tertiaire et logements plus diffus. Cette parcelle est située immédiatement au Nord de la limite administrative entre Saint-Ouen et Saint-Denis.

Parcelle de plan rectangulaire à l'origine, en L actuellement : immeuble remarquable aligné à l'angle des voies et occupant l'ensemble des côtés Sud et Ouest de la parcelle. A l'arrière du bâtiment une cour assez réduite est occupée dans l'angle Nord-Est par un bâtiment bas de plan en L dont la fonction n'est pas déterminée.

Cet immeuble est le plus imposant du carrefour (hauteur et nombre de travées) aussi il est parfaitement visible depuis l'espace public et est un marqueur important de l'entrée de la ville au Sud-Ouest.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Un balcon filant (sur l'ensemble des façades) permet de relier visuellement l'ensemble des travées.

Chaque baie possède un garde-corps d'origine ; les portes-fenêtres possèdent des garde-corps de balcons et au dernier niveau un très long garde-corps également d'origine délimite le balcon filant. Sur ce balcon des hérissans de belle qualité séparent les propriétés.

Volets métalliques pliants.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-

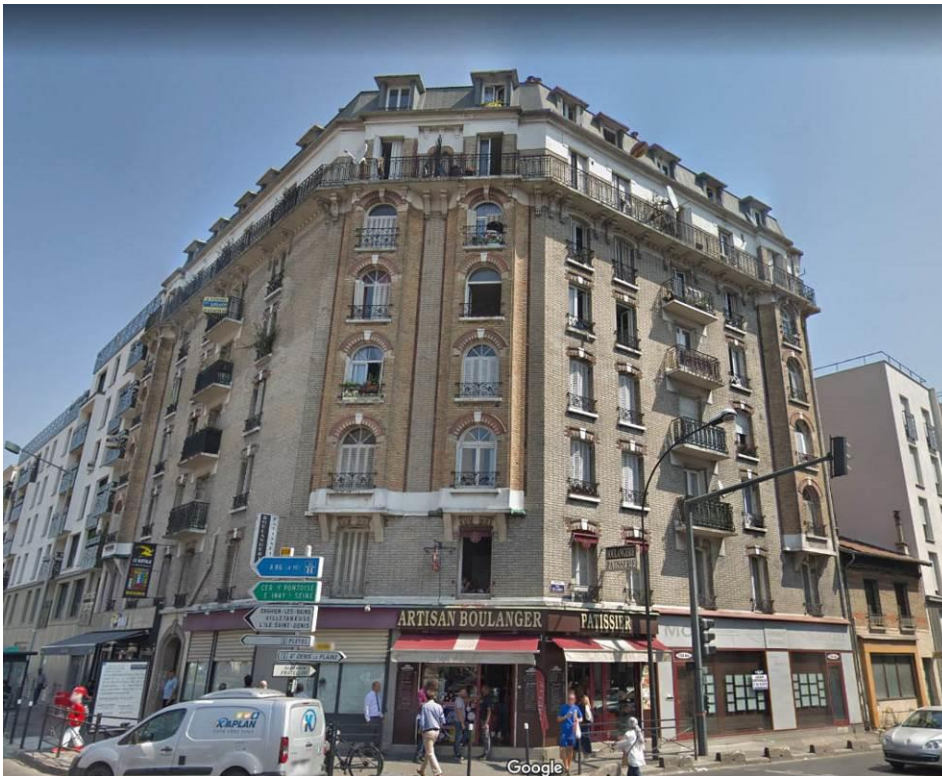
APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Dans le cadre de la réfection des couvertures, il sera utilisé des matériaux adaptés à l'architecture du bâtiment, zinc sur le terrasson et ardoises sur le brisis. Concernant les fenêtres, on reprendra les modèles des menuiseries anciennes. Notamment, dans le cas de remplacement de fenêtres, il sera restitué le profil de celles-ci ainsi que les proportions entre clair de vitrage et éléments menuisés afin de ne pas altérer la perception de l'ensemble. Enfin la finition sur l'ensemble des fenêtres doit être identique (de couleur blanche).

Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée et se situer sous le bandeau mouluré donnant ainsi une hauteur identique à l'ensemble des devantures. Ce bandeau ayant en partie été masqué (ou ayant disparu), il sera restitué. On veillera par ailleurs à la bonne adéquation des ouvertures de commerces par rapport à l'ensemble de la façade (correspondre au rythme des travées et ne pas nuire au style architectural de l'immeuble).

#### Recommandations | /







**STD063 GROUPE SCOLAIRE MARVILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Passage des Ecoles
<b>REF.CADASTRALES</b>	AP0025
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1931 - 1934

**Typologie :** Equipement scolaire

**Fonction Initiale :** Equipement

**Fonction Actuelle :** Equipement

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Il s'agit d'une réunion architecturale entre plusieurs bâtiments agencés, n'en formant pas qu'un.

Plan rectangulaire composé de plusieurs corps de bâtiments : école maternelle Marville, école primaire Saint-Exupéry, école primaire Louis Blériot, logements d'habitation, pavillon du gardien.

De RDC à R + 3 / 5 à 44 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Béton ; brique, mosaïque beige et orangée

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Vaste parcelle traversante située entre l'avenue Romain Rolland et la rue du Docteur Delafontaine. Le cadre environnant se compose d'immeubles collectifs, et plus à l'est d'habitat pavillonnaire. Secteur relativement arboré, il est dans la partie sud du groupe scolaire peu bâti en raison de l'important parking de l'hôpital Delafontaine. Le bâtiment remarquable est formé par trois écoles implantées en limite de parcelle. Il est aligné sur les trois voies qui le desservent.

**Maître d'œuvre :** Guilde des techniciens conseils (architectes et ingénieurs) puis H. Grosmèche (architecte)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

L'ensemble très linéaire est composé de volumes distincts correspondant à des fonctions différentes. Il est donc recommandé de conserver les différences de volumétrie entre les différents corps de bâtiments. Ces jeux de volumens permettent, en effet, de casser les rythmes et d'offrir, dans la rigueur des façades, des effets de rupture. Ainsi les surélévations sont strictement interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles d'un même point seront étudiées et traitées. Il conviendra de conserver les profils et éléments de modénature et de décor comme les linteaux des baies, les appuis de baie et le couronnement des bâtiments formant acrotère. Une attention particulière sera portée aux éléments de serrurerie et aux menuiseries métalliques. Lors des prochains travaux, il est recommandé de porter une réflexion sur le bâtiment à l'angle de l'avenue Romain Rolland et du passage des écoles afin de proposer une alternative à la balustrade mise en place sur l'école maternelle. En effet, celle-ci change considérablement les proportions du bâtiment et affecte les proportions du bâtiment et donc sa perception.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD065 ORPHELINAT GENIN PUIS MAISON DE LA JEUNESSE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	12 Place de la Résistance et de la Déportation
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0123
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1907  
**Typologie :** Equipement public  
**Fonction Initiale :** Equipement  
**Fonction Actuelle :** Equipement  
**Etat de conservation :** Moyen  
**Hauteur et gabarit :** Plan en U  
 R + 2 / 7 travées  
 Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Enduit ciment (couverture de l'appareillage et les décors de brique d'origine).  
 Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle est implantée au nord de la place de la Résistance dans le cœur historique du centre-ville de Saint-Denis. Bâtiment en retrait de la voie.

**Maître d'œuvre :** Edmond Maupied (architecte)  
 Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Celle-ci ayant été largement dénaturée par un enduit mis en œuvre sur un parement en brique à l'origine visible, le bâtiment a perdu de son authenticité et de sa qualité car aujourd'hui il s'efface sous une finition monotone. Il conviendrait donc lors de travaux de ravalement, d'effectuer des sondages sur la façade pour d'une part déterminer l'état des briques mises en œuvre et d'autre part établir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues telles qu'elles étaient à l'origine. La carte postale ancienne nous permet d'avoir une connaissance parfaite de ce bâtiment. Il serait intéressant pour ce bâtiment emblématique de la ville de retrouver des dispositions satisfaisantes proches de celles d'origine. Aujourd'hui, les menuiseries des baies nuisent aussi à la cohérence architecturale de l'ensemble. Il conviendrait de restituer des baies à deux vantaux conformes aux dispositions d'origine. La clôture existante sera conservée et restaurée. En aucun cas, elle ne pourra être occultée par des panneaux les vues méritant d'être préservées.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD066 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Place de la Résistance et de la Déportation / 29 Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0100-0111
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1911

**Typologie** : Immeuble

**Fonction Initiale** : Logement collectif privé

**Fonction Actuelle** : Logement collectif privé

**Etat de conservation** : Plutôt bon

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire

SS + R + 4 + C / 4 travées

Toit à combles brisés interrompus par deux toitures en pavillon aux sommets des bow-windows

**Matériaux de façade** : Pierre

Couvrement : Ardoises sur les brisis ; zinc sur les terrassons

**Structure constructive** : Murs maçonnés

**Implantation** : Situées au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis ces parcelles bordent un très vaste îlot (emplacement de l'ancien couvent des Récollets) très peu loti au cœur mais fermé en lisière par un bâti dense constitué d'équipements et d'habitat collectif.

Deux bâtiments remarquables formant un seul ensemble homogène implantés sur deux parcelles mitoyennes situées à la perpendiculaire de la voie et de la place.

**Maître d'œuvre** : Paul MOULIN (architecte) au n°2 et A.RICHTER (architecte) au n°29 ; Jules PEIGNIN (entrepreneur)

**Informations complémentaires**

**Modénature** : haute corniche de couronnement moulurée à larmier et frise de modillons ; bandeau intermédiaire plat ; appuis de fenêtres saillants.

**Décor** : Sous la corniche de couronnement, sur les deux bow-windows (au sommet et en bas sur les consoles d'appui), au-dessus de la porte d'entrée et sur les petites clefs pendantes sous chacune des fenêtres : riche décor sculpté en bas-relief de lierre grimant à fruits, impression de foisonnement ; clefs saillantes au centre de chacun des linteaux des baies.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante.

Si les devantures de commerces sont implantées correctement sous la ligne du bandeau qui couronne le rez-de-chaussée, elles ne doivent pas empiéter sur l'encadrement richement sculpté de la porte d'entrée. Par ailleurs, un poteau d'éclairage public est placé immédiatement devant le montant droit de cette porte ce qui nuit à sa lisibilité. Enfin il est recommandé de ne pas permettre la pose d'éléments techniques qui même si ce sont des éléments rapportés qui peuvent être supprimés, nuisent aussi à la qualité de l'ensemble (voir la climatisation implantée en couronnement de l'édifice). L'installation visible en façade d'un élément de ce type ne doit en aucun cas servir de modèle.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet portant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD072 HOTEL DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Place Victor Hugo
<b>REF.CADASTRALES</b>	AL0239
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1880 à 1883

**Typologie :** Equipement public

**Fonction Initiale :** Hôtel de ville

**Fonction Actuelle :** Hôtel de ville

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en T

SS + R + 2 + C / 7 travées

Toits à longs pans sur chacune des trois ailes d'origine.

**Matériaux de façade :** Pierre de taille ?

Indéterminé

**Couvrement :** Ardoises. Un beffroi central marque l'aile d'entrée.

**Structure constructive :** Pierre de taille

**Implantation :** Cette vaste parcelle est située au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis à proximité immédiate de la Basilique et de l'Abbaye, à la jonction entre les places Jean Jaurès et Victor Hugo parmi les plus anciennes de la ville. Le bâtiment occupe toute la parcelle.

L'édifice est relié par une passerelle au nouveau centre administratif édifié en 1992, à l'issue de la refonte du quartier Basilique autour du métro.

**Maître d'œuvre :** Paul Laynaud (architecte)

Maître d'ouvrage : Préfecture de la Seine, ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis.

Modénature et décors :

Vocabulaire riche et sobre, où les éléments sculptés renforcés par les éléments de décor en toiture, sont implantés de façon à contrebalancer la monumentalité de la façade et à « l'élancer » verticalement.

Les contreforts ou piliers sont habillés de pilastres nus. Tables architecturales. Les balcons de l'étage noble sont posés sur deux lourdes consoles galbées. Haute frise en bas-relief de feuilles d'acanthos. Sous cette frise sont inscrits les mots « Liberté, Egalité, Fraternité ». En attique, sur la travée centrale, les armes de la ville surmontée d'une horloge sommée d'une corniche à larmier et d'un fronton triangulaire à angles aigus évoquant une flèche de l'architecture gothique.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD074 BÂTIMENT ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE (ALSTOM)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Quai de Seine
<b>REF.CADASTRALES</b>	AF0130
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1977

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Bâtiment administratif d'entreprise

**Fonction Actuelle :** Bâtiment désaffecté

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan en S

R + 6 / 13 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Béton armé

**Couvrement :** Charpente en béton + Protection étanche type ruberoïd

**Structure constructive :** Structure en béton armé

**Implantation :** Situé à la confluence du canal et de la Seine, le bâtiment se trouve au cœur d'un secteur marqué par les infrastructures fluviales et d'anciens sites industriels, actuellement en pleine requalification.

Bâtiment situé au centre de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** R. Burgade et Ph. Rondeau (architectes)

**Maître d'ouvrage :** Alstom Atlantique

**Informations complémentaires**

/

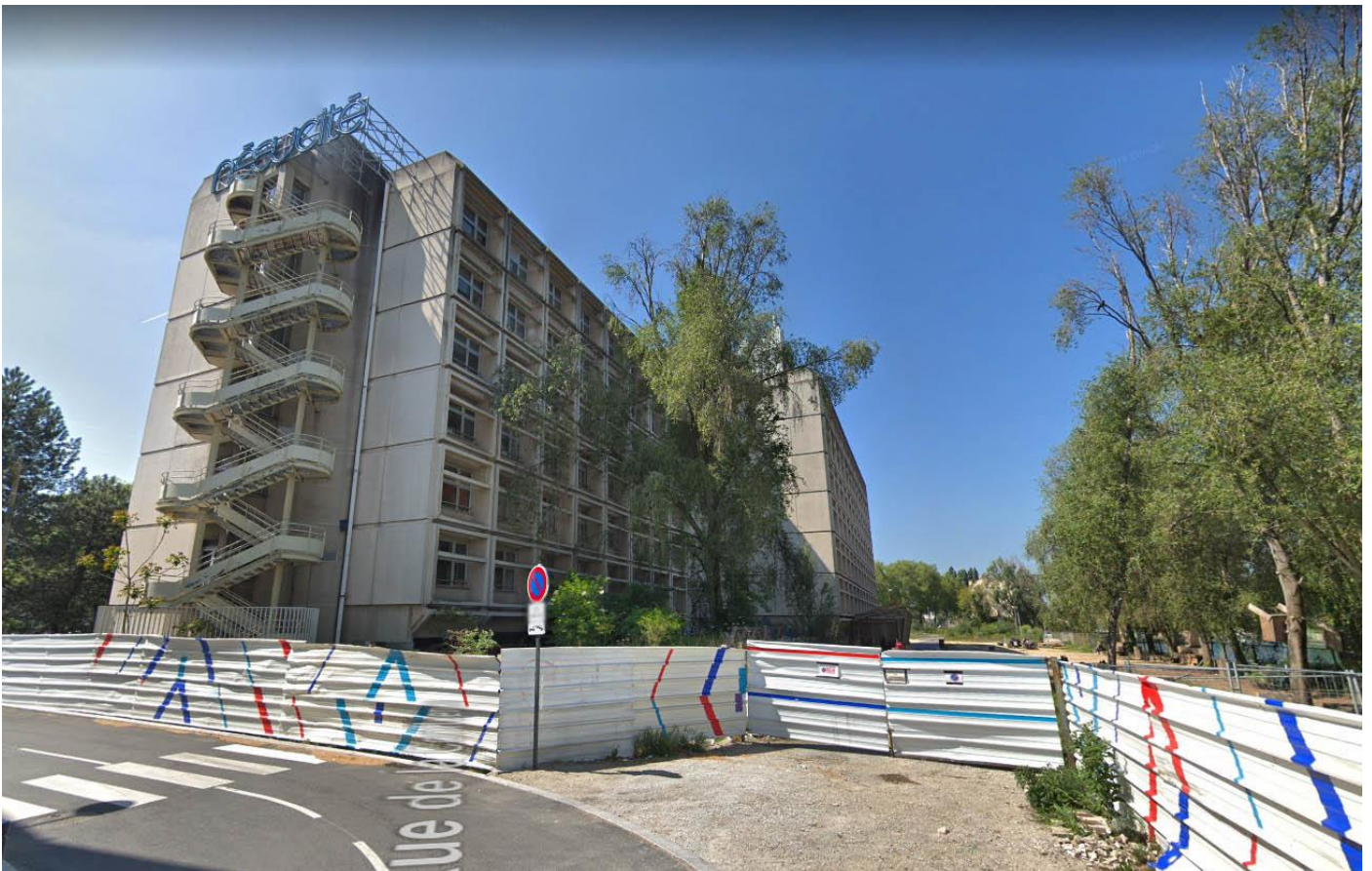
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Le bâtiment sera conservé dans ses dispositions actuelles. Les interventions en façade seront réduites car elles devront systématiquement prendre en compte le module de la cellule qui se répète. Aussi, afin de préserver le caractère moderne du bâtiment, il est recommandé de préserver l'aspect béton brut de la construction, de conserver le léger retrait du RDC ainsi que sa transparence qui offre un aspect « pilotis », de maintenir le toit-terrasse et d'éviter toute installation de stores au niveau des baies. On s'attachera aussi à maintenir l'auvent d'entrée, les baies verticales et en bandeau ainsi que les deux escaliers extérieurs qui participent à l'équilibre de la composition. Enfin, on veillera à conserver de retrait du bâtiment depuis la RN 14 en évitant de construire en entrée de parcelle.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD077 OUVROIR PUIS ECOLE PRIVEE SAINT VINCENT DE PAUL****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	25 Rue Albert Walter
<b>REF.CADASTRALES</b>	U0011
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1826 et 1850, en 1849 selon P.Douzenel

**Typologie :** Equipement scolaire

**Fonction Initiale :** Ouvroir

**Fonction Actuelle :** Ecole

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 2 + C / 17 travées

Toits à longs pans

**Matériaux de façade :** Pierre de taille, enduit ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Informations complémentaires**

/

**Implantation :** La parcelle occupe l'angle du boulevard Félix Faure et de la rue Albert Walter dans le contexte urbain du centre-ville largement modifié par le programme « Basilique ». Le bâtiment de l'école était autrefois un des plus imposants du quartier, aux côtés d'un habitat très dense et de petit gabarit. Aujourd'hui le bâtiment est environné par des immeubles hauts et massifs du « nouveau » quartier Basilique.

Les quatre ailes anciennes sont articulées autour d'une vaste cour intérieure.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis (?)

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade visible depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine et encore en place. Ceux-ci seront préservés et restaurés. De manière générale, lors d'un nouveau projet de ravalement, il est recommandé de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les micro-fissures et fissures. On optera pour une teinte homogène afin d'éviter le patchwork coloré actuel (on peut voir aujourd'hui différentes strates de couleur : gris, blanc, beige, ocre). Ainsi avant d'effectuer les travaux, il est préconisé d'établir un diagnostic architectural et technique précis mettant en avant les éléments d'origine et leur état de conservation afin de définir un projet mettant en valeur l'ensemble et un protocole de restauration adapté sur l'ensemble des éléments. Des prescriptions plus précises pourront alors être formulées à l'occasion d'un diagnostic approfondi de cet édifice qui aujourd'hui fait défaut.

Sur l'ensemble de la façade, on veillera également à retrouver des proportions homogènes par niveau pour l'ensemble des ouvertures (les baies carrées n'étant pas caractéristiques, on privilégiera des baies plus hautes que larges). On s'attachera à mettre en cohérence l'ensemble des baies par l'utilisation d'un type unique de menuiserie qui seront à double battant et reprendront de préférence les modèles anciens à petits bois. Ainsi les menuiseries devront reprendre des profils anciens et avoir des proportions satisfaisantes (rapport clairs de vitrage / menuiserie).

Les surélévations sont interdites mais l'installation de nouvelles lucarnes peut être envisagée au cas par cas.

Leur implantation devra alors prendre en compte la composition générale de la façade, c'est-à-dire, outre

l'axe des travées, la symétrie de la façade. Afin de s'intégrer à l'ensemble, elles seront dessinées sur les modèles existants.





**STD078 MOULIN A BLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	31 Rue Albert Walter
<b>REF.CADASTRALES</b>	V0056
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** XVIIIe siècle : moulin A. 1e quart du XIXe siècle : moulin B et bâtiment C

**Typologie :** Patrimoine agricole, rural (reconverti) / Logement

**Fonction Initiale :** Moulins à blé

**Fonction Actuelle :** Immeubles de logements (B et C) / Immeuble désaffecté (A)

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** 3 Immeubles accolés

Moulin/Immeuble A : Plan rectangulaire, R + 3 / 3 travées, Toit à croupe

Moulin/Immeuble B : Plan rectangulaire, SS + R + 4 / 2 travées puis 3, Toit à 2 pentes

Bâtiment C : Plan carré, SS + R + 2 / 3 travées, Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Moulin/Immeuble A : Enduit plâtre et ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

Moulin/Immeuble B / C : Enduit ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Moulin/Immeuble A et B : indéterminé

**Implantation :** Mentionné pour la première fois en 1605, le moulin du dos d'Asne est alors placé en dehors des remparts de la ville, le long d'un bras du Croult dont il tire sa force hydraulique. Son isolement se maintient jusqu'aux percements de l'actuel Bd Félix faure, et de la rue Bonnevide qui vont accélérer l'urbanisation de ce quartier au début du XXe siècle concomitamment à la disparition de l'activité de meunerie.

Aujourd'hui les vestiges du moulin sont intégrés à un secteur de moyenne densité urbaine, marqué principalement par des immeubles de logements et des équipements alignés sur le Bd, une résidence plus contemporaine au nord ainsi que des constructions basses liées à des activités plus à l'est.

L'imbrication des bâtiments des moulins dans l'îlot est le résultat d'une sédimentation urbaine et architecturale.

L'emprise d'origine a été découpée en deux parcelles distinctes, les bâtiments mutant dès lors indépendamment les uns des autres.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé pour l'architecture Aitkins et Steel constructeurs des moulins, roues et machines à vapeur

Maître d'ouvrage : Gabriel Benoist (propriétaire du moulin à la fin du XVIIIe siècle)

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Copropriété

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

L'imbrication des trois bâtiments et les lourdes modifications liées aux mutations du site rendent difficiles l'établissement de recommandations architecturales. En effet, un diagnostic architectural et technique approfondi mériterait d'être mené pour établir la nature des matériaux mis en œuvre sous enduit, leur état et définir plus précisément les modifications architecturales qu'ont pu subir les bâtiments. Ainsi suite à un diagnostic approfondie des différents bâtiments du site, des recommandations pourraient être établies au regard des fonctions et caractéristiques architecturales des bâtiments. De manière générale, il est recommandé de piquer l'ensemble de l'enduit ciment qui altère la maçonnerie et de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les fissures. Par ailleurs, il est recommandé de restituer des bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD081 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 Rue Aubert
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0032
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1845 et 1854

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** SS + R + 3 / 5 travées symétriques

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Enduit

10 garde corps en fonte

Tuiles mécaniques et verrière zénithale couvrant une tour d'escalier

**Structure constructive :** Moellons de gypse ou calcaire

**Implantation :** Contexte urbain du centre-ville ancien constitué de fronts bâtis continus d'élévation moyenne à R+3 ou R+4. Parcelle en bordure de voie et perpendiculaire à celle-ci.

Aligné sur la rue construit entre les limites séparatives des parcelles ; accès à un jardin à l'arrière par l'immeuble (entrée et hall piétons).

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :**

Entre R et R+1, bandeau mouluré en larmier à frise de denticules. Corniche de couronnement, devenue appui du balcon, mouluré e à larmier et à frise. Encadrement de la porte en plein cintre mouluré et souligné d'une frise de rosettes. Les 5 baies à R+1 sont surmontées de fausses corniches saillantes moulurées à larmier reposant sur des consoles.

**Décors :**

Eléments de décor sculpté en bas-relief et en ronde bosse de style néogothique. Médaillons renfermant une rosace. Médaillons en pendant d'où émergent en ronde-bosse une tête d'homme et une tête de femme se regardant. Les têtes portent des coiffes médiévales. Impostes sculptées en bas-relief de motifs végétaux de style gothique.

Créés a posteriori : Balcon filant, Soupiraux

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière devra être portée aux éléments de décor et de modénature. Les éléments de second-œuvre en menuiserie et ferronnerie (volets persiennes, lambrequins, etc.) seront aussi conservés et restaurés.

Les devantures sont interdites et le rez-de-chaussée doit être préservé dans ses dispositions actuelles, les proportions des baies ne pouvant être modifiées.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD082 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Rue Aubert
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0045
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1875 et 1900

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 4 / 5 travées

Toit à longs pans et partie « centrale » mansardée sur la largeur d'une travée.

**Matériaux de façade :** Matériau de parement : plâtre ?

Ciment

Garde corps en fonte de R+1 à R+3, balcon filant en fonte à R+4

Zinc (couvrement)

**Structure constructive :** /

**Implantation :** Immeuble situé dans la partie sud du centre-ville constitué d'un tissu dense de bâtiments (immeubles de rapport pour la plupart) alignés sur rue.

Parcelle en bordure de voie et perpendiculaire à celle-ci. Immeuble situé à proximité immédiate du croisement Est entre les rues Aubert et Gabriel Péri.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature :

Bandeaux à larmier et moulurés (non mouluré à R) entre chaque niveau de R à R+3. Au-dessus de la porte d'entrée une partie en saillie à larmier supportée par deux consoles galbées interrompt le bandeau.

Corniche simple plate. Le balcon filant repose sur une série de quatre petites consoles jumelles galbées

Décors :

- Refends continus

- Tables entre chaque baie

- Deux agrafes saillantes à larmier motifs de masques supportées par deux petites consoles jumelles galbées

- Quatre médaillons saillants à larmier / clés de tirants métalliques ou motifs décoratifs métalliques

- Pilastres à chapiteaux et deux cartouches ovales. Au même niveau les baies sont surmontées d'arcs en plein-cintre posés sur deux consoles.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière devra être portée aux éléments de décor et de modénature. Les éléments de second-œuvre en menuiserie et ferronnerie (volets à rez-de-chaussée, garde-corps, etc.) seront aussi conservés et restaurés.

Les devantures sont interdites au rez-de-chaussée. Ce dernier a été sans doute recomposé mais sans connaissance de son état antérieur, il conviendra de le conserver dans ses dispositions actuelles.

**Recommandations** | /







**STD083 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7 Rue Aubert
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0044
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1812 et 1845

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan Rectangulaire

SS + R + 4 / 4 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Plâtre, ciment enduit

Balcon filant et hérisson à R+3 et garde-corps en fonte à R+1 et R+2.

Zinc (Couvrement)

**Structure constructive :** Appareillage, matériau indéterminé

**Implantation :** Parcelle en bordure de voie et perpendiculaire à celle-ci. Immeuble aligné sur la rue, en bordure de parcelle, situé à proximité immédiate du croisement Est entre les rues Aubert et Gabriel Péri.

Aligné sur la rue bâti entre les limites séparatives des parcelles ; accès à une cour intérieure par un passage charretier situé sur l'immeuble principal.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Indéterminé ou M.Aubert, (particulier, propriétaire des terrains et initiateur de la rue) ?

**Informations complémentaires**

Immeuble typique du style Restauration (autour des années 1830) / Signe de l'adoption rapide des styles parisiens à Saint-Denis dès les premiers types d'immeuble de rapport (fin XVIIIe-début XIXe)

Belle porte d'entrée piétonne : menuiserie ancienne à deux vantaux ajourés et munis de grilles.

Modénature :

Corniche moulurée en larmier / Bandeaux intermédiaires moulurés.

L'encadrement de la porte d'entrée est saillant, mouluré et rehaussé de motifs sculptés

Décors :

Linteaux et jambages de la porte d'entrée piétonne richement sculptés : vocabulaire végétal stylisé.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière devra être portée aux éléments de décor et de modénature. Les éléments de second-œuvre en menuiserie et ferronnerie (volets persiennés, garde-corps, etc.) seront aussi conservés et restaurés.

Les devantures sont interdites au rez-de-chaussée. Ce dernier a été sans doute recomposé. Il serait intéressant d'établir un diagnostic architectural plus précis des modifications du RDC et notamment de la porte cochère. Sans connaissance de l'état antérieur du pied d'immeuble, il conviendra de le conserver dans ses dispositions actuelles.

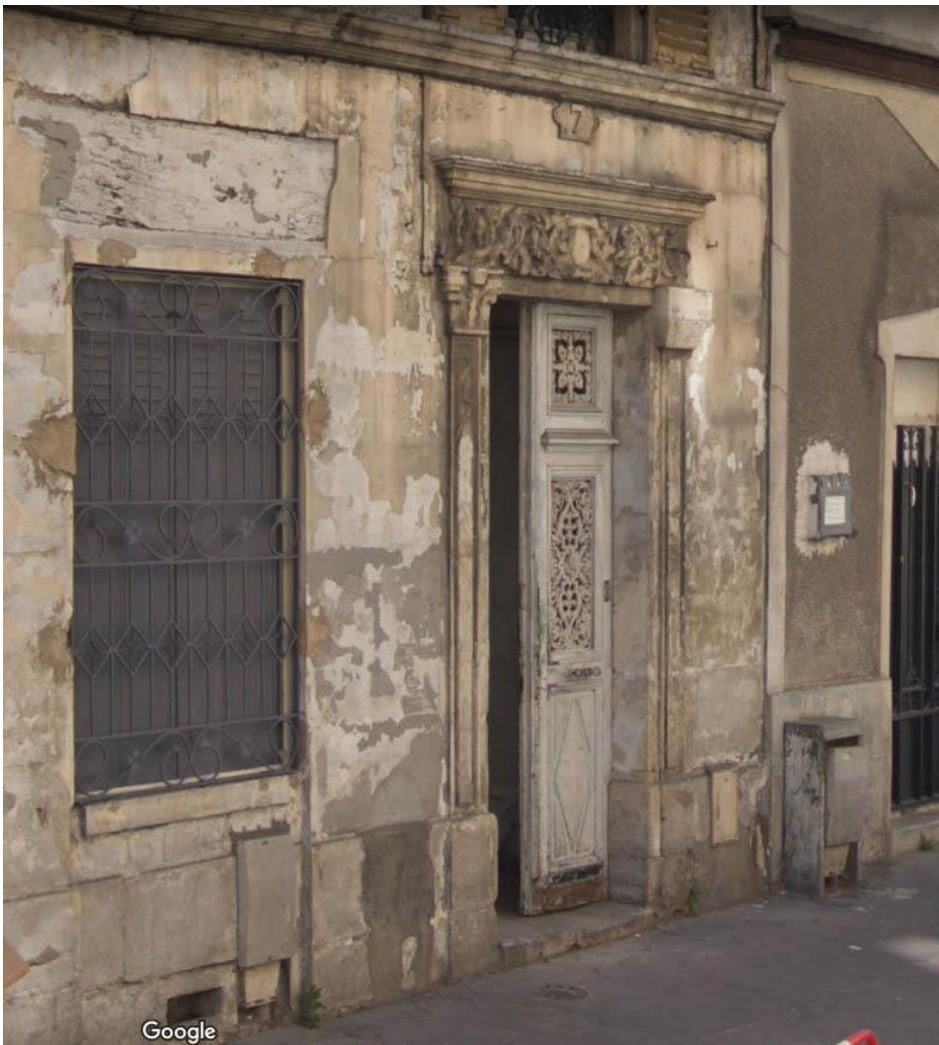
Enfin d'un point de vue urbain, il conviendra de mettre en valeur le pignon ouest par un ravalement approprié laissant par ailleurs visible le harpage à l'angle nord-ouest. Il est à noter à cet effet que le changement de gabarit à l'ouest permet la lisibilité des pierres en attente. Si une nouvelle construction mitoyenne à l'ouest, au n°9, est édiflée dans les gabarits de la rue (donc plus hautes), il conviendra de préserver ces pierres de harpage et de les intégrer au projet.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Recommandations | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD086 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Auguste Gillot
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y0109
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1925 et 1940

**Typologie :** Imeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé et commerce

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé et commerce

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

R + 5 / 8 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Parement de brique et bandeaux, encadrements et bow-windows (en béton ?) peints

Garde-corps sur les baies des travées latérales et des bow-windows en fonte industrielle et de style années 30.

Couvrement : tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Gros œuvre : indéterminé, béton armé (?). Les murs pignons visibles depuis l'espace public sont constitués d'un appareil en briques.

**Implantation :** La parcelle, très peu profonde, est située en bordure Sud d'un îlot qui limite le Nord de la place du 8 mai 1945 (ancienne place de la Caserne).

Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est aligné sur la voie et construit entre limites séparatives de parcelle. L'arrière de la parcelle n'est pas loti.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

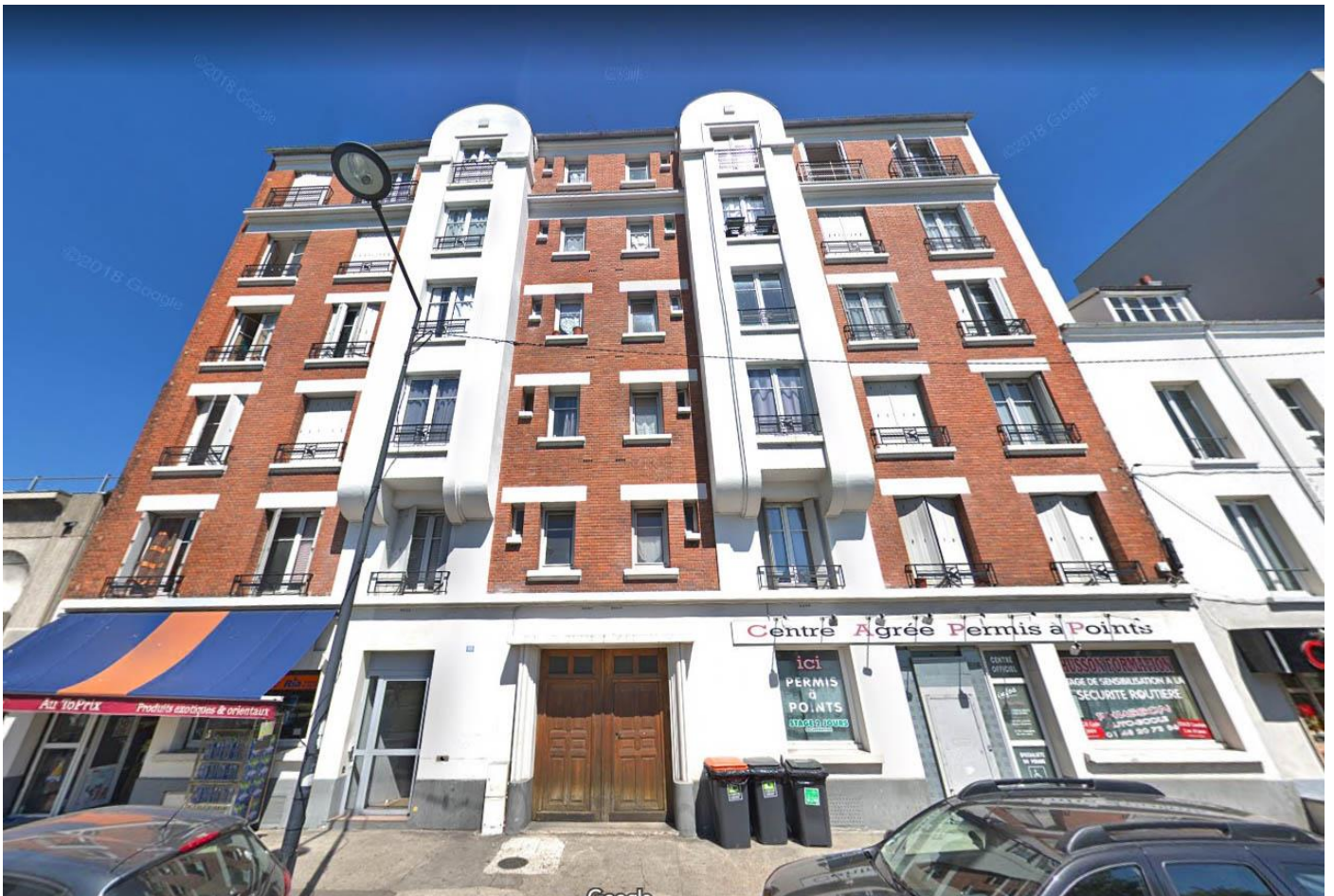
La modénature est, à l'image du reste de l'architecture, dépouillée : un bandeau plat saillant au-dessus du rez-de-chaussée, à R+4 un autre bandeau légèrement mouluré et à larmier, la corniche de couronnement est moulurée. Appuis de baies plats saillants.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Au rez-de-chaussée, on s'attachera à préserver la porte centrale et son encadrement. Dans le cadre de nouveaux travaux en pied d'immeuble, il est recommandé de préserver le principe des fenêtres et de ne pas installer des devantures sur toute la longueur qui rendent l'immeuble « flottant en hauteur » sans socle dur. On cherchera aussi à travailler sur la symétrie d'ensemble de la façade tant dans le rapport des pleins et des vides de part et d'autre de l'axe principale que dans la volonté de renforcer ce principe ( en implantant les portes piétonnes au même endroit par rapport à l'axe de symétrie et les baies de mêmes proportions de part et d'autre de la porte d'entrée centrale). L'ensemble de la composition du pied d'immeuble devra aussi se faire au regard de la composition d'ensemble de la façade (en s'appuyant notamment sur l'axe des travées).

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD087****MAISON DE VILLE - ECOLE MUNICIPALE D'ART PLASTIQUES  
COURBET****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	51 Rue Auguste Poullain
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y0008
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :****Année de construction :** 1850 - 1875**Typologie :** Maison de ville / Equipement scolaire**Fonction Initiale :** Logement individuel privé**Fonction Actuelle :** Equipement public : enseignement d'arts plastiques**Etat de conservation :** Bon**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS surélevé + R + 1 + C / 4 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Enduit plâtre

Couvrement : Ardoises et zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle qui donne sur la rue A. Poullain et fait face à une tour de logements (le clos du lendit). Parcelle d'origine a été réduite afin de créer le square A. Poullain à l'arrière de la maison. La présence de cette maison constitue une rupture dans l'échelle urbaine de par son implantation en retrait par rapport à la rue et de par son gabarit. Bâtiment implanté parallèlement à la rue avec une cour devant et un petit jardin à l'arrière.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Corniche moulurée, chaînage d'angle en pierre, bandeau. Encadrements de baies et de porte moulurés. Ouvertures surmontées d'éléments sculptés différents selon leurs emplacements : travée centrale sur corps principal : visage de femme et guirlande de roses ; et sur les autres travées : motifs floraux. Entrefenêtres.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et le mur de clôture seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD089****PAVILLON****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	13 bis Rue Berthelot
<b>REF.CADASTRALES</b>	AQ0043
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :****Année de construction :** Vers 1920 - 1930**Typologie :** Pavillon**Fonction Initiale :** Logement individuel privé**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé**Etat de conservation :** Moyen**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + C / 3 travées

Toit à 2 pentes.

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Frise décorative, chaînage d'angle, encadrement des baies et de la porte en brique, linteau métallique décoré de 3 fleurs. Appuis de baie saillants. Céramiques avec motifs de fleurs qui rappellent ceux des linteaux.

**Matériaux de façade :** Céramique, Enduit.

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé**Implantation :** Le pavillon est en retrait par rapport à la rue et implantée parallèlement à elle. Un petit jardin est situé à l'arrière.**Maître d'œuvre :** /**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

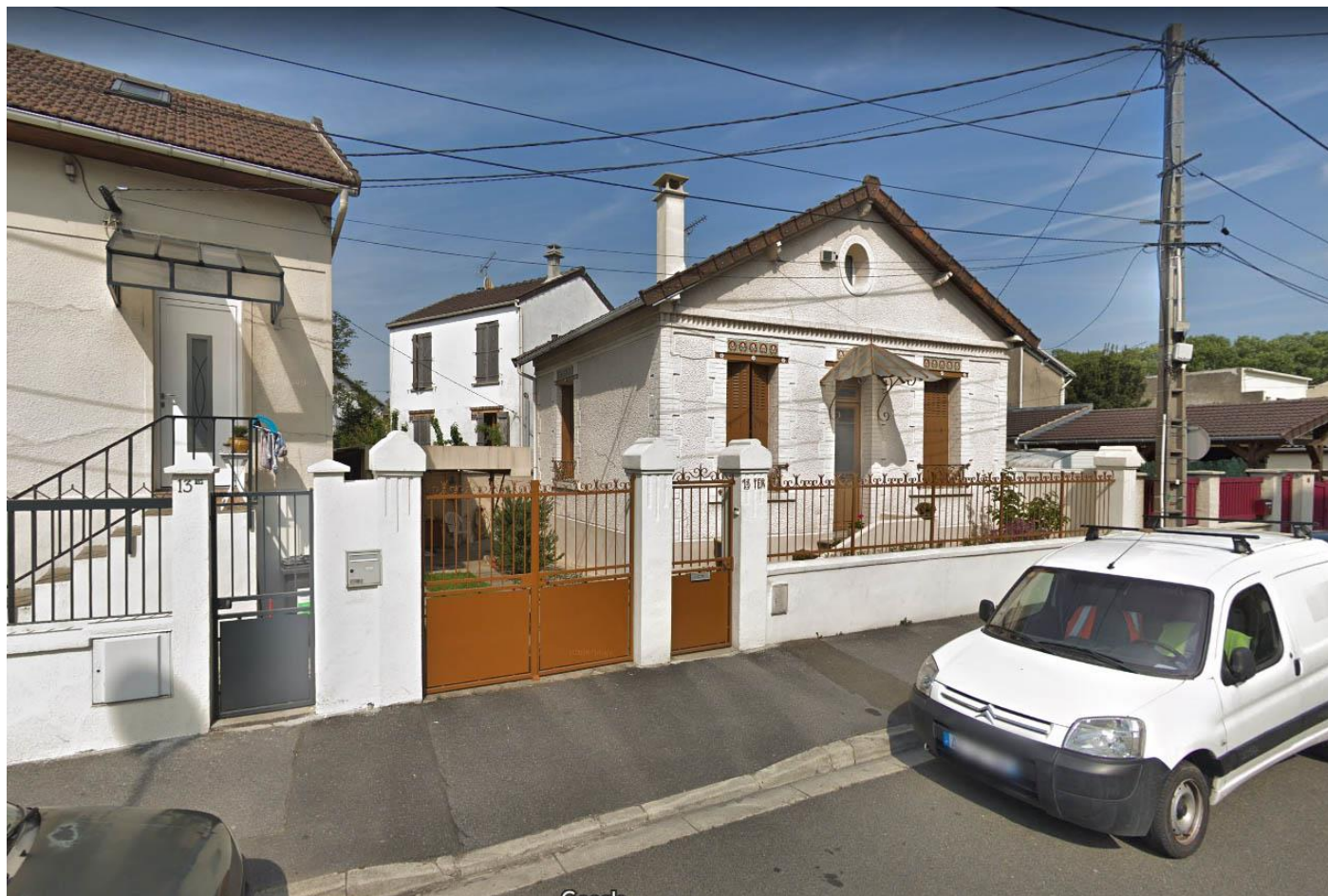
**Recommandations**

La façade sur rue sera conservée dans ses dispositions d'origine. La surélévation est interdite et la modification des pentes de toiture n'est pas envisageable car elle nuirait à la composition générale de cette maison caractéristique des maisons « ouvrières » : les proportions du pignon sur rue lui donne en effet toute sa cohérence. Les extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Par ailleurs, il est recommandé de restituer la lisibilité des briques qui ont été peintes.

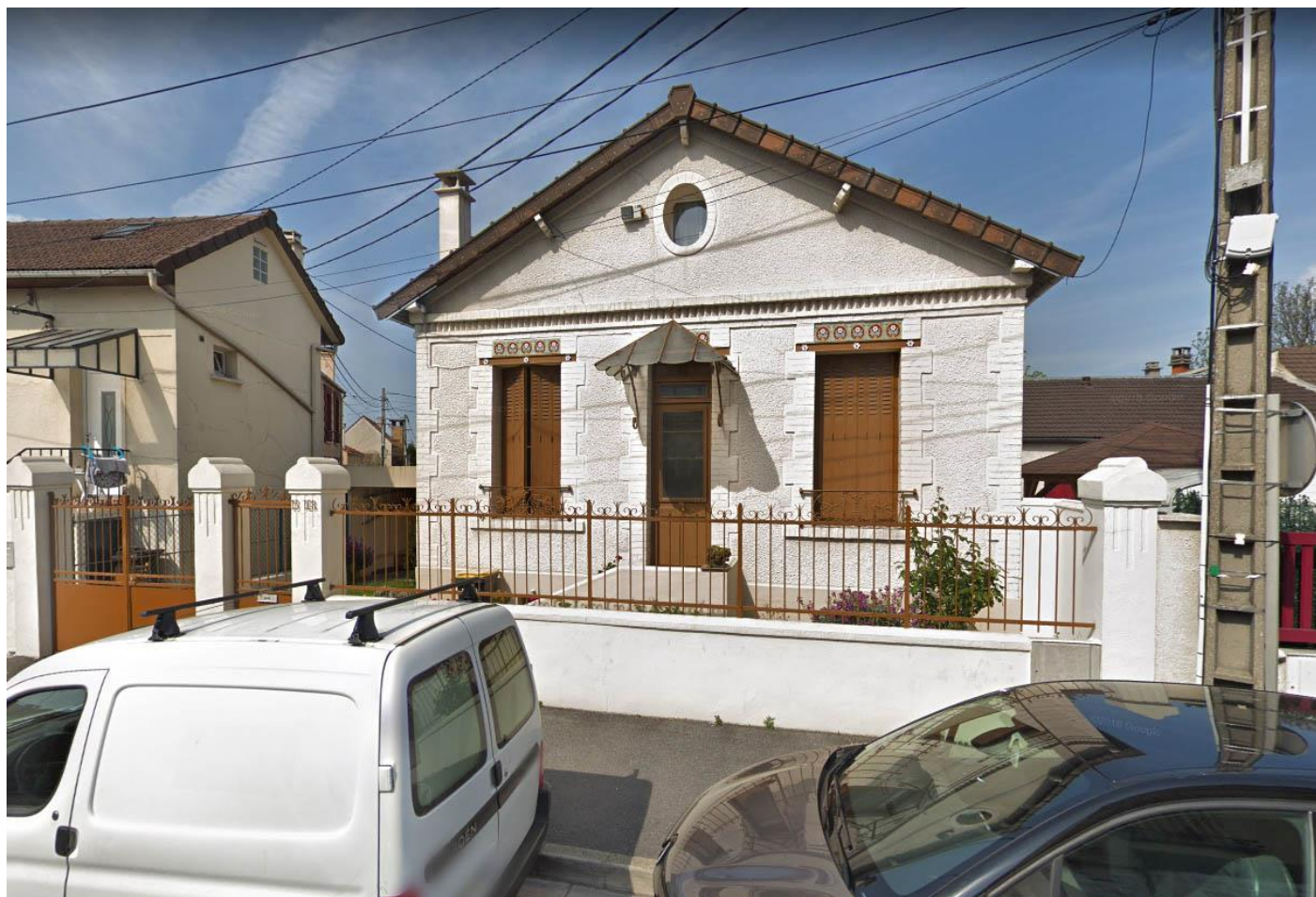
On veillera aussi à préserver et à restaurer la clôture dans ses dispositions d'origine.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD092 ABATTOIRS MUNICIPAUX PUIS ECOLE MATERNELLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	24 Rue Brise Echallas
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB0155
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1844 et 1864 - 1995 : reconversion en école maternelle

**Typologie :** Patrimoine industriel ? / Equipement scolaire

**Fonction Initiale :** Abattoirs municipaux

**Fonction Actuelle :** Ecole maternelle

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

R + ½ niveau / 6 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Moellons et caillasses enduits  
Bois

Couvrement : Tuiles plates

**Structure constructive :** Pierres de taille / Briques

**Implantation :** Le site se trouve à la frange ouest d'un quartier urbanisé dans la seconde moitié du XIXe siècle à la suite de la construction de la gare. Placé entre le canal en partie ouest et le passage Saint-Clément à l'est, l'abattoir est au cœur d'un tissu relativement dense composé d'immeubles de logements anciens et récents à R+5, de logements individuels et d'anciens ateliers reconvertis. Sur la parcelle, le site actuel s'ouvre sur un vaste jardin de récréation ouvert au public.

**Maître d'œuvre :** Lequeux (architecte 1e tranche) ; Moreau (architecte 2e tranche), GPA architectes (reconversion)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La reconversion du site étant relativement récente, les prescriptions restent sommaires compte-tenu de l'intégration plutôt réussie des caractéristiques patrimoniales de la halle au projet. Néanmoins, il conviendra de maintenir en espace non-bâti toute l'emprise placée au devant de la halle afin de garder sa visibilité depuis l'espace public. Dans le cadre d'un ré-aménagement futur de la halle, une attention particulière devra être portée sur les matériaux de comblement des pignons du préau. Les contraintes d'ensoleillement ayant conduit à l'installation de grands stores, les percées visuelles à l'intérieur de la halle sont aujourd'hui obstruées, et la perception de son volume intérieur, comme la lisibilité de la charpente, sont altérées depuis l'extérieur. On préférera alors des verres spéciaux ou la pose de film anti-chaaleur et anti-UV sur les verres existants, qui laissent entrer la lumière sans créer de phénomènes de surchauffe.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD093 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0020
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1820 - 1854

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logements individuel ou collectif privés

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 5 travées

Toit 4 pentes

**Matériaux de façade :** Indéterminé

Garde-corps (appuis en bois), véranda

Couvrement : ardoise

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Vaste parcelle donnant sur la rue Catulienne et dotée d'un petit passage qui va jusqu'au boulevard Jules Guesde. Maison qui fait face à la Banque de France. Maison implantée parallèlement à la rue et en retrait avec une cour à l'avant et un jardin à l'arrière. Cette maison est complétée par deux petits pavillons situés de chaque côté de l'entrée et alignés sur la rue Catulienne. Celui situé à gauche a été construit postérieurement à la maison, probablement vers 1900.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature : Corniche moulurée à modillons, bandeau larmier, encadrement de baie mouluré

Pavillon située à gauche de l'entrée : plan rectangulaire, R+C, brique, Toit à 2 pentes à demi-croupe, ardoise.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendra de conserver les matériaux d'origine, modestes sur les petits pavillons à l'entrée et plus nobles pour la maison, et de ne pas chercher à unifier l'ensemble. La clôture sera aussi conservée dans ses dispositions actuelles.

Les extensions visibles de la rue et les surélévations sont interdites afin de conserver l'organisation spécifique de la parcelle.

Lors de la réfection des couvertures, il est recommandé de supprimer les souches de cheminée qui ne sont pas d'origine que ce soit sur la maison ou sur le pavillon sur rue.

**Recommandations** | /





**STD094 BANQUE DE FRANCE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0122
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Reconstruction en 1920

**Typologie :** Pôle d'activités / Banque

**Fonction Initiale :** Banque

**Fonction Actuelle :** Banque

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en H

SS + R + 1 + C et R

Toits à croupes

**Matériaux de façade :** Pierre de taille ?

Indéterminé

**Couvrement :** Ardoise, épis de faitage sur le pavillon central

**Structure constructive :** Pierre de taille

**Implantation :** Cette parcelle est située au sud-ouest de l'îlot dit « Condroyer » en plein cœur du centre ville historique de Saint-Denis. Sa très vaste parcelle pourvue d'un parc planté est mitoyenne à l'est avec celle de l'ancien couvent des Ursulines. Cet îlot est caractérisé par une concentration d'équipements du XIXe et du début du XXe siècle : ancienne Sous-préfecture devenue orphelinat municipal, Hôtel des Postes.

Le bâtiment constitué de trois ailes est implanté entre cour et jardin. La cour d'honneur vaste pavée dessert trois ailes de bâtiments.

**Maître d'œuvre :** Paul Moulin (architecte de la reconstruction)

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

**Recommandations**

/





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD095 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	5bis Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0017
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Maison / Equipement

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Equipement à caractère social dit "la Maison Martin Luther King"

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 2 à 3 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Brique

Couvrement : Ardoise et zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle qui fait face à la Banque de France et dotée d'un jardin arboré dans un secteur où les immeubles collectifs (R + 3, R + 4) sont dominants en direction de l'avenue de la République. Maison implantée perpendiculairement par rapport à la rue Catulienne et alignée sur celle-ci.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : M. Noyelle

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Fondation des Orphelins Apprentis d'Auteuil

Modénature et décors : Corniche, encadrement de baie, cabochons en terre cuite formant frise en dessous de la corniche et au-dessus des linteaux des fenêtres du RDC et de la porte. Briques polychromes formant damier au dessus des linteaux des fenêtres du 1er étage.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public seront étudiées et traitées. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. On privilégiera une extension qui ne sera pas visible depuis la rue. Une attention particulière devra être portée au traitement du mur de clôture qui aujourd'hui n'est pas satisfaisant. Il conviendra de conserver la ligne de soubassement, le couronnement et les piles en brique mais de supprimer les pavés de verre. Il serait souhaitable d'effectuer un sondage sous l'enduit du mur afin de préciser le grosœuvre (briques ?) et peut-être ainsi la finition à lui apporter.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD098 CINEMA****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	25 Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0116
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique                      ■ Architectural                      ■ Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1908

**Typologie** : Equipement culturel

**Fonction Initiale** : Cinéma

**Fonction Actuelle** : Commerce

**Etat de conservation** : Bon

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire à un pan coupé

R / 12 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade** : Enduit

Couvrement : Zinc

**Structure constructive** : Indéterminé

**Implantation** : L'ancien cinéma est implanté sur une vaste parcelle située au sud de l'extrémité ouest de la rue de la République. Le contexte urbain de ce quartier est caractérisé par une forte densité du bâti, principalement du logement collectif de gabarit important, qui s'étend jusqu'à la gare.

Implanté à l'angle de la parcelle.

**Maître d'œuvre** : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Société Pathé Frères

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénatures encore en place. Le bâtiment sera ainsi conservé au plus près de ses dispositions d'origine. Des vestiges des décors d'origine en attique sont encore visibles. Il conviendrait sur leurs modèles (prise d'empreinte) de restituer les décors manquant sur l'ensemble du bandeau en attique. Aussi afin de s'appuyer sur l'architecture existante, le pleincintre couronnant le pan coupé pourrait recevoir l'enseigne du nouveau local commercial. Celle-ci devra alors être adaptée aux proportions du bâtiment. Dans tous les cas, les surélévations sont interdites car elles casseraient l'effet de masse horizontale procuré par ce bâtiment.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD099 MEGISSERIE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	23 Boulevard de la Libération / Place Jean Poul'March / Rue Charles Michel
<b>REF.CADASTRALES</b>	BL0025
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1875-1900

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Salle des machines à vapeur de la mégisserie Combe (travail des peaux pour chaussures)

**Fonction Actuelle :** Local désaffecté intégré au foyer de travailleurs migrants

**Etat de conservation :** Moyen / Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan actuel Plan rectangulaire

RDC; 3-4 travées

Toiture à deux versants

**Matériaux de façade :** Peinture rouge pour l'extérieur, et grise pour l'intérieur. Briques jaunes et rouges. Faïence à l'intérieur.

**Couvrement :** Tuiles mécaniques et tôle

**Structure constructive :** Halle à structure métallique composée de 5 fermes en treillis cintrées à double profilés rivetés reposant sur des poteaux

**Implantation :** Anciennement intégré à un secteur entièrement voué à l'industrie chimique, ce bâtiment constitue le dernier vestige de la mégisserie Combe installée à Saint-Denis en 1847. Si les activités ont majoritairement cessé, le passé industriel est encore présent sur cet espace prédisposé, situé entre Seine et chemin de fer. Malgré des aménagements ponctuels de bureaux, locaux d'activités modernes et d'un rutilant foyer de travailleurs, ce secteur apparaît encore à l'écart d'une réelle urbanité. Les anciennes emprises industrielles ont laissé un parcellaire lâche et éclaté, sans affectation précise, forgeant un paysage hétéroclite, mais riche d'objets patrimoniaux (ensemble Coignet, Laboratoire Francolor) pouvant servir d'appui à une requalification d'envergure. Notons par ailleurs la présence d'espaces verts privés et d'alignement d'arbres dans la continuité des plantations des berges de Seine qui confèrent une touche végétale non négligeable sur ce secteur très minéralisé. Le bâtiment initialement jouté d'autres constructions se trouve aujourd'hui isolé au milieu de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Henri Chamerooy (architecte SC)

Maître d'ouvrage : Mégisserie Combe

**Informations complémentaires**

Plus importante mégisserie de la ville, la maison Combe est représentative d'une des plus anciennes industries de Saint-Denis, celle du travail du cuir.

L'établissement installé en 1847 employa jusqu'à 1000 salariés au traitement des peaux de chevreux pour les chaussures de luxe, activité dont il s'était fait une spécialité et pour laquelle il fut un des premiers en France à appliquer le tannage au chrome

Décors et modénature : Des motifs géométriques en briques émaillées de couleur turquoise forment une frise décorative.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /







**STD101 EGLISE SAINTE JEANNE D'ARC DE LA MUTUALITE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	SAINT-DENIS
<b>QUARTIER</b>	FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE
<b>ADRESSE</b>	19 Rue Clovis Hugues
<b>REF.CADASTRALES</b>	J0289
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1933

**Typologie :** Patrimoine religieux

**Fonction Initiale :** Lieu de culte

**Fonction Actuelle :** Lieu de culte

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire et hexagonal

3 travées composées d'une nef et de 2 travées latérales (correspondant aux bas-côtés) / 7 travées sur chacun des bas-côtés

Toit à longs pans et toits à pavillon sur plan hexagonal sur le clocher et le chœur

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Diocèse de Saint-Denis.

Cette église est un des uniques lieux de culte du quartier dit de la « Mutualité », directement lié à l'urbanisation de celui-ci. L'implantation d'une église paroissiale, comme ce fut le cas à la Plaine trente ans plus tôt, et d'équipements scolaires (école de Marville par exemple) a permis le désenclavement progressif de ce quartier excentré.

Cet édifice est un des nombreux construits en Seine-Saint-Denis dans le cadre de l'œuvre des chantiers du cardinal contrôlée par le Comité diocésain d'architecture. Les architectes retenus, comme ce fut le cas deux fois pour Alfred Nasousky, sont placés sous l'autorité de l'architecte Paul Tournon

Modénature et décors : frise de modillons à masques d'hommes expressifs, Porche d'entrée à colonnettes (chapiteaux de style roman), arc en plein-cintre à moulures et frises de feuillages stylisés. Tympan à bas-relief : scène de la vie de Jeanne d'Arc, œuvre de Madeleine-Marie Nasouska-Chantrel.

**Matériaux de façade :** Ciment aggloméré (mélange de sable de rivière et de pierre pulvérisée, pilonné et humidifié pendant plusieurs jours)

Couvrement : Tuiles mécaniques, zinc.

**Structure constructive :** Béton en remplissage

**Implantation :** Située à l'intersection des rues de Choisy et Clovis Hugues.

**Maître d'œuvre :** Alfred NASOUSKY (architecte) ; Picaud et Cie (entrepreneur)

Archevêché de Paris, Chantiers du cardinal Verdier

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'implantation de l'église en milieu de parcelle permet le dégagement des bas-côtés et une perception générale de l'édifice.

L'église sera restaurée selon ses dispositions d'origine. Une attention particulière sera aussi portée à la clôture et à l'ancien presbytère (ou maison du gardien) qui participent à la cohérence de l'ensemble et mettent l'église en valeur tout en la protégeant de la rue.

**Recommandations**

/





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD102 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	14 Rue Collerai
<b>REF.CADASTRALES</b>	B0143
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1ère moitié du XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + C / 3 travées

Toit à 2 pentes à débord avec aisseliers et demi-croupe sur l'avant-corps.

**Matériaux de façade :** Meulière, bois, céramique

Metallerie : Garde-corps devant chacune des fenêtres, porte avec grille décorative

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Située à proximité de la limite communale au nord et à l'est de Pierrefitte-sur-Seine et de la Nationale 1, cette maison jouxte l'ensemble de maisons en bande réalisé par la société « Le coin du feu » au début du siècle. Le cadre environnant est donc constitué de maisons basses formant un front bâti continu.

Bâtiment initialement isolé sur la parcelle. En retrait par rapport à la rue.

Cour à l'avant et à l'arrière.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau intermédiaire plat entre RDC et les combles, linteau décoré audessus de la fenêtre située sous les combles, appuis de baies saillants. Pergola d'origine en bois avec aisseliers. Motif géométrique en céramique bleue sur le linteau surmontant la fenêtre située au niveau des combles. Balustrade en bois sur la terrasse.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

La façade sur rue sera conservée dans ses dispositions d'origine. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie qui sont de belle facture).

La surélévation est interdite et la modification des pentes de toiture n'est pas envisageable car elle nuirait à la composition générale de cette maison : les proportions du pignon sur rue avec son toit à large débord et sa demi-croupe participe particulièrement à son intérêt architectural. Les extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment.

On veillera aussi à préserver et à restaurer la clôture, si ce n'est dans ses dispositions d'origine, dans ses dispositions actuelles. Il conviendra dans tous les cas, de conserver le mur en ciment très caractéristique et d'unifier l'ensemble mur / portail avec une couleur de finition qui évite une rupture entre les éléments.

**Recommandations** | /





**STD107 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	41 Rue de la Légion d'Honneur
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH0036
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 2e moitié du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé ou collectif

**Etat de conservation :** Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan irrégulier avec un angle arrondi

SS + R + 1 + C / 5 travées.

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Enduit

Très beaux garde-corps d'origine

Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.

**Structure constructive :** Mur de soubassement en meulière protégé par un bandeau mouluré

Elévation en brique

**Implantation :** Cette parcelle est implantée à l'angle des rues de Toul et de la Légion d'Honneur à proximité de la Porte de Paris. Ce secteur de transition entre le cœur du centre-ville et le sud du territoire est caractérisé par un bâti mixte et discontinu composé d'immeubles ou de maisons sur rue et d'ateliers sur cour. Elle fait, de plus, face à l'arrière des jardins de l'ancien couvent des Carmélites (actuel musée d'art et d'histoire). Bâtiment aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Corniche moulurée à larmier et en dessous de laquelle court une frise moulurée interrompue au dessus des fenêtres par de petits bandeaux posés sur consoles. Encadrements de baie avec appuis saillants.

**Décor :** façade ponctuée de 4 pilastres dont deux sont situés aux extrémités de la façade.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

La maison et la clôture seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine. Les surélévations et les extensions sont interdites.

Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD108 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	51 Rue de la Légion d'Honneur / 4 Rue Haguette
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH: 0160
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble + Garage en RDC

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé et atelier

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé et garage automobile

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan irrégulier avec un pan coupé à l'angle des rues

R + 3 / 8 travées

Toit à croupes

**Matériaux de façade :** Enduit peint

Garde corps d'origine sur l'ensemble des baies des niveaux supérieurs

Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle est implantée à l'angle des rues de la Légion d'Honneur et Haguette à proximité de la Porte de Paris. Ce secteur de transition entre le cœur du centre-ville et le sud du territoire est caractérisé par un bâti mixte et discontinu composé d'immeubles ou de maisons sur rue et d'ateliers sur cour.

Les bâtiments de la parcelle sont implantés à l'alignement des voies. L'immeuble occupe l'angle des rues, puis des ateliers contigus sont implantés sur la rue Haguette.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Soignée et bien conservée. Bandeaux intermédiaires saillants à larmier, Baies soulignées de petites frises, encadrements des portes piétonnes saillants avec couronnements à larmier (droit, triangulaire).

**Décors :**

Refends, pilastres (petits et grands), grands motifs d'arcades en plein cintre, lignes verticales, soin apporté aux encadrements de baies et de portes (consoles, frontons triangulaires, frise sous les appuis...).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, on s'attachera à préserver les baies d'origine (portes piétonnes, porte cochère et fenêtres) avec leurs encadrements. Lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner celle-ci en harmonie avec le reste de l'élévation et dans le respect de la façade existante. Il conviendrait alors de restituer la partie de bandeau manquant entre le RDC et le premier étage (sous le niveau des appuis de baies du premier étage). La devanture pourrait alors venir s'amortir contre ce dernier qui la chapeauterait.

**Recommandations**

/

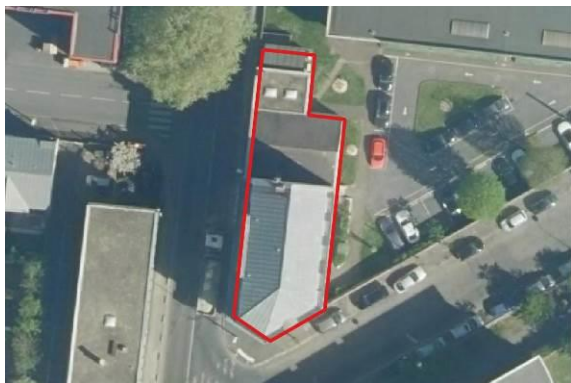


APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD112 MENUISERIE EBENISTERIE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	15, 21 Rue de la Montjoie
<b>REF.CADASTRALES</b>	CR0011
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Premier quart du XXe siècle

**Typologie :** Patrimoine industriel

**Fonction Initiale :** Bâtiment d'administration

**Fonction Actuelle :** Locaux administratifs d'entreprise

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire à plan coupé sur rue

SS + R + 2 + C / 2 travées sur le pan coupé formant l'entrée

/ 3 travées sur la rue de la Montjoie

/ 5 travées sur les deux façades est et ouest

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Enduit lissé, briques (décor)

Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson

**Structure constructive :** Murs maçonnés

**Implantation :** Le site d'origine s'étendait sur deux parcelles séparées l'une de l'autre par les établissements Marois et les aciéries de Paris-Outreau. Le secteur sur lequel est implantée l'entreprise fut entièrement voué à l'industrie et structuré par les embranchements ferroviaires du CFI. N'a été maintenue de l'activité d'origine, en lien avec l'histoire des établissements A.Roche, que le bâtiment administratif placé à l'angle de la rue de la Montjoie et de la Procession.

**Maître d'œuvre :** Paul Colas (architecte des transformations en 1942)

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Lors d'une prochaine campagne de restauration, il serait intéressant de restituer l'entrée à l'angle des rues de la Montjoie et de la procession, sur le pan coupé. En maintenant sa dimension et sa modénature (pilastres et auvent), l'aménagement consisterait à éviter l'ouverture, monier une nouvelle entrée, le cas échéant avec imposte. Le dessin de la porte devra faire l'objet d'un projet architectural parfaitement dessiné qui pourra s'inspirer de modèle de menuiserie datant du début du XXème siècle, ou au contraire, s'inscrire dans le présent. Dans tous les cas, les matériaux utilisés devront être des matériaux nobles qui valorisent l'ensemble. Pour accentuer la perception de l'entrée et en permettre l'accès, des aménagements seraient également nécessaires sur l'espace public en déplaçant les panneaux de signalétiques ainsi que le lampadaire situé au devant de l'entrée. Ce bâtiment sera, par ailleurs, conservé selon ses dispositions d'origine ou supposées. Aucun nouvel aménagement à RDC sur rue ne pourra être envisagé, le rythme et les propositions des baies devant être conservées. Dans le cadre de travaux de ravalement, toutes les façades visibles de la rue, formant un ensemble cohérent et homogène devront être étudiées et traitées. Afin de mieux identifier les matériaux et teintes d'origine de la façade, des sondages seraient éventuellement nécessaires afin de restituer au mieux les dispositions d'origine. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. Dans tous les cas, l'extension ne devra pas dépasser le RDC sauf dans le cas d'une remise aux normes du bâtiment, notamment dans le cadre de l'accessibilité de personnes à mobilité réduite.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD113 IMMEUBLE - OFFICE DU TOURISME DE SAINT-DENIS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0073
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1911

**Typologie :** Equipement public / Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en U

Commerce et Office de tourisme de Saint-Denis en rez-de-chaussée

R + 6 / 5 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Enduit au ciment

Eléments en fonte sont d'origine

Tuiles mécaniques couverture

**Structure constructive :** Murs maçonnés plâtre moulé

**Implantation :** Parcelle située en bordure de l'îlot « Cygne », au nord de celui-ci, et au sud de la place Jean Jaurès. Parcelle à proximité immédiate de l'intersection entre la rue du Cygne et les places Jean Jaurès et Victor Hugo. En bordure de places publiques du centre-ville historique offrant de vastes dégagements.

Bâtiment remarquable implanté en bordure de parcelle, aligné sur la voie et inclut dans le front bâti homogène de la partie sud de la rue de la République.

**Maître d'œuvre :** A. Autant-Leclercq, (architecte)

Eugène Faivre (sculpteur)

Cherrier et Aupetit (constructeurs)

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Corniche saillante en bande, bandeau mouluré à larmier, appuis de baies plats saillants, linteau, encadrement de porte (mouluré / en bande).

**Décor :** Programme sculpté riche, médaillons et guirlandes de fleur en haut relief et symétriques. Guirlandes de fleurs en haut relief, dont deux guirlandes, bow-windows avec médaillons de têtes d'homme et de femme se regardant, bow-windows posés sur de hautes consoles à profils galbés et ornées de frise de fleurs en bas-relief. Lourdes consoles d'appuis des balcons, refends, guirlande de fleurs en haut-relief.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante. Aussi, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée, qui est un des intérêts majeurs de cet immeuble, et se situer sous le bandeau mouluré. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée principale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD114 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	23 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0065
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1906-1910

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en U

R + 4 / 3 travées / Loggia au dernier niveau

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Brique argile rouge, enduit, cabochons en céramique turquoise

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** La parcelle se situe au cœur du bâti très dense de l'hyper centre-ville historique, et plus spécialement dans le linéaire « fin XIXe siècle » d'immeubles situés en bordure nord de l'îlot dit « du Cygne ». Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelle et aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre :** Edmond Maupied (architecte)

**Informations complémentaires**

Modénature et décors :

Garde-corps simples et rectilignes

Hérisson au centre de la loggia. Clés de tirants en forme de fleurs de lys.

Dessus de porte mouluré et à larmier, appuis saillants et à larmier. La loggia saillante est particulièrement travaillée de moulures, consoles galbées. Le débord de toit à chevrons apparents de protège celle-ci ainsi que l'ensemble de la façade. La loggia est limitée par des petites balustrades en bois et scandée de poteaux en brique encadrés. Consoles en bois en forme d'ailes. Thème architectural chinois.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Au dernier étage, la loggia ne devra en aucun cas être fermée. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à préserver la porte et à restaurer l'encadrement de celle-ci, de part et d'autre, afin de retrouver des proportions satisfaisantes et une lecture complète de la travée centrale, axe principale de la composition. Il conviendra aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Celui-ci sera positionné au même niveau que le bandeau haut mouluré en larmier, en couronnement de la porte et en reprendra le profil afin de bien s'intégrer dans l'architecture de la façade. Il sera légèrement en retrait par rapport à ce dernier pour conserver saillant et prédominant le couronnement de la porte. Ce bandeau viendra donc, d'une part, asseoir les baies du premier étage en formant un appui filant et d'autre part, permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Le bandeau viendra ainsi chapeauter les devantures tout en les protégeant. Enfin les devantures devront être dessinées en harmonie l'une par rapport à l'autre (en termes notamment de proportions et de rythmes) et dans le respect de la façade existante (notamment de la symétrie).

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD115 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	27 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0150
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1908

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire à pan coupé

SS + R + 4 + C / 5 travées

Toit à combles brisés

**Matériaux de façade :** Pierre appareillée / brique silico-calcaire, argile rouge / céramique

Garde-corps d'origine de style Art Nouveau.

Couvrement : zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** La parcelle se situe au cœur du bâti très dense de l'hyper centre-ville historique, et plus spécialement dans le linéaire « fin XIXe siècle » d'immeubles situé en bordure nord de l'îlot dit « du Cygne ». Le bâtiment remarquable, immeuble de logements, est implanté à l'alignement du croisement sud-est des rues de la République et Gabriel Péri. Le bâtiment occupe la totalité de la surface de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Jules Guiard (architecte)

**Informations complémentaires**

Commerce au RDC

Modénature : Appuis de baies saillants ; corniche moulurée à larmier

Bow-windows, encadrement de chaînes en pierre, bichrome de briques formant des motifs décoratifs géométriques, cabochons en céramique turquoise motifs de losanges, frise de céramique à décor de feuilles de chêne (?).

Les bow-windows sont posés sur des consoles sculptées d'ornements et couronnés de motifs travaillés.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées.

Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner celle-ci en harmonie et dans le respect de la façade existante. Il conviendra de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendrait protéger la devanture nouvellement créée. Celui-ci sera positionné dans la continuité du bandeau mouluré situé au-dessus de la porte d'entrée et juste en-dessous des appuis de baies. Il en reprendra le profil afin de bien s'intégrer dans l'architecture de la façade. La devanture devrait être limitée à la longueur de l'immeuble et, en aucun cas, empiéter sans distinction sur un autre immeuble comme c'est le cas aujourd'hui car cette « fusion » des rez-de-chaussée fausse la perception des rythmes des immeubles et déséquilibre les compositions affectant pour finir la qualité du front bâti. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles (visuellement en rez-de-chaussée, il faut que les deux pieds d'immeuble soient identifiables comme des entités propres). L'unité visuelle de la devanture pourra alors être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble.

**Recommandations** | /

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







**STD116 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	35 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0042
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en U autour d'une courette intérieure

R + 4 / 2 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Pierre de taille, brique argile ocre rouge, enduit et briques, céramiques  
Tuiles mécaniques.

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** La parcelle est située au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis au nord de l'îlot de la rue de la République compris entre la rue Gabriel Péri et la rue Gibault. On y observe, comme dans tout le centre-ville, un front bâti dense d'immeubles de rapport implantés sur des parcelles formant lanières. L'immeuble remarquable est implanté entre limites séparatives de parcelle à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Haut bandeau en pierre mouluré à larmier, corniche en brique saillante à larmier et soulignée d'une frise, appuis de baies saillants

**Décors :** Bossages en bichromie, bow-window posé sur des consoles sculptées et couronné de chapiteaux de pilastres, haute frise en céramique à motifs de rinceaux rocailles bleus sur fond doré.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées.

Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à supprimer l'auvent qui impacte lourdement l'immeuble et cache le premier étage. Il conviendrait de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendrait protéger la devanture nouvellement créée. Cette dernière devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD119 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	76 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z0014
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** bon

**Hauteur et gabarit :** Rectangulaire presque carré

R + 4 + C / 3 travées symétriques

Toit à combles brisés

**Matériaux de façade :** Enduit, pierre de taille, brique argile rouge, céramique grise et verte.

Couvrement : Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Le parcellaire en lanière qui longe la rue de la République est caractéristique du centre-ville de Saint-Denis où le bâti très dense est essentiellement constitué d'immeubles de logements. La rue de la République présente une certaine homogénéité des gabarits des bâtiments sur rue ce qui offre une impression de rideaux architecturaux reliant la Basilique à l'église dite « neuve » Saint-Denis de l'Estrée.

Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelle et à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Eléments de modénature et de décors :

Cette façade alliant brique et décor classique en pierre évoque le vocabulaire de l'architecture «Louis XIII». L'essentiel du programme décoratif se porte sur la travée centrale, où le balcon à balustres à R + 2 est posé sur deux lourdes consoles. Puis, la travée est encadrée de deux pilastres à bossages et de chaînes. Au sommet, la dernière baie est encadrée en son sommet d'une frise de feuilles et rubans de style Empire. Cette frise marque le centre du décor d'attique constitué d'une première frise de feuilles de chêne sculptées, dans la continuité des linteaux des baies, surmontée d'une frise de modillons soulignant la corniche.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à préserver la porte, son encadrement et le bandeau entre rez-de-chaussée et premier étage même si son profil n'est sans doute pas d'origine. On s'appliquera aussi à conserver la devanture sous le niveau de ce bandeau et non saillante par rapport au nu extérieur de la façade (les devantures peuvent tout de même être en applique mais pas saillantes). Cette dernière devra enfin être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante.





**STD121 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	87 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0051
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan carré, presque rectangulaire. Sur la cour l'immeuble comprend une tourelle centrale de plan carré couverte en pavillon.

R + 3 / 3 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Brique silico-calcaire rehaussée de brique argile rouge et de brique vernissée verte en décors / Enduit.

Garde-corps d'origine

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle en lanière est située au nord-ouest de l'îlot dit « Condroyer » en plein cœur du centre-ville. Le bâti de la rue de la République, artère historique de communication entre la Basilique et la gare, est caractérisé par sa continuité et son homogénéité en terme de gabarits et d'implantations. Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté à l'alignement de la voie en limite nord de parcelle.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Les appuis de baies sont plats et saillants. Les dessus de baies sont traités en saillie. La corniche est moulurée à larmier.

**Décors :** arc en plein cintre, frises, modillons, consoles terminées en forme d'écus fleurdéliés évoquant un débord de toit médiéval.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, si un retour aux dispositions d'origine n'est pas envisageable, il conviendrait de réinstaller la porte d'entrée dans l'axe de la travée centrale et de lui restituer un encadrement finition enduit en harmonie avec le reste des éléments de décor et modénature composant la façade. Cette disposition permettrait de retrouver des proportions satisfaisantes et une lecture complète de la travée centrale, axe principale de la composition. Il conviendrait aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. L'ensemble des ces éléments devront faire l'objet d'un projet architectural cohérent qui mettra en avant une recomposition complète du pied d'immeuble en harmonie et dans le respect de la façade existante. A cet effet, l'implantation des devantures devra être étudiée. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Le bandeau viendra ainsi chapeauter les devantures tout en les protégeant. Elles devront être dessinées en harmonie l'une par rapport à l'autre (en termes notamment de proportions et de rythmes) pour affirmer la symétrie. Enfin les devantures devraient être limitées à la longueur de l'immeuble et, en aucun cas, empiéter sans distinction sur un autre immeuble comme c'est le cas aujourd'hui. La « fusion » des rez-de-chaussée de deux immeubles mitoyens fausse la perception des

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

rythmes des immeubles et déséquilibre les compositions affectant pour finir la qualité du front bâti. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles (visuellement en rez-de-chaussée, il faut que les deux pieds d'immeuble soient identifiables comme des entités propres). L'unité visuelle de la devanture pourra alors être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble.

### Recommandations | /





**STD122 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	93 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0116
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 3e quart du XIXe siècle  
**Typologie** : Immeuble  
**Fonction Initiale** : Logement collectif privé ; commerce  
**Fonction Actuelle** : Logement collectif privé / Commerce  
**Etat de conservation** : Bon  
**Hauteur et gabarit** : Plan en L / commerces au RDC  
 SS + R + 3 + C / 29 travées  
 Toit à combles brisés (à la Mansart)

**Matériaux de façade** : Plâtre ? / briques  
 Garde-corps filants en fonte  
 Couvrement : Zinc sur le terrasson et ardoises sur les brisis  
**Structure constructive** : Indéterminé  
**Implantation** : Vaste parcelle située en bordure d'îlot et le long de la voie, au croisement Sud-Est de la rue de la République et du boulevard Jules Guesde, à proximité immédiate d'espaces publics arborés : la place piétonne à l'extrémité Ouest de la rue de la République, le boulevard Jules Guesde devant l'église Saint-Denis de l'Estrée. Implanté à l'angle de la rue.  
**Maître d'œuvre** : /

**Informations complémentaires**

Modénature : Corniche moulurée à larmier ; Bandeaux à larmier ; Encadrements de baies saillants moulurés ; Linteaux variés selon les baies : en arc surbaissé mouluré, ou avec motifs de tables et surmontés d'une petite corniche saillante moulurée à larmier, ou à frises sculptés, chaînage d'angle, consoles jumelles ou triples sous la corniche de couronnement entre chaque baie ; fausses clefs saillantes.

Décors : Bossages et refends ; pilastres à chapiteaux ioniques ; consoles jumelles à décor végétal en bas-relief ou couronne de fleurs en haut-relief ; masques d'hommes au-dessus des baies et sous les balcons ; linteaux des baies surmontés de frise à motifs de draperies et fleurs.

Actuellement copropriété.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau filant situé sous les appuis des baies du premier étage (une partie étant encore en place). Il en reprendra ainsi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Toute nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant, par ailleurs, la porte cochère et son encadrement.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD123 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	86 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z0121
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1912

**Typologie :** Imeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé et commerce

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé et commerce

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en U et en L

SS + R + 4 + C / 7 travées

Toits à longs pans et coupole en angle

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Corniche de couronnement moulurée à larmier ; bandeaux plats intermédiaires ; encadrements des baies moulurés à linteaux en arcs surbaissés et fausses clés centrales saillantes ; hautes consoles saillantes sculptées en support des balcons et sous la corniche (certaines ornées de masques) ; appuis de baies saillants ; porte en plein-cintre encadrées de refends et haut fronton semi-circulaire saillant.

**Décors :** Riche décor sculpté au-dessus de la porte d'entrée : médaillon central encadré de guirlandes de fleurs. Plusieurs « groupes » sculptés comme les brassées de pommes de pin aux pieds des consoles.

**Matériaux de façade :** Brique silico-calcaire et pierre de taille  
Zinc

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Centre-ville ancien, tissu dense d'immeubles de rapport. Disposition en angle de rue.

**Maître d'œuvre :** A.Guiard, (architecte) F.Peignin, (entrepreneur, Epinay)

Maître d'ouvrage : M. Hessig et M. et Mme. Guiard

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées.

Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, lors de la dépose de la devanture actuelle, de vérifier si des éléments subsistent de l'architecture originelle. Si tel est le cas et si leur état le permet, on veillera alors à les conserver, à les restaurer et à les intégrer au nouveau projet. Si aucun élément ne subsiste, la nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant d'une part la porte d'entrée et son encadrement. Il conviendra aussi de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage qui viendra protéger la devanture nouvellement créée. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau haut en couronnement de la porte d'entrée. Il en reprendra aussi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD125 MAISON DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue de l'Amiral Caillard
<b>REF.CADASTRALES</b>	BF0292
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1887 - 1900

**Typologie :** Maison de bourg

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + RDC + C / 2 travées

Toit à 2 pentes parallèles à la rue

**Matériaux de façade :** Brique et enduit, céramique

Metallerie : Garde corps, 4 têtes de tirants ouvragés, linteaux métalliques

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Situé au pied de l'A1 et à proximité du parc de la Légion d'Honneur et de l'hôpital Danielle Casanova, le bâtiment est aligné sur la rue de l'Amiral Caillard.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau et encadrement des baies en brique

Autres éléments de décor Frise avec motif de guirlandes et alternance de carreaux de céramiques bleues et blanches.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La façade sur rue de cette maison sera conservée dans ses dispositions d'origine supposées. La surélévation et la modification de la pente de toiture ne sont pas envisageables car une des caractéristiques de cette maison est la présence de l'imposante lucarne.

Les extensions à l'arrière de la maison ou pour remplacer le garage existant sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD127 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15 Rue de Traverse
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH0026
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 5 travées

Toit à 2 pentes à chevrons débordants

**Matériaux de façade :** Pierre ou imitation pierre

Brique (plusieurs couleurs, certaines d'entre elles portent comme poinçon la lettre « B »), Enduit.

Métallerie : Garde-corps de style XVIIIe siècle néo-rocaille.

Marquise, grille devant les soupiraux et grille décorative sur la

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Située entre l'avenue Gabriel Péri et le parc de la Légion d'Honneur, la rue Traverse au sein de laquelle est implantée cette maison est composée d'un tissu mixte associant maisons, immeubles collectifs haut et bas.

L'urbanisation de cette rue a débuté à partir de 1854 à l'instar de l'ensemble de ce secteur situé à l'est de l'axe majeur de la ville (rue Gabriel Péri) et qui comprend également les rues de la Légion d'Honneur, Pinel, Haguette et Lanne.

Maison implantée vers le fond de la parcelle et en limite séparative nord. Petite cour à l'arrière et un jardin devant.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Bandeaux saillants, appuis de baies saillants et arrondis, plate bande au dessus des baies à RDC et linteaux avec encadrements saillants au-dessus des baies, chaînages d'angle.

**Décor :** Mascarons devant quatre des cinq baies représentant deux fois le même visage : celui d'un homme barbu dont la tête est enveloppée d'un turban, celui d'une jeune femme dont le tête est elle aussi entourée d'un voile ? fleurs ?

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations sont interdites comme les extensions à l'avant car elle nuirait à la composition symétrique de la façade.

**Recommandations**

/ /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD128 MAISON DE MAITRE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Rue Denfert Rochereau
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH0089
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Bâtiment de bureaux d'entreprise (Agence Alvéron)

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Plan carré

SS + R + 1 + C / 2 travées à 3 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Briques rouges et enduit de plâtre (ou ciment pierre)

Couvrement : Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson

**Structure constructive :** Soubassement de meulière jointoyée  
Maçonnerie de briques

**Implantation :** Placé entre le canal et le Bd Marcel Sembat, le pavillon a récemment été restauré dans le cadre d'une opération d'aménagement visant à construire des immeubles de logements collectifs.

Le pavillon est aligné sur la rue Denfert-Rochereau et s'ouvre sur une cour en partie occupée par les nouveaux immeubles de logements.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Décors et modénature :

Motifs floraux (moultures), refends, pilastres avec chapiteaux, clé saillante.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Le pavillon vient de faire l'objet d'une opération de restauration. Cependant, dans le cadre de futurs travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera à nouveau étudié et traité.

Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place.

Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception peut-être du parement. En effet, dans le cadre d'une campagne de restauration ultérieure, on veillera à choisir des teintes plus nuancées pour le ravalement des façades et des éléments de modénature et, si possible, on cherchera à retrouver les briques nues car celles-ci moins monotones qu'une peinture uniforme, font vibrer les façades.

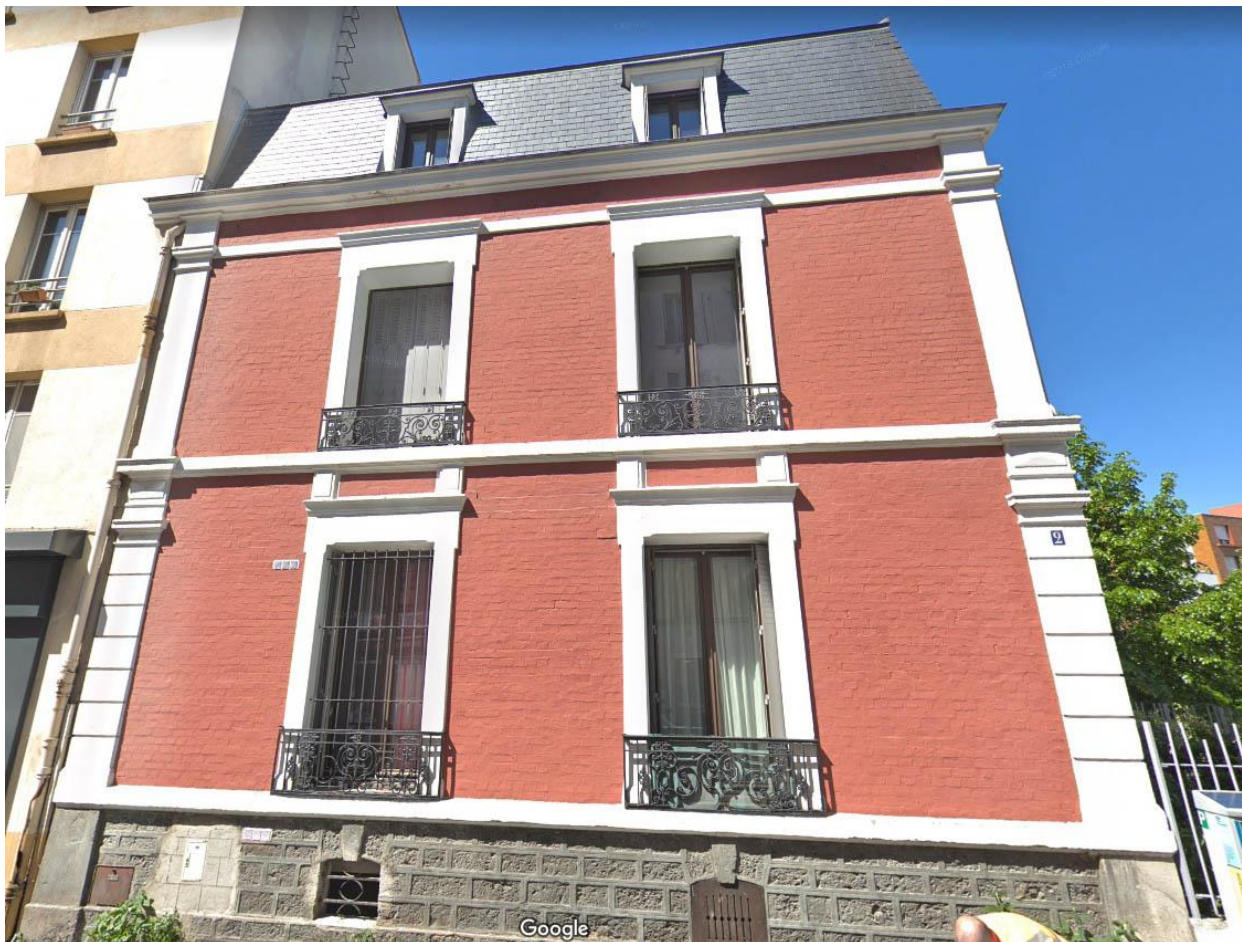
Si la suppression des deux souches de cheminées est définitive, altérant de manière irréversible le dessin de la façade principale (participant à la composition de la maison en favorisant l'élancement vertical), il est encore possible de remplacer la lanterne disgracieuse placée au dessus de la porte d'entrée.

Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés).

Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment et de préférence à l'arrière du bâtiment pour ne pas altérer la perception du bâtiment depuis la rue.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD131 AU BON COIN****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	12, 14 Rue Denfert Rochereau
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0005-0096
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle (vers 1910)

**Typologie :** Petit immeuble / Ancienne activité commerciale

**Fonction Initiale :** Immeuble de logements et commerces, atelier de plomberie, maison de maître

**Fonction Actuelle :** Immeuble de logements, logement individuel privé

**Etat de conservation :** Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan trapézoïdal, à triangulaire SS + R + 2 / 1-3 travées

Toit à croupe

**Matériaux de façade :** Enduit à la peinture blanche  
Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Maçonnerie de briques / Maçonnerie de pierres meulières (soubassement)

**Implantation :** Formant l'angle de l'îlot limité par la berge du canal, la rue Denfert Rochereau et le Bd Marcel Sembat, ce bâtiment, occupé autrefois par le café Au bon coin, fait partie d'un petit ensemble constitué d'une parcelle triangulaire entièrement bâti, puis par une seconde parcelle plus importante qui comprend un pavillon, un atelier et une remise.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : M. Marchand (pavillon)

**Informations complémentaires**

Immortalisé par Robert Doisneau dans sa série sur la banlieue de Paris, ce « petit coin » de Saint-Denis est pour le photographe caractéristique de ces milliers de bistrotts que l'on trouve au coin des rues.

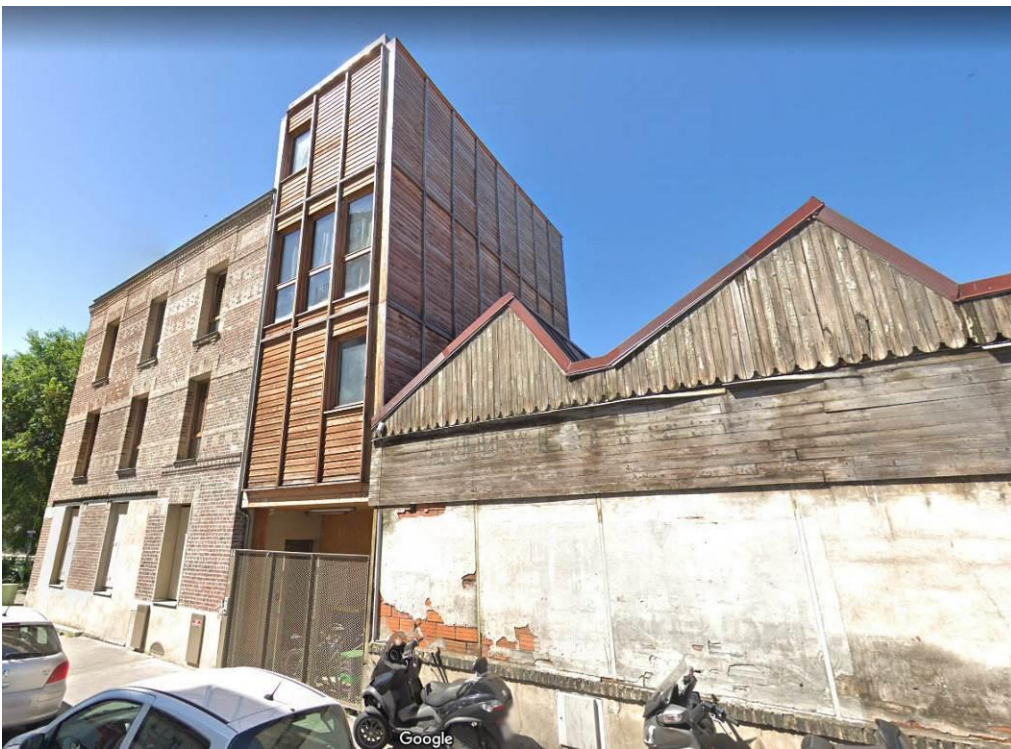
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

L'immeuble à l'angle de la rue Denfert-Rochereau, humble dans sa taille et dans sa forme, ferme parfaitement l'angle de la rue et est une bonne articulation sur le canal qui est doté en frange, sur les fonds des parcelles traversantes donnant sur la rue Denfert-Rochereau, de bâtiments relativement bas. Par ailleurs, sur la rue Denfert-Rochereau, les proportions de cet immeuble évitent l'enclavement et l'écrasement des pavillons qui forment un front bâti discontinu caractéristique de la rue côté numéros pairs (voir schéma ci-après). Ce bâtiment a été largement dénaturé. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénatures. L'immeuble était à l'origine à briques vues ; aussi il conviendra de restituer cette disposition d'origine en retirant la peinture blanche qui a été badigeonnée. Concernant le rez-de-chaussée, dans les années 40, celui-ci était affecté à une activité commerciale et ses façades aujourd'hui en portent encore les stigmates. Ainsi la rénovation de l'immeuble nécessite de définir l'affectation qui sera donné au pied d'immeuble. Avec sa position en proue sur le canal et des façades ouvertes vers le square de Geyter, le bâtiment pourrait retrouver une fonction commerciale. Dans ce cas, les ouvertures d'origine pourront être ré-ouvertures et une devanture bois en applique pourra venir habiller la façade en rez-de-chaussée. Il est recommandé alors de s'inspirer de la photographie de Robert Doisneau en termes de proportions. Si le rez-de-chaussée reste affecté à des logements, il conviendra d'enduire celui-ci pour masquer les reprises au droit des ouvertures. La partie enduite devra alors se terminer sous le bandeau entre rez-de-chaussée et premier étage. Il conviendra alors dans le traitement et la finition du rez-de-chaussée de se référer à des pieds d'immeubles de la même époque (par exemple immeubles donnant sur le square de Geyter).





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD133 COMPAGNIE DE HALAGE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15 Rue Denfert Rochereau / Rue Nicolas Leblanc
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0141
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart XXe siècle

**Typologie :** Locaux administratifs d'une entreprise

**Fonction Initiale :** Locaux de la compagnie de halage

**Fonction Actuelle :** Locaux administratifs d'entreprises (Western Union, Synesthésie)

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** /

**Informations complémentaires**

/

**Matériaux de façade :** /

**Structure constructive :** /

**Implantation :** /

**Maître d'œuvre :** Attribuable à Edouard Cudot, architecte des n°10 et 12, rue Nicolas Leblanc, propriétés de M. Canas

Maître d'ouvrage : M. Canas (vétérinaire)

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Afin de préserver le caractère pittoresque de l'ensemble, on veillera à maintenir les dispositions générales du site que sont la cour, la répartition des bâtiments, leurs volumes, les matériaux, ainsi que la présence des lucarnes pendantes sur les écuries et le dépôt. Ainsi, est proscrite toute densification du cœur de la parcelle et de ses flancs ainsi que toute surélévation.

Concernant le pavillon d'entrée, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Les éléments de décor et de modénature ont aujourd'hui disparu. Aussi, il est recommandé dans un premier temps d'effectuer des sondages en façade afin de déterminer les matériaux mis en œuvre ainsi que les éléments de décor peut-être encore en place, dans l'objectif de les restituer au mieux. Il est aussi préconisé de restituer les éléments de modénature caractéristique de ce type d'architecture car, outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant le ruissellement de celles-ci sur la façade. Il conviendrait alors de se référer à des profils existants sur des bâtiments de la même époque et de même facture. La restauration du pavillon au plus prêt de ses dispositions d'origine répond au besoin, d'une part, de renforcer l'homogénéité du site, et, d'autre part, de rendre cohérente cette construction avec les autres pavillons de maître moins dénaturés de la rue Denfert Rochereau.

Concernant les écuries, si le rez-de-chaussée a été largement dénaturé, le premier étage conserve la lisibilité de la bichromie des briques. On s'attachera donc à préserver visible ces dispositions. Pour toutes interventions ultérieures sur le rez-de-chaussée, on privilégiera un matériau en rupture avec la brique d'origine. En effet, la brique neuve qui a été mise en place nuit à la lecture générale de la façade aussi bien dans sa teinte que dans la mise en œuvre des joints. Une réécriture de la façade en rez-de-chaussée préservant les vestiges de l'architecture originelle et en relation avec le rythme aléatoire et la brique bichromique du premier étage est à encourager.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD134 USINE D'IMPRESSION SUR ETOFFES PUIS IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7 Rue des Boucheries
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0217
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1854 et 1863

**Typologie :** Patrimoine industriel / Logements collectifs

**Fonction Initiale :** Usine d'impression des étoffes

**Fonction Actuelle :** Immeuble de logements

**Etat de conservation :** Moyen / Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS+R+3 / 3 à 11 travées

Toit à 2 pentes

**Informations complémentaires**

/

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

Couvrement : tuiles mécaniques et zinc

**Structure constructive :** Maçonnerie de briques

**Implantation :** Aligné sur l'impasse de la rue des Boucheries et de l'impasse éponyme.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Driessens (industriel)

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | Recommandations / voir fiche annexée





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD136 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue des Chaumettes
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z0138
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Rectangulaire

Commerce sur 3 travées à R, habitations sur le reste de l'immeuble

SS + R + 3 + C / 7 travées (mur gouttereau façade d'entrée) 3 travées (mur pignon Sud)

Toit à longs pans

**Informations complémentaires**

L'ensemble est traité avec une alternance de brique argile et silico-calcaire (deux tonalités l'une beige l'autre ocre brun). Corniche à moulures, bandes et frise de denticules. En angle des faux pilastres. Bandeaux plats saillants entre chaque niveau. Encadrements des baies travaillés (voir détails fiches annexes).

De la céramique architecturale orne le dessus des baies et de la porte au rez-de-chaussée : motifs symétriques de fleurons dans deux tonalités de bleus encadrant une fleurette en haut-relief au-dessus des baies ; un motif polychrome de grotesque à masque de satyre au-dessus de la porte.

**Matériaux de façade :** Brique argile et silico-calcaire

Garde corps (récents mais tous similaires) en fonte à main courante en bois sur l'ensemble des baies

Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** /

**Implantation :** Très étroite parcelle alignée sur la rue des Chaumettes. Immeuble aligné sur la voie, mitoyen au nord et au mur pignon sud dégagé. A l'arrière du bâtiment remarquable, une cour parallèle de plan rectangulaire et étroite.

**Maître d'œuvre :** Attribuable à l'agence Jules Moulin

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'éventuelle transformation future du commerce en rez-de-chaussée devra prendre en compte les rythmes des ouvertures du reste de l'immeuble et la composition générale de la façade (travées et lignes horizontales, soubassement, bandeau). Si sous la devanture actuelle, des éléments de la façade d'origine en brique sont encore en place, il conviendra de les conserver. Dans tous les cas, il serait souhaitable de retrouver le bandeau filant sous les fenêtres du 1<sup>e</sup> étage avec leurs consoles.

Certaines descentes d'eau pluviale coupent la façade et altèrent les éléments de modénature et de décor. Lors d'un projet de ravalement, il serait souhaitable de rationaliser le positionnement de ces descentes afin qu'elles nuisent pas à l'architecture du bâtiment. De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions au droit de la façade pignon sont interdites.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD137** **PARKING****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue des Chaumettes / Rue du Corbillon / Passage de l'Equerre d'Argent
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z: 0036-0037-0113-0137
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1982-1984

**Typologie** : Equipement public

**Fonction Initiale** : Parking

**Fonction Actuelle** : Parking

**Etat de conservation** : Bon ?

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaires, trois éléments bâtis constituent le parking s'adossant les uns aux autres avec décalages et retraits.

SS + R + 4 et 5.

Toit terrasse.

**Matériaux de façade** : Pavés de verre et carrelage, blanc/rouge  
Garde corps métallique

**Structure constructive** : Structure poteaux poutres en béton

**Implantation** : Situé en cœur d'îlot, le parking s'inscrit dans un contexte urbain ancien et dense, caractéristique des abords de la rue de la République. Le parking a un environnement assez minéral avec cependant quelques arbres (rue des Chaumettes et cour de l'école du Corbillon). Constitué de trois entités bâties reliées entre elles, le parking occupe la quasi-totalité du cœur de l'îlot.

**Maître d'œuvre** : Christian Devillers architecte, Jean-Christophe Tougeron architecte assistant, Michael Halter architecte assistant

Maître d'ouvrage et propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Fruit d'un concours en 1980, ce parking innovant, salué par la critique puis par l'Equerre d'argent, n'a malheureusement pas fait école.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD138 EGLISE MARTIN LUTHER****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	12,14 Rue des Chaumettes / 29 Boulevard Carnot
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z0028
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1967  
**Typologie :** Patrimoine religieux  
**Fonction Initiale :** Eglise  
**Fonction Actuelle :** Eglise  
**Etat de conservation :** Bon ?  
**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire  
 R / 3 larges travées

**Matériaux de façade :** Enduit

Couvrement : ardoises

**Structure constructive :** Béton

**Implantation :** Parcelle implantée au croisement est du boulevard Carnot et de la rue des Chaumettes au cœur du centre-ville historique de Saint-Denis. La rue des Chaumettes, au contraire de la majorité des rues du secteur, dominées par des fronts bâtis denses d'immeubles de rapport, est caractérisée par un bâti hétérogène tant dans son gabarit, que son implantation et son usage.

Le bâtiment remarquable, église, est implanté en retrait des voies au centre de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Paris

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Eglise évangélique luthérienne de France, inspection de Paris

L'intérêt principal de cet édifice réside dans sa toiture complexe constituée de quatre « flèches » successives : la première au nord étant la plus haute et forme un clocher surmonté d'une croix et percé d'abats-sons, puis couvrant l'ensemble de la largeur vers le sud du bâtiment trois autres « flèches » dont la forme évoque aussi des sheds industriels.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Une clôture homogène sur la parcelle et bien dessinée (avec mur bahut continu surmonté d'une grille avec portail ou portillon en concordance avec la grille) permettrait de mieux accompagner l'église et de la mettre en valeur tout en requalifiant l'alignement sur rue à l'angle de la rue Chaumette et du boulevard Carnot.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD139 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue des Ursulines
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0001
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1860

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon (mais encrassé)

**Hauteur et gabarit :** Plan carré avec une tour d'escalier sur le jardin au centre de la façade secondaire

SS + R + 2 + C / 3 travées

Toit à combles brisés, lucarnes à la Mansart

**Matériaux de façade :** Pierre de taille, brique peinte en rouge « en fond » et des éléments de modénature ou de décor enduits en blanc ou en rouge.

Garde-corps d'origine.

Couvrement : Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis

**Structure constructive :** Indéterminé. Meulière en soubassement

**Implantation :** Cette parcelle est implantée à l'angle des rues des Ursulines et Emile Connoy, deux des plus anciennes voies du centre-ville de Saint-Denis. Ce secteur, de la rue des Ursulines, est caractérisé par une moindre densité du bâti dans le reste du centre-ville. Batiement aligné sur la voie, au niveau de l'angle.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau plat saillant, bandeau mouluré à larmier, corniche saillante posée sur des modillons, appuis de baies saillants moulurés à larmier, bossages filants, riche frise décorative constituée de tables à décors vermiculés interrompues par les dessus de baies, six frises décoratives de putti peintes, en rouge encadrées de consoles cannelées posées sur des triglyphes, pilastres à chapiteaux corinthiens, tables ornées d'un vocabulaire Empire, martial, en haut relief où une étoffe est suspendue en ses extrémités à des boutons d'uniforme ; la table découpée par deux volutes jointes au centre par un trèfle en haut-relief, attique avec une frise décorative ponctuée par les clés saillantes.

Les panneaux de putti, dont la facture pourrait être attribuée à la Maison Coignet, sont identiques pour certains à ceux que l'on trouve sur la maison située en face au 11 rue des Ursulines.

Les scénettes malheureusement encrassées par la peinture sont les suivantes : façade sud de droite à gauche, putti jouant avec des guirlandes de fleurs évoquant le thème du Printemps, putti jouant avec des tiges végétales et panier, la même scène de putti jouant avec guirlandes de fleurs ; façade ouest, de droite à gauche : on retrouve la même alternance mais inversée de deux frises latérales de putti jouant avec des tiges végétales et panier, encadrant une frise de putti jouant avec des guirlandes de fleurs.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor (dont notamment les bas-reliefs qui mériteraient un nettoyage après définition d'un protocole d'intervention adapté au dégrassement), de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera notamment à maintenir les proportions des baies à RDC ainsi que les soubassements à pierre vue, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD140 MAISON DE VILLE (OFFICE NOTARIAL)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	11 Rue des Ursulines
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0062
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville / Bureaux

**Fonction Initiale :** Logement et bureaux

**Fonction Actuelle :** Logement et bureaux

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Bâtiment A)

Une maison de plan carré avec adjonction d'une aile de plan rectangulaire en avant-corps par rapport à la maison.

R+1 + C / 3 à 5 travées

Toit à la Mansart (maison d'habitation), toit terrasse (aile en avant-corps), terrasse (travée commune à l'avant-corps et à la maison d'habitation)

Bâtiment B)

Plan en L inversé

de RDC à R+ 2 / 14 travées à RDC et 17 ou 18 travées à R + 1

Toit terrasse et toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Bâtiment A)

meulière

couvrement : Ardoises, zinc et 4 cheminées en brique

Bâtiment B)

brique ocre / grise et rouge

Couvrement : Zinc, tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située face à la rue Emile Connoy et mitoyenne avec l'école Saint Jean-Baptiste-de-la-Salle. L'importante surface de la parcelle, sa forme en coude et son vaste jardin sont caractéristiques de cette partie de la ville qui fut bâtie progressivement sur les anciennes emprises conventuelles (couvent des Récollets).

Deux bâtiments principaux accolés. Le premier (a) qui correspond à la maison complétée par une aile en avant-corps. Le second (b), situé à l'arrière de l'aile. Petits bâtiments en plus. Un important jardin est situé à l'arrière de la maison et une petite cour arborée marque la transition entre la rue des Ursulines et la maison.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé, Coignet (entreprise) : bas reliefs

Maître d'ouvrage : M. Besnard (notaire)

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Office notarial

Modénature et décors bâtiment A) : Corniche (frise), baies et portes à RDC surmontées d'arc segmentaire en brique. Garde-corps, porte, marquises

Modénature et décors bâtiment B) : Linteaux et appuis de fenêtre saillant en ciment ou béton Coignet ?, chaque plein-de-travée est orné d'un panneau en bas relief à motif géométrique en forme de losange. Pleins-de-travée sont ornés d'un panneau en bas relief mettant en scène des putti.

Au total, ce sont 4 « tableaux » différents qui se répartissent en plusieurs exemplaires sur l'ensemble des 17 ou 18 travées. Ces « tableaux » évoquent des putti tirant sur une corde ; entourés de guirlande de fleurs ; se baignant dans une bassine (?) avec une corbeille de fruits ou fleurs à côté ou se baignant dans une bassine (?) avec à proximité un jonc.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Il conviendra de garder la lisibilité des différents corps de bâtiment (maison, aile avant de liaison, corps de bâtiment à l'arrière) tant du point de vue des gabarits et formes que du point de vue de l'architecture, des matériaux et des décors. Concernant le mur de clôture sur la rue des Ursulines, on veillera à conserver le portail dans l'axe de la maison et à proposer une finition satisfaisante du parement du mur. Le soubassement en meulière devra être préservé.

Concernant les bâtiments, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment. Concernant les panneaux en bas-relief, il conviendra de les nettoyer tous ensemble afin d'avoir une même patine de finition et ce après des essais et l'établissement d'un protocole de restauration qui ne mettent pas en péril les « tableaux ».

#### Recommandations | /





**STD141 SOCIETE COOPERATIVE AVEC LOGEMENTS (L'AVENIR SOCIAL)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	17 Rue des Ursulines
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0143
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1880 et 1885

**Typologie :** Petit immeuble

**Fonction Initiale :** Siège et local commercial d'une société coopérative de consommation avec logements

**Fonction Actuelle :** Logements

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C, 5 travées de tailles inégales.

Toit à 2 pentes pour les deux bâtiments avec croupe en retour pour le bâtiment sur cour.

**Informations complémentaires**

Modénature L'édifice est rythmé par des trumeaux massifs et saillants assis sur un soubassement ponctué de soupiraux destinés au sous-sol. Les pleins-detravée, en retrait dessinent des tables. Les ouvertures sont surmontées de linteaux métalliques.

**Matériaux de façade :** Briques

**Structure constructive :** Briques

**Implantation :** L'édifice se situe rue des Ursulines, à proximité de l'ancien couvent dans un quartier assez résidentiel du centre-ville. Aligné sur la rue.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Société coopérative de consommation « L'Avenir social »

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

L'immeuble vient de faire l'objet de travaux de restauration. Lors de futurs travaux de ravalement, on pourra s'interroger sur le traitement de la brique et sa finition en parement. Des sondages pourront permettre de déterminer les teintes et la qualité des briques ainsi que leurs états afin de définir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues, si tel était le cas à l'origine.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD142 PETIT IMMEUBLE DE BUREAUX, LOGEMENTS ET CRECHE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue des Ursulines
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0089
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1830 et 1850

**Typologie :** Petit immeuble / Equipement

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé puis (?) / Office notarial

**Fonction Actuelle :** Bureaux, logements et crèche

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 2 + C / 5 travées

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : SCI Maillard (en 2008)

**Matériaux de façade :** Enduit à la chaux

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Ce secteur de la rue des Ursulines, au contraire du reste du centre-ville, est caractérisé par une moindre densité du bâti.

**Maître d'œuvre :** /

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble vient de faire l'objet d'une campagne de travaux de restauration qui a permis de revaloriser la façade. De la même façon, dans le cadre de futurs travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles de la rue sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD144** | **IMPRIMERIE / STUDIOS DE DANSE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	14 Rue Dezobry
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB0089
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique      ■ Architectural      ■ Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1890-1900  
**Typologie :** Patrimoine industriel / Equipement culturel  
**Fonction Initiale :** Imprimerie  
**Fonction Actuelle :** Studios de danse de la compagnie Karine Saporta  
**Etat de conservation :** Moyen  
**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire  
 R+2+C / 5 travées  
 Toit à deux versants

**Matériaux de façade :** Briques rouges agrémentées de briques jaunes pour les éléments de modénature  
**Couvrement :** Charpente métallique / Tuiles mécaniques et verres  
**Structure constructive :** Maçonnerie de briques, et charpente de la halle en métal  
**Implantation :** Entre la gare et l'Eglise Notre-Dame de l'Estrée, l'ancienne imprimerie s'inscrit dans un quartier constitué dans les années 1870. Dans la rue Dezobry caractérisée par des alignements d'immeubles de rapports de grande qualité architecturale, le petit atelier constitue une rupture d'épannelage tout en reprenant dans sa composition des éléments communs à l'ensemble des édifices. Deux immeubles de logements (R+5/6) encadrent la parcelle de l'atelier.  
 Halle occupant toute la longueur de la parcelle.  
**Maître d'œuvre :** Indéterminé  
 Maître d'ouvrage : Imprimerie générale

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Compagnie Karine Saporta

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre des travaux, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de modénature et aux éléments de second-œuvre encore en place (appuis de baie). Les surélévations sont interdites pour, d'une part, maintenir la singularité de la rupture d'échelle dans le front bâti continu et homogène de la rue et, d'autre part, conserver le lanterneau élément caractéristique de l'architecture des halles.

Dans le cadre de la prochaine vocation de la halle en studios de danse de la compagnie Karine Saporta, le bandeau dans lequel s'inscrivait « imprimerie générale » pourrait être réutilisé pour une nouvelle signalétique.

Cette réutilisation permettrait d'éviter un simple comblement de l'interstice et la création de nouvelles enseignes venant perturber la lecture de la façade.

Dans le cadre du projet de façade, il conviendra aussi de préserver les proportions des baies aux étages supérieures. Si les menuiseries correspondant à ces baies ont été conservées, il est recommandé de les restaurer. Elles pourront être doublées par une double fenêtre intérieure permettant ainsi d'être plus performant énergétiquement. Si le cas échéant elles n'existent plus, de nouvelles menuiseries devront être créées ; elles seront à double ouvrants et petit bois. A rez-de-chaussée, de nouvelles baies pourront être ouvertes aux proportions plus adaptées aux futurs aménagements. Celles-ci devront reprendre le rythme

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

des travées de la façade et se situer sous le niveau des linteaux existants. On veillera aussi à préserver la lisibilité de la ligne de soubassement.





**STD150 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	230 Rue du Landy
<b>REF.CADASTRALES</b>	BS0117
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS+R+1 / 3 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Meulière, enduit ciment, briques vernissées bleues

Couvrement : tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

Appareillage en meulière par endroit

**Implantation :** Parcelle située à l'angle de l'impasse Louis et de la rue du Landy, une des plus anciennes voies du territoire, limite entre les communes de Saint-Denis et de Saint-Ouen. Le secteur compris entre les boulevards Ornano et Anatole France est constitué de vastes emprises héritières de l'époque industrielle. Les parcelles plus modestes et loties d'immeubles de rapport ou de maisons ponctuent régulièrement la rue du Landy, sans constituer de front bâti. Maison implantée parallèlement à la rue du Landy, alignée sur cette voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature : Corniche en bande saillante en brique, chaînage d'angle en brique, bandeau formé par une frise en brique en quinconce et encadrée par des rangs de briques horizontales, appuis saillants en brique. Arcs segmentaires en briques polychromes et sommiers enduit au ciment ; arcs en anse de panier et sommiers enduit au ciment. Cordon peint marquant la limite du soubassement.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison sera conservée dans ses dispositions d'origine. La surélévation est interdite.

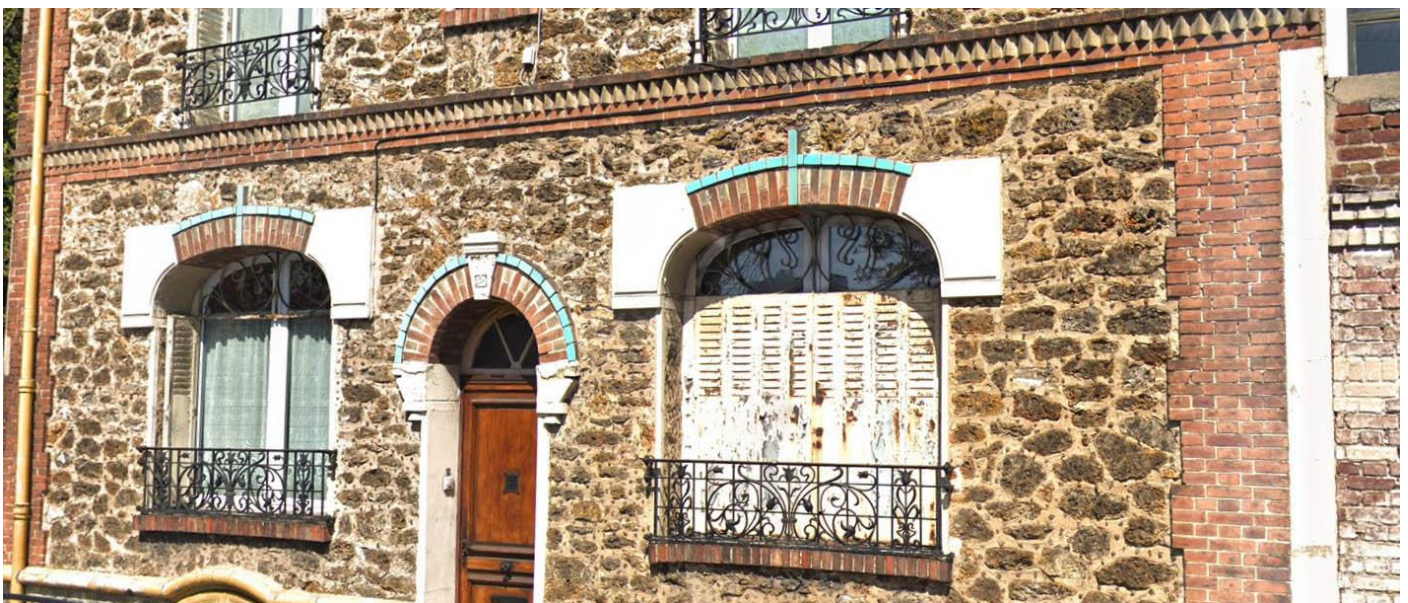
On veillera à conserver visible le mur pignon en meulière qui participe à la cohérence architecturale de la maison et à remettre en état, si possible, le mur pignon latéral gauche aujourd'hui enduit.

Une attention particulière sera portée au mur de clôture soit en dessinant un nouveau projet de mur, soit en proposant une finition satisfaisante. La hauteur du mur bahut correspondant à celle du soubassement de la maison étant encore lisible, on pourra restituer celui-ci a priori en meulière (si son état le permet) et le surmonter d'une grille doublée d'une haie vive pour couper la visibilité sur le jardin.

Une extension latérale pourrait être envisagée mais dans tous les cas, elle ne devra pas dépasser le RDC (éventuellement + combles avec lucarne sur jardin) et ne pourra s'étendre en plan jusqu'à l'impasse : la longueur de la façade devra être plus petite que celle de la maison (rapport 1/2).

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD154****MANUFACTURE GENERALE INSTALLEE DANS LE COUVENT DES URSULINES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	9 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0099
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :****Année de construction :** Vers 1837**Typologie :** Equipement / Patrimoine religieux / Patrimoine industriel**Fonction Initiale :** Salle des machines de manufacture générale pour le peignage, la filature, l'impression et la teinture des laines**Fonction Actuelle :** Local désaffecté**Etat de conservation :** Mauvais**Hauteur et gabarit :** Plan en L. Le corps principal est prolongé sur sa partie ouest par un appentis et un édicule.

R+C / 5 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Enduit de plâtre, Bois, briques (rouges) Zinc (couvrement)**Structure constructive :** Soubassement de caillasses, murs en moellons et pierres de tailles**Implantation :** Le bâtiment est placé en cœur d'îlot, dans l'ancien jardin du couvent des Ursulines dont l'emprise a été progressivement aménagée. Entourée de végétation, la salle des machines jouxte le couvent sur son extrémité nord.

L'accès au site s'effectue par la résidence d'immeubles de logements, dont l'entrée se trouve sur la rue Emile Connoy.

La salle des machines est rattachée à la parcelle de la résidence et non à celle du couvent. Pour y parvenir, il est nécessaire de traverser toute l'emprise. Historiquement, la salle des machines est liée au couvent des Ursulines, et servait à fournir l'énergie nécessaire pour alimenter les machines de la manufacture installée dans le couvent de 1837 à 1840.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Soyez-Bouillard (manufacturier)

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du terrain, il est recommandé de maintenir le passage non construit entre le bâtiment et le couvent afin de conserver les liens physiques et historiques entretenus entre les deux constructions. Aussi dans un même souci de valorisation, il est recommandé de conserver l'arche sur le pignon du couvent des Ursulines qui a été bouchée et qui est certainement l'ancien vestige d'un accès direct au jardin.

A l'occasion des travaux de reconversion du site, il est préconisé de conserver le bâtiment principal ainsi que l'édicule en brique qui le prolonge en partie nord. A l'inverse, l'appentis en bois devra être démonté, sauf avis contraire faisant suite à un diagnostic approfondi.

Si l'édicule en brique peut-être conservé dans ses dispositions actuelles à l'exception des portes qui mériteraient d'être remplacées, une attention particulière sera portée au bâtiment principal. Il est préconisé pour ce dernier d'établir un diagnostic architectural et technique précis (sondages en façades) mettant en avant les éléments d'origine et leur état de conservation afin de définir un projet valorisant pour l'ensemble du bâtiment et un protocole de restauration adapté sur l'ensemble des éléments. Ainsi l'ensemble des façades du bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris persiennes et ferronnerie) encore en place. Le bâtiment sera alors conservé et restauré dans ses dispositions d'origine ou supposées. Ainsi en façade, il conviendra de restituer un enduit plâtre tel qu'il a été mis en œuvre à l'origine. On veillera également à retrouver des proportions homogènes pour l'ensemble des ouvertures en s'assurant qu'elles reprennent les proportions des baies d'origine (les baies carrées n'étant pas caractéristiques, on privilégiera des baies plus hautes que larges). On s'attachera à mettre en cohérence l'ensemble des baies par l'utilisation d'un type unique de menuiserie dont le style s'approchera de celles des baies du couvent sans pour autant les plagier. Les fenêtres pourront être plus simples (sans petits bois) mais le profil des menuiseries devra être adapté à l'architecture du bâtiment et les proportions entre claire de vitrage et menuiserie satisfaisantes. Même si les deux bâtiments sont liés historiquement (cf. organisation de la parcelle, ci-dessus), il reste important de conserver une authenticité technique à ce lieu et de ne pas le transformer en un simple annexe du couvent des Ursulines, en cherchant à l'homogénéiser avec ce dernier. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment. Des prescriptions plus précises pourront être formulées à l'occasion d'un diagnostic approfondi de cet édifice qui aujourd'hui fait défaut.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plainville Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD155** **PETIT IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0024
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1ère moitié du XIXe siècle

**Typologie** : Petit immeuble

**Fonction Initiale** : Logement collectif privé (?)

**Fonction Actuelle** : Bureaux

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** : Rectangulaire

R + 2 + C / 7 travées

Toit à croupes

**Matériaux de façade** : Enduit ciment récent dans une tonalité rose  
Tuiles mécaniques

**Structure constructive** : Gros œuvre indéterminé

**Implantation** : La parcelle est implantée au croisement des rues Emile Connoy et Franklin dans le centre-ville historique de Saint-Denis. Ce secteur de la rue Emile Connoy et de la rue Ursulines se distingue du reste du centre-ville par un bâti plus discontinu et des cœurs d'îlots moins denses.

Le bâtiment remarquable est implanté à l'alignement des voies et en angle sud-ouest de parcelle.

**Maître d'œuvre** : /

**Informations complémentaires**

Encadrement de la porte en pierre, couronnement saillant mouluré et à larmier. En attique, une fine frise de modillons souligne la corniche sur tout le pourtour du bâtiment.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) d'origine encore en place. Ainsi on veillera à restaurer avec précaution la corniche, les bandeaux et l'angle en pierre de taille (voir ci-dessus encadré sur la modénature) qui participent à l'intérêt premier de cet immeuble. On s'attachera aussi à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC.

Enfin, il conviendra de restituer une couleur de parement en cohérence avec l'architecture du bâtiment et plus homogène sur l'ensemble de la façade (idem pour la couleur des éléments de second œuvre). Les extensions ou nouvelles surélévations sont interdites.



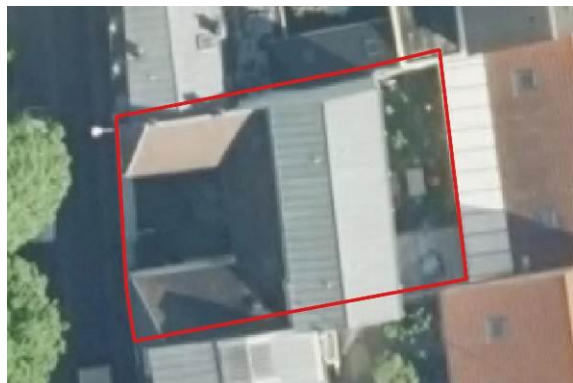
APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD156 PETIT IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	12 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0215
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :****Année de construction :**

**Typologie :** Petit immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé (?)

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé (?)

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** En U

R + 2 / 1 à 3 travée(s)

Toit à croupes

**Matériaux de façade :** Enduit ciment récent

Les pans sont couverts en tuiles mécaniques et les croupes sur la rue sont couvertes en zinc.

**Structure constructive :** Gros œuvre indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle est située sur un vaste îlot compris entre la rue Ernest Renan, la rue Catulienne, la rue Moreau et le boulevard Jules Guesde, constitué à partir de la viabilisation de la rue Moreau en 1825-1827.

Cette parcelle massive de plan rectangulaire est occupée en limites est et ouest par deux immeubles de rapport occupant la largeur de la parcelle. Le premier est aligné sur la voie et donne accès à une cour intérieure qui dessert en fond le second immeuble de même hauteur.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature très simple.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

L'intérêt de cet immeuble réside avant tout dans sa forme urbaine avec sa cour par laquelle on accède directement depuis la rue par un portail monumental. Dans un premier temps, il conviendra donc de préserver cette implantation, toute extension sur la cour avant étant interdite.

Concernant le mur de clôture, il conviendra de conserver les proportions de celui-ci et d'homogénéiser son couronnement de part et d'autre du portail. La porte n'est pas d'origine et l'intégration des boîtes aux lettres alourdit l'ensemble. Lors d'un futur projet, il est recommandé de s'inspirer de portes cochères existantes sur des bâtiments de la même époque (étude des proportions de l'ensemble menuisé, des panneautages et des moulurations). Afin que les boîtes aux lettres soient moins visibles, on veillera à ce que le nu extérieur de celles-ci corresponde à celui du panneau de la porte. On s'attachera aussi à leur donner la même couleur afin qu'elles se fondent dans l'ensemble.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bandeaux tout comme la corniche devront être filants sur l'ensemble des façades (et ne pas s'interrompre comme c'est actuellement le cas entre le rez-de-chaussée et le premier étage, sur les ailes en retour).





**STD157 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	13 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0072
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Début du XXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 3 + C / 4 travées

Toit à combles brisés

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

Zinc sur le terrasson et ardoises sur le brisis (couvrement)

**Structure constructive :** Murs maçonnés

**Implantation :** Parcelle située en bordure Est de l'îlot Condroyer, perpendiculaire à la rue Emile Connoy, et qui est implantée dans un secteur du cœur historique de la ville peu densément bâti.

Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est aligné sur la voie et implanté entre limites séparatives de parcelle. A l'arrière du bâtiment sur rue une succession de deux bâtiments bas annexes : l'un est implanté en milieu de parcelle, l'autre au fond, le long du mur parcellaire.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Bandeaux et corniches moulurés à larmier. Encadrements communs soulignant chaque travée. Refends au RDC.

Programme de décor sculpté de style néo-rocaille : au-dessus de la porte d'entrée large motif de cuir flanqué de deux putti en haut-relief et de guirlandes de fleurs. Appuis de baies sont posés sur des petites consoles à têtes de lynx, une feuille d'acanthé flanquée de deux fleurettes au-dessus des baies, une fleur (nénuphar ?) encadrée de guirlandes sur les dessus des baies (voir détails dans fiches annexes).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cas de la réfection de la toiture, il conviendrait de conserver le toit à la Mansart et les deux lucarnes latérales droites. Il pourrait être envisagé de remplacer la lucarne massive et peu adaptée aux proportions de l'immeuble par deux lucarnes sur les modèles des lucarnes d'origine, et ceci dans l'axe des travées.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera aussi à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC.

Concernant les menuiseries afin de donner une cohérence globale à la façade, il conviendrait d'homogénéiser la couleur sur l'ensemble des menuiseries (teinte claire à privilégier / blanc).

**Recommandations** /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD158 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0071
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1ère moitié du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 3 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Matériau visible : crépi  
Garde-corps, marquise (métallerie / ferronnerie)  
Tuiles plates

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située à proximité de l'ancien couvent des Ursulines et du centre PMI Connoy. Maison en milieu de parcelle de part et d'autre de laquelle deux immeubles alignés sur rue ont été bâtis. Maison implantée en milieu de parcelle et mitoyenne sur son côté latéral gauche.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature : Bandeau, encadrement de baie et de porte mouluré

Décors : Pilastre avec sommet en pinacle, baie à arc déprimé surmontée de gâble en accolade (travée centrale).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

La maison étant largement en retrait de la rue, la clôture est un élément prédominant du paysage urbain. Aussi, il est recommandé de travailler à une homogénéisation des matériaux utilisés ainsi que des hauteurs. Concernant la maison, on veillera à conserver la lisibilité des deux façades et notamment leurs écritures très différentes avec sur rue, la façade de présentation de style néo-gothique et sur jardin, la façade « commune ».

De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites.

**Recommandations** | /





**STD159 MAISON DE VILLE ET ATELIERS D'ENTREPRISE ET ARTISANALE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	16 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0029
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Fin du XVIIIe siècle ou 1e moitié du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville / Ateliers d'entreprise artisanale

**Fonction Initiale :** Maison

**Fonction Actuelle :** Maison et ateliers

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 2 + C / 5 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Enduit au plâtre et badigeon à préserver  
Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Gros œuvre indéterminé

**Implantation :** La parcelle est située au nord d'un vaste flot compris entre les rues Emile Connoy, Franklin, Gibault et Courte. Ce secteur de la rue Emile Connoy et de la rue Ursulines se distingue du reste du centre-ville par un bâti plus discontinu et des cœurs d'îlots moins denses.

La maison, bâtiment remarquable, est implantée à l'alignement de la voie au centre de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Le niveau de soubassement est légèrement saillant. Bandeaux moulurés à larmier à RDC et à R+1, corniche plate saillante partiellement dissimulée par le débord du toit et la gouttière. La porte et les baies à R+1 sont encadrées par le même type de moulures et de couronnement saillant mouluré à larmier.

Les appuis de baies à R+2 sont reliés par un bandeau saillant. Les angles de la façade principale sont soulignés de fins pilastres à chapiteaux droits poursuivis en retour sur les murs pignons. Sous la corniche une alternance de tables architecturales et de consoles terminées par des motifs en forme d'écu.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les murs pignons ont été lourdement ravalés. On veillera à ce que leur traitement soit en harmonie avec la façade principale. Il conviendrait d'une part, de restituer aux angles les pilastres en retour dont on voit les vestiges d'un bandeau haut sur le mur du pignon nord (correspondant au couronnement du pilastre) et d'autre part, d'avoir une finition de parement homogène sur l'ensemble des façades. La façade principale sur rue sera conservée dans ses dispositions actuelles pour les étages. A rez-de-chaussée, il conviendrait de restituer, si possible, des encadrements de baies sur le modèle (qui peut être adapté) de ceux des étages supérieurs afin de mettre en cohérence l'ensemble avec, notamment aussi, l'encadrement de la porte d'entrée.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD160 LA DYONISIENNE (SOCIETE COOPERATIVE AVEC LOGEMENT)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 Rue Emile Connoy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0088
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1888

**Typologie** : Equipement

**Fonction Initiale** : Siège et local commercial d'une société coopérative de boulangerie avec logement

**Fonction Actuelle** : Centre communautaire israélite Ohr Menahem

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire

R + 1 + C et R + terrasse

Toit à 2 pentes et toit terrasse

**Informations complémentaires**

Modénature : bandeau filant, mouluré à larmier, corniche moulurée, chaînages d'angle, encadrement mouluré des fenêtres.

**Matériaux de façade** : Enduit plâtre et chaux

Tuiles mécaniques

**Structure constructive** : Murs maçonnés

**Implantation** : L'édifice se situe à l'angle de la rue Connoy et de l'impasse Franklin dans un îlot partiellement ouvert rue Connoy. L'édifice est en angle sur la rue Connoy et l'impasse Franklin.

**Maître d'œuvre** : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Société coopérative de boulangerie « La Dyonisienne »

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La carte postale ancienne (voir ci-dessous) montre que l'édifice présente un bon état de conservation. Dans le cadre d'une mise en valeur du bâtiment, il conviendrait d'enduire le rez-de-chaussée sur l'impasse Franklin afin de redonner une cohérence d'ensemble au bâtiment. Concernant les baies qui ont été ouvertes sur l'impasse Franklin, toujours dans un souci de cohérence architecturale, il conviendra, soit de les reboucher pour retrouver les dispositions d'origine, soit de les rééquilibrer afin de leur donner des proportions satisfaisantes en harmonie avec l'architecture du bâtiment (c'est à dire plus hautes que larges). Dans ce dernier cas, les menuiseries devront reprendre le modèle et les proportions des menuiseries anciennes. Dans tous les cas, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Concernant la devanture, on veillera à la préserver dans ses dispositions d'origine. L'ensemble menuisé pourra retrouver une teinte plus soutenue se détachant ainsi mieux du reste de la façade. Le bandeau supérieur de la devanture pourra aussi recevoir une enseigne peinte selon les dispositions d'origine. Si l'enseigne est un élément rapporté, on s'assurera que ces proportions sont en harmonie avec l'ensemble.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD162 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15 Rue Ernest Renan
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH0040
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire avec une aile centrale sur cour de plan carré

R + 4 / 5 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

Garde-corps d'origine (ferronnerie)

Zinc couverture

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle est située dans la partie ouest de la rue Ernest Renan (ancienne rue du Port) dans un secteur proche de la gare fortement bâti.

Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelles et à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau et corniche moulurés à larmier, encadrement et couronnement de porte saillants, baies encadrées de frontes trinagulaires ou en arc semi-segmenté, bossages, lignes de refends formant pilastres encadrant chacune des travées.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On veillera à homogénéiser l'ensemble des menuiseries sur le principe des menuiseries anciennes et à supprimer les volets roulants qui modifient lourdement en façade les proportions des baies et les rapports entre pleins et vides. Concernant le pied d'immeuble, on s'attachera à le préserver dans ces dispositions actuelles, les devantures anciennes étant rares à Saint-Denis et la partie affectée au logement ainsi que la menuiserie et l'encadrement de la porte d'entrée étant de grande qualité.

**Recommandations**

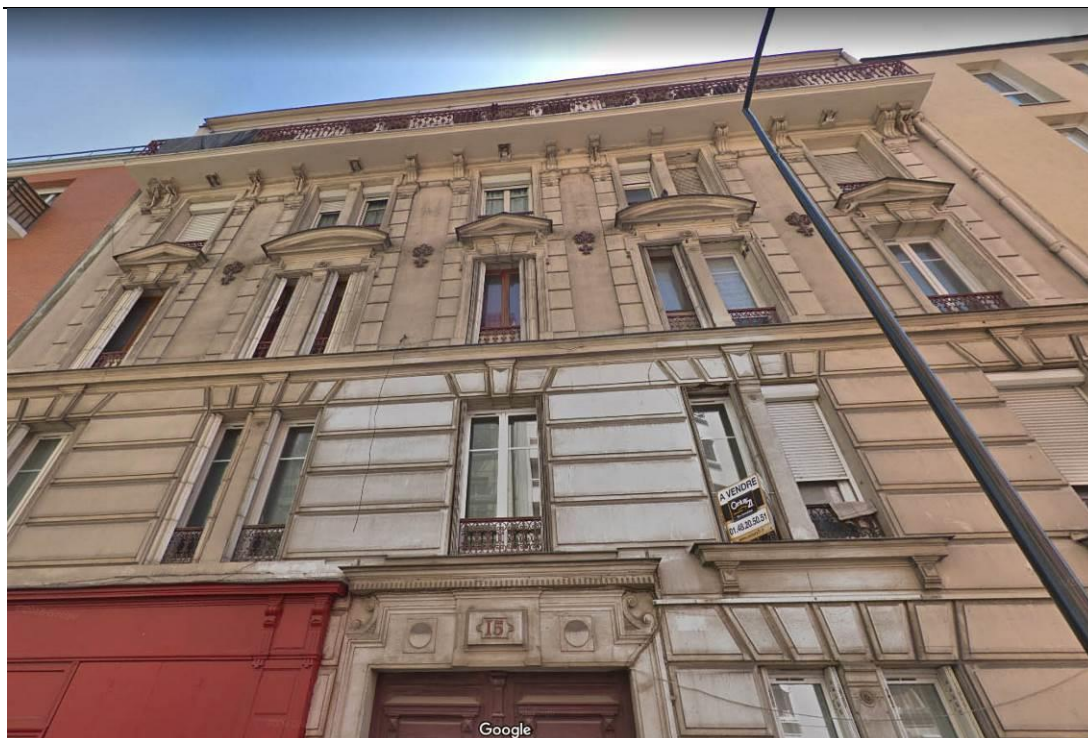
/





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD164** **UNITE D'ARCHEOLOGIE DE SAINT-DENIS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue Franciade
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0066
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique      ■ Architectural      ■ Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1899-1901

**Typologie :** Equipement public et culturel

**Fonction Initiale :** Equipement : « asile » ou école maternelle

**Fonction Actuelle :** Equipement : organisme public de culture et de recherche

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Plan en T

SS + R à SS+R+ 1 / 7 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade :** Brique beige et ocre rouge, vernissées vertes, enduit

Couvrement : tuiles de Choisy-le-Roi

**Structure constructive :** Béton et meulière

**Implantation :** Cet îlot sur lequel est implanté l'école constitue un espace de transition entre le bâti discontinu et hétéroclite de la Porte de Paris et celui plus homogène et en front bâti continu du cœur historique de la ville. Même caractéristiques que pour les îlots anciennement conventuels du centre-ville.

L'équipement se situe en bordure nord-est de l'îlot comprenant l'ancien Carmel de Saint-Denis, actuel musée municipal. Le bâtiment de plan rectangulaire allongé est aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre :** E.Lainé (architecte de la ville)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Aucune modification de la façade ne pourra être envisagée. La surélévation de l'aile à RDC est interdite, comme bien évidemment du pavillon d'entrée.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD165 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	9 Rue Franciade
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0073
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Entre 1850 et 1874

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 4 + C / 4 travées

Toit à combles brisés. Lucarnes à la Mansart, légèrement bombées.

**Matériaux de façade :** Matériaux visibles : brique argile ocre et brique silico-calcaire dans l'élévation, enduit en soubassement, sur les plate-bandes des baies et en encadrement de la porte. Pignons enduits.

Tuiles mécaniques sur les terrassons et ardoises sur les brisis.

**Structure constructive :** Gros œuvre indéterminé

**Implantation :** Parcelle perpendiculaire à l'axe de la rue Franciade, ancienne rue de la Paroisse, située en face de l'ancienne école maternelle Franciade.

L'immeuble de rapport, est implanté à l'alignement de la voie entre limites séparatives de parcelle. Cour à l'arrière.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Les garde-corps équipent chaque baie, de forme homogène et en adéquation avec l'architecture de l'immeuble. Entre chaque niveau et chaque travée des clés de tirants toutes identiques rythment la façade.

Soubassement, corniche, jambage, plate-bandes et encadrements [légèrement] saillants et en relief.

Les éléments de décor sont constitués de motifs géométriques en brique claire soulignant le fond de brique ocre rouge. Des lignes horizontales soulignent chaque niveau ainsi que les encadrements des baies déjà signalés ci-dessus, corniche avec frise évoquant des motifs de grecques, moulures bichromes et frise de briques posées en quinconce.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cet immeuble sera conservé et restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées (dispositions actuelles).

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Toute devanture est interdite.

Le ravalement récent de l'immeuble lui a apporté une qualité supplémentaire et a fait ressortir son bon état de conservation. Le jointoiement des briques est de très bonne qualité et favorise la lisibilité de l'appareillage.

**Recommandations**

/





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD167 MAISON DE VILLE (CENTRE MEDICO PSYCHOLOGIQUE)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 Rue Franklin
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0052
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Fin XIXe siècle – début XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville / Equipement public

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Equipement hospitalier

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 3 travées

Toiture débordante à 2 pentes avec coyau en partie basse afin d'adoucir la pente du toit au niveau de l'égout

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Centre hospitalier de Saint-Denis

Modénature et décors : Corniche moulurée, chaînage d'angle, encadrement de baie mouluré sur la moitié de leur hauteur, linteau, encadrement de porte mouluré. Redends.

**Matériaux de façade :** Brique

Couvrement : Ardoise, Aisseliers et ferme apparents

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située à l'angle des rues Franklin et Gibault et à proximité de l'école Emile Conroy. Villa isolée sur la parcelle et entourée d'un jardin.

**Maître d'œuvre :** /

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, il est recommandé de traiter l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public. La façade nord, même si peu visible depuis l'espace public, devra être étudiée et traitée de la même manière que les autres façades.

Les façades de cette maison seront conservées dans leurs dispositions d'origine quand celles-ci sont encore en place. Il conviendrait aussi de restituer, si possible, quand ils ont disparu, les éléments de second-œuvre, tels que les garde-corps en bois devant les baies et cela selon les dispositions d'origine. La surélévation et la modification des pentes de toiture ne sont pas envisageables car les proportions des pignons et leurs traitements affirment le pittoresque de la maison. Une extension a déjà été réalisée, impactant fortement la perception de la maison. Aussi de nouvelles extensions sont autorisées sous réserve de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine et à la qualité intrinsèque du bâtiment. On privilégiera une extension qui ne sera pas visibles depuis la rue. Par ailleurs, il conviendra de conserver le mur de clôture qui, très haut, a un fort impact dans le paysage urbain. On veillera à le restaurer dans les règles de l'art après une étude de celui-ci (refends sur les piles à l'origine ? et sondage sous l'enduit du mur afin de préciser le gros-œuvre et la finition à lui apporter), son traitement aujourd'hui n'étant pas satisfaisant. Par contre, on conservera un portail qui permet la fluidité du regard afin de préserver la lisibilité de la façade principale sur cour depuis l'espace public.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD168 HALLE DE MARCHÉ (MARCHÉ CENTRAL)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	U0021
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1893

**Typologie :** Equipement public

**Fonction Initiale :** Halle de marché

**Fonction Actuelle :** Halle de marché

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

Grande nef centrale (15 m de large) + deux nefs latérales plus basses (10 m de large). Le bâtiment est d'une longueur approximative de 92 m.

R / 15 travées

**Matériaux de façade :** Pierre de taille, briques enduites, repeintes en rouges vifs, métal gris foncé  
Lamelles vitrées

**Structure constructive :** Maçonnerie de pierres et de briques  
Structures métallique rivetée, laissée apparente.

**Implantation :** Le marché est un des équipements majeurs du centre-ville avec la basilique et l'hôtel de ville. Construit à l'emplacement de l'ancien dépôt de mendicité, son installation s'accompagna de nouveaux aménagements urbains constitutifs d'une partie du paysage actuel. Sa façade principale alignée sur la rue Gabriel Péri s'ouvre sur des immeubles de logements avec commerces en RDC. Les rues Jules Joffrin et Auguste Blanqui furent percées à l'occasion de la construction du marché. La halle du marché occupe l'ensemble de la parcelle, bordée par les rues G. Péri, J. Joffrin, A. Blanqui et P. Dupont.

**Maître d'œuvre :** Jules Durupt (ingénieur constructeur)  
Maître d'ouvrage : Camille Lombard (concessionnaire)

**Informations complémentaires**

Propriétaire : Ville de Saint-Denis

Modénature et décors : Manifeste d'architecture métallique, la halle du marché présente de nombreuses pièces de métallerie incluses ou rapportées à la structure, formant des décors.

Opulence au niveau de la façade principale. La pierre de taille d'Eurville et la brique de bourgogne s'associent ainsi dans une composition monumentale marquée par un ordonnancement teinté de néo-classicisme et de néo-Louis XIII.

Arcs segmentaires avec décors rapportés d'inspiration florale, poutres à âmes pleines jalonnées de rectangles métalliques, des rosettes saillantes. Tous ces éléments décoratifs peints en vert se détachent des structures métalliques grises.

Pilastres massifs au fronton triangulaire, consoles galbées. harpage, frise en pierres, surmontée d'une corniche à modillons, un entablement encadré de deux ailerons à volutes, et des rampants à modillons.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /



**STD169 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	14 Rue Gabriel Péri / 50 Rue de la Légion d'Honneur
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0058
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : vers 1850-1854

**Typologie** : Immeuble

**Fonction Initiale** : Logement collectif privé

**Fonction Actuelle** : logement collectif privé

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** : Plan en U

SS(?) +R+3+C, 6 travées irrégulières

Toit à longs pans / Toit à croupe

**Matériaux de façade** : Enduit (avant plâtre)

Garde-corps en fonte de fer industriel avec main courante en bois

**Structure constructive** : Murs maçonnés (moellons de gypse)

**Implantation** : La parcelle située à proximité immédiate de la porte de Paris, est traversante entre les rues Gabriel Péri et de la Légion d'honneur. L'immeuble est implanté le long des limites parcellaires, et aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre** : /

**Informations complémentaires**

Modénature :

Très limitée, corniche à larmier (portée d'entrée), encadrement saillant et mouluré au niveau des baies, , façades plutôt lisses, appuis de baies plats saillants donnant un très léger relief par endroit, , corniche en couronnement très simple, plate et saillante (modifiée), haut bandeau mouluré à larmiers.

Décors :

bossages réguliers, motifs de tables architecturales (travées), petite tables à motifs de fleurettes centrales (baies).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | Voir fiche - annexes







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD170** **PETIT IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	20, 20bis Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0063
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Petit immeuble

**Fonction Initiale :** Ancien garage

**Fonction Actuelle :** Coopérative Pointcarré

**Etat de conservation :** Mauvais

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

R + 2 / 7 travées

Toit à 1 pente

**Matériaux de façade :** Briques peintes en blanc, enduit de ciment

Couvrement : Zinc

**Structure constructive :** Maçonnerie de briques

**Implantation :** Le bâtiment est attenant à l'emprise de l'ancien couvent des Carmélites sur une parcelle qui lui appartenait initialement. Aligné sur la rue Gabriel Péri, l'ancien garage dissimulait ainsi le cloître et ses jardins des regards extérieurs.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de restauration du bâtiment, ou d'un changement d'affectation, on veillera à intégrer le nouvel aménagement dans le respect, d'une part, des formes architecturales voisines et, d'autre part, des dispositions spécifiques du bâtiment. Ainsi il est recommandé de conserver le gabarit du bâtiment afin de préserver l'inscription dans le gabarit des bâtiments contigus en proscrivant toutes formes d'extension et de surélévation. On veillera aussi à préserver le principe symétrique du dessin de la façade lors d'aménagements ultérieurs.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre, notamment les menuiseries d'origine. Le bâtiment sera conservé ainsi au plus proche de ses dispositions d'origine ou supposées. En l'absence de documents de références sur les dispositions d'origine du bâtiment, il est préconisé de faire préalablement un sondage en façade lors de travaux de ravalement afin de déterminer de manière précise, les teintes et la qualité des briques ainsi que leurs états afin de définir un protocole d'intervention et un projet de mise en valeur de la façade par la restitution des briques vues.

Concernant les menuiseries des baies, il est recommandé d'homogénéiser l'ensemble en privilégiant des menuiseries fines qui participent à la cohérence architecturale du bâtiment. Ainsi il est recommandé de restituer les proportions des menuiseries des baies d'origine (conserver rapport clairs de vitrage et menuiserie) ainsi que, si possible, le profil et l'épaisseur de celles-ci. Concernant les garde-corps, il conviendrait de remplacer les garde-corps tubulaires par des garde-corps positionnés dans l'embrasement des baies afin d'être visuellement moins intrusif.

Enfin, une attention particulière devra être apportée au traitement du RDC. Selon les programmes futurs, il pourra être envisagé de travailler sur un dessin plus urbain du seuil du bâtiment. Dans ce cas, le nouveau dessin du rez-de-chaussée devra se faire en harmonie et au regard du reste de la façade. Un soubassement continu pourra être créé conformément à la hauteur du soubassement existant au niveau des piles. Des devantures en tableau ou des menuiseries au dessin en harmonie avec celles des étages supérieures

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



pourront prendre place dans les nouvelles baies ainsi ménagées. Les devantures en applique sur ce bâtiment sont interdites car elles occulteraient les piles en maçonnerie de brique qui scandent verticalement la façade. En effet, la lecture de ces piles verticales devra être préservée car elles contrebalancent le jeu horizontal des baies continues. Ces aménagements devront de manière générale respecter le rythme et la composition de la façade en privilégiant, le cas échéant, la création d'une entrée centrale qui renforcera le caractère symétrique de la construction.





**STD172****IMMEUBLE D'HABITATION AVEC DEPENDANCE A REMISE,  
GRENIER D'UNE ANCIENNE FOULERIE, SECHOIR ET LAVOIR SUR  
LE CROULT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	76 Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0062
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Bas moyen-âge ? - 1ère moitié du XIXème siècle

**Typologie :** Petit immeuble / Activités commerciales

**Fonction Initiale :** Foulerie, puis lavoir public, puis habitation et commerce

**Fonction Actuelle :** Logement collectif et commerce

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** De RDC à R+2+C, 2 à 8 travées

**Matériaux de façade :** Enduit, plâtre / Tuiles mécaniques (couvrement)

**Structure constructive :** Maçonnerie de moellons / Assise en pierre de taille / Bois

**Implantation :** La parcelle fait partie d'un îlot du centre-ville historique où se cotoyaient, jusque dans les années 1950, des activités artisanales (principalement des métiers de la rivière) et des fonctions résidentielles. Le terrain, largement ouvert sur la rue se développe en forme de hache sur le cœur de l'îlot. Immeuble d'habitation aligné sur la rue.

Cour intérieure qui distribue un bâtiment de concierge, deux immeubles d'habitation avec remises, une foulerie et un séchoir. Un arc marqué une passage mènent depuis la cour à un lavoir.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : particulier ville de Saint-Denis / Plaines Commune. (Voir détails fiche - annexes).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Toutes les constructions de la parcelle sont identifiées au Niveau 1 car elles recèlent des bâtiments tels que la foulerie et le séchoir qui sont devenus uniques en centre-ville. Si l'ensemble du bâti a subi bien des changements au cours de son histoire, ces modifications ne remettent pas en cause son intérêt patrimonial, puisqu'elles attestent de l'évolution économique et sociale du contexte urbain. Il convient donc de préserver les volumes de tous les édifices et leur distribution au sein de la parcelle. A court terme, il est urgent d'empêcher la ruine des bâtiments à l'architecture de bols (lavoir et séchoir) dont la structure semble déjà largement affaiblie. La restauration de l'ensemble du bâti mérite d'être accompagnée d'une étude en archéologie du bâti. Il est recommandé de conserver le pavage au sol de la cour. Lors d'éventuelles modifications des boutiques, veiller à ce que les devantures ne débordent pas sur le bandeau du RDC.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD176 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	135, 135bis Rue Gabriel Péri / 2, 4 Rue Auguste Poullain
<b>REF.CADASTRALES</b>	X: 0052-0069-0070-0071
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1913

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L et en U

R + 5 + C / 30 travées

Toit à pans brisés, Lucarnes dites «à la Mansart».

**Matériaux de façade :** Briques d'argile et silico-calcaire, Garde-corps en fonte de fer industrielle

Couvrement : Zinc sur le terrasson et ardoises sur les brisis

**Structure constructive :** Gros-œuvre indéterminé.

Pierre de taille RDC encadrant les portes d'entrée.

**Implantation :** Parcelle située à l'angle des rues Gabriel Péri et Auguste Poullain au Nord de la place du 8 mai 1945.

Ensemble de deux immeubles similaires, à façades jointives, alignés sur les voies et situés en angle de rues.

**Maître d'œuvre :** Félix Boiret (architecte)

Maître d'ouvrage : Verdier, Dufour et Cie

**Informations complémentaires**

**Modénature :** Lignes horizontales, bandeaux intermédiaires (simple moulure ou larmier saillant à frises de briques en quinconce, les baies sont surmontées soit de petits bandeaux plats saillants soit d'un travail plus élaboré droit ou en arc surbaissé à clefs centrales et consoles en pierre de taille.

**Décors :** Des frises horizontales filantes en brique ocre ornent la façade et accentuent les lignes de fuite. Cette nuance ressort particulièrement sur la couleur beige dominante des briques silico-calcaire.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Ces deux immeubles sont traités comme un seul objet aussi bien d'un point de vue urbain qu'architectural. Ils présentent une homogénéité complète à l'exception des combles. En ce sens, il conviendrait de les traiter comme un seul et unique bâtiment. Une attention particulière devra être portée aux matériaux avec une même finition en façade que ce soit pour le gros œuvre que pour les éléments de second-œuvre. Ces derniers devront être cohérents sur l'ensemble : ils devront par exemple être de la même couleur.

Ainsi de manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, les deux façades devront être étudiées pour s'assurer de la cohérence de l'intervention par rapport à l'ensemble. Il conviendrait aussi d'engager les travaux sur les façades en même temps. Dans tous les cas, une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les aérations sous les baies seront conservées car, au dessin soigné, elles participent à la richesse décorative de la façade.

Concernant le pied d'immeuble, on veillera à préserver une devanture en feuillure afin de conserver la maçonnerie de l'immeuble tout en s'appuyant sur les rythmes et proportions de celui-ci. Par ailleurs, lors d'un projet sur le rez-de-chaussée, il conviendrait de restituer l'ancienne ouverture de la loge du gardien avec des proportions adaptées en relation avec les dispositions d'origine encore en place au 135 rue Gabriel Péri.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD180 MAISON DE RETRAITE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	23 Rue Gaston Philippe / Rue Pierre Brossolette
<b>REF.CADASTRALES</b>	AD0053
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1880-1881 (hospice), 1891 (chapelle) et 1992-1994 (maison de retraite)

**Typologie :** Equipement

**Fonction Initiale :** Hospice

**Fonction Actuelle :** Maison de retraite

**Etat de conservation :** /

**Hauteur et gabarit :** Il s'agit d'une réunion architecturale entre plusieurs bâtiments agencés, n'en formant plus qu'un. Relativement complexe, la maison de retraite se compose d'une maison de plan carré, d'un bâtiment de plan rectangulaire qui le jouxte puis d'un ensemble de bâtiments de plan rectangulaire formant cloître autour de la chapelle. Ces bâtiments se prolongent au-delà du cloître pour s'achever soit en Y, soit en plan carré pour la salle de spectacles, soit en biseau.

De R + 1 (pavillon d'accueil et autre bâtiment ancien qui le jouxte), à R + 4 + C.

Toits à 2 pentes, excepté le toit du bâtiment ancien qui s'achève par une toiture en croupe latérale.

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

Coloré / enduit de type crépi

Couvrement : ardoise

**Structure constructive :** Béton et murs maçonnés

**Implantation :** A proximité du centre-ville, mais déjà en périphérie, la « maison » des Petites sœurs des pauvres s'inscrit dans un vaste parc qui rompt avec le tissu urbain de la rue Gaston Philippe mais s'harmonise avec les réalisations des années 1960 / 1970 qui la jouxte (« Habitat communautaire » et ZAC Delaunay-Belleville).

**Maître d'œuvre :** Indéterminé et François Lacoste et Wandrille Thieulin architectes (maison de retraite)

Maître d'ouvrage : Petites sœurs des pauvres

**Informations complémentaires**

Propriétaire actuel : Petites sœurs des pauvres.

Modénature et décors :

De nombreuses ouvertures de tailles très diverses, dont quelques loggias et balcons. De larges chiens assis achèvent régulièrement la composition des façades. Bandeaux filants animant les façades.

Superstructure du campanile intégrant les cloches, nombreuses sculptures (à l'intérieur comme à l'extérieur), vitraux de la chapelle.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations** | /





**STD184 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	24 Rue Gérard de Nerval
<b>REF.CADASTRALES</b>	P0051
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dans les années 1930

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire, SS surélevé + RDC + 1 + C / 3 à 4 travées.

Toit débordant à 2 pentes à demi-croupe

**Matériaux de façade :** Brique, enduit, ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle traversante rectangulaire située entre la rue Gérard de Nerval et la promenade de la Vieille Mer dans un quartier pavillonnaire à proximité du collège Henri Barbusse. Secteur aéré et arboré caractéristique du tissu pavillonnaire. Sur la rue G. de Nerval côté numéros pairs, toutes les maisons sont en retraits et, pour la plupart, alignées entre elles. Situé légèrement dans l'axe de la rue Guillaume Apollinaire, le bâtiment remarquable est non seulement parfaitement visible depuis l'espace public, mais il se distingue en plus, au sein de cette rue, par sa hauteur plus élevée que les maisons qui l'environnent.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Albert Rusin

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées. On veillera à maintenir lisible les différences de traitement sur chaque façade : une mise en œuvre et un décor soigné en brique sur la façade principale, des moellons en pierre et des briques de moindre qualité sur les murs gouttereaux et enfin, un enduit sur la façade arrière. Une attention devra ainsi être portée à la façade sur la Vieille Mer même si celle-ci, dès l'origine, a été traitée comme secondaire et de ce fait, avec nettement moins de soin. Les surélévations sont interdites, les extensions aussi car le terrain est trop petit et n'en permettrait pas une implantation satisfaisante. De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, la façade traitée devra être étudiée et traitée dans son ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la clôture qui dialogue harmonieusement avec la façade et qui a conservé sa grille d'origine.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







**STD185 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 Rue Gibault / 6 Rue Franklin
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0025
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Bon ?

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 3 à 4 travées

Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Brique

Metallerie : garde-corps, marquise, grille décorative sur la porte d'entrée

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle située à l'angle de rues (Gibault et Franklin) et à proximité de l'école Emile Connoy. Maison alignée sur la rue Franklin et en retrait sur la rue Gibault. Petite cour devant la maison et sur la façade latérale droite du corps de bâtiment rue Gibault.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décor : Chaînage d'angle en brique, bandeau, encadrements de baies et de portes avec arc surbaissé posé sur sommier et avec clef centrale à l'exception de la baie à RDC (rue Gibault) de la travée de droite qui est dépourvue d'un arc et traitée avec un linteau droit.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites, les extensions aussi car le terrain n'en permet pas une implantation satisfaisante et réduirait considérablement l'espace ouvert de la cour qui est petite. Dans le cadre de travaux de ravalement, les deux façades visibles de la rue devront être étudiées et traitées afin de ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à l'identification de l'état d'origine des façades (nature de la brique, apparente ou peinte ?). Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture : la différence de traitement entre la composition, mur bahut et grille, rue Gibault et le mur plein, rue Franklin devra être préservée. Enfin, la vue au niveau de la grille ne doit pas être occultée afin de préserver la perception que l'on a de cette maison et de son jardin depuis l'espace public.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD186 L'HARMONIE MUNICIPALE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	13 Rue Gisquet
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB0032
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique      ■ Architectural      ■ Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Premier quart du XXe siècle

**Typologie :** Equipement public et culturel

**Fonction Initiale :** Académie de musique et de danse

**Fonction Actuelle :** Siège d'organisation culturelle

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Rectangulaire, nef centrale flanquée de deux ailes plus basses

R + 1 / 5 travées

**Matériaux de façade :** Enduit ciment

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Ce secteur proche de la gare s'est essentiellement développé à la fin du XIXe siècle à la suite de la construction de l'église Saint-Denis de l'Estrée. De ce fait, le bâti qui y domine encore aujourd'hui est principalement du logement collectif du tournant XIXe-XXe siècle. Les habitations sont implantées en front bâti et cachent souvent des petits ateliers en cœur d'îlot.

Le bâtiment remarquable est implanté entre limites séparatives de parcelle et à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : Union musicale de Saint-Denis

**Informations complémentaires**

Modénatures et décors : refends, pilastres, clés saillantes. Fronton triangulaire de couronnement orné aux armes de la ville.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La composition symétrique de la façade au premier étage doit être préservée. A rez-de-chaussée, sans sources d'archives nous permettant de connaître les dispositions d'origine, le bâtiment sera préservé dans ses dispositions actuelles ou devra reprendre des principes en cohérence avec la façade existante. De nouvelles surélévations sur les ailes latérales sont interdites car elles dépasseraient le niveau de l'égout du pignon central.

Dans tous les cas, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature. Des sondages sur la façade permettront de définir le matériau de maçonnerie mis en œuvre et de s'assurer que l'ensuit est bien d'origine.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD195 STADE DE FRANCE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue Jules Rimet
<b>REF.CADASTRALES</b>	BZ: 0122-0136
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique      ■ Architectural      ■ Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1995 - 1998

**Typologie :** Equipement sportif et culturel / Evènementiel

**Fonction Initiale :** Equipement sportif

**Fonction Actuelle :** Equipement multifonctionnel

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en ellipse

Le stade est constitué de 4 niveaux + un niveau de tribunes et découpé en 18 secteurs rythmés par 18 mâts de 60 m de haut.

Auréole couvrant les seules tribunes d'un seul tenant (sans point de dilatation)

**Matériaux de façade :** Béton brut

**Couvrement :** Vaste structure métallique monolithique couverte, en son cœur, d'un vitrage feuilleté translucide inventé pour le stade.

**Structure constructive :** Béton et structure métallique

**Implantation :** Le stade de France est bordé au sud par l'A 86, à l'ouest par l'A 1 et à l'est et au nord par le canal de Saint-Denis. Au-delà de ses abords immédiats très minéraux, il est bordé de locaux d'activités, de commerces et de logements, ainsi que d'un stade d'entraînement au nord. Le stade occupe la totalité de la parcelle, excepté les mails piétons qui le bordent de part en part.

**Maître d'œuvre :** Michel Macary, Aymeric Zublena, Michel Regembal, Claude Costantini architectes

**Maître d'ouvrage :** Consortium Bouygues / Dumez / SGE

**Informations complémentaires**

Depuis le stade olympique Yves du Manoir à Colombes pour les J.O. de 1924, l'Etat n'a pas porté de projet aussi ambitieux. Après l'arlésienne qu'a constitué le projet de stade de 100 000 places, porté depuis les années 1930, relancé dans les années 1950 puis objet d'un concours en 1962 / 1963 réunissant les grands architectes de l'époque mais abandonné en 1965, seul le Parc des Princes de Roger Taillibert a relevé, en 1972 et en partie seulement, ce défi architectural et financier ! En effet, ce dernier n'accueille que 49 700 spectateurs et a une envergure plus communal-régionale que nationale. En dehors de l'exclusion du projet de Jean Nouvel et du choix, perçu comme politique du consortium emmené par Bouygues, par le premier ministre E. Balladur, le stade de France et son implantation à la Plaine-Saint-Denis apparaît aujourd'hui comme une réussite pour la commune et bien au-delà, depuis la victoire de l'équipe nationale lors de la coupe du monde de football de 1998. Rien qu'à ce titre, celui qui fut préalablement appelé le « Grand Stade » est entré dans le patrimoine national quelques mois après son inauguration et s'est imposé comme le « stade de France ».

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Les vues vers le stade comme celles du stade, et de l'esplanade qui le borde, vers la Basilique ne devront en aucun cas être occultées. En effet, ces deux éléments phares dans la ville, la Basilique et le Stade, méritent d'être identifiés de loin car ils sont de véritables repères urbains.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020





**STD204 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Menand
<b>REF.CADASTRALES</b>	S0048
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Vers 1920  
**Typologie :** Maison de ville  
**Fonction Initiale :** Logement individuel privé  
**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé  
**Etat de conservation :** Moyen  
**Hauteur et gabarit :** Plan carré  
 SS + R + 1 + C / d'1 à 2 travées  
 Toit à 2 pentes

**Matériaux de façade :** Appareillage réglé, appareillage irrégulier avec joints beurrés  
 Briques (rouges et beiges)  
 Couvrement : Tuiles mécaniques  
**Structure constructive :** Gros œuvre : meulière  
**Implantation :** Parcelle située entre la rue Ménand et un vaste jardin situé à l'arrière d'un important immeuble implanté à l'angle de la rue Ménand et de la rue de Strasbourg. Elle est en outre implantée dans un petit lotissement à dominante pavillonnaire (rues E. Zola, Ménand et J.-B. Clément) à proximité de deux routes nationales (N1 et N401) et entourée de vastes emprises (cimetière, cité Saint-Rémy, Parc Marcel Cachin, le centre hospitalier de Saint-Denis). Maison alignée sur rue.  
**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau en brique marquant la limite du soubassement, corniche en brique saillante, baies et porte surmontées d'un linteau métallique puis d'un rang de brique avec jambages en brique harpée, chaînage d'angle selon deux appareillages de brique différents, appuis de baies saillants en brique. Soupoux surmontés de linteaux métalliques. Bichromie de briques sur le chaînage d'angle, les encadrements des baies et porte.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine. On veillera à maintenir lisible les différences de traitement sur chaque façade notamment dans la finition des joints. Les surélévations sont interdites. Les extensions à l'arrière peuvent être autorisées sous réserve que celles-ci ne nuisent pas à la lecture de la maison d'origine. une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la qualité intrinsèque du bâtiment existant.  
 De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, la façade traitée devra être étudiée et traitée dans son ensemble. Les éléments de décor, de modénatures ou de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devront être restaurés. Par ailleurs, une attention particulière sera portée à la clôture qui dialogue harmonieusement avec la façade. La lisibilité des matériaux devra être préservée.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD206 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	5bis Rue Moreau
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0149
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1913

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire à l'arrière une aile de plan en U

SS + R + 5 / 5 travées

Toit terrasse

**Matériaux de façade :** Brique peinte et maçonnerie enduite, sur les éléments de modénature et sur les balcons.

Garde-corps d'origine

Couvrement : Zinc

**Structure constructive :** Indéterminé, appareillage régulier en brique ocre rouge interrompu par les conduits de cheminée en argile.

**Implantation :** La rue des Ursulines avec la rue Moreau permet de relier la rue Gabriel Péri au boulevard Jules Guesde. A la différence du reste du centre-ville, caractérisé par des fronts bâtis très denses et élevés, cette artère se démarque par ses constructions plutôt basses discontinues laissant percevoir des cœurs d'îlots peu densément bâtis.

L'immeuble de rapport, est implanté en limite nord de la parcelle à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** Edmond Maupied (architecte) et J.Caubert (architecte) (noms des architectes gravés à gauche de la porte cochère)

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeau saillant à larmier, appuis de baies saillants, couronnements saillants des baies centrales, fronton en plein cintre à larmier, corniche saillante à larmier. Décor particulièrement travaillé, refends ; frises d'entrelacs et fleurettes, l'autre soulignant le bow-window de feuillages enrubannés, consoles galbées ornées à l'avant de frise de feuillages en bas-relief, tables architecturales coupées en leur axe de fausse clé saillante, une haute frise moulurée ponctuée de consoles cannelées soutenant le balcon.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera donc à conserver le pied d'immeuble dans ses dispositions actuelles et à maintenir les proportions des baies à RDC.

Enfin on veillera aussi à préserver le mur pignon en brique visible de grande qualité qui anime heureusement le paysage de la rue.

**Recommandations** | /



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD210 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	4 Rue Paul Eluard
<b>REF.CADASTRALES</b>	AC0080
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 2e moitié du XIXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé ?

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 + C / 3 à 5 travées

Toit à la Mansart

**Matériaux de façade :** Indéterminé

Couvrement : Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Parcelle donnant sur la rue Paul Eluard et face au théâtre Gérard Philipe dans un quartier essentiellement composé d'immeubles collectifs et d'équipement.

Maison implantée perpendiculairement à la rue Paul Eluard et alignée sur cette dernière.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature : encadrements de baies moulurés avec linteaux droits, arc surbaissé, bandeau, corniche, chaînage d'angle, appuis de fenêtres supportés par des consoles à RDC, corniche à denticules et chaînages d'angle au niveau de l'avant corps, encadrements de baies moulurés, tables au dessus des baies, trumeaux décorés de panneaux, appuis des portes-fenêtres reposent sur des consoles décorées, consoles.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

La maison sera conservée et restaurée, si possible, dans ses dispositions d'origine ou supposées, notamment au niveau de la toiture qui a été largement modifiée par la mise en œuvre de lucarnes aux proportions et aux formes inadaptées. Ainsi, lors de travaux de couverture, il est recommandé de conserver la lucarne d'origine sur la travée centrale de la façade sur rue, de supprimer la lucarne au niveau du terrasson et de modifier les lucarnes postérieures afin de retrouver des proportions (hauteur supérieure à la largeur) plus cohérentes avec le bâtiment d'origine. Par ailleurs, afin de conserver la symétrie sur rue, il est recommandé soit d'avoir une lucarne de part et d'autre de la lucarne centrale, soit aucune. Les surélévations sont interdites.

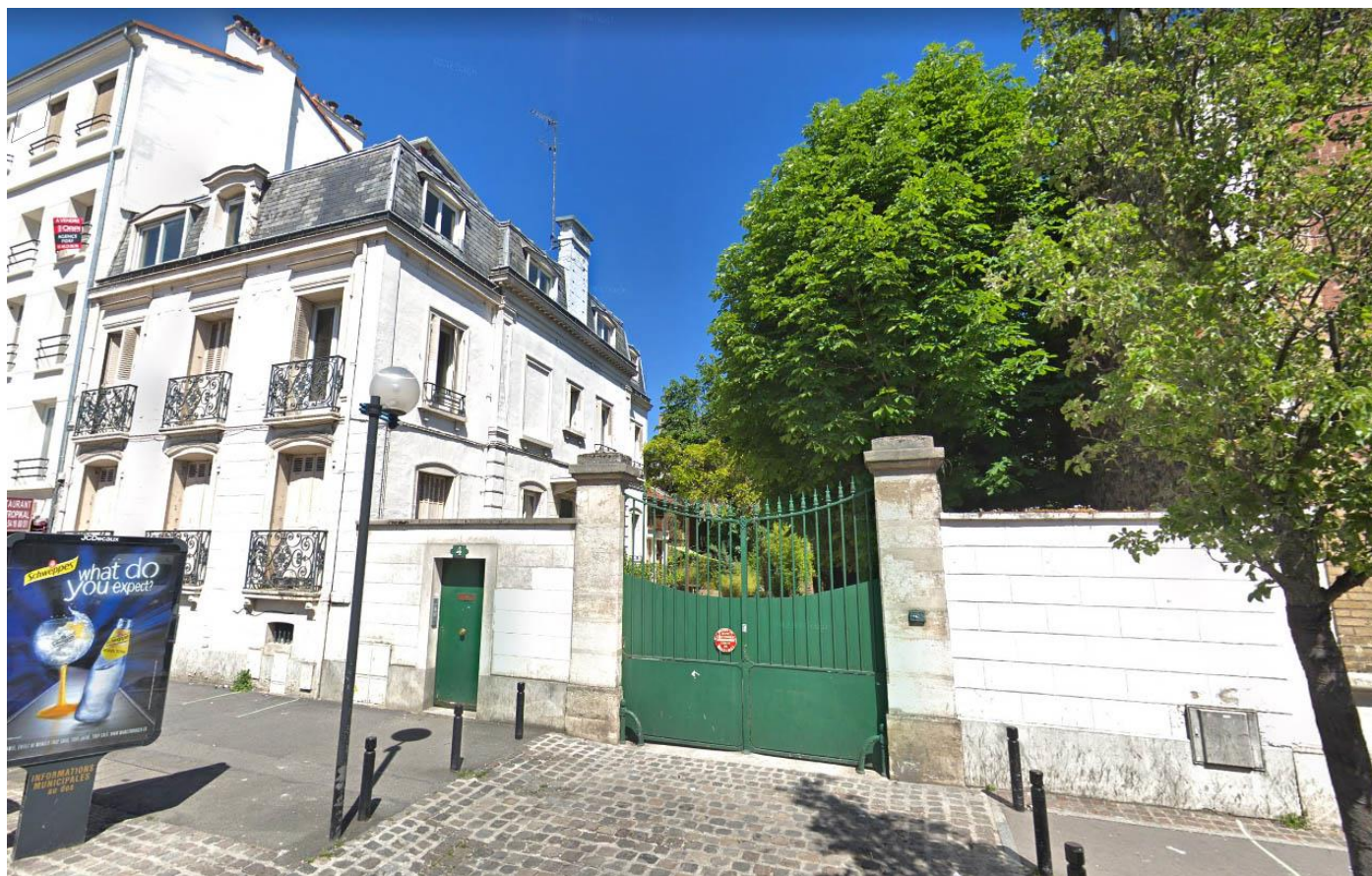
Les extensions accolées à la maison sont interdites car elles occulteraient la façade d'entrée, de nombreuses extensions ayant déjà été créées à l'arrière du bâtiment sur toute la profondeur de la parcelle. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public doivent être étudiées et traitées. L'ensemble des éléments de décor, de modénatures ou des éléments de second-œuvre (menuiserie ou ferronnerie) devra être conservé. Il conviendrait, si possible, de ré-ouvrir la baie qui a été murée au premier étage et de restituer un garde-corps sur le modèle de ceux existants. Une attention particulière sera portée aussi au mur de clôture qui sera conservé et restauré dans ses dispositions actuelles avec sa porte piétonne et son encadrement ainsi que son portail et les piles qui l'encadrent.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD211 PONT DU CROULT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	41 Rue Paul Eluard
<b>REF.CADASTRALES</b>	AF0025
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : Milieu du X<sup>x</sup>ème siècle

**Typologie** : Equipement

**Fonction Initiale** : Pont pour les voitures

**Fonction Actuelle** : Local technique, probablement en relation avec la rivière canalisée qui passe en souterrain

**Etat de conservation** : Moyen

**Hauteur et gabarit** :

**Matériaux de façade** : Pierre de taille, enduit ?

**Structure constructive** : Maçonnerie de pierres meulières découpées en hexagone

**Implantation** : Le pont, largement recouvert par l'actuelle chaussée de la rue Pual-Eluard, se situe entre le square Brise-Echallas et un îlot de logements collectifs modernes, implanté en bordure nord de la voie. Avec les bouleversements liés à la requalification du secteur Confluence, en cours, l'ouvrage risque de passer inaperçu.

Le pont se trouve à l'endroit où la voie, d'orientation est-ouest, oblique vers le nord-ouest.

**Maître d'œuvre** : Indéterminé

**Informations complémentaires**

/

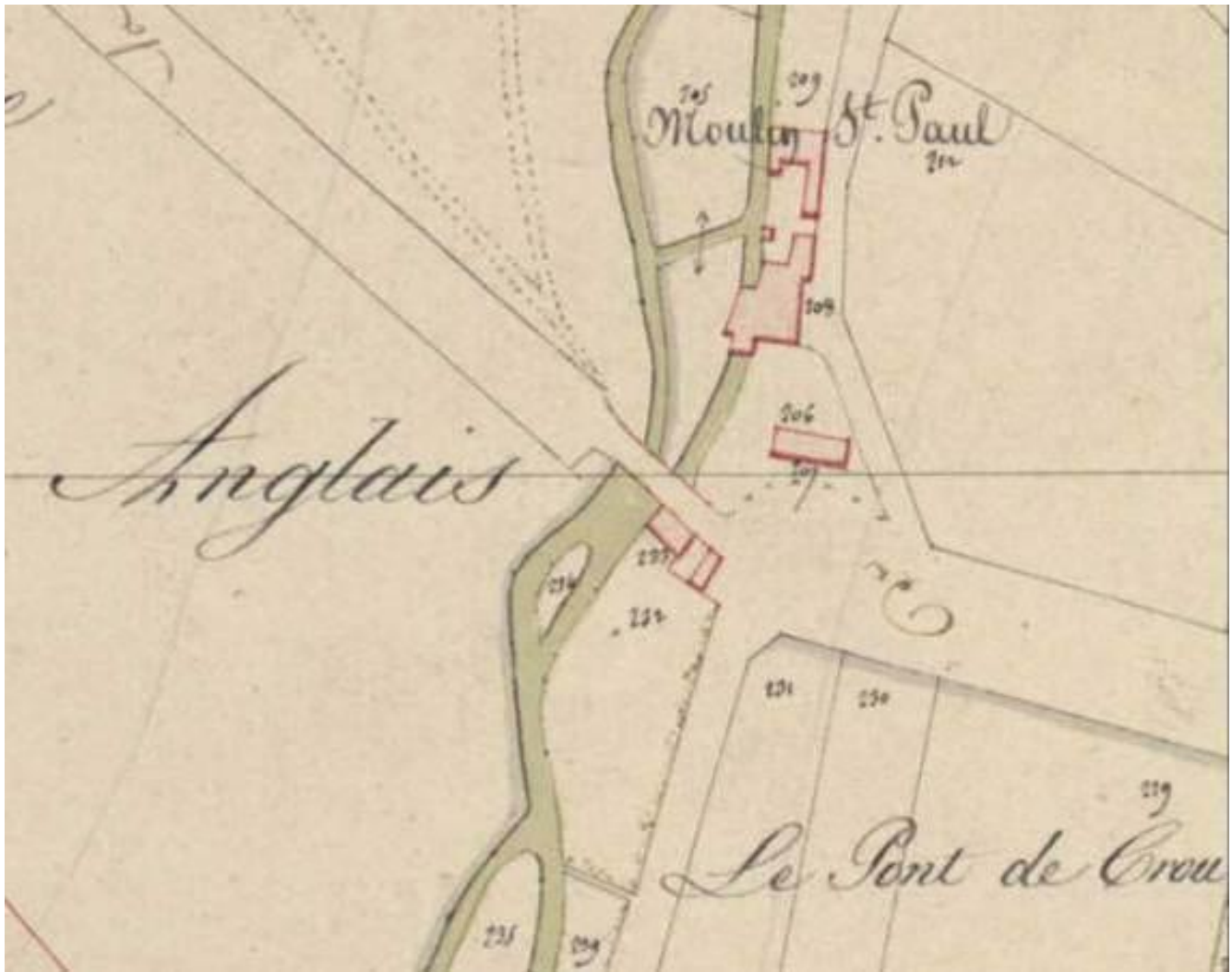
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | /

**Recommandations**

Le vestige du pont du Croult mérite d'être protégé car il constitue l'un des derniers témoins matériels du réseau hydraulique qui irriguait les abords de la ville. A court terme, il convient d'empêcher le plus rapidement possible la ruine du parapet. Lors de la réhabilitation des maçonneries subsistantes, il conviendra de dégager en fouille les deux culées qui ne sont actuellement plus visibles. Il serait également souhaitable de rouvrir les deux arches et d'abaisser les deux regards placés au devant de ces arches.





**STD216 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	19 Rue Pierre Dupont
<b>REF.CADASTRALES</b>	U0219
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Dernier quart du XIXe siècle

**Typologie :** Immeuble / Logement collectif privé

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L

R + 4 / 5 travées

**Matériaux de façade :** Brique (rouges, turquoise) et pierre, enduit beige

Garde corps d'origine

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Cette parcelle est située au nord de la place Jean Jaurès, sur la rue Pierre Dupont, et au sud de la vaste emprise de logements et commerce du « programme Basilique ». Cette petite rue, seulement longée de quelques immeubles, est un espace de transition entre les très hauts gabarits des bâtiments des « îlots Basilique » et les échelles plus réduites des immeubles de rapport du centre-ville historique. La place Jean Jaurès, très vaste esplanade dégagée qui se prolonge par la place Victor-Hugo, devant la basilique et l'hôtel de ville, est le cœur de cette zone de transition entre la ville contemporaine et la ville ancienne.

Le bâtiment remarquable, immeuble de rapport, est implanté entre limites séparatives de parcelle et à l'alignement de la voie.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Riche modénature

Bandeaux intermédiaires moulurés, à larmier. La corniche saillante haute est moulurée et à larmier ornée d'une frise de denticules. Chainage d'angle, bossages, Abondant décor.

Le principal intérêt esthétique de cet immeuble est le couronnement de la porte d'entrée : richement sculpté en haut-relief d'un motif de paon faisant la roue, flanqué de deux plus petits au niveau des consoles, et de branchages naturalistes.

Encadrement des baies qui sont par ailleurs couronnées d'un motif de fleurettes en céramique et haut-relief.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante.

**Recommandations** | /





**STD217 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 Rue Riant
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0018
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1er quart du XXe siècle

**Typologie :** Immeuble

**Fonction Initiale :** Logement collectif privé

**Fonction Actuelle :** Logement collectif privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon

**Hauteur et gabarit :** Plan en L

SS + R + 2 / 8 travées

Toit à longs pans et à croupe sur le pan coupé

**Matériaux de façade :** Enduit ? / Brique (beige et ocre)

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Meulière en soubassement, matériau indéterminé sur l'élévation.

**Implantation :** Parcelle en angle de rues (rue Riant et place de la Résistance et à l'intersection avec la rue Désiré Lelay) ; située dans le secteur très dense du centre-ville historique et à proximité immédiate de la place de la Résistance constituée d'un espace public central arboré et d'un front bâti quasiment continu mais caractérisé par une importante hétérogénéité des gabarits. Le bâtiment de logement collectif est implanté à l'alignement des voies.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Corniche moulurée à frise ; bandeau intermédiaire saillant ; bandeau en larmier ; faux pilastres, consoles double sous le bandeau saillant ; encadrement des baies plats saillants, fronton, qui se retrouve en couronnement de la porte d'entrée ; des baies sont munies de linteaux saillants en arc surbaissé, bichromie.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine. Les garde-corps tubulaires récents (à RDC sur la place) mériteraient d'être remplacés par, si ce n'est des garde-corps anciens équivalents à ceux d'origine, des barres d'appui simples reprenant les horizontales des garde-corps d'origine et situés dans l'ébrasement des baies. Concernant le pied d'immeuble, on s'attachera à conserver les baies d'origine encore en place. Lors de nouveaux travaux sur la devanture commerciale, le bandeau entre RDC et premier étage mériterait d'être restitué.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD219 IMMEUBLE ET ATELIER DE SERRURERIE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	11 Rue Riant
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0016
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** Premier quart du XXe siècle (vers 1900)

**Typologie :** Immeuble / Activités artisanales

**Fonction Initiale :** Immeuble de logements et atelier de serrurerie

**Fonction Actuelle :** Immeuble de logements et activités artisanales

**Etat de conservation :** Moyen

**Hauteur et gabarit :** Immeuble + atelier reliés

Immeuble : plan rectangulaire, 5 travées et 5 niveaux, toit à deux pentes

Atelier : en biseau sur la parcelle, plein pied et deux travées en longueur pour 4 en largeur, 5 travées et 5 niveaux, sheds

**Matériaux de façade :** Immeuble : briques polychrome

Atelier : pierre, caillasse

Couvrement : tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Immeuble de logements en maçonnerie de briques, murs pignons en caillasses maçonnées. Atelier à structures de bois, hourdies de briques.

**Implantation :** A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville, composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. De part et d'autre du site sont implantées deux anciennes activités aujourd'hui réutilisées en lieu de stockage et garage automobile.

Les deux constructions occupent la totalité de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** Indéterminé

Maître d'ouvrage : M. Bouquet (artisan)

**Informations complémentaires**

/

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

/

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites. On s'attachera aussi à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC. On veillera ainsi à préserver les éléments qui témoignent depuis l'extérieur de la présence d'une activité en fond de cour : porte cochère et percée visuelle donnant sur l'atelier depuis la rue. Concernant la halle, il conviendra de maintenir les sheds ainsi que le lanternon, dispositif de ventilation de l'atelier de forge, installation caractéristique des constructions industrielles, ici très bien conservée.

On s'attachera aussi à conserver la lisibilité du mur en briques qui participe à la qualité du paysage. L'isolation par l'extérieur, même sur les murs pignons, est donc interdite.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD224 MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	14 Rue Roussel / 18 Rue Gaston Philippe
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y: 0033-0034
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction :** 1ère moitié du XXe siècle

**Typologie :** Maison de ville

**Fonction Initiale :** Logement individuel privé

**Fonction Actuelle :** Logement individuel privé

**Etat de conservation :** Plutôt bon / Moyen ?

**Hauteur et gabarit :** Plan rectangulaire

SS + R + 1 / 3 travées

Toit à 2 pentes avec croupe

**Matériaux de façade :** Meulière, briques rouges et ocres décoratives

Garde-corps, grille décorative sur la porte, marquise, linteaux

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive :** Indéterminé

**Implantation :** Située à proximité du Théâtre Gérard Philippe, cette maison est implantée sur une parcelle située donnant sur la rue Roussel, rue où se côtoient petits ateliers, immeubles collectifs privés et habitations économiques. Le tissu mixte de ce secteur a forgé un paysage composite qui semble n'avoir que peu évolué depuis 1920.

En retrait par rapport à la rue, la maison est mitoyenne avec un atelier et dispose d'un jardin arboré situé sur la partie est de la parcelle.

**Maître d'œuvre :** /

**Informations complémentaires**

Présence d'un hangar (RDC, 2 travées) en brique, toit à deux pentes en tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

La maison et la clôture seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Ainsi de manière générale, la symétrie de la façade ainsi que celle du mur de clôture dont l'accès se situe dans l'axe de la maison doit être conservée. Les surélévations sont interdites. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Sur la parcelle Y/33, on veillera, dans le cas d'un remplacement de la construction sur la rue Roussel à préserver la pile en brique ponctuant la limite de propriété et la fin du mur de clôture. Le nouveau bâtiment projeté ne devra pas nuire à la perception du bâtiment protégé au 14 rue Roussel : dans tous les cas, il ne devra pas en dépasser la hauteur et il conviendrait même de conserver le gabarit du bâtiment existant afin de préserver le dégageement sur la façade du 14 rue Roussel.

**Recommandations** | /





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD228 IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	17 Rue Suger
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB0018
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**CARACTERISTIQUES DU BATI :**

**Année de construction** : 1909

**Typologie** : Immeuble

**Fonction Initiale** : Logement collectif privé

**Fonction Actuelle** : Logement collectif privé

**Etat de conservation** : Plutôt bon

**Hauteur et gabarit** : Plan rectangulaire

SS + R + 4 / 5 travées

Toit à longs pans

**Matériaux de façade** : Brique ocre rouge en parement (ou en gros œuvre ?), céramique.

Garde-corps de belle qualité de style Art Nouveau en fonte de fer industrielle.

Couvrement : Tuiles mécaniques

**Structure constructive** : Maçonnerie enduite pour le soubassement et l'ensemble des éléments de modénature ; murs pignons enduits ; au 1er niveau meulière à joints vifs formant des nids d'abeille

**Implantation** : La parcelle est implantée en limite est d'un îlot compris entre les rues Nay, Gisquet, Paul Eluard et Suger. Immeuble de rapport, implanté en limites de parcelle et aligné sur la voie.

**Maître d'œuvre** : Z.COULON (architecte) ; L.MAILLET (entrepreneur)

**Informations complémentaires**

Modénature et décors : Bandeaux moulurés à larmier ; corniche haute à frise, motifs d'arcades en plein-cintre, fausses consoles, moulurée à larmier, encadrements des baies particulièrement travaillés avec une variété des systèmes à chaque niveau, bossages, motifs de céramiques polychromes en forme de demi-médaille (motifs de fleurons), motifs circulaires en céramique et haut-relief. Présence de plaques de l'architecte et de l'entrepreneur.

En couronnement de la travée centrale, sur la corniche, la date de construction de l'immeuble « 1909 » est inscrite en typographie Art Nouveau.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera donc à préserver le pied d'immeuble qui est souvent la première partie altérée par des interventions non adaptées et à maintenir les proportions des baies à RDC. Concernant les menuiseries, il conviendrait, si possible, de les homogénéiser sur l'ensemble de la façade en reprenant les proportions entre clair de vitrage et menuiserie (avec petits bois en partie haute et basse) ainsi que le profil des menuiseries anciennes.

**Recommandations** | /











## CHAPITRE 2 – ENSEMBLES ET SEQUENCES PÂTRIMONIAUX

SAINT-DENIS



## CHAPITRE 2 - ENSEMBLES ET SEQUENCES PATRIMONIAUX

### STD003 CITE AUGUSTE DELAUNE

#### LOCALISATION

COMMUNE	SAINT-DENIS
QUARTIER	DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD
ADRESSE	Avenue du Colonel Fabien
REF.CADASTRALES	A: 0011- 0038-0039 / C0057
SOURCES	



#### CRITERES DE PROTECTION :

Historique
  Architectural
  Culturel

#### PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE

La cité Delaune témoigne de la réorientation de l'unité de quartier Fabien. Confrontés à de trop lentes acquisitions foncières, Lurçat et l'OPHLM de Saint-Denis optent pour les terrains libres au nord de Fabien et s'efforcent de maintenir un lien entre ces deux ensembles en terme d'implantation de part et d'autre de l'avenue.

L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue du Colonel Fabien. La cité est pourvue d'espaces verts et fait face à la cité du colonel Fabien.

Implantation des 10 bâtiments en retrait de l'avenue sur un terrain relativement exigu à proximité immédiate du stade municipal Auguste Delaune. Composition dissymétrique autour de l'entrée principale puis dissemblable en périphérie de la cité.

#### PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI

Date de Construction : 1956-1962

Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs

Maître d'ouvrage : OPHLM de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat

3 typologies de bâtiments de type barres, barres jumelées et plots, R+5 et R+6, rythme régulier, Toit terrasse.

Matériaux structure constructive : Système poteaux poutres en béton.

Matériaux de façade : Les baies sont encadrées avec du béton moulé. Briques de parement. Polychromie de parties de bâtiments (céramique au niveau des entrées de bâtiments de briques), œil de bœuf, entrées éclairées par un mur de pavés de verre. Encadrements de baies.

Volets roulants.

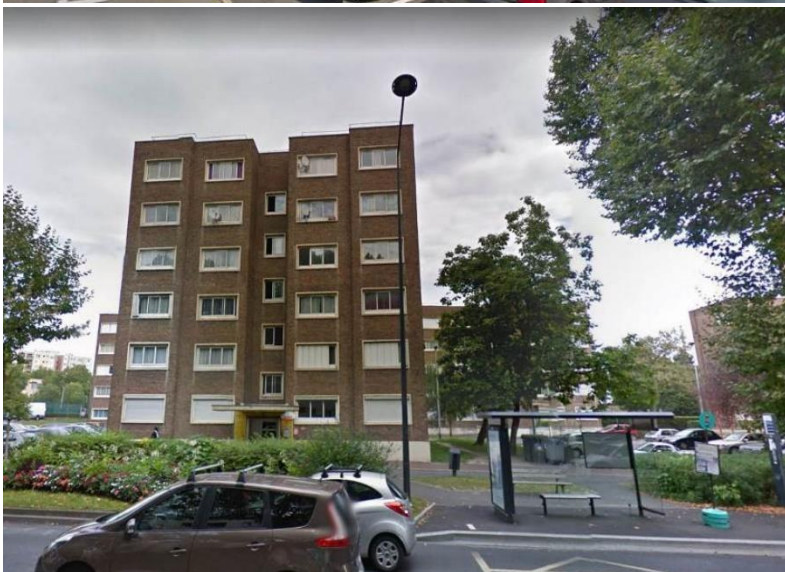
#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

##### Recommandations

D'un point de vue paysager et urbain, les larges percées visuelles entre les plots sur les immeubles en arrière plan et les voies d'accès seront respectées en évitant de les obstruer par des constructions annexes. Sur le plan architectural, l'usage de la brique par Lurçat est une contrainte forte qui interdit aujourd'hui tout projet d'isolation par l'extérieur. En effet, les immeubles perdraient alors une grande partie de leur intérêt architectural et de leur originalité qui offre un contraste saisissant avec l'ensemble de l'œuvre de Lurçat à Saint-denis. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.



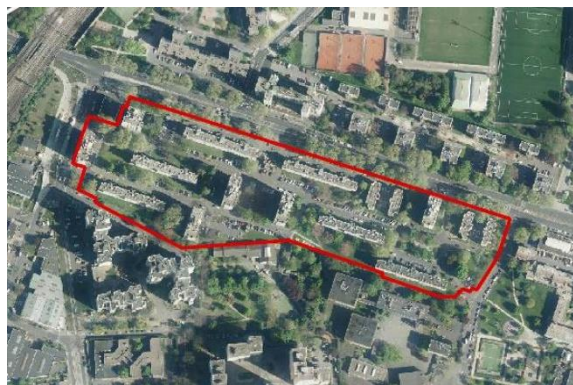


APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD004 CITE DU COLONEL FABIEN****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Avenue du Colonel Fabien / Rue Max Jacob / Rue de la Porterie
<b>REF.CADASTRALES</b>	A: 0116-0118 / C: 0100-0104
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue du Colonel Fabien. La cité est pourvue de généreux espaces verts.

Les bâtiments sont implantés le long de l'avenue du colonel Fabien et sont organisés principalement selon deux axes de symétrie perpendiculaire à cette voie.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1947-1967

Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs

Maître d'ouvrage : OPHLM de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat

6 typologies de bâtiments de type barres (dont une avec passage sous voûte) et tours pour 425 logements et un magasin de journaux avec logement à l'entrée de la cité, De R + 5 à R + 10, Toit terrasse

Matériaux structure constructive : Système poteaux poutres en béton.

Matériaux de façade : Enduit ciment.

Décors :

- Encadrements de baie et de porte en béton moulé, parements de céramique, diversité des auvents d'entrée, nombreuses loggias dont certaines avec pergola.

- Polychromie de parties de bâtiments (mise en couleur des loggias, céramique au niveau des entrées de bâtiments), oculi.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

La composition symétrique du plan masse chère à Lurçat avec ses deux axes de symétrie est affirmée tant par l'implantation des bâtiments que par les plantations de certains arbres. Il conviendra de préserver ces axes et places arborées qui participent à la cohérence d'ensemble du site. Par ailleurs, d'un point de vue paysager et urbain, les larges percées et perspectives visuelles seront préservées en évitant de les obstruer par des constructions annexes ou de les fermer pour clore les passages.

De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD005 GRAND COLLECTIF - LOGEMENTS SOCIAUX (SQUARE FABIEN)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Avenue du Colonel Fabien / Rue Prairial / Rue Verdémiaire / Place Messidor
<b>REF.CADASTRALES</b>	C: 0120-0122-0124-0133
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé entre l'avenue du Colonel Fabien et la rue Gabriel Péri, cet ensemble s'est substitué à un site industriel. Il parvient à s'intégrer à l'architecture de faubourg rue Gabriel Péri, sans être en rupture avec le premier site du Coin du feu, rue Prairial, tout en ne jurant pas avec la cité du Colonel Fabien dont elle est séparée par le square.

Depuis le bâtiment d'activités sur l'avenue du Colonel Fabien, la première tranche se déploie sur deux lignes parallèles, unis par deux bâtiments implantés perpendiculairement pour créer la place Messidor. La seconde tranche prolonge à l'est la première pour rejoindre la rue Gabriel Péri, et se développe au sud avec un nouvel alignement de bâtiments parallèles à ceux de la première tranche, pour s'achever par la série de maisons individuelles, rue Prairial.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

- 1ère tranche :
  - 1986-1988
  - Roland Schweitzer (avenue Fabien)
  - Maître d'ouvrage : Logement dionysien
  - Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat
  - plan rectangulaire, R + 1 (bâtiment d'activités) et de R + 2 à R + 5 pour les bâtiments d'habitation, Rythme irrégulier des façades.
  - Toit terrasse principalement, avec, pour l'immeuble le plus haut (R + 5), un toit terrasse qui se termine, côté cour, par une pente intégrant des velux.
  - Béton pour le gros œuvre et parements divers : béton brut, enduits de différentes couleurs, gravillon lavé.
  - Balcons et loggias dotés des mêmes garde corps métalliques peints, le principe est repris en garde corps de cage d'escalier extérieure.
  - Portes, fenêtres, bow-windows d'origine très bien dessinés et en cohérence avec l'architecture.
  - Modénature : Très contrastés et volontairement distincts, les différents immeubles mettent en œuvre porte-à-faux, coursives, retraits, saillies, passages couverts, balcons, loggias, bow-windows, en conformité ou en rupture avec la diversité des parements, des hauteurs, des volumes et des surfaces.
- 2ème tranche :
  - 1986-1991
  - Jean Tribel et Vincent Sabatier (rue Prairial)
  - Maître d'ouvrage : Logement dionysien
  - Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat
  - plan rectangulaire (collectif), plan carré (individuel), R + 1 à R + 2 pour les logements individuels, R + 2 pour les intermédiaires et R + 4 pour les logements collectifs
  - Toit terrasse (individuels/collectifs, en majorité), toits à deux pentes rue G. Péri.
  - Bois et béton pour les individuels et les intermédiaires, structure poteaux poutres béton pour les collectifs. Bois apparent, béton enduit pour les premiers, béton teinté et brique sur la rue G. Péri pour les collectifs.
  - Garde corps métallique peint en jaune pour les collectifs, en noir pour individuels et intermédiaires.
  - Modénature : Très simple pour les individuels, plus complexes pour les intermédiaires et les collectifs (voir détails, fiche annexes)

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD006 CENTRE D'HEBERGEMENT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Avenue du Colonel Fabien
<b>REF.CADASTRALES</b>	C0003
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Très grande parcelle formant un coude et qui donne sur deux routes nationales, la N1 (avenue Roger Sémat) et la N14a (avenue du Colonel Fabien). Elle est implantée entre un garage situé à l'angle des deux avenues d'une part et les terrains de sports d'autre part. Le contexte environnant est marqué par la présence de nombreux immeubles collectifs également identifiés comme remarquables et un vaste espace dédié aux sports. Elle fait face (avenue R. Sémat) à un très grand parking couvert.

La parcelle est composée d'un ensemble de 4 bâtiments remarquables implantés dans un vaste jardin arboré : le bâtiment principal et trois petits pavillons.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction 1er quart du XXe siècle

Destination initiale Siège social (et logements ?) de l'entreprise Ternois et Guinon

Destination actuelle Centre d'hébergement

Maître d'œuvre Jules Moulin (architecte), plaque apposée sur la façade sud

Maître d'ouvrage Entreprise Ternois et Guinon

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

• Bâtiment principal :

Plan rectangulaire, SS + R + C à SS + R + 1 + C, 2 à 3 travées, présence d'une tourelle, Toit à tourelles, 2 auvents / toit à pavillons avec terrasse faîtière / Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé,

Matériaux de façade : briques, pierre, enduit et pan de bois

Couvrement : Ardoises

Modénature et décors : Corniche moulurée reposant sur des consoles, bandeau mouluré, chaînage d'angle en pierre et encadrement de baies en pierre

• Pavillons (3) :

Plan rectangulaire, de R à R + C / 1 à 4 travées, Toit à 2 pentes, toit à la Mansart, terrasse

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique polychrome bois

Couvrement : tuiles mécaniques, ardoises, zinc.

Modénature Corniche en brique, corniche moulurée et à modillons, baies soulignées, sur le linteau par un bandeau mouluré saillant balustrade et garde-corps en bois

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades sujettes aux travaux seront étudiées et traitées dans leur ensemble. On veillera à conserver la lisibilité des matériaux sur l'ensemble des bâtiments. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations ainsi que les extensions sur l'ensemble des bâtiments sont interdites.

Les clôtures (mur plein et grille sur mur bahut) seront conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine.

On veillera à restaurer avec soin les portes du mur de clôture en conservant la différence de traitement.

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD007 STADE AUGUSTE DELAUNE, TRIBUNES ET PALAIS DES SPORTS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	8, 11 Avenue du Colonel Fabien / Avenue Roger Semat
<b>REF.CADASTRALES</b>	A: 0014-0065-0066-0067-0068 / C: 0002-0053-0058-0060
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situés à l'extrémité nord de la ville de Saint-Denis, à la limite des villes de Pierrefitte et de Villetaneuse, le stade Auguste Delaune et le palais des sports sont intégrés dans un paysage urbain où dominant au sud, à l'ouest et au nord, des ensembles de logements collectifs (cité du colonel Fabien, cité Auguste Delaune) et des équipements scolaires (groupe scolaire Roger Sémat, école maternelle le Stade, groupe scolaire Pierre Sémat).

Ces derniers, réalisés par le même architecte que ce site remarquable sont, pour la plupart d'entre eux, identifiés comme des bâtiments remarquables ainsi que l'Auberge municipale, située au sud-est. A l'est, la route nationale 1 longe le palais des sports.

Les parcelles, de forme irrégulière, sont desservies par trois voies : avenue Roger Sémat (RN1), avenue du Colonel Fabien et rue du 19 Mars 1962.

Les 3 bâtiments principaux se succèdent parallèlement sur cet axe (tribunes et palais des sports).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction :

1953 -1962 : palais des sports

1953 -1974 : stade Auguste Delaune

Maître d'œuvre : Lurçat André (architecte en chef) / Michaut Albert (architecte d'opération)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Caractéristiques générales ( voir détails fiche -annexes) :

1) Tribunes :

Plan rectangulaire, parallèles entres elles.

Rythme régulier des façades

Béton armé

R+1 à R+2

Couvrement : Porte à faux, Béton armé (technique de la voile mince autoportante)

Modénature :

- Grande tribune (façade arrière): Structure porteuse verticale double marquant l'accès aux tribunes en encadrant de part et d'autre les escaliers.

Un auvent saillant souligne ces entrées. Les paliers des escaliers hors œuvre donnent un effet très aérien à l'ensemble. Encadrement des fenêtres saillant.

- Petite tribune : encadrement des ouvertures saillants, rampes d'escaliers, mur de soubassement, rambardes à R + 1 avec couronnement

2) Palais des sports :

Plan rectangulaire. Composition symétrique de la façade.

R+3, Toit terrasse (charpente métallique à clef pendante au dessus de la salle de sports)

Rythme régulier des façades

Gros œuvre : béton armé

Matériaux de façade : maçonnerie de briques creuses, Rampes d'escalier métalliques, céramiques

Modénature : Encadrement des portes et fenêtres saillant, auvent au dessus des portes, couronnement formant acrotère.

Décors : Céramiques jaune /orangée sur la façade avenue R. Sémat qui mettent en valeur l'entrée.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**Prescriptions****Recommandations**

Le stade Auguste Delaune a été conçu comme le centre d'un quartier entièrement réalisé par Lurçat. Il convient donc dans un premier temps d'avoir une réflexion sur l'ensemble du quartier (équipement sportif et cités). A cet effet, les compositions de chaque ensemble qui se répondent et les vues qui sont dégagées sur les bâtiments et les éléments majeurs devront être préservés.

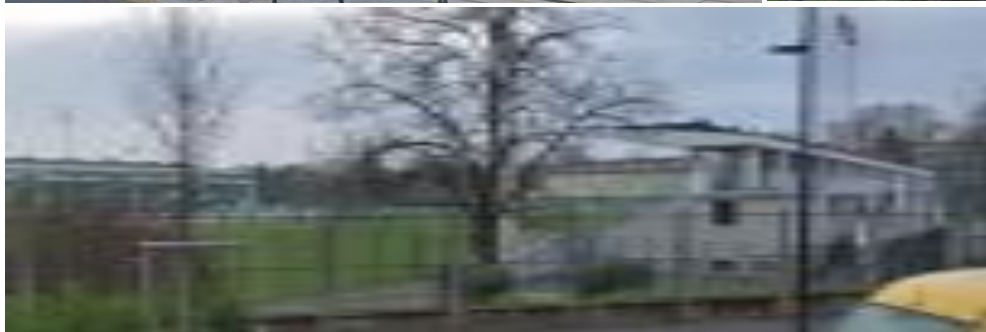
Concernant le stade, une attention particulière sera portée à l'aménagement du site et notamment à l'organisation de l'ensemble selon un axe de symétrie sur lequel sont aussi composées les façades des trois bâtiments (palais des sports, grande tribune et petite tribune). Cet axe et les éléments qui le jalonnent devront être préservés car ils forment une entité cohérente. L'entrée symétrique à l'entrée noté 1 n'existe plus aujourd'hui (probablement disparue lors de l'installation d'un nouveau terrain de sport). Cette amputation ne devra pas servir de modèle à des projets d'aménagement futurs car elle ne correspond pas à la logique architecturale et urbaine du site. Concernant les portiques d'entrée, avec auvent retroussé dessiné par Lurçat, il conviendra de les conserver et de les restaurer dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les clôtures autour du stade ne sont pas homogènes et ont été très largement modifiées. Aussi, il conviendrait d'homogénéiser l'ensemble afin d'avoir une lecture globale du site en unifiant tout d'abord la hauteur de mur bahut et en proposant un modèle type pour la grille qui le surmonte. Celle-ci pourrait être une raquette métallique que l'on retrouve sur les photographies anciennes devant le palais des sports ou, sous une autre forme, sur la clôture encore en place rue du 19 mars 1962. Par ailleurs il conviendrait de définir une seule et unique couleur pour l'ensemble de ces clôtures qu'elles ceinturent le stade ou qu'elles soient intérieures. Afin de favoriser la cohérence d'ensemble, il en sera de même pour les portiques d'accès au site.

Concernant les bâtiments, l'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement quelque soit le programme (logements ou équipements), il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature et de décor (encadrements, auvents, soubassements, calepinage, oculi et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures. Dans le cadre de projets de mise aux normes (notamment accessibilité ou sécurité incendie), il conviendra de ne pas annihiler le parti initial, cher à Lurçat, qui est la symétrie des façades. Tout nouvel élément (par exemple ascenseur) s'il ne peut pas être intégré à l'intérieur des bâtiments, devra être identifiable comme étant un élément rapporté et ne pas nuire à la lisibilité de la symétrie.

Sur le palais des sports, il conviendrait de restituer l'ensemble des mâts supports (visibles sur la photographie ancienne ci-dessous) car si ils n'ont pas d'utilité propre aujourd'hui, ils affirment des élancements verticaux, comme les hautes baies en pavés de verre) qui répondent à l'étalement du bâtiment en longueur et donnent un équilibre par rapport aux lignes horizontales créées par les fenêtres et les auvents. Les éléments de modénature et de décor qui présentent un grand intérêt architectural, affirment aussi la cohérence du site par rapport au quartier dont bon nombre de constructions ont été réalisées par le même architecte et présentent donc le même souci de la composition symétrique et du détail architectural.

Par ailleurs, il conviendrait aussi d'homogénéiser l'ensemble des finitions et des couleurs sur les bâtiments composant le site et d'éviter ainsi les patchworks colorés dissonants. A ce sujet, il conviendrait d'étudier plus précisément les archives de Lurçat qui ont sans doute donné des préconisations concernant les finitions et les couleurs des bâtiments à l'origine. Si les documents d'archives ne donnent pas d'indication précise, il conviendra d'établir une charte de couleurs qui sera en cohérence avec l'œuvre générale de Lurçat.

Enfin, rue du 19 Mars 1962, à droite de l'entrée, le poste d'électricité qui est identifiable avec son petit auvent au-dessus des portes a été également réalisé par Lurçat. Intégré à l'ensemble, il conviendrait de le conserver et de le restaurer.





**STD008\_AUB027 ENTREPOTS ET MAGASINS GENERAUX (EMGP)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	50 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CN: 0008-0009 / CT0005
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le site des EMGP s'étend sur 100 hectares, répartis entre canal et voies ferrées sur les communes de Paris, Saint-Denis et Aubervilliers. Constituant un extra-territoire, entité historique et paysagère cohérente malgré les nombreuses mutations, le site doit être étudié à l'échelle de l'agglomération pour être compris dans son ensemble (voir AUB027).

L'emprise dionysienne représente 15 ha soit 1/6 de la surface totale. Elle correspond au berceau historique du site, comprenant son entrée principale ainsi que les premières constructions en dur. Aujourd'hui, les terrains comprennent toujours des bâtiments à forte valeur symbolique dont les services administratifs (A) et le logement du directeur (B). A côté de ceux-ci, le site regroupe une dizaine de bâtiments d'usages divers et de chronologie différente dont les plus significatifs sont, un ancien magasin de grains et farines (C), les anciens magasins à alcool (D, E et F) ainsi qu'un ensemble de petits ateliers comprenant une chaufferie (G). Représentatifs des mutations de l'activité d'entrepôt et de la modernisation des infrastructures du site, ces bâtiments offrent également un échantillon typologique intéressant, témoin des évolutions formelles et structurelles de l'architecture industrielle. L'installation d'un réseau de voies ferrées raccordant chacun des magasins au chemin de fer du Nord et au canal de Saint-Denis a régi les logiques d'implantation des bâtiments et dessiné une trame viaire très caractéristique, sur laquelle s'appuient aujourd'hui les divers espaces de circulation.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de constructions : 1874 : entrepôt C (remanié en 1930 et 1990) ; Vers 1900 : magasin D ; 1905, maison du directeur (B) ; 1910 : magasin E ; Vers 1930 : bâtiment administratif (A) et magasin F (transformé en 1937)

Destination initiale : Entrepôts de matières premières, produits agroalimentaires et industriels

Destination actuelle : Bâtiment administratif d'entreprise, locaux de stockage, plateaux de télévision, centre de formation, locaux d'activités

Maîtres d'œuvre : Ingénieurs de la Compagnie des EMGP non identifiés

Maîtres d'ouvrage : Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Saint-Denis et d'Aubervilliers puis EMGP

Propriétaire actuel : ICADE

Bâtiment administratif (A) : plan en L / SS+R+2+C / Façades principales se composent de 8 à 10 travées. Les façades arrières sont marquées par des jeunes de niveaux. Rythme régulier des travées

Gros œuvre : structure de béton armé hourdis de briques pleines.

Éléments de décors et modénature : appareillages de briques disposées en damier au niveau des allèges et des fenêtres supérieures. Façade scandée de lignes verticales en ciment blanc. Lignes horizontales également en ciment pour former bandeau de séparation entre les niveaux. Linteaux au 1er étage et large frise couronne la façade.

Toit à croupe débordante portée par d'imposants corbeaux laissés apparents.

Logement du directeur (B) : plan carré avec rotonde en partie nord / SS+R+2/2 à 4 travées selon les façades. Rythme régulier des travées sur la façade principale et irrégulier sur la façade marquant l'entrée de service.

Gros œuvre : soubassement en meulière

Éléments de décors et modénature : La porte d'entrée principale est surmontée d'un fronton trapézoïdal soutenu par deux modillons galbés. Garde-corps en fonte de style rocaille au niveau des ouvertures des 2e et 3e niveaux. Marquises métalliques et verres au dessus de l'entrée principale. Chaîne d'angle harpée avec profil aux quatre coins de la maison ; corniche rectangulaire moulurée en doucine ; bandeau entre les 2e et 3e niveaux ; petites consoles sous les appuis de baies ; encadrement mouluré des fenêtres (chambranle à deux fascies). Toit à la Mansart.

Le magasin à grains et blé (C) : plan rectangulaire / SS+R+2/15 travées. Rythme régulier sur la façade ancienne donné par la succession des travées et rompu par la rénovation contemporaine qui joue davantage sur les lignes horizontales.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Gros œuvre : façade ancienne en moëllon. Elle constitue aujourd'hui une simple enveloppe, une ossature en béton armé ayant été mise en œuvre dans les années 1930 pour soutenir une nouvelle toiture.

Éléments de décors et modénature : arcs surbaissés des ouvertures et les appuis de fenêtres qui tous deux en briques rouges contrastent avec les teintes claires du moëllon.

Type de couverture : voûte en berceau en voile mince de béton datant des aménagements des années 1930.

Magasins à alcools (D et E) : plan rectangulaire, identique pour les deux magasins. Halles en rez-de-chaussée et d'un seul tenant, d'une longueur équivalente de 97 m pour des largeurs de 35 m (D) et 25 m (E). Le rythme est donné sur les pignons par les grandes ouvertures plein cintre comprenant une travée centrale marquant l'entrée, juxtée de deux autres plus basses.

Gros œuvre : meulière et moëllons de caillasse en joint rocaillé pour les murs et structure métallique de type De Dion soutenant la couverture.

Éléments de décors et modénature : principaux éléments de modénature mis en œuvre sur les pignons. Chaînage d'angle harpée en briques qui se prolongent sous les rampants de la toiture pour former redents, ainsi que de part et d'autre de la travée centrale dessinant des jambes harpées. Brique rouge au niveau des arcs chacun maintenu par deux corbeaux et une clef en pierre. Toit à deux pans.

Magasin à alcool (F) : plan rectangulaire. R+1. Le sol du bâtiment se trouve à 4,70 m en dessous du sol naturel pour permettre l'aménagement des grandes cuves. Comme les premiers magasins à alcools, le bâtiment comprend deux pignons intermédiaires faisant office de coupe-feu, et compartimentant en trois la halle. Ces pignons sont visibles depuis l'extérieur, leurs redents émergeant du toit. Rythme régulier des travées.

Gros œuvre : ossature en béton laissée apparente, remplissage de briques pleines. Voûte en berceau.

Ateliers (G 1 et G2) : plan en L. R+1/11 travées de plain pied. Comble à pavillon à deux versants et deux croupes.

G1 : rythme tripartite formant une symétrie en façade. Gros œuvre : maçonnerie de brique. Éléments de décors : baies cintrées couronnées d'un arc de briques avec clef saillante en pierres. Appareillages de briques en chaîne d'angles harpée. Corniche de modillon denticulés en briques.

G2 : rythme régulier en façade. Pas de modénature. Éléments de décors : dessins des structures métalliques en façade. Poutres en treillis et aisseliers décoratifs d'inspiration florale.

Magasin (H) : plan trapézoïdale. Trois halles de plain pied de 18m de longueur pour une hauteur de 12m sous faitage. Rythme régulier des travées. Gros œuvre : structure métallique hourdie de briques pleines et creuses. Toiture à deux versants.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

D'une manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les surélévations sont interdites.

Bâtiment administratif (A) : afin de préserver la visibilité de ce bâtiment de représentation depuis l'entrée du site et des axes de circulation, on veillera à limiter la hauteur des constructions aux abords immédiats voire à proscrire tout nouveau bâtiment dans un périmètre proche. Il conviendra de préserver la lecture des lignes horizontales et verticales en maintenant des teintes dissociées de celle de la brique. Dans le cadre d'une campagne de rénovation des fenêtres, il est recommandé de retrouver le dessin des huisseries d'origine au moins sur les façades principales. Il conviendrait également de ne pas percer de nouvelles ouvertures dans les travées pleines. Les extensions ne sont pas recommandées mais pourront être étudiées au cas par cas. Dans tous les cas, on veillera à maintenir le plan en L en évitant toute extension au cœur de l'îlot constitué avec le logement du directeur.

Logement du directeur (B) : une attention particulière sera portée lors de travaux de ravalement. Les plans du projet d'origine montrent un décor et une modénature riches qui aujourd'hui n'est plus perceptible. Il serait intéressant de faire des sondages pour savoir si ces dispositions ont réellement été mises en œuvre. Si tel est le cas, il serait recommandé de les restituer. Les extensions ne sont pas autorisées à l'exception des travaux de mise en sécurité ou d'accessibilité de la façade arrière. Le jardin d'agrément au sein duquel a été construit le pavillon doit conserver ses proportions, ses plantations et les perspectives créées afin de maintenir son objectif de représentation commun à toutes les maisons de maître.

Magasins à alcools (D et E) : on veillera à maintenir la visibilité des magasins depuis les axes de circulation, en évitant toutes constructions hautes à leurs abords. Les travaux opérés sur les façades qui nécessitent des reprises de maçonnerie doivent s'effectuer sur la base des techniques de mise en œuvre d'origine afin de préserver la cohérence d'ensemble. Ainsi la meulière ou le moëllon de caillasse ne doit pas être mis en œuvre de manière aléatoire mais selon une assise de pierre existante. On évitera particulièrement la réalisation de joints grossiers de ciment blanc pour préférer les joints rocaillés. Lors de la réfection de la toiture, on envisagera la restitution d'une couverture en tuiles mécaniques, avec des châssis de toit intégrés à la couverture.

Ateliers (G 1 et G2) : afin de conserver la visibilité des dessins formés par les structures apparentes en façade on veillera à en maintenir des teintes différentes d'avec les matériaux de remplissage. Une attention particulière doit être portée sur les lanterneaux, dans leur conservation et restauration, le vitrage devant être maintenu. Dans le cadre de l'entretien du bâtiment, il est recommandé d'effectuer des sondages en façades afin de déterminer les teintes des matériaux d'origine notamment sur les briques de remplissage et les éléments de structure métallique.

##### Recommandations

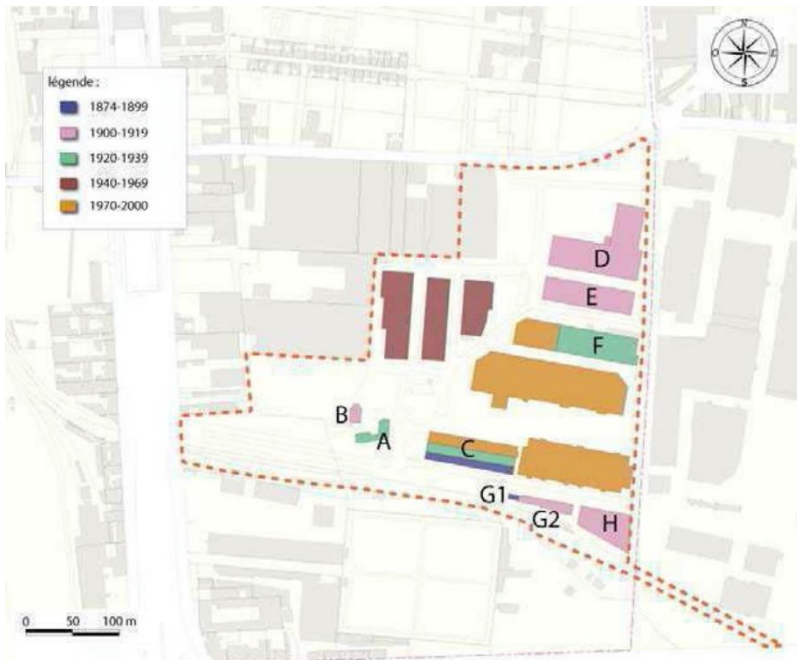
Le magasin à grains et blé (C) : La composition architecturale de ce bâtiment très hétérogène est un témoignage intéressant des mutations des EMGP des origines aux années 1990. On veillera donc pour chacune des périodes constructives à préserver les éléments les plus caractéristiques de l'époque : pour la première période (structures bois, moëllons et briques, baies hautes), années 1930 (structure béton, toit en voûte, baie aux fines huisseries métalliques), période contemporaine (pignon vitré et brise soleil en aluminium). On évitera d'effectuer des reprises de parties anciennes avec des parpaings de béton, ou tout matériau inapproprié. En outre, le bâtiment ayant, malgré ces modifications, préservé la même implantation qu'à son origine, il est intéressant d'assurer la permanence de cette emprise. Ainsi il est recommandé de

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

proscrire toute extension afin de préserver l'organisation spatiale si caractéristique du site des EMGP, et surtout de conserver la lisibilité de l'axe principal allant de l'entrée du site de Saint-Denis à Aubervilliers.

Le magasin à alcool (F) : A l'instar du bâtiment administratif, la structure de béton doit se distinguer du matériau de remplissage de la façade afin de mettre en avant son caractère rationnel. On veillera à mieux harmoniser les menuiseries des baies afin de préserver une certaine cohérence dans les lignes et la silhouette du magasin. L'alternance de baies coulissantes en aluminium et de baies fixes aux huisseries métalliques a altéré le dessin. On tâchera de conserver les dispositifs d'aération en toiture, ainsi que des murs pignons, participant à la lecture de cette construction technique. Dans le cadre d'un projet d'aménagement du magasin on examinera l'opportunité de supprimer l'extension latérale.

Magasin (H) : afin de maintenir le front bâti entre l'ensemble centrale-ateliers et le magasin, on évitera toute forme d'édification rompant la continuité urbaine et architecturale,









**STD010 EGLISE SAINTE GENEVIEVE DE LA PLAINE ET IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	123, 131 Avenue du Président Wilson / Impasse Chevalier
<b>REF.CADASTRALES</b>	CO0043
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La parcelle rectangulaire de l'église est implantée à l'alignement et à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson à mi-chemin entre le Pont du chemin de Fer, Pont de Soissons, et la Porte de la Chapelle. Elle est située en face de l'actuelle rue Saint-Just, ancienne impasse Diderot, où dès le milieu du XIXe siècle les bâtiments publics du secteur de la Plaine s'étaient concentrés, dont l'ancienne chapelle provisoire.

Ce secteur de l'avenue est dominé par un linéaire dense d'immeubles de rapport et des emprises industrielles ou ferroviaires en fond de parcelle ou en cœur d'îlots, accessibles soit par des cours intérieurs soit par des impasses. La gare de marchandise de la Plaine et son vaste réseau ferré se trouvent immédiatement à l'Ouest de l'église.

L'église est implantée en léger retrait de la voie perpendiculaire à celle-ci et au centre de la parcelle. Aligné sur la voie et à la perpendiculaire de celle-ci, au nord-est de la parcelle, un petit pavillon d'entrée de deux niveaux. En fond de parcelle, au nord-ouest, se situe le presbytère, maison de trois niveaux et deux travées et à l'arrière du chevet un petit jardin est accessible depuis le presbytère. Le bas-côté sud de l'église est longé par un chemin arboré.

L'ensemble de la parcelle est identifié comme remarquable, son plan comme ses bâtiments. Les immeubles qui encadrent la parcelle donnent une cohérence au front bâti sur cette séquence de l'avenue et participent à la mise en valeur de l'édifice. A ce titre ils ont été identifiés comme des éléments d'accompagnement de l'édifice remarquable.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction 1900-1901 : église et presbytère / 1904 : pavillon d'entrée

Destination initiale : Eglise paroissiale, presbytère et logement de sacristain

Destination actuelle : Eglise paroissiale, presbytère et logement de sacristain

Maître d'œuvre : E.Homberg (architecte)

Maître d'ouvrage : M. Louis Hubert et le Conseil de fabrique de la paroisse de Sainte- Geneviève

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis (église) ; Association diocésaine (presbytère et pavillon)

• Eglise : Plan rectangulaire à chevet saillant semi-circulaire flanquée de bas-côtés à absidioles semi-circulaire au niveau du narthex. Toit à longs pans et appentis sur les bas-côtés ; sur le clocher, toit à pavillon.

Gros œuvre : Ciment armé brevet Hennebique

Matériaux de façade : Appareillage de moellons équarris

Couvrement : Ardoises

• Presbytère : Plan en L autour d'une très petite cour intérieure (puits de lumière). R + 2 / 2 travées, Toit à croupe

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Enduit

Couvrement : Tuiles mécaniques

• Pavillon d'entrée : plan rectangulaire, R + 1 / 1 à 2 travée, Toit à croupes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique silico-calcaire

Couvrement : Zinc

• Immeubles en accompagnement, 133 avenue du Président Wilson : plans rectangulaires (répétés quatre fois et à la perpendiculaire de l'impasse), R + 5 / 5 travées. Gros œuvre : enduit. Voir détails fiche annexée.

Immeuble en accompagnement, 123 avenue du Président Wilson : plan carré, R + 5 / 15 travées. Voir détails fiche annexée.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



<b>Prescriptions</b>	<p>Lors de la restauration de l'édifice, il conviendra d'étudier l'ensemble des façades. Si celles-ci ne peuvent pas être toutes traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière devra être portée aux éléments de modénature, de décor et de second œuvre (programme sculpté, menuiserie, mosaïque...) qui mériteront d'être restaurés par des personnes compétentes pour chaque domaine d'intervention. Les vitraux devront faire l'objet d'un véritable programme de restauration.</p> <p>Aucune extension ne pourra être envisagée sur les flancs des bas-côtés. De la même manière, il conviendra de préserver les impasses pour les respirations qu'elles procurent autour de l'église qui évite de donner à celle-ci une impression d'enclavement au sein du tissu. Les impasses ne devront pas être fermées car elles sont aussi les vestiges du passage du réseau ferré et en portent encore pour certaines les marques. Il conviendrait donc au titre de la mémoire et de l'histoire de conserver les traces que sont les rails encore en place.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Les immeubles qui encadrent l'église, contemporains de celle-ci, l'accompagnent à cet effet harmonieusement sans discordance. Il conviendrait donc de les conserver car leurs gabarits, leurs rythmes et leurs proportions générales, rapports entre pleins et vides, sont adaptés à l'église, l'écriture architecturale et urbaine des fronts bâtis la mettant en valeur. Ils participent en ce sens à la cohérence urbaine de l'église. Si ces immeubles sont conservés, il conviendra lors de travaux de ravalement, d'étudier et de traiter l'ensemble de la façade. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Ces deux immeubles pourront aussi servir de point de référence pour de nouveaux immeubles en front bâti, sur cette séquence de l'avenue, notamment à l'angle opposé de l'impasse Chevalier. Les gabarits de nouveaux devront être compris entre R+4 et R+5.</p>





**STD011 USINE AGRO-ALIMENTAIRE (UNE PIECE EN PLUS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	151 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CP0080
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

En retrait sur l'avenue Wilson, le site est enserré de constructions industrielle et ferroviaires anciennes aux volumes hétérogènes. Des opérations récentes d'immeuble de logements à proximité révèlent un niveau important de mutabilité.

Au débouché du passage qui conduit au site depuis l'avenue Wilson, trois bâtiments industriels s'organisent autour d'une petite cour. L'atelier (A) et le magasin (B) accolés l'un à l'autre constituent les éléments d'intérêt patrimonial.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

1925 : ateliers A et C

1933 : magasin B ; 1938 : surélévation

Maître d'œuvre : Agence Perret (1925, architecte) ; Sphakiaris (1933, ingénieurconstructeur) ; Eugène Bruyneel (1938, architecte)

Maître d'ouvrage : Louis Cahen

Fonction initiale : Fabrique de légumes secs décortiqués

Fonction actuelle : Garde-meubles pour entreprises et particuliers : Une pièce en plus.

• Atelier A :

Plan dit basilical (nef + 2 ailes latérales), R + 2 / 3-5 travées, Toiture en voûte parabolique pour la grande nef et demi-voûte pour les ailes latérales

• Entrepôts B :

Plan carré, R + 3 / 4 travées, toit terrasse

Matériaux de façade : Béton / béton armé

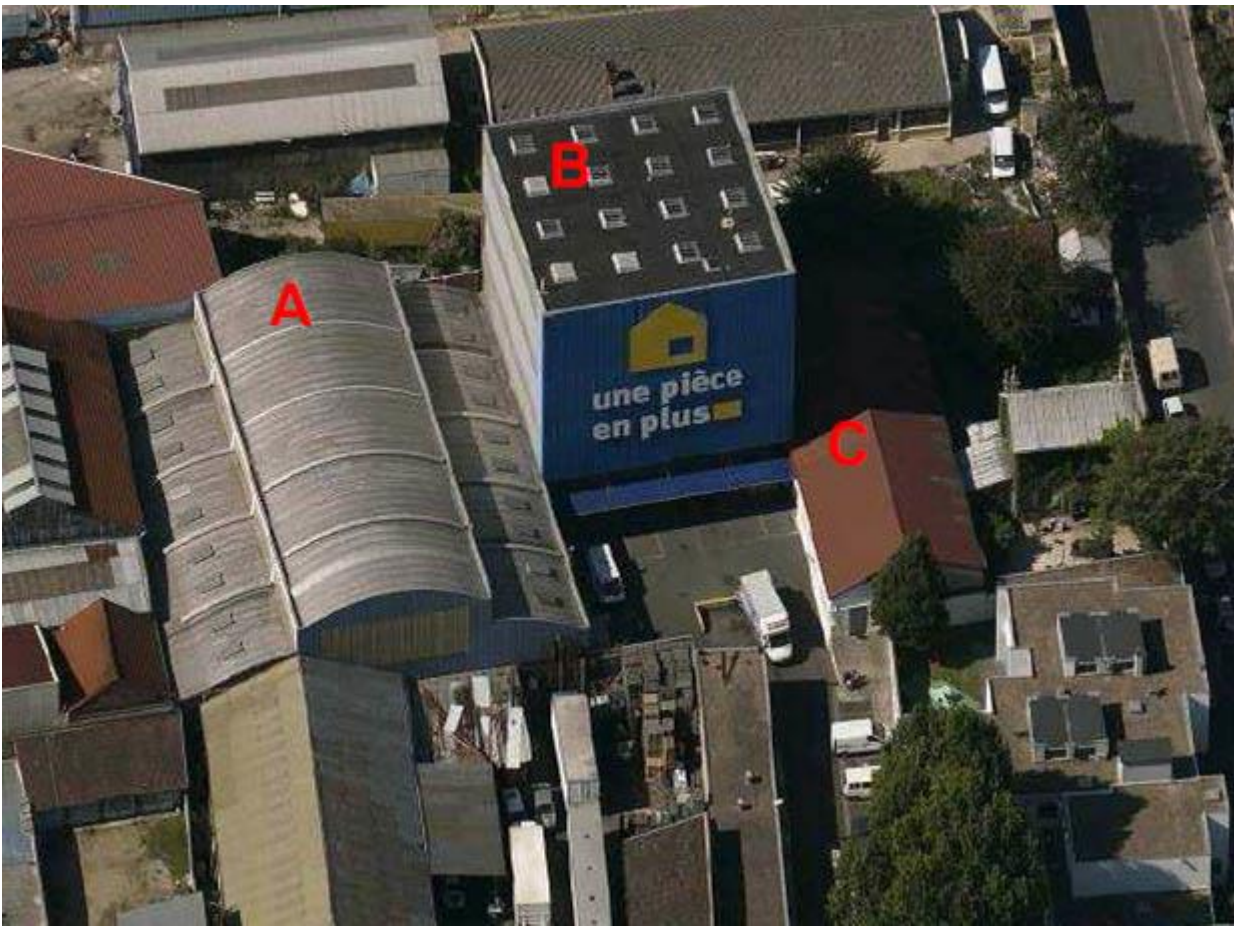
Gros œuvre : Briques et moellons, châssis métalliques et verres

Couvrement : béton armé

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les deux halles A et B sont à protéger dans leur totalité à l'exception de leur bardage. Dans le cadre d'un projet de reconversion on veillera à retirer le bardage afin de retrouver la lisibilité des structures béton et de leurs remplissages de briques, et de les restaurer selon leur état d'origine d'après les plans connus. Il en est ainsi également des huisseries métalliques qui participent à la silhouette de ces édifices rationnels. Une étude sur le bâtiment permettra d'établir un projet architectural et technique précis. Afin de préserver la visibilité des édifices, et notamment de la halle Perret (A), depuis l'espace public, il est souhaitable de maintenir des constructions basses sur les terrains situés directement face au site, ou de créer des percées visuelles depuis l'avenue.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD013 USINE DE CONSTRUCTION (JEUMONT SCHNEIDER)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	194 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CQ0100, CQ0060, CQ0062
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le site d'origine se répartit sur 3 parcelles, d'une surface totale de 0,9 ha, formant un L entre la rue de la Croix Faron et l'avenue Wilson où se trouve l'entrée principale. Intégré à un tissu mixte constitué d'habitats collectifs anciens et contemporains, de commerces et d'activités, le site constitue la pierre angulaire du quartier requalifié de la Montjoie dont il marque le paysage de son architecture caractéristique.

Pour partie détruit lors de sa reconversion en 1989, le site se compose de trois entités qui initialement organisées selon les logiques du processus de fabrication sont aujourd'hui autonomes. A = bâtiment administratif et magasin formant façade sur l'avenue Wilson. A l'arrière se trouve le bâtiment B, ancien atelier de fabrication tronquée sur ses deux extrémités Est et Ouest Perpendiculairement, le bâtiment C, ancien atelier de montage.

La reconversion du site dans le cadre de l'opération Montjoie a profondément modifié les bâtiments d'origine par des démolitions partielles et extensions. Cependant cette nouvelle physionomie constitue une identité aujourd'hui indissociable du site d'origine. Constituant initialement deux bâtiments disjoints, les bureaux (1) et magasins (2) (construits dans les années 1920-30) ont été reliés lors de la reconversion pour ne former aujourd'hui qu'une seule entité.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction / réhabilitation :

1888 : Atelier B

1924 : Bureaux A1

1930 : Magasins A2

1989 à 1991 : reconversion de l'ensemble

Destination initiale : Usine de construction mécanique, puis de matériel ferroviaire

Destination actuelle : Bureaux et petits ateliers d'activités, dit « les ateliers de Montjoie »

Maître d'œuvre : Henri Fivaz (architecte, 1921) ; Renée Gailhoustet (architecte reconversion)

Maître d'ouvrage : Elwell (industriel) ; Empain (industriel) ; SODEDAT (aménageur) pour le compte de la ville

Propriétaire actuel : Copropriétaires

• Bureaux (A) :

Plan en L, SS + R + 3 / 5 à 6 travées, Toit à une pente et mansardé

Gros œuvre : Maçonnerie de briques en façade, pierre de meulière en pignon, plancher sur poutres métalliques et poteaux de fonte

Matériaux de façade : briques rouges

Couvrement : charpente métallique cintrée / Ardoises sur les brisis, zinc pour le terrasson

Modénature et décors : encadrements de pierre taillée, arcs segmentaires, motifs d'inspiration « art déco », frise à cannelure ronde surmontée d'une corniche saillante, abndeaux intermédiaires décoratifs, cohérence d'ensemble prononcée.

• Magasins (A) :

Plan rectangulaire, SS + R + 5/ 2 travées, Toit terrasse

Gros œuvre : Structure métallique, système poteaux-poutres rivetés laissé apparent.

Matériaux de façade : Briques blanches

Couvrement : charpente métallique / Toiture étanché recouverte de graviers

Modénature et décors : motifs géométriques, une frise de couronnement, imposante corniche cintrée.

• Ateliers (B) :

Plan rectangulaire, grande halle + 3 travées, assymétrie, La grande halle présente un toit à deux pentes, les halles latérales des toits

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



en sheds

Gros œuvre : Structure de maçonnerie de meulière et de briques

Matériaux de façade : Briques rouges

Couvrement : Charpente Métallique / Tuiles mécaniques, verres

Modénature et décor : Une corniche en briques à modillons denticulés

• Atelier C : la conservation de sa structure béton, de sa charpente métallique ainsi que son gabarit général sont à signaler.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Dans le cadre de projet d'aménagement sur les terrains contigus aux magasins, il est recommandé de limiter le gabarit des constructions futures afin de ne pas créer un écrasement des bâtiments Schneider.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sur laquelle les travaux seront envisagés sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie comme les portes métalliques de la façade principale sur l'avenue).

Il conviendra aussi de préserver les cartouches au-dessus des portes d'entrée. Dans le cadre d'aménagements ultérieurs, on veillera à retrouver les dispositions d'origines des baies, au moins dans leur forme, notamment pour celles du bâtiment de bureaux inscrites dans des arcs segmentaires.

Par ailleurs, les extensions sont interdites entre les « bureaux » et « magasins » à l'arrière. L'espace formant cour permet de lire les deux bâtiments comme deux entités distinctes en termes de volume et de fonction.

Enfin, sur la toiture du bâtiment de magasin on veillera à maintenir l'édicule abritant la machinerie du monte charge qui participe à la silhouette du site depuis la cour.

##### Recommandations







**STD015 ENSEMBLE PAVILLONNAIRE - MAISONS DU COIN DU FEU****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	205 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CK0002
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de maisons en bande sur une parcelle tout en longueur à proximité d'autres maisons individuelles et entre deux anciens sites industriels.

Huit maisons adressées au 205 avenue du Président Wilson mais situées en retrait de l'avenue, sur une voie privée. Ces maisons ont un jardinet ou une cour à l'arrière. Il semble que ces maisons soient liées à un site industriel antérieur aux Forges de Vulcain dont le lieu de production aurait été situé rue du Bailly.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1890-1898 environ

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : M. Choubrac, industriel

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan rectangulaire sur parcelle rectangulaire.

SS + R + 1, trois travées pour chaque maison.

Toit à 2 pentes

Rythme régulier des façades.

Gros œuvre / Matériaux de façade : Brique de terre cuite / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome. Soubassement en meulière.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant frontons triangulaires ou tables rectangulaires au-dessus des ouvertures et encadrements des portes et fenêtres sont les principales caractéristiques de ces maisons identiques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Être proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des

maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop

forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

**Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...);
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...);
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites.

Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**





**STD017 BATIMENTS DES COMMUNS ET IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	236 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CF0008
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Au centre de la Plaine, à proximité du Pont de Soissons, cet ensemble est intégré à une séquence urbaine de l'avenue du Président Wilson relativement homogène dans ses fonctions et ses gabarits. Les immeubles de logements du début du XXe siècle côtoient des opérations plus récentes pour former un front urbain continu uniquement interrompu par les percées visuelles sur les cœurs de parcelles que peuvent offrir les portes cochères.

L'ensemble de deux bâtiments se trouve à l'arrière d'un immeuble de logements. Ils se répartissent en L autour d'une cour pavée accessible depuis la rue par un passage sous porche.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

1er quart du XXe siècle

Fonction initiale : Bâtiment des communs

Fonction actuelle : Logements individuels privés et ateliers

Plans rectangulaires,

Bâtiment A : R + 1 + C / 5 travées, toit à deux pentes

Bâtiment B : R + C / 4 travées, toit à une pente

Gros œuvre : Murs maçonnés et enduits probable de teinte saumonée.

Matériaux de façade : Briques rouges en modénature.

Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

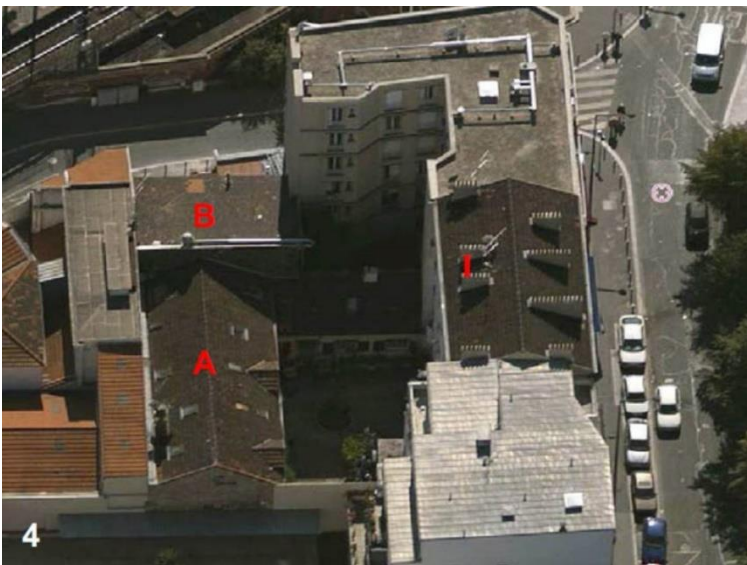
Dans le cadre de la rénovation des bâtiments et des espaces communs on veillera à préserver l'organisation parcellaire répartissant les constructions en L autour d'une cour de distribution.

Les dispositions des bâtiments et de la cour devront être maintenues dans leur état actuel, toute extension ou surélévation strictement proscrite.

On apportera enfin une attention particulière à la préservation des menuiseries des baies afin de conserver les petits-bois qui participent à la cohérence de l'ensemble tout en lui offrant un certain charme bucolique.

Suivant le même principe la poulie disposée au niveau de la lucarne pendante du bâtiment B, témoin de sa fonction d'origine, doit être conservée.

Afin de maintenir une certaine visibilité de cette cour depuis l'espace public il est recommandé de conserver un portail aux motifs ajourés en entrée d'immeuble et de cour.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



**STD018 GROUPE SCOLAIRE LE LENDIT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	241 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CE0027
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

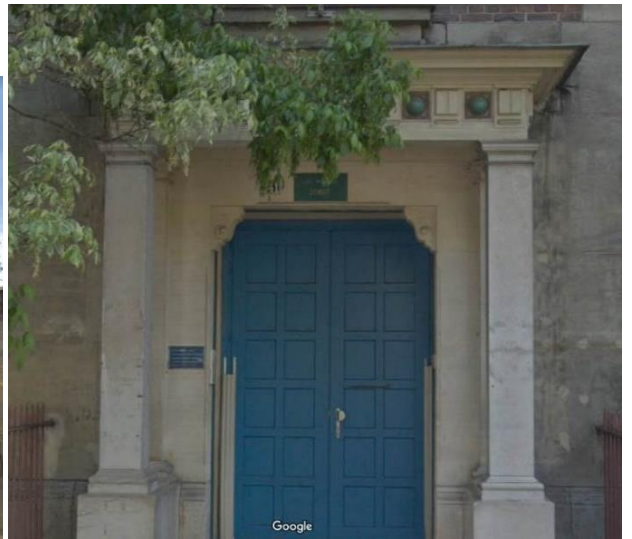
Parcelles traversantes entre l'avenue du Président Wilson et la rue des Fruitières, l'entrée principale du groupe scolaire se situe sur l'avenue du Président Wilson à quelques dizaines de mètres au Nord de la rue du Landy et de la voie de chemin de fer. Les bâtiments sont insérés au cœur d'un îlot bordé d'immeubles d'habitation (datant du XIXe siècle pour la plupart) constituant un front bâti continu. Les trois premiers bâtiments de l'ensemble scolaire identifiés comme remarquables sont implantés parallèlement les uns aux autres : le premier, ancienne école maternelle, en léger retrait de l'avenue du Président Wilson (limite parcellaire sur la rue fermée par une grille), le deuxième, ancienne école de filles, au cœur de la parcelle, et le dernier, ancienne école de garçons, devant une vaste cour, est visible depuis la rue des Fruitières. Chacun des bâtiments est séparé du suivant par une cour de récréation.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Epoque / Dates de construction : 1898 ; 1961 et postérieur  
 Destination Initiale : Equipement scolaire  
 Destination actuelle : Equipement scolaire ; centre de loisirs  
 Maître d'œuvre : A.Cailleux (architecte) ; Serge Lana (architecte)  
 Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis, Département de la Seine  
 Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis  
 Plans rectangulaires ou en L, de R + 2 à + 3 / de 3 à 5 travées, Toits à longs pans (bâtiments XIXe) et toits terrasses (bâtiments XXe).  
 Gros œuvre : Moellons, béton,  
 Matériaux de façade : Meulière et brique en parement, céramique,  
 Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, la façade à traiter sera étudiée dans son ensemble. Il conviendra alors d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble de celle-ci afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La clôture sur l'avenue du président Wilson sera aussi conservée et restaurée dans ses dispositions d'origine. Le bâtiment construit en 1961 par l'architecte Serge Lana sera aussi préservé dans ses dispositions d'origine, son écriture architecturale marquée par des lignes horizontales et verticales et une bichromie prononcée entre le béton blanc et les briques rouges méritent une attention particulière.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD022 BAINS DOUCHES ET BIBLIOTHEQUES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	120 Avenue du Président Wilson / Rue Saint Just
<b>REF.CADASTRALES</b>	CP0060
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de l'avenue du Président Wilson, le site est en retrait, sur la rue Saint-Just. Les bains douches complètent les équipements publics de la Plaine réunis au 120 de l'avenue de Paris depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle : le groupe scolaire, l'église et la salle des fêtes, tandis que la bibliothèque populaire remplace le bâtiment précédemment érigé en face du groupe scolaire. Aujourd'hui, la nouvelle médiathèque Don Quichotte qui donne sur l'avenue Wilson et la rue Saint-Just a été créée, remplaçant l'impasse Diderot. Des logements neufs jouxtent les bains douches.

Le bâtiment de l'ex-bibliothèque et celui des bains douches qui le jouxte sont en alignement sur rue mais mis à distance par un large trottoir.

La bibliothèque populaire et les bains douches sont deux édifices publics importants de la Plaine, aujourd'hui transformés en maison de quartier. Avec l'église, le groupe scolaire et la salle des fêtes, ces deux édifices sont des éléments structurants de ce centre de la Plaine investit par la Ville comme par les habitants du quartier dès la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle et jamais renié depuis.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

Vers 1905 (bibliothèque), vers 1930 (bains douches)

Destination initiale : Bibliothèque populaire et bains douches

Destination actuelle : Maison de quartier de la Plaine

Maître d'œuvre : inconnu

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Maison de quartier de la Plaine (ancienne Bibliothèque) :

Plan rectangulaire, Murs maçonnés, R+1 à R+1+C, Toit à la Mansart et toit à deux pentes

Bains douches :

Plan rectangulaire, R+1, béton, mosaïque

Couvrement : zinc

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre de travaux, il conviendra de conserver les compositions parfaitement équilibrées et en partie symétriques de chacun des deux bâtiments.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade du bâtiment sera étudié et traité. Concernant les bains-douches, afin d'en restituer au mieux les dispositions d'origine, il est recommandé d'effectuer des sondages en façade qui permettront de déterminer les matériaux mis en œuvre et de déceler les éventuels éléments de décors sur l'ensemble de la façade comme des panneaux de mosaïques par exemple. Une attention particulière sera ainsi portée aux éléments de décor qu'on cherchera à restaurer et à remettre en valeur. On veillera aussi à préserver sur les bains-douches comme sur la bibliothèque les éléments de modénature qui participent à donner du rythme des façades et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie, des portes entre autres). On veillera aussi à restaurer le cartouche « Ville de Saint-Denis bains douches » positionné en partie centrale formant fronton sur la façade. Concernant les fenêtres, on veillera à reprendre les modèles des menuiseries anciennes. Notamment, dans le cas de

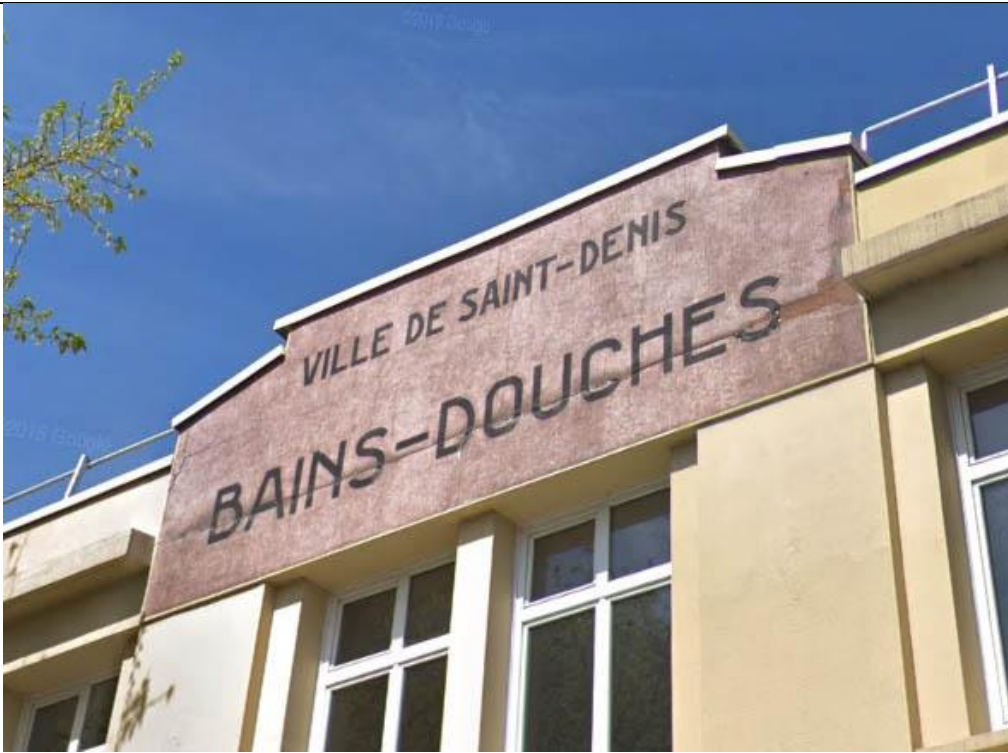
APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



remplacement de fenêtres, il est recommandé de restituer le profil de celles-ci ainsi que les proportions entre clair de vitrage et éléments menuisés afin de ne pas altérer la perception de l'ensemble. Enfin la finition sur l'ensemble des fenêtres doit être identique (même couleur à définir au préalable par des recherches si possibles stratigraphiques).  
Les surélévations sur ces deux bâtiments sont interdites.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD023****CHANTIER DE TAILLE DE PIERRE (CHEMIN DE FER INDUSTRIEL DE LA PLAINE SAINT-DENIS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	124, 128 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CP0051
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Aligné sur l'avenue, le premier bâtiment, qui abrita successivement des services administratifs puis des logements (A), est prolongé par un second bâtiment, aux fonctions similaires, construit plus tardivement (B).

A l'arrière, après le passage d'une cour pavée, traversée initialement de voies ferrées raccordant les clients du CFI au réseau Nord, se trouve un immeuble de logements et magasins qui appartenait à l'entreprise (C).

De l'ancien chantier de taille de pierres Civet & Riffaud, à partir duquel sera fondé le chemin de fer industriel (CFI), seuls ont été conservés trois bâtiments de bureaux et logements.

Le reste des terrains a été récemment aménagé et accueille aujourd'hui des immeubles de logements, ainsi qu'une médiathèque. A côté de ces mutations, l'environnement est encore marqué par un paysage hétérogène caractérisé par d'anciens sites industriels réaffectés, des immeubles de logements et des équipements du début du XXe siècle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction 3e quart du XIXe siècle : bâtiment dit « le château » surélevé en 1908 (A) 4e quart du XIXe siècle : bâtiment de bureaux et logements surélevé en 1912 (B) ; Immeubles de logements ©

Destination initiale : Siège d'entreprise et logements collectifs privés

Destination actuelle : Logements collectifs privés et locaux d'activités

Maître d'œuvre Laquerrière (architecte des extensions)

Maître d'ouvrage Riffaud et Civet (entrepreneurs)

Propriétaire actuel : Efidis (bailleur)

Présence d'outillage Locotracteur (objet classé monument historique situé sur le site des EMGP).

• Bâtiment A :

Plan rectangulaire, SS + R + 4 + C / 9 travées, Toit à 2 pentes.

Gros œuvre : meulière, meulière enduite, parements de briques, maçonnerie de briques rouges et grises

Matériaux de façade : briques

Couvrement : bois

• Bâtiment B :

Plan rectangulaire, SS + R + entresol + 4 / 4 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre / système constructif : Maçonnerie de pierre pour la façade sur l'avenue, puis RDC en pierre dure et étages en moellons pour la façade sur cour

Matériaux de façade : Enduit plâtre en façade sur cour

Couvrement : bois

• Immeuble logements et magasins C :

Plan carré, SS + R + entresol + 4 / 4 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : maçonnerie de pierres, structure métallique ou bois

Matériaux de façade : briques, enduit en deux teintes,

Couvrement : bois, zinc

Modénature et décors : voir fiches annexes

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Recommandations |

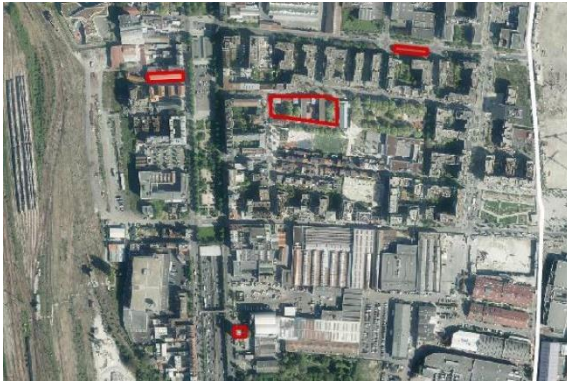


APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD024****PETITS IMMEUBLES, EQUIPEMENTS PUBLICS, LOCAUX D'ACTIVITES ET DE COMMERCES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	133 à 137 Avenue du Président Wilson / 106 à 134 Rue Saint Just / 12 à 28 Rue de la Métallurgie
<b>REF.CADASTRALES</b>	CS0089
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le pôle de centralité de la Plaine correspond à l'espace compris entre l'actuelle rue du Chaudron et l'impasse des Petits Cailloux sur lequel se sont concentrées dans un environnement fortement industrialisé les grandes fonctions urbaines du territoire (écoles, bibliothèque, église, théâtre) ainsi que des installations structurantes pour l'histoire et le paysage de la Plaine (Chemin de fer industriel). On y retrouve des immeubles de logements anciens et récents.

Deux noyaux structurants tant du point de vue historique qu'urbain, se faisant face de part et d'autre de l'avenue, nécessitent une attention particulière dans leur composition architecturale et paysagère. Le premier comprend l'ensemble des équipements publics dont le groupe scolaire Diderot, l'ancien siège du CFI, ainsi qu'une ancienne halle de l'établissement Nozal, composant un noyau « administratif ». Lui faisant écho, et historiquement relié par l'embranchement du CFI, le second regroupe des constructions et aménagements liés au passé industriel du territoire au sein duquel s'est intégrée l'église Sainte-Geneviève.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble : Entre le 3e quart du XIXe siècle (vers 1860) et 2010

Objets patrimoniaux identifiés :

- Groupe scolaire Diderot : Plan en peigne, composée de neuf corps de bâtiment, de R à R + 2 / 29 travées.
- Ancienne halle Nozal : Plan rectangulaire, 11 travées, colonnes en fonte et de fermes en bois
- Halle de l'usine des lessives Phénix : Plan rectangulaire, R + 2 / 11 travées
- Logements patronaux Legras : Quatre immeubles aux plans rectangulaires, construits en enfilade, R + 4 / 5 travées, Toiture à deux pans, charpente en bois et couverture de tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans un premier temps, il conviendra de préserver ce centre urbain bien défini et facilement identifiable et d'affirmer son rôle de pôle de centralité afin de permettre au sud de la ville d'avoir son cœur névralgique à l'identité propre issu de l'histoire du développement industriel de la Ville. Si l'avenue du président Wilson permet de relier physiquement les deux franges Est et Ouest de ce pôle de centralité, elle ne permet pas de comprendre la relation étroite qu'entretenaient ces deux rives formant un centre urbain cohérent et complet. Le terre-plein central face à la rue Saint-Just accueille aujourd'hui un parking qui coupe visuellement les deux côtés. Aucun lien visuel ne permet de comprendre que la rue Saint-Just fonctionne avec les équipements qui se situent de l'autre côté de l'avenue. Il conviendrait donc de proposer un projet d'aménagement sur cette séquence de l'avenue qui permette de relier l'ensemble, cet aménagement ne pouvant être qu'un aménagement au sol qui relie les deux parties ou un projet urbain plus ambitieux. Concernant la frange ouest, il est recommandé de se référer à la fiche PLU n°216 ayant pour objet l'église Sainte-Geneviève de la Plaine. Il y est mentionné l'importance des impasses de part et d'autre de celle-ci qui sont les vestiges des accès à la gare de marchandise de la plaine et au réseau ferré. Aujourd'hui si ces impasses jouent un rôle essentiel de mise en valeur de l'église en évitant de créer une impression d'enclavement de l'édifice elles sont aussi les rares vestiges du passage du réseau ferré au cœur du tissu urbain. Celle longeant la halle de l'usine des lessives Phénix porte encore la marque de ce passage avec les rails encore visibles. Il conviendrait donc au

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

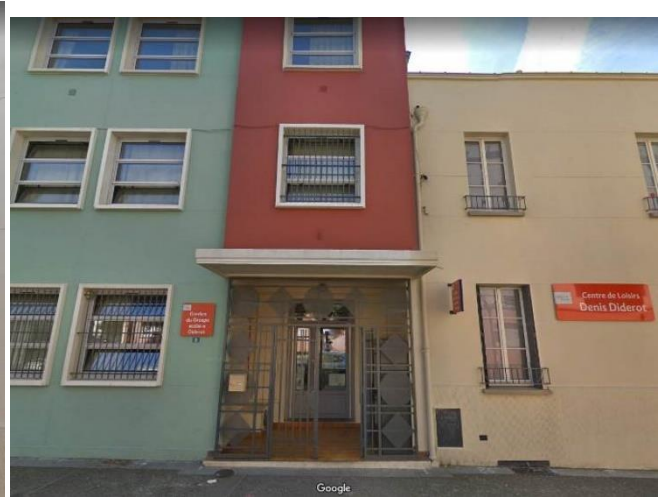
Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



titre de la mémoire et de l'histoire de conserver les traces que sont les rails car ce sont les seuls encore en place au sein du tissu urbain (et donc de les remettre à nu sur l'impasse là où ils ont été ensevelis sous le bitume). Outre les rails, pour une plus grande cohérence et pour mieux aider à la compréhension des lieux, il conviendrait aussi de préserver, même si cela paraît anodin, le panneau signalétique encore en place. L'implantation des bâtiments et de leurs façades n'ayant pas d'ouverture sur ces rails devrait aussi être préservée. Dans le cadre d'un aménagement du terre-plein central de cette séquence de l'avenue du président Wilson, il pourrait être envisagé de poursuivre ces rails ou de les suggérer afin de rappeler que les voies de chemin de fer à l'ouest, à l'arrière des parcelles s'étiolaient à l'est pour relier les entreprises et usines. Cette démarche permettrait de garder outre quelques bâtiments de l'ère industrielle disséminés sur le quartier, une cohérence mémorielle d'ensemble. Les bâtiments identifiés dans cette fiche et qui ne font pas l'objet de la fiche propre devront être préservés et restaurés car ils participent à l'identité du centre de polarité de la Plaine. Si ces bâtiments ne présentent pas un intérêt architectural majeur, il conviendra tout de même de porter une attention particulière aux techniques constructives (pour les halles) et aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) pour l'ensemble de ceux-ci. Enfin si à l'est le front bâti sur l'avenue du président Wilson est relativement continu, à l'ouest celui-ci est moins homogène. Composé de pleins (les bâtiments) et de vides (les entrées sur cour), ce front bâti permet d'avoir des percées visuelles sur les fonds de parcelles jusqu'au réseau ferré. Ces implantations (continu à l'est et discontinu à l'ouest) méritent ainsi d'être maintenues.







**STD025 IMMEUBLES ET ATELIERS D'ACTIVITES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	138 à 142 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CP0018
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces parcelles, implantées à la perpendiculaire de l'avenue du Président Wilson, sont situées immédiatement au nord du croisement avec la rue de la Montjoie. Ce secteur de l'avenue présente un front bâti discontinu d'immeubles interrompu d'entrées de sites d'activités.

Les bâtiments remarquables, immeubles de rapport, sont mitoyens et alignés sur l'avenue. Les immeubles n°140 et 142 présentent une très grande similitude de façades et sont par ailleurs implantés sur la même parcelle. A l'arrière de chacun des trois immeubles, sur deux longues parcelles rectangulaires parallèles, sont installés depuis les années 1880 des locaux d'activités, ancienne huilerie reconverte en fonderie (Promotrame au n°140-142) et savonnerie devenue garage de réparation automobile après une succession d'autres activités (n°138).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle ; 1e quart du XXe siècle

• N°142 : 1909

Destination initiale : Immeubles de logements, usine d'huile végétale puis fonderie sur cour au n°140

Destination actuelle : Immeubles de logements et activités sur cour ; garage de réparation automobile au • N°138

Maître d'œuvre : N°142, Camille Derat (architecte)

Maître d'ouvrage : N°142 : M. Dielman

• N° 138 :

PLan carré, R + 5 / 3 travées, Toit à longs pans

Rythme régulier de la façade

Gros œuvre : bel appareillage moyen de moellons de gypse, conduits de cheminées (deux) montés en briques ocres.

Matériaux de façade : enduit, briques ocre et beige,

Garde-corps homogène

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Bandeaux, frise de modillons, corniche fine saillante, décor soigné, bichromie, bossages, ornements légèrement saillants, tables architecturales, rythmes verticaux, faux

bossages, motifs géométriques, lignes horizontales.

• N° 140, 142 :

Plans en U et rectangulaire, R + 5 / 3 à 5 travées, toits terrasse

Rythme régulier des façades

Gros œuvre : bel appareillage régulier de briques ocre rouge

Matériaux de façade : enduit, parement de briques silico-calcaires (beige) rehaussé de motifs en brique ocre rouge.

Garde-corps d'origine

Modénature et décors : bandeau plat saillant, Fine corniche soulignée d'un haut bandeau décoratif, encadrement des baies légèrement saillant, refends, motifs géométriques, frises...

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

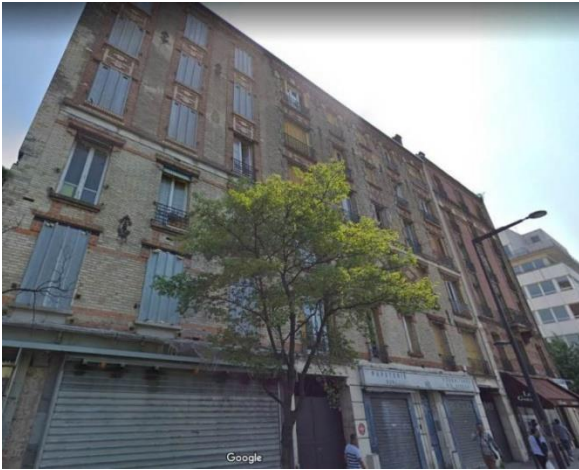
Concernant les pieds d'immeuble, il est à noter, car relativement rare, la bonne conservation de celui du n°140. On veillera donc à préserver sur cet immeuble l'emplacement et les proportions des ouvertures ainsi que les éléments structurels décorés ou éléments décoratifs à rez-de-chaussée tels que refends, encadrement de baie, corbeaux, etc. Les devantures devront être posées obligatoirement en feuillure dans

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

les deux baies latérales de part et d'autre de la porte d'entrée centrale. Elles devront conserver les proportions actuelles et être traitées toutes deux de manière similaire afin de préserver la symétrie. Les passages cochers de part et d'autre devront être aussi conservés dans leurs dispositions actuelles. Si une porte fermant un passage cocher nécessitait d'être remplacée, il conviendra soit de restituer la même porte, soit de remplacer les deux portes toujours dans un souci de cohérence architecturale par rapport à la symétrie de l'ensemble. Si les deux portes devaient être remplacées, on conservera le principe des portes ouvertes en partie haute qui permettent d'appréhender les passages vers les cours depuis la rue. Les nouvelles devantures sur l'immeuble du n°142 reprendront le principe d'une devanture menuisée en conservant la porte latérale gauche. Au n°138, dans le cadre d'un nouveau projet de devanture, il conviendra de préserver la porte et son encadrement décoratif mouluré. Il conviendrait aussi de déposer l'enseigne qui masque l'ensemble du décor.

### Recommandations





**STD028 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	165, 169, 171, 173 Avenue du Président Wilson
<b>REF.CADASTRALES</b>	CL0008 / CQ: 0014-0015-0150
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces immeubles de rapport sont situés dans la partie centrale de l'avenue du Président Wilson, à équidistance entre la Porte de Paris et la Porte de la Chapelle. Implantés dans un secteur de l'avenue densément loti à dominante d'immeubles de rapport et d'industries, à l'arrière, sur cours, ces quatre immeubles forment un front bâti cohérent représentatif des gabarits moyens, à R + 5 + C, des immeubles anciens (fin XIXe-début XXe) du secteur.

Les bâtiments remarquables, mitoyens pour les 3 situés au Nord de la rue du Bailly, sont implantés à l'alignement de la voie entre limites séparatives de parcelles. Deux d'entre eux encadrent le croisement Sud entre la rue du Bailly et l'avenue du Président Wilson. Sur la rue du Bailly, à l'arrière des parcelles traversantes des n°169 et n°171, deux autres immeubles de rapport sont implantés à l'alignement de la voie. Du croisement on aperçoit, immédiatement vers l'Est dans la rue du Bailly, les ateliers SNCF inscrits au titre des Monuments Historiques.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle et premier tiers de XXe siècle

Maître d'ouvrage : N°165 : Société La Capitalisation / N°171 : M. Aumaître

Plans en L et en U (+ annexes en plan rectangulaire).

R + 5 à R+6

Toit à longs pans

Rythme des façades régulier

Gros œuvre : béton enduit, maçonnerie enduite

Matériaux de façade : Briques (rouges, beiges, ocre notamment), pierre de taille

Couvrement : Tuiles mécaniques, zinc

Modénature : bandeaux intermédiaires saillants, corniches en bande, un bandeau particulièrement haut, souligné d'une frise de modillons, frontons triangulaires qui couronnaient les baies sur le pan coupé au-dessus de la porte d'entrée et d'un demi niveau, un fronton plat à frise de modillons reprend le principe du bandeau.

Un programme décoratif plus riche qu'au 165 (façade très épurée de style Art Déco). Entre autres on retrouve : bandeaux intermédiaires, des bossages et refends ; des lignes verticales de pilastres encadrent chacun des pans de la façade ; les encadrements des baies sont soignés et riches (consoles ou frontons triangulaires...), céramique en frise, encadrements de baies en harpe, une haute frise moulurée.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présente tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles. Ainsi chaque immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Concernant les pieds d'immeuble, il est à noter, que le n°165 présente un rythme et des proportions relativement satisfaisantes par rapport au reste de la façade.

**Recommandations**

Concernant les devantures des n°169, 171 et 173 : les devantures doivent s'insérer harmonieusement et entretenir une relation cohérente avec le reste de la façade de chaque immeuble. Les devantures doivent être

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

limitées à la longueur d'un immeuble et en aucun cas empiéter sans distinction sur deux immeubles différents comme c'est le cas aujourd'hui aux n°171 et 173. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles. Son unité visuelle pourra être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble. Par ailleurs, sur un même immeuble, comme au n°173, on veillera que les devantures aient la même hauteur afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la façade. Les bandeaux entre RDC et premier étage ayant aujourd'hui disparu, on s'assurera que les devantures soient bien en-dessous des appuis de baies. Il conviendrait de restituer au n°171 comme au n°173 les bandeaux filants qui, outre leur aspect esthétique, protégeraient le pied d'immeuble. Dans le cas d'une restitution de ces bandeaux, on s'attachera à reprendre les profils des bandeaux d'origine dont il reste encore des vestiges au-dessus ou à côté des portes d'entrée. Concernant les portes d'entrée, on veillera à conserver les ouvertures et les menuiseries d'origine ainsi que des piédroits de part et d'autre afin de laisser une respiration visuelle autour de l'accès à l'immeuble. Les encadrements moulurés devront aussi être préservés.







**STD033 CITE PAUL LANGEVIN****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	Avenue Jean Moulin / Place Paul Langevin / Rue Jacques Woog / Allée du Professeur Fruhling
<b>REF.CADASTRALES</b>	T: 0087-0088-0089-0090-0128-0212-0214-0215-0216-0221
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par l'avenue Jean Moulin. La cité est pourvue d'importants espaces verts. Elle côtoie, un tissu hétérogène et dense rue Bonnevide et un espace très dégagé rue J. Moulin avec le cimetière communal. Composition très soignée tirant le meilleur parti d'un terrain triangulaire.

Les bâtiments sont implantés parallèlement ou perpendiculairement en s'appuyant sur la base formée par la rue Guy Mocquet. Les bâtiments s'affranchissent ainsi de l'alignement sur l'avenue principale et permet de créer un véritable cœur d'îlot.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1947-1954

Maître d'œuvre : André Lurçat (architecte en chef), Alfred Bernard, Pierre Forestier, Gaston Martin, Paul Ohnenwald, Louis Sébille, Marc et Léo Solotareff, (architectes collaborateurs)

Maître d'ouvrage : OPHLM de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat

2 typologies de bâtiments de type barres pour 186 logements : Est / Ouest et Nord / Sud, un ensemble de 10 boutiques liant deux barres en cœur d'îlot et un pavillon individuel de 5 pièces. Pour les immeubles comme pour la maison, la composition de façade est symétrique.

R + 6 pour les barres, R + 1 pour le logement individuel, RDC pour les boutiques, toits terrasse.

Gros œuvre : Système poteaux poutres en béton, encadrement des fenêtres en béton moulé.

Matériaux de façade : Enduit ciment.

Modénature et décors : Céramique en soubassement de certains immeubles, dessins gravés dans le ciment par Edouard Pignon, Jean Amblard, Marc Saint-Saëns et René Perrot, au niveau des entrées de bâtiments, n° des bâtiments inscrits en relief sur certains d'entre eux. Mise en couleurs d'une partie des halls et passages sous voûte. Menuiseries et volets roulants.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

La composition du plan masse et l'architecture des bâtiments permet des percées visuelles axées à travers les passages offrant des points de vue traversant. Ces percées devront être préservées. En aucun cas, les passages sous immeuble seront clos, la fluidité visuelle et pédestre participant à la qualité de l'environnement.

De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) ainsi que les éléments de décor (céramiques, dessins gravés et bas-reliefs) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD035 GROUPE SCOLAIRE ANDRE DIEZ****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	32, 36 Avenue Lénine
<b>REF.CADASTRALES</b>	F: 0031-0032-0033-0034-0035-0036-0037-0038-0039-0040-0042 / R: 0001-0002-0003-0005-0025
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé Avenue Lénine, ce groupe scolaire jouxte le parc Marcel Cachin et constitue un des éléments de la vaste cité scolaire et universitaire qui se développe de part et d'autre de l'avenue. Au nord-est, le groupe scolaire se tourne vers le quartier pavillonnaire. De forme triangulaire, la parcelle a sa base avenue Lénine, sur laquelle s'appuie le projet, et son sommet à l'angle des rues d'Argenteuil et de Compiègne. Lurçat s'inscrit dans ce triangle en composant l'ensemble autour d'un axe nord-est / sud-ouest : à la base l'école maternelle et, aux deux extrémités de celle-ci, les logements de fonction. Au centre, il implante le bâtiment de services communs (gymnase et réfectoire) articulé, par des passages couverts, aux deux écoles élémentaires, parallèles aux rues adjacentes. Il achève sa composition très symétrique, par le centre de loisirs construit ensuite, à la pointe du triangle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction de l'Ensemble : 1952-1960 (groupe scolaire), 1967-1971 (centre de loisirs), 1997 (extension de la cantine)

Destination Initiale : Groupe scolaire et logements de fonction et centre de loisirs

Destination actuelle : Groupe scolaire et logements de fonction et centre de loisirs

Maître d'œuvre : André Lurçat (architecte en chef) et Ohnenwald Paul, Sézille Louis puis Georges Janvier (architectes d'opération), puis Roland Baroin et Guy Pimienta architectes (extension cantine)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Une école maternelle de plan rectangulaire avec en appendice un pavillon d'accueil avec deux logements de fonction ; deux écoles primaires de plan rectangulaire également ; 8 logements pour les instituteurs répartis dans deux bâtiments eux-mêmes constitués de deux bâtiments imbriqués ; un bâtiment commun pour la restauration et le gymnase de plan carré, un centre de loisirs répartis en 5 bâtiments : un pavillon d'accueil rectangulaire, deux bâtiments en L articulés autour d'un bâtiment de plan carré.

Toit terrasse.

Gros œuvre / Matériaux de façade : Structure poteaux poutres et béton enduit.

Décors : Décoration murale de Marc Saint-Saëns pour la maternelle et décoration murale pour le centre de loisirs (artiste non identifié).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Le retrait des bâtiments par rapport à l'avenue Lénine présente un véritable intérêt urbain car il permet de créer un espace de transition entre l'avenue, très passante et bruyante, et le groupe scolaire, retiré qui nécessite du calme. Cependant une attention particulière devra être portée à cet espace afin qu'il ne soit pas un simple « entre deux ». Un projet d'aménagement urbain et paysager permettrait de requalifier ce lieu aujourd'hui en relation direct avec le passage des véhicules. L'aménagement de l'espace faciliterait aussi l'appropriation des lieux. A proximité du parc Marcel Cachin dessiné aussi par Lurçat, l'aménagement de cette frange d'espace public en bordure de voie pourrait être traité dans la continuité du parc et en relation avec celui-ci.

L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. Enfin dans un souci de lisibilité de l'ensemble du site et de cohérence, on veillera à préserver l'unité de la clôture.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD036 PETITS IMMEUBLES ET MAISONS DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	18, 20, 24, 28, 38, 40, 42, 60, 70 Avenue Paul Vaillant Couturier
<b>REF.CADASTRALES</b>	AN: 0020-0159 / BF: 0117-0118-0121-0126-0127-0128-0347
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située face au parc de la Légion d'Honneur et de l'hôpital D. Casanova, l'avenue Paul Vaillant-Couturier constitue un axe important (Nationale 1) qui permet notamment de contourner le centre-ville. Loti à partir de la fin du XIXe siècle dans une dynamique de développement de ce territoire dont témoigne également l'Hôpital D. Casanova, ce secteur est à dominante résidentielle. Les immeubles de rapport sont concentrés sur cette avenue, en alternance avec des constructions plus basses, constituant un front bâti hétéroclite quasi continu qui fait face à un espace très arboré (parc de la Légion d'Honneur).

Les bâtiments remarquables sont implantés à l'alignement sur rue sur des parcelles rectangulaires ou triangulaire (n°70), parallèles (n°18 et 20) ou perpendiculaires (n°24, 28, 38, 40, 60) à l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble : Fin du XIXe siècle - 1er quart du XXe siècle, 1913 : n°42

Destination initiale : Logements collectifs privés et logements individuels privés

Destination actuelle : Logements collectifs privés et logements individuels privés

Maître d'œuvre : Indéterminé

N°42 : Jeanneton (architecte), Barras (entrepreneur)

Maître d'ouvrage : Indéterminé

• 18 et 20 avenue Paul Vaillant-Couturier :

Rectangulaire, SS + R + 4 / 5 et 6 travées / N°18 : toit à longs pans, N°20 : toit terrasse.

Gros œuvre : indéterminé. appareillage en meulière + moëllon

Matériaux de façade : briques argiles ou silico-calcaires, enduit,

Couvrement : N°18 : tuiles mécaniques / N°20 : brique

• 24 avenue Paul Vaillant-Couturier :

Plan carré, SS + R + 3 / 4 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre indéterminé.

Matériaux de façade : appareillage en meulière + appareillage en brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 28 rue Paul Vaillant-Couturier :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 ou 2 / 2 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériau de façade : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 38, 40, 42 avenue Paul Vaillant-Couturier :

N° 38 : plan rectangulaire, SS + R + 1 / 2 travées, toit à 2 pentes / Gros œuvre : indéterminé / Matériaux de façade : ciment, brique /

Couvrement : tuiles mécaniques

N° 40 : plan en L, SS + R + 1 / 3 travées, toit à 2 pentes / Gros œuvre : indéterminé / Matériaux de façade : ciment, brique /

Couvrement : tuiles mécaniques

N° 42 : plan rectangulaire, SS + R + 4 / 9 travées, toit à 2 pentes / Gros œuvre : indéterminé / Matériaux de façade : brique /

Couvrement : tuiles mécaniques

• 60 avenue Paul Vaillant-Couturier :

Plan carré, SS + R + 3 / 3 travées, Toit à longs pans / Gros œuvre : indéterminé / Matériaux de façade : brique silico-calcaire beige /

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Couvrement : tuiles mécaniques

• 70 avenue Paul Vaillant-Couturier :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 / 4 travées, Toit à 2 pentes / Gros œuvre et matériau de façade : meulière / Couvrement : Tuiles mécaniques.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

##### Recommandations

Les bâtiments remarquables devront être conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine. Par ailleurs, il conviendra sur l'avenue Paul Vaillant-Couturier de préserver un alignement sur rue pour toutes autres nouvelles constructions.

L'hétérogénéité des gabarits doit être conservée ; ainsi toute nouvelle construction pourra être plus haute d'un niveau et demi par rapport à une construction qui lui est mitoyenne et dans la limite d'une élévation à R + 4.







**STD038 DISTILLERIE PUIS LOCAUX D'ACTIVITES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15bis Boulevard Carnot
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z0061
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ancienne distillerie se trouve au cœur d'un secteur densément urbanisé, marqué par une mixité des fonctions et d'une sédimentation des constructions issues des aménagements successifs des abords du centre-ville. Contigüe de l'école Jules Guesde et d'immeubles de logements à R+4 à 5 alignés sur le Bd Carnot, et faisant face à l'emprise de l'IUFM, la distillerie se singularise par des gabarits relativement peu élevés, et principalement implantés au pourtour de la parcelle.

Le site s'ouvre par un bâtiment à usage de bureaux et de logements. Les différents bâtiments s'organisent autour d'une cour pavée marquée par un espace planté d'arbres notamment de pins et d'acacias. Dans la continuité du bâtiment d'entrée, se trouve un atelier qui se poursuit perpendiculairement par une halle occupant toute la limite nord de la parcelle. Un dernier bâtiment à usage probable de dépôt termine la composition de cet ensemble à l'ouest.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Epoque / Dates de construction Dernier quart du XIXe siècle :

bâtiments A et D

Première moitié du XXe siècle :

extension et surélévation du bâtiment

A, ateliers B et C

Destination initiale Distillerie

Destination actuelle Locaux d'activité et de formation

Maître d'œuvre Indéterminé

Maître d'ouvrage Louis Homo (distillateur)

Bâtiment de bureaux et de logements :

Plan en L, SS + R + 2 / 3, Toit à 2 pentes sur rue et en appentis sur cour

Gros œuvre : Briques maçonnées

Matériaux de façade : Briques avec peinture rouge, Plâtre

Couvrement : charpente en bois + tuiles mécaniques

Bâtiment en prolongement :

Plan rectangulaire, RDC / 5 travées, Toit à 1 pente

Gros œuvre : Maçonnerie de briques

Matériaux de façade : Briques et enduit

Couvrement : charpente en bois, Tuiles mécaniques

Bâtiment de dépôt :

Plan rectangulaire, R + C / 5 travées, Toit à 1 pente

Gros œuvre : ossature en bois

Matériaux de façade : Briques pleines partiellement peintes en rouge

Couvrement : charpente en bois et tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les surélévations sur les bâtiments identifiés sont interdites. Pour les bâtiments de bureaux et de logements, l'atelier et le bâtiment de dépôt, il est recommandé de maintenir ces édifices dans leurs dispositions actuelles. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque bâtiment sera étudié et traité.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris persiennes et ferronnerie) encore en place. Pour le bâtiment de logements et de bureaux sur rue, on s'attachera à maintenir les proportions des baies à RDC ainsi que la ligne de soubassement, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations. Le passage charretier avec sa porte sera préservé dans ses dispositions car il marque le rattachement du lieu à l'industrie. L'installation de devanture est interdite. Une attention devra être portée sur les enseignes commerciales en évitant que celles-ci n'envahissent pas davantage la façade et que leurs couleurs restent suffisamment harmonieuses avec les teintes du bâtiment.

### Recommandations

Sur l'atelier, on s'attachera à conserver les briques apparentes. Sur le bâtiment de dépôt, on veillera particulièrement à préserver la structure en bois visible ainsi que les briques et les lucarnes pendantes qui, rares à Saint-Denis, reprennent, ici dans le cadre de l'industrie, un modèle plutôt rural. En outre, de manière générale, chaque bâtiment ayant son identité propre, il est recommandé de préserver les caractéristiques intrinsèques de chacun des bâtiments et de ne pas chercher à unifier l'ensemble dans un souci d'homogénéité (par le biais de jeux d'enduit ou de bardages).





**STD039 ENSEMBLE DE MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	28, 30 Boulevard Carnot
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y: 0042-0043
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelles qui font face au square Robespierre et se trouvent à proximité du Théâtre Gérard Philippe et situées en bordure nord du boulevard Carnot à la limite du centre-ville.

Mitoyennes de deux immeubles et de plus faible hauteur que ceux-ci, elles constituent une rupture sur ce côté pair du boulevard et témoignent de la construction « à la parcelle » et non à l'îlot des immeubles qui composent ce boulevard. Maisons mitoyennes et jumelles. Implantées parallèlement au boulevard, elles sont alignées sur celui-ci et possèdent chacune un petit jardin à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dernier quart du XIXe siècle

Plan rectangulaire, SS + R + 1 + C / 5 travées, Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : meulière

Couvrement : Ardoises et terrassement en zinc

Garde-corps, porte, balustrade, décrotoir, grille décorative sur les portes d'entrée, linteaux métalliques

Modénature : Corniche, chaînage d'angle, encadrement de baie et de porte en brique

Décor : Fronton-pignon dans l'axe principal ouvert avec une baie en plein cintre et surmonté d'une cheminée à double conduits.

Linteaux ornés de la même frise au visage de diabolotin.

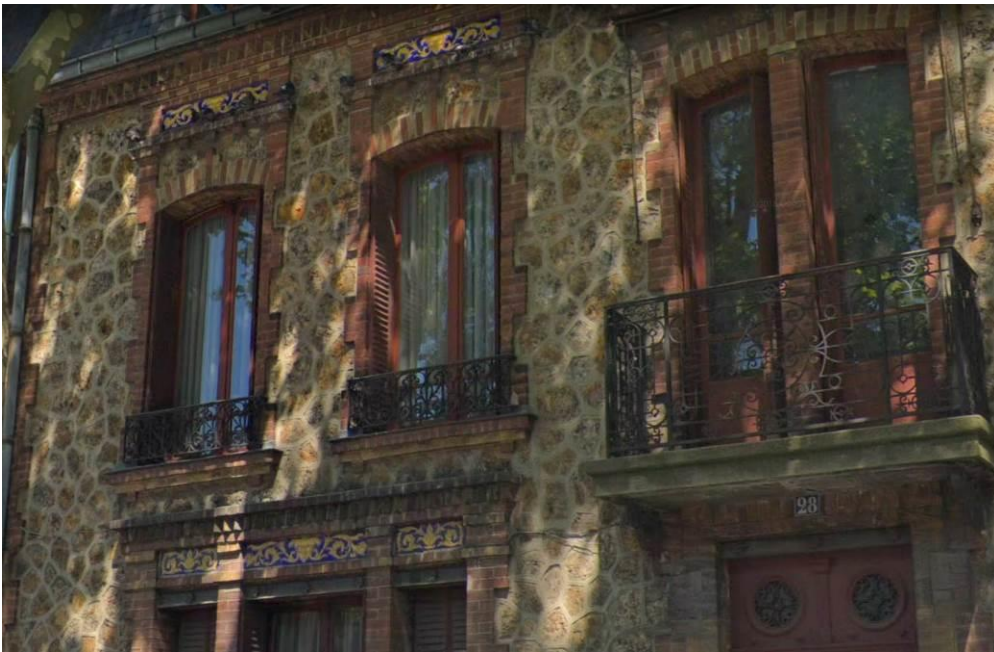
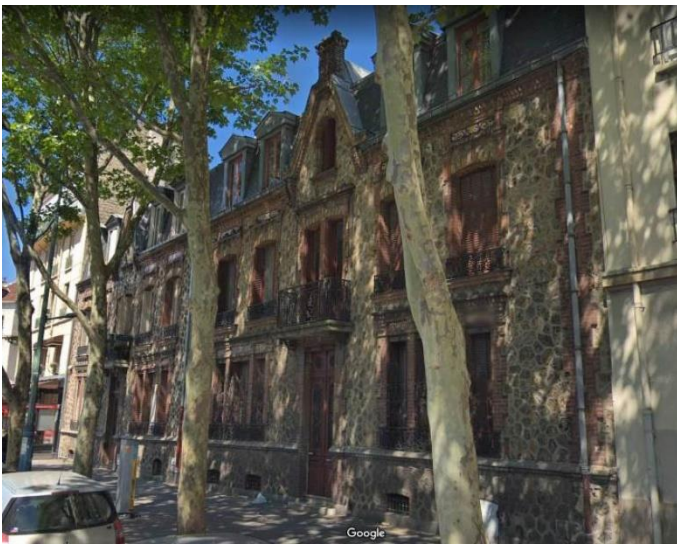
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

S'agissant d'un ensemble de maisons cohérent, toute intervention sur une maison affectera sa (ses) voisine(s).

Aussi les maisons seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Les extensions ou surélévations sont interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble d'une façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il est recommandé de restituer les éléments supprimés ou ayant été remplacés par des éléments non adaptés.

**Recommandations**

|



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



**STD040****ENSEMBLE D'IMMEUBLES, DE PETITS IMMEUBLES ET DE MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 à 26 Boulevard Carnot / 2 Rue Gaston Philippe
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y: 0041-0044-0045-0046-0047-0048-0049-0050-0051-0052-0054-0059-0092-0093
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble, formant un front bâti homogène, est situé en bordure Nord du boulevard Carnot à la limite du centre-ville. Les gabarits relativement hauts et les implantations denses de ces immeubles (seize au total) sont caractéristiques de l'habitat collectif du secteur du centre-ville. Au nord de cet ensemble, les emprises plus vastes et les bâtiments moins denses sont principalement composés de logement social de grande ampleur ou d'équipements publics récents. Ces bâtiments au fort impact paysager ont généralement remplacé après-guerre de vastes emprises industrielles désaffectées ou la caserne. Ainsi la Caserne d'infanterie dite « des Suisses », démolie en 1964, dont l'emprise jusque la limitait au nord les parcelles des immeubles de l'ensemble étudié ici.

Parcelles en lanière, parallèles les unes aux autres, composées en limites sud d'un bâtiment de logement (immeubles ou maison au 2 bd Carnot) aligné sur la voie et mitoyen de part et d'autre (excepté pour la maison du 2 bd Carnot dont l'entrée se situe à l'intérieur de la parcelle et à la perpendiculaire de la rue).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble : Dernier quart du XIXe siècle ; premier quart du XXe siècle

N°18 : 1902

N°26 : 1930

Destination initiale : Logement collectif et individuel privés

Destination actuelle : Logement collectif et individuel privés

Maître d'œuvre :

N°2 : attribué à J.MOULIN (architecte)      N°8 : J.MOULIN (architecte)

N°10 et 18 : H.DEMOUGEOT (architecte)      N°26 : E.BONNEAU (architecte)

Maître d'ouvrage : N°26 : « Société Immobilière de Saint-Denis »

• 2 boulevard Carnot :

Plan en L, R+2 / 3 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre et matériaux de façade : non identifié, meulière en soubassement dans la continuité du mur bahut de clôture ; parement en brique argile ocre ou en brique silico-calcaire beige ; balcons en pierre, briques vernissées turquoise et vertes.

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 4 et 6 boulevard Carnot :

Plan en U, R+2 / 5 travées, Toit à longs pans

Tuiles mécaniques

• 8 boulevard Carnot, immeuble de logements :

En U, R+4 / 5 travées, Toit à longs pans

Gros-œuvre : indéterminé.

Matériaux visibles : brique argile ocre ; modénature, encadrements, chaînes d'angle en pierre de taille.

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 10 boulevard Carnot, immeuble de logements :

Plan en U, R+4 / 5 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : parement de brique argile ocre et silico-calcaire; pierre de taille en modénature ; façade enduite au rez-de-chaussée

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Couvrement : Tuiles mécaniques

• 12 et 14 boulevard Carnot, deux immeubles jumeaux de logements :

N°12 : plan en U / N°14 : plan carré autour d'une cour

R+4+C / 4 travées, Toit à combles brisés

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique en parement peinte, pierre de taille en modénature

Couvrement : Zinc sur le terrasson et ardoises sur le brisis

• 16 boulevard Carnot, immeuble de logements :

Plan en L, R+4+C / 4 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : brique argile ocre rouge en parement ; modénature en pierre.

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 18 boulevard Carnot, immeuble de logements :

Plan rectangulaire, R+4 / 5 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : brique silico-calcaire, les éléments de modénature sont enduits.

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 20 boulevard Carnot, immeuble de logements :

De R+2 à R+5, 5 travées, Toit à longs pans

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 22, 22 bis boulevard Carnot, immeuble de logements :

Plan rectangulaire, R+6 / 7 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : enduit à R et R+1

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 24 boulevard Carnot, maison, garage automobile :

Plan rectangulaire, R+1+C / 6 travées, Toit à combles brisés

Gros œuvre : indéterminé.

Matériau de façade : enduit

Couvrement : Zinc sur le terrasson et ardoises sur le brisis

• 26 boulevard Carnot, immeuble de logements :

Plan rectangulaire, R+6 / 11 travées, Toit à longs pans

Couverture : Tuiles mécaniques.

• 28 et 30 boulevard Carnot, deux maisons jumelles

• 32 boulevard Carnot (2 rue Gaston Philippe), immeuble de logements :

Plan en L, R+4 / 12 travées, Toit à croupe

Maçonnerie enduite au ciment récent

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 1 rue Gaston Philippe (angle de la rue Paul Eluard), immeuble de logements :

Plan en L, R+3+C / 8 travées, Toit à croupes

Gros œuvre et matériaux de façade : Maçonnerie enduite

Couvrement : Tuiles mécaniques, plates, Ardoises, zinc

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Les immeubles composant cet ensemble urbain ne présentent pas tous le même intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles selon leurs niveaux de recommandations. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Dans le cas des immeubles jumeaux de logements, on veillera lors du ravalement d'un des deux immeubles de le traiter au regard de son jumeau afin que la finition soit adaptée à l'ensemble formé par les deux immeubles et favorise la cohérence visuelle.

Par contre, on veillera sur l'ensemble de la rue à ne pas unifier tout le front bâti, chaque immeuble et maison ayant leur identité propre. Ce sont les subtiles différences de teintes qui font vibrer l'ensemble du front bâti.

De manière générale sur l'ensemble des bâtiments identifiés, on s'attachera à préserver les pieds d'immeuble ayant conservé leurs baies d'origine (portes et fenêtres) et à en maintenir les proportions. Ainsi l'installation de devanture sur ces immeubles est interdite. Dans le cadre de travaux de devantures, sur des immeubles en ayant déjà, on veillera à préserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau se situera sous le niveau de l'appui des baies du premier étage ou dans la continuité d'une partie de bandeau existant et encore en place. Il reprendra alors le profil de ce dernier ou s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade. Si sur une façade toutes les modénatures ont disparu, le profil du bandeau pourra être dessiné en reprenant celui d'un bâtiment de la même époque empruntant les mêmes caractéristiques architecturales (matériau). Les devantures viendront s'amortir sur ce bandeau ce qui permettra à celles-ci, si elles sont multiples, d'avoir une hauteur équivalente sur l'ensemble de la façade. Enfin, la devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. Enfin on évitera les enseignes en drapeau.

Concernant les bâtiments identifiés aux 2, 4, 6, 8, 10, 12, 14, 16, 22, 22bis, 28, 30, boulevard Carnot, les immeubles seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

Concernant les bâtiments identifiés aux 18 et 24 boulevard Carnot, les altérations en façade sont dues essentiellement à des modifications sur les deux premiers niveaux. Les façades dans les étages ayant

conservé leurs dispositions d'origine devront faire l'objet d'un soin particulier et être restaurées selon ces dispositions. Au rez-de-chaussée, on veillera dans le cadre d'un nouveau projet de devanture à proposer un projet en harmonie et dans le respect de la façade existante.

Concernant les bâtiments identifiés aux 20, 26, 32 boulevard Carnot et au 1 rue Gaston Philippe, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront donc faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. Enfin, on veillera à définir des teintes de finition de parement (notamment enduit) cohérentes avec l'architecture des bâtiments. Les éléments de second œuvre (menuiserie et ferronnerie) devront être homogènes sur une même façade en termes de forme et de couleur.

#### Recommandations







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD041****ENSEMBLE D'IMMEUBLES (LOGEMENTS COLLECTIFS ET HOTELS DE VOYAGEURS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 Boulevard de la Libération / 15, 15bis Rue du Port
<b>REF.CADASTRALES</b>	AG: 0026-0027-0028
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Implanté à l'emplacement d'une ancienne fabrique d'impression sur étoffes, l'ensemble constitue de par sa situation face à la Seine, au croisement de la rue du Port et du Bd de la Libération, l'entrée de ville au débouché du pont de l'île-Saint-Denis. Historiquement associés au développement de la gare de Saint-Denis qui se trouve à proximité immédiate, ces hôtels de voyageurs s'inscrivent aujourd'hui dans un paysage en pleine mutation. Suite aux démolitions de la frange bâtie qui lui fait face sur la rue du Port pour le prolongement du tramway, ces constructions constituent les derniers vestiges du tissu ancien de cet axe structurant. Aux voisinages immédiats, des immeubles de logements à R+5 et d'autres de bureaux aux gabarits identiques se sont installés dans les années 1970-80 sur d'anciennes emprises industrielles. Au cœur de l'îlot a été aménagé un parc de jeux pour enfants.

Les trois bâtiments sont mitoyens et forment un front bâti continu au croisement des deux axes. En façade sur le Bd de la Libération et intégrant l'angle avec la rue du Port se trouve l'immeuble de l'Etoile d'or, regroupant à son origine un café-restaurant, des boutiques, des logements privés (de 2 et 3 pièces) ainsi qu'un hôtel de voyageurs. L'hôtel de Bellevue et l'hôtel Dionysia, plus anciens, se succèdent, créant un volume unique seulement rompu en partie médiane pour corriger l'inclinaison du terrain.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble : 1er quart du XXe siècle / 1929

Maître d'ouvrage : Société d'exploitation et de gérance immobilière

Propriétaire actuel : Indéterminé

• L'étoile d'or (hôtel) :

Destination initiale : Immeuble de logements et hôtel de voyageurs

Maître d'œuvre : C. Holl et A. Rigotherier

Plan en L, SS + R + 8, 3 à 14 travées, Deux dômes aux extrémités de la façade sur le Bd de la Libération, dernier niveau formant brisis et toiture terrasse.

Gros œuvre : Structure béton.

Matériaux de façade : enduit brun, enduit blanc-cassé aux étages.

Couvrement : Ardoises, zinc et gravier

Décors : décors en courbes d'inspiration art-déco sculptés dans l'enduit / moulures d'écailles entourent les rondes en soulignant la corniche.

• Immeubles de logements (Anciens hôtels de Bellevue et Dionysia) :

Destination actuelle : Immeubles de logements, commerces, café et résidences sociales

Plan en L, SS + R + 4 + C / 8 travées, Toits à la Mansart et à croupe

Gros œuvre / matériaux de façade : Enduit dans les teintes pierre, enduit blanc, enduit dans une teinte grise.

Décors : Garde-corps en fonte aux motifs géométriques d'inspiration « art déco ». Cartouches hexagonales, frises cannelées.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

De manière générale les dispositions actuelles des trois bâtiments doivent être maintenues. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité en tant qu'entité propre mais aussi au regard des autres immeubles avec lesquels il forme un ensemble cohérent. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor (entre autres les enseignes formant frises sous corniches), de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales. Ainsi, dans le cadre de nouveaux projets de devanture, il conviendra de conserver le bandeau entre rez-dechaussée et premier étage. On veillera à préserver des devantures en feuillure sur le boulevard de la Libération afin de conserver la maçonnerie de l'immeuble tout en s'appuyant sur les rythmes et proportions de celui-ci. Sur la rue du Port, on s'attachera à conserver le pied d'immeuble et à interdire l'installation de devantures afin de maintenir les baies et portes à RDC dans leurs dispositions actuelles. Par ailleurs, toujours dans un souci de cohérence générale, il est recommandé de limiter la hauteur des enseignes à celle de l'espace compris entre l'encadrement des portes et le premier bandeau, d'uniformiser police et taille des caractères (ou tout au moins de ne pas nuire à la perception d'ensemble) et de proscrire toute couleur trop vive.

### Recommandations

Dans le cadre du prolongement du tramway et de la requalification du pôle gare, il est recommandé de préserver ces trois bâtiments qui structurent le rue du Port et offrent une vitrine valorisante de cette entrée de ville. Afin d'inscrire les futurs aménagements dans cette continuité, une attention particulière devra être portée aux constructions qui prendront place sur le quai de Seine, face à l'Etoile d'Or afin de maintenir la qualité de cette entrée de ville. A cet effet, il est recommandé pour les nouvelles constructions qui seront en vis-à-vis de travailler sur des gabarits identiques et d'être alignées sur les rues afin de structurer l'angle des voies en favorisant une cohérence urbaine avec les immeubles identifiés. Le travail sur les rythmes, les proportions et les 555 formes peut aussi participer à la mise en cohérence de l'ensemble. Dans tous les cas on ne cherchera pas à copier le bâtiment existant en sombrant dans le pastiche.

Par ailleurs, toujours dans un souci de cohérence générale, il est recommandé de limiter la hauteur des enseignes à celle de l'espace compris entre l'encadrement des portes et le premier bandeau, d'uniformiser police et taille des caractères (ou tout au moins de ne pas nuire à la perception d'ensemble) et de proscrire toute couleur trop vive. Une attention particulière devra être portée aux menuiseries de fenêtres qui dans le cadre d'une rénovation devront toutes être du même modèle sur le bâtiment 1 boulevard de la Libération que celui-ci soit à petit-bois ou sans. Il en est de même pour les menuiseries des 15 et 15bis rue du port qui, aujourd'hui différentes, devrait être rendues homogènes.







**STD044 GROUPE SCOLAIRE ANATOLE FRANCE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	103 Boulevard de la Libération
<b>REF.CADASTRALES</b>	BP0182
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Vaste parcelle traversante située entre le boulevard de la Libération et le boulevard Anatole France, au Nord de la place Pleyel. Parcelle située à proximité immédiate de l'A86 (au Nord) et des voies ferrées (à l'Est). Le secteur est dominé par de vastes emprises héritières de l'ère industrielle aujourd'hui principalement occupées par de l'activité tertiaire. Les bâtiments remarquables sont implantés en limite de parcelle, en léger retrait des voies (boulevard de la Libération et boulevard Anatole France) et perpendiculaires aux limites mitoyennes de parcelles.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de Construction :

- 1891-1892 : 1e campagne, école de garçons et école de filles, boulevard de la Libération et boulevard Anatole France
- 1903 : 2e campagne construction de l'école maternelle et agrandissement de l'école de filles, boulevard Anatole France
- 1906-1907 : 3e campagne surélévation de l'école de garçons, boulevard de la Libération

Destination initiale : Equipement scolaire

Destination actuelle : Equipement scolaire ; centre de loisirs

Maître d'œuvre : S.Vaurabourg (1891-1892); Boisset (1905), E.Lainé (1906-1907), Gaston Cailleux.

Maître d'ouvrage : Département de la Seine, Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

• Bâtiment boulevard de la Libération, ancienne école de garçons :

Plan rectangulaire, R+2 / 8 travées, Toits à longs pans et toits à croupes sur chacun des avant-corps centraux.

• Bâtiments boulevard Anatole France, anciennes école de filles et école maternelle : Plan rectangulaire, R+1 / 3 à 12 travées, Toits à longs pans et toits à croupes sur chacun des avant-corps centraux.

Gros œuvre : Béton (composé de cailloux et mortier), meulière et moellons.

Matériaux de façade : Briques argile ocre et silico-calcaire.

Couvrement : Tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Conserver les avant-cours (boulevard de la Libération et boulevard Anatole France) libres de toutes constructions et adjonctions afin de préserver cet effet de rupture dans l'implantation en retrait des voies. Porter une attention particulière au petit bâtiment d'accueil d'origine conservé à l'entrée boulevard Anatole France (celui qui se situait au 103 boulevard de la Libération ayant été démoli).





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD045 USINE DE MATIERES COLORANTES (CITE MEISSONNIER)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	14 Boulevard de la Libération
<b>REF.CADASTRALES</b>	BM: 0047-0063
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La parcelle est enclavée entre la Seine, l'autoroute A 86, le Bd de la Libération et une zone d'activités récente (Urbaparc) dont les constructions sont en mitoyenneté directe avec les bâtiments nord de Meissonnier. Au cœur de ce territoire à forte dominante industrielle, cette enclave a préservé un caractère pittoresque encore renforcé par un épais couvert végétal et arboré. Placé en retrait depuis la rue, le site d'origine comprenait une dizaine de bâtiments jusqu'en 1910, date de cessation de l'activité et du développement sur place d'un projet social initié quelque temps avant par Jeanne Meissonnier.

Dans ce cadre ont été aménagés sur le site une maison de retraite, un orphelinat, une ferme ainsi que des jardins et logements ouvriers. De ces constructions ont été préservées les deux séries de logements en bande (A et B), résultant vraisemblablement de la reconversion des ateliers d'origine.

Répartis de part et d'autre d'une cour rectangulaire, ces bâtiments sont accessibles par un chemin menant au Bd de la Libération. Dévié lors de l'aménagement de la zone d'activités sud, ce passage est encore jalonné de deux autres pavillons (C et D) construits entre 1900 et 1920.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Epoque / Dates de construction :

1854 : ateliers en bande (A et B)

1874-1900 : pavillon C

1901-1930 : pavillon D et reconversion des ateliers A et B en logements

2010 : rénovation de l'ensemble

Destination initiale : Usine de matières colorantes jusqu'en 1910

Destination actuelle : Logements collectifs en bande et logements individuels

Maître d'œuvre : Indéterminé pour les constructions anciennes ; Atelier Monchecourt & Cord (architectes) et Architecture développement (architectes pour la rénovation de 2010)

Maître d'ouvrage : Charles Meissonnier pour les premiers ateliers, Jeanne Meissonnier (sa fille) pour leur transformation en logements, et Histoire et Patrimoine, groupe Alain Crenn, pour la rénovation 2010

Propriétaire actuel : SCI Meissonnier

• Ensembles de logements A et B :

Plan en I, corps central composé de 6 pavillons + corps latéraux (+2 ou +3), petits jardinets individuels à l'arrière. R+1 ou SS+R+1 ou C / 1, 3, 5 travées, toits à deux pentes, toit à 2 pentes perpendiculaire, toit à la Mansart

L'ensemble A repose sur des caves voutées aux piles et ogives de pierres.

L'ensemble B repose sur des caves aux piliers maçonnés.

Gros œuvre : maçonnerie de moellons, briques, pierres / agrégat de moellons et de plâtre, briques

Matériaux de façade : crépi tyrolien ocre, enduit de plâtre

Modénature et décor (voir détail fiche-annexes) : deux bandeaux à double rangée de pierres, jambes harpées, bandeaux, linteaux de la porte d'entrée avec clé saillante, une corniche moulurée en plâtre, double rangée en panneresses et double rangée en boutisses

Couvrement : charpente bois ou avec fermes métalliques articulées / Tuiles mécaniques, tuiles de rives, abouts de rives, frontons de toit présentent des décors de motifs floraux, ardoises sur le brisis, et zinc sur le terrasson.

• Bâtiment C :

Plan en T, SS + R + C / 2 à 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Maçonnerie de moellons et de briques. Pans de bois pour l'avant-corps.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Matériaux de façade : Enduit ocre

Couvrement : Charpente de bois / Tuiles mécaniques

• Bâtiment D :

Plan en H, SS + R + 1 / 4 travées, Toit à deux pentes

Gros œuvre : Maçonnerie de briques jaunes et rouges

Matériaux de façade : Brique

Couvrement : Charpente de bois / Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Toutes les ouvertures sont couronnées d'arcs saillants en briques polychromes, cintrés avec clef saillante.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

A l'échelle du site, l'opération récente a entraîné une densification importante de l'emprise foncière qu'il serait préjudiciable d'étendre pour la préservation de la qualité paysagère et urbaine du lieu.

Ainsi, il est préconisé de proscrire toutes formes de construction ou d'occupation de l'espace central et de tout autre espace végétalisé, hormis pour des plantations ou des cheminements piétonniers.

Au regard de la qualité générale des travaux de restauration opérés sur les bâtiments, nous limiterons les prescriptions au maintien en l'état des dispositions actuelles des éléments bâtis.

Cependant au regard des évolutions observées sur l'habitat en bande à l'échelle de la ville, il semble important d'anticiper de futures mutations des logements en apportant des recommandations sur les extensions.

Si toutes les surélévations sont à proscrire, les extensions doivent être permises sous réserve qu'elles n'altèrent pas le caractère sériel des constructions et qu'elles respectent les symétries.

Pour les ensembles A et B, il est préconisé de déterminer une à deux travées d'extensions qui seraient appliquées à tout occupant des logements en faisant la demande. Pour le bâtiment D, le principe est identique, et on essaiera de conserver la symétrie de l'ensemble en prévoyant une extension soit en partie centrale, soit aux extrémités mais dans des dimensions et mises en œuvre de matériaux similaires (cf schéma).

Enfin, compte tenu de la qualité architecturale du site et de son intérêt historique, il est préconisé d'établir sur place une signalétique spécifique qui rappelle toute l'importance du lieu.

##### Recommandations







**STD047 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7, 13, 23 Boulevard Félix Faure / 3, 4, 5, 7, 9 Passage Lacroix / 1 Rue Bonnevide
<b>REF.CADASTRALES</b>	V: 0039-0043-0047-0049-0054
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le boulevard Félix Faure et le passage Lacroix sont situés dans une zone de transition entre le cœur du centre-ville, au bâti dense dominé par du logement, et les grands îlots du secteur nord composés de vastes emprises industrielles remplacées dans la seconde moitié du XXe siècle par des ensembles de logements sociaux et des équipements. Les immeubles, bâtiments remarquables, sont alignés sur la voie et implantés entre limites séparatives de parcelles.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

- Dernier quart du XIXe siècle et premier quart du XXe siècle
- 3 passage Lacroix (19 boulevard Félix Faure) : 1913

Destination Initiale : Logements collectifs privés

Destination actuelle : Logements collectifs privés

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : 3 passage Lacroix (19 boulevard Félix Faure) : M. Dauteuil

Propriétaire actuel : Indéterminé

Plans actuels :

- 7 boulevard Félix Faure : rectangulaire, R + 3 / 8 travées, toit à longs pans, zinc, souches de cheminées régulières.
- 13 boulevard Félix Faure : en L, R + 3 / 8 travées, toit à longs pans, tuiles mécaniques, châssis de toit
- 4 passage Lacroix : en U, R + 3 + C / 4 travées, une travée forme bow-window, toit à combles brisés, zinc sur le terrasson et ardoises sur le brisis
- 3 passage Lacroix (19 boulevard Félix Faure) : rectangulaire, R + 4 / 8 travées, toit terrasse, balustrade filante sur l'ensemble de la façade et souches de cheminées régulières.
- 23 boulevard Félix Faure : en U, R + 4 / 10 travées, toit à longs pans, tuiles mécaniques et souches de cheminées régulières.

Gros œuvre et matériaux de façade :

Sur l'ensemble : variés, enduit et briques argiles et/ou silico-calcaire, colorées sauf :

- 23 boulevard Félix Faure : pierre de taille
- 13 boulevard Félix Faure : meulière et moellons.
- 3 passage Lacroix (19 boulevard Félix Faure) : appareil irrégulier de meulière

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les gabarits des immeubles composant cet ensemble, relativement homogènes entre R+3 et R+4, donnent une cohérence générale et structurante au front bâti : ils peuvent servir de point d'appui pour les bâtiments mitoyens.

Les programmes neufs en mitoyenneté ne devront donc pas dépasser la ligne d'égout et de faîtage de ces bâtiments remarquables afin de ne pas écraser la perception.

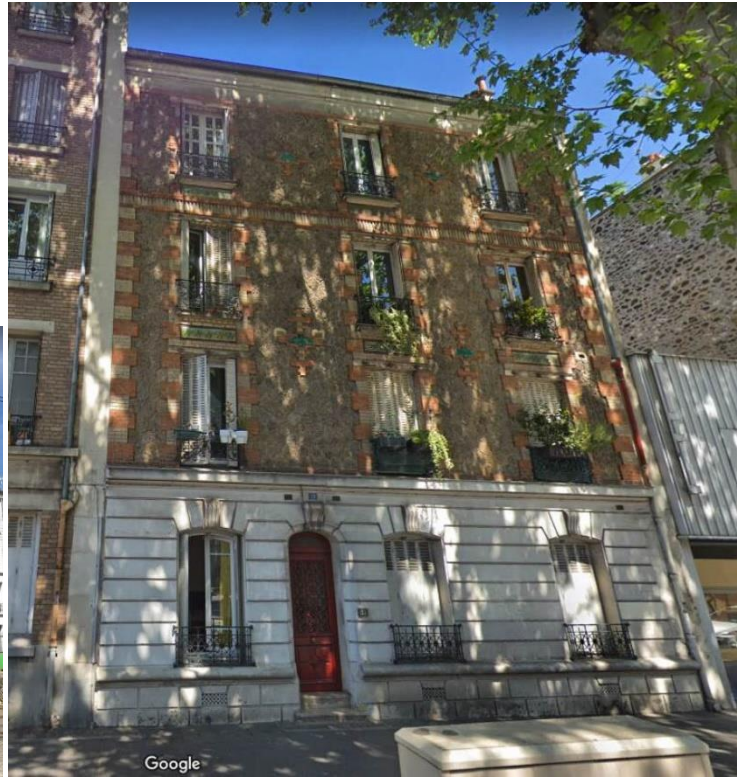
Les immeubles composant cet ensemble présente tous un intérêt architectural. Ainsi chaque immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Concernant les pieds d'immeuble, les rez-de-chaussée des immeubles situés 7 et 13 boulevard Félix Faure et 4 passage Lacroix sont toujours

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

affectés au logement. Il conviendra de les préserver et restaurer dans leurs dispositions d'origine ou supposées, toutes installations de devanture étant interdites. Concernant le 3 passage Lacroix (angle 19 boulevard Félix Faure) et le 23 boulevard Félix Faure, certaines travées ont conservées leurs baies d'origine qu'il conviendra donc de préserver et de restaurer. Concernant les devantures de ces deux derniers immeubles, on veillera, dans le cas d'un nouveau projet de devanture, de s'insérer harmonieusement et d'entretenir une relation cohérente avec le reste de la façade de chaque immeuble. Les devantures devront toujours être positionnées sous le bandeau situé entre RDC et premier étage.

### Recommandations





**STD050****GROUPE SCOLAIRE VALLES ESTREE ET THEATRE GERARD PHILIPPE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	55, 59 Boulevard Jules Guesde
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB0116
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique                      ■ Architectural                      ■ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces deux équipements majeurs sont implantés dans le quartier de l'église Saint-Denis de l'Estrée aménagé à partir de la construction de celle-ci.

Dans ce secteur de transition entre le centre-ville historique et le quartier de la gare, le bâti est principalement constitué d'immeubles de rapport de gabarits importants édifiés au tournant du XIXe et du XXe siècle pour répondre à l'explosion de la demande de logements.

Les bâtiments remarquables sont implantés à l'alignement de la rue Suger et du boulevard Jules Guesde. La parcelle est occupée, par ailleurs, à l'origine d'une salle de gymnase et d'une remise pour les pompiers construites en même temps que le théâtre (1899-1900).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale de l'ensemble : Ecoles de filles et de garçons et salle des fêtes

Destination actuelle de l'ensemble : Ecoles maternelle et élémentaire et théâtre

Propriétaire actuel Groupe scolaire et théâtre : Ville de Saint-Denis

Théâtre (1899-1900) :

Maître d'œuvre : A. Richter

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Plan rectangulaire, R+1, Toits bombés sur les tourelles et toit à longs pans.

Matériaux : Pierre de taille

Couvrement : Ardoises sur les tourelles et zinc ailleurs

Groupe scolaire (1873-1875 puis 1945) :

Maître d'œuvre : A. Cailleux (architecte) puis, en 1875, P. Laynaud (architecte), en 1945 extension d'une aile rue Suger par André Lurçat (architecte)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Plan en L, R+1+C / 4 à 26 travées, Toits à combles brisés, Toit à longs pans.

Matériaux : Pierre de taille et béton

Couvrement : Zinc et ardoises sur les brisis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | Les édifices seront conservés et restaurés dans ses dispositions d'origine.

**Recommandations** |





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD053 MAISONS DE VILLE, IMMEUBLE ET VOIE (VILLA DANRE)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	13 / 4 à 14 / 5, 7 / 3 / 65, 67 Boulevard Jules Guesde / Villa Danré / Quai du Port / Boulevard Marcel Sembat
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH: 0063-0064-0065-0066-0067-0068-0080-0095-0097-0104
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Petite rue située transversalement par rapport aux boulevards Jules Guesde et Marcel Sembat et qui se prolonge au delà de ce dernier jusqu'à atteindre le canal. Elle est située à proximité de la gare RER et le contexte environnant est marqué par la présence de plusieurs immeubles dont certains de construction récente (boulevard Marcel Sembat). Cette petite voie est également proche de la rue Moreau dont les constructions bien que plus anciennes sont de gabarits équivalents.

Lotissement composé de parcelles pour la plupart rectangulaires (les parcelles n°102 et 103 sont biseautées suite à la création du boulevard Marcel Sembat) et pour certaines (côté impair) de profondeur identique. En retrait par rapport à la rue et alignées entre elles, les maisons possèdent une petite cour à l'arrière. A l'exception de la maison située à l'angle du boulevard Jules Guesde et de la villa Danré, elles sont de plus mitoyennes entre elles.

Alignement et retrait sur rue + mitoyenneté.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

- 13 boulevard Jules Guesde :

Plan rectangulaire, RDC + 1 + C / 3 travées, Toit à 4 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

- 4, 6 et 8 villa Danré :

N° 8 : Plan rectangulaire, R + 1 + C / 3 travées dont 2 en avant-corps

N° 6 : Plan rectangulaire, R + 1 / 1 travée

N° 4 : Plan rectangulaire, R + 1 + C / 2 travées dont 1 en avant-corps

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : brique, céramique

Toit à 2 pentes et toits terrasses

Tuiles mécaniques (n°8 et 4), zinc (n°6), ciment ? (extension n°8).

- 10 villa Danré :

Plan rectangulaire, R+2+C / 2 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

- 12 et 14 villa Danré :

Rectangulaire, R + 1 + C / 3 travées, Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : brique

Couvrement : Ardoises (brisis) et tuiles mécaniques (terrassons)

- 5 villa Danré :

Plan rectangulaire, SS surélevé + R + 1 + C / 2 travées, Toit à 2 pentes à large débord et chevrons

Gros œuvre et matériaux visible : Caillasse des Champeaux et brique

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Couvrement : Tuiles mécaniques

• Immeuble 7 villa Danré :

Plan rectangulaire, R + 5 / 4 travées, Toit terrasse

Gros œuvre : Indéterminé.

Matériaux de façade : brique silico-calcaire, enduit, appareillage de meulière.

Couvrement : indéterminé.

• 3 quai du Port :

Plan rectangulaire, R + 1 à / 4 travées, toit à croupe

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 65 boulevard Marcel Sembat :

Plan rectangulaire, R + 2 / 3 travées, Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Les bâtiments composant cet ensemble historique cohérent présentent tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des bâtiments. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque bâtiment sera donc étudié et traité. Si plusieurs façades sont visibles de l'espace public comme pour les maisons du 3 quai du Port et du 65 boulevard Sembat, l'ensemble des façades sera étudié et traité afin de proposer une restauration cohérente sur l'ensemble du bâtiment. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre.

Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, maisons et immeuble de logements, ceux-ci seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

Concernant les bâtiments identifiés en niveau 2, les altérations sont dues essentiellement à des extensions ou des altérations en façade qui jouent sur la qualité de la perception de la maison d'origine. Dans le cas des extensions, bien évidemment, celles-ci pourront être conservées. Concernant les altérations en façade, si dans le cadre d'un nouveau projet, les dispositions d'origine ne sont pas restituées, on veillera cependant à préserver les éléments supposés d'origine encore en place et à ne pas plus dénaturer les façades.

Concernant les maisons, il conviendra de s'interroger sur le traitement en finition de la brique. Des sondages pourront permettre de déterminer les teintes et la qualité des briques mises en œuvre ainsi que leur état actuel afin de définir un protocole d'intervention pour restituer les briques vues, si tel était le cas à l'origine.

Dans tous les cas, que les bâtiments soient identifiés en niveau 1 ou en niveau 2 sur cet ensemble, les extensions et les surélévations sont interdites car elles nuiraient à la cohérence d'ensemble, les gabarits étant homogènes et l'alignement, en retrait, continu.

Outre les maisons, les clôtures sont un élément essentiel du paysage urbain de la villa Danré. Il conviendra de les conserver et de les restaurer dans leurs dispositions d'origine avec piles, murs bahut et grilles. Les grilles devront être de préférence ouvertes afin de ne pas bloquer les vues. Elles pourront cependant être doublées de haies vives pour limiter l'intrusion des regards des passants.

##### Recommandations





**STD054****GROUPE SCOLAIRE MARCEL SEMBAT / GROUPE SCOLAIRE FELIX FAURE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7 Boulevard Marcel Sembat / 5 Boulevard Félix Faure
<b>REF.CADASTRALES</b>	BJ0139 / V0053
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces deux ensembles scolaires, contemporains, sont édifiés immédiatement à l'extérieur des limites anciennes de la ville, les remparts ayant été démantelés au cours des années 1810.

Ces équipements sont le signe à la fin du XIXe siècle du développement de la ville au-delà de ses limites historiques, secteurs alors peu ou pas lotis. Ces quartiers ont conservé leurs bâtis caractéristiques : immeubles de rapport en front bâti à dominante de briques, emprises industrielles ou artisanales en cœur d'îlot progressivement remplacées par du logement de grande échelle ou d'autres équipements.

Les bâtiments, composés de trois ou quatre corps chacun, sont alignés sur la voie et occupent la totalité de la profondeur de leur parcelle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale : écoles maternelle et primaire

Destination actuelle : écoles maternelle et primaire, centre de loisirs

Maître d'œuvre : Paul Laynaud (architecte de la ville)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

• Groupe Marcel Sembat (1879-1881) :

Plan en U, deux pavillons latéraux, R à R+1+C, de 3 à 8 travées, toits à longs pans+ à croupe

Matériaux : murs maçonnés (banc franc de Méry-sur-Oise, de la pierre de Vergelé, calcaire tendre, de St Vaast, pierre « de Bagneux ou de Châtillon ») / béton composé de caillou provenant de Clichy, de chaux hydraulique d'Argenteuil et de sable de rivière), meulière.

• Groupe Félix Faure (1874) :

Plan rectangulaire, deux pavillons latéraux, R à R+1+C, 12 travées, toits à longs pans

Matériaux : murs maçonnés (banc franc de Méry-sur-Oise, de la pierre de Vergelé, calcaire tendre, de St Vaast, pierre « de Bagneux ou de Châtillon ») / béton composé de caillou provenant de Clichy, de chaux hydraulique d'Argenteuil et de sable de rivière), meulière.

Style architectural de l'ensemble : Bâtiments de style très sobre, où la qualité des matériaux ressort spécialement. Ils sont représentatifs de l'archétype des écoles « Troisième République » dites « Jules Ferry ». Leur plan et le rythme des ouvertures (nombreuses et vastes) traduisent les soucis du mouvement hygiéniste, appliqué à l'école laïque, né sous l'impulsion de Paul Bert et Jules Ferry.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les façades symétriques des bâtiments avec corps central et pavillons latéraux plus imposants et le rythme régulier de celles-ci méritent d'être préservées. Aussi les surélévations comme les extensions visibles de la rue ne sont pas autorisées car elles casseraient l'équilibre de la composition. De la même manière, les modifications d'ouverture ne sont pas autorisées. Les bâtiments devront être préservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Ainsi de manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD058 COLLEGE PIERRE DE GEYTER****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	42, 56 Boulevard Marcel Sembat
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0135-0136
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le collège Pierre de Geyter se situe sur le très passant boulevard Marcel Sembat entre un immeuble contemporain du groupe scolaire et un îlot plus ancien. Côté cour, le collège s'ouvre sur le cœur d'îlot très vert, vestige de l'implantation d'une congrégation religieuse.

Le collège est en retrait, encadré par les deux immeubles de logements de fonction alignés sur rue, avec un léger retrait.

Les logements de fonction, s'inscrivent dans un rectangle tandis que le bâtiment d'enseignement a un plan rectangulaire avec deux ailes latérales et une partie centrale agrandie latéralement après achèvement des travaux. L'ensemble est complété par un pavillon au nord-ouest abritant le cabinet médical.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1959 - 1960

Destination initiale : Groupe scolaire

Destination actuelle : Collège d'enseignement secondaire

Maître d'œuvre : André Lurçat architecte, Albert Michaut architecte assistant.

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis.

R + 3 pour le bâtiment d'enseignement, R + 1 pour les logements de fonction et RDC pour le cabinet médical, Toit terrasse.

Gros œuvre : Structure poteaux poutres en béton.

Matériaux de façade : Enduit ciment, à l'origine, seuls les encadrements de fenêtres, les auvents et les corniches étaient revêtus de peinture blanche.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. Une attention particulière devra être portée aux deux auvents latéraux de grande qualité qui ferment la composition de part et d'autre du site. Ces auvents avec leurs retours devront être préservés dans leurs dispositions d'origine.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD059 GENDARMERIE DE SAINT-DENIS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	49 Boulevard Marcel Sembat
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH0088
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cette vaste parcelle, concomitante de la construction de la Gendarmerie, est située en périphérie du centre-ville historique de la ville dans une zone de transition liée au canal. A l'ouest du boulevard Marcel Sembat, le bâti est discontinu et hétérogène : immeubles de logements ponctués de maisons particulières et d'ateliers liés à la proximité du canal. Le bâtiment principal est aligné sur le boulevard et structure le carrefour avec la rue Denfert-Rochereau et le boulevard Jules Guesde au nord. A l'arrière, caché par le mur d'enceinte l'ancien bâtiment de commun (des écuries vraisemblablement) est aligné sur le fond de la parcelle à l'ouest.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1860

Destination initiale : Caserne

Destination actuelle : Locaux associatifs

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Préfecture de la Seine

Caserne :

Plan rectangulaire, R + 3 / 9 travées, toit à croupes

Pierre calcaire appareillée

Couvrement : zinc

Modénature et décors : Bandeau saillant mouluré, Corniche moulurée à larmier.

Angles, encadrement et clés saillantes, bossages aux angles et en encadrement de la porte d'entrée cochère.

Bâtiment de commun :

Plan en V, R / 7 travées, toit à longs pans

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Bandeau de couronnement plat saillant en attique, appuis de baies plats saillants et linteaux des baies avec sommiers pendants saillants.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** | Les bâtiments seront conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine.

**Recommandations** |



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD061 PARC INTERDEPARTEMENTAL DES SPORTS DE MARVILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	Chemin de Marville / Chemin des Postillons
<b>REF.CADASTRALES</b>	AS0014
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La parcelle du site comprenant le parc interdépartemental des sports, est située à l'extrémité est de la ville de Saint-Denis. D'une très large étendue, il s'étend également sur la ville de la Courneuve, représentant un total de 33 hectares. Il est bordé au nord et à l'ouest par une zone pavillonnaire et un ensemble composé d'équipements (collège et gymnase de la Courtille) et de logements collectifs (Cité La Courtille) tandis que l'autoroute A1 le longe au sud. Enfin, à l'est s'étend le vaste parc départemental Georges Valbon.

Ce site largement paysagé préfigure en quelque sorte le parc qui lui est attenant et s'inscrit plus généralement dans le cadre environnant clairsemé et arboré qui l'entoure. De forme irrégulière, cette parcelle donne sur la Chemin de Marville, longe ponctuellement celui des Postillons et l'avenue Roger Salengro (La Courneuve).

La description de l'organisation de la parcelle ne peut faire abstraction de la partie comprise sur la ville de la Courneuve (voir fiche LCO073). Deux axes de symétrie marquent en effet la composition d'ensemble.

Sur l'ensemble du site, on retrouve de nombreux terrains de sports : terrains de football, basket-ball etc. Enfin, sur la partie ouest de la parcelle dans la continuité de l'allée, se trouvent des bâtiments préfabriqués mais qui ne présentent pas de grand intérêt architectural.

Ce site est complété par des cheminements piétons, agrémentés de nombreuses pelouses et dotés de nombreux arbres dont certains ont été plantés lors de la construction de l'hippodrome.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction :

- 1er quart du XXe siècle : champ de courses
- vers 1950-1960 : gymnase
- 1974 : Stand de tir

- entre 1973 et 1977 : piscine interdépartementale

- Indéterminé : Autres équipements et bâtiments

Destination initiale : Equipements sportifs, logement individuel privé.

Destination actuelle : Equipements sportifs, logement individuel privé.

Propriétaire actuel : Syndicat interdépartemental des parcs de sport

Tribune d'honneur (ancienne tribune de l'hippodrome) :

Maître d'œuvre : André Raimbert (architecte)

Maître d'ouvrage : Société sportive d'encouragement.

Plan rectangulaire irrégulier. Bâtiment composé d'un corps central (RDC + R + 1 / toit-terrasse prolongé par un toit à 1 pente) prolongé par une tribune et encadré par deux « tourelles » (RDC + R + 2/ toits en pavillon). A l'origine chaque tourelle était flanquée d'un corps de bâtiment bas (SS ? + RDC/toit-terrasse). Seul celui situé au sud existe encore.

Gros œuvre : béton armé (système Hennebique)

Matériau de façade : pierre ? ciment pierre

Couvrement : tuiles canal, abouts de panne en bois

Maison d'habitation :

Maître d'œuvre : André Raimbert (architecte)

Maître d'ouvrage : Société sportive d'encouragement.

Plan rectangle avec un avant-corps, SS ? + RDC + C, toit complexe constitué d'un toit principal à 4 pentes dans lequel pénètre un

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



second toit plus bas à simple croupe.

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : pierre

Couvrement : tuiles plates

Anciennes écuries :

Maître d'œuvre : André Raimbert (architecte)

Maître d'ouvrage : Société sportive d'encouragement.

Corps central rectangulaire encadré par deux petits pavillons à plan carré, RDC + C (pavillons), RDC (corps central), toit à la Mansart avec charpente en bois pour le pavillon nord et à 4 pentes pour le pavillon sud.

Gros œuvre : structure bois

Matériau de façade : enduit ciment

Couvrement : tuiles plates

La piscine :

Maître d'œuvre : Claude Le Goas ? (architecte)

Maître d'ouvrage : Syndicat interdépartemental des parcs de sports ?

Plan carré, R + 2 / environ 10 travées, Toit constitué d'un jeu de voûtains inversés en débord du bâtiment et de parties plates

Gros œuvre : Indéterminé

Matériau de façade : béton armé

Couvrement : Toiture en béton recouverte de zinc ou de plomb.

### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

<b>Prescriptions</b>	<p>Concernant la maison d'habitation, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites comme l'aménagement de nouvelles lucarnes. Les extensions sont fortement déconseillées. Elles pourront cependant être étudiées au cas par cas. Le projet d'extension devra alors être dessiné en relation avec la maison existante et ne pas nuire à l'architecture de cette dernière.</p> <p>Concernant la piscine, il conviendra de la restaurer dans ses dispositions actuelles en préservant les jeux de voûtains inversés en toiture qui rythment l'ensemble ainsi que les panneaux en béton décorés de motifs géométriques.</p>
<b>Recommandations</b>	<p>Alors que le terrain présente une forme irrégulière, le principe d'une composition avec un axe de symétrie (axe 1) a été retenu lors de l'aménagement du site. Tout projet d'aménagement futur sur le site devra prendre en compte cette composition sur laquelle s'appuient aujourd'hui les bâtiments. Ainsi dans la zone marquée par les axes de symétrie, l'installation de nouveaux bâtiments devra se faire au regard de la composition générale.</p> <p>Enfin, sur l'ensemble du site, on cherchera à unifier les clôtures qui closent les terrains autour de certains bâtiments (tribunes, maison d'habitation, etc.). Il conviendra de définir un modèle (clôture et portails) qui puisse se décliner sur l'ensemble du site et qui accompagne harmonieusement les bâtiments. La configuration, mur de soubassement surmonté d'une grille, mériterait d'être envisagée.</p> <p>Concernant la tribune d'honneur, il est recommandé d'établir un diagnostic architectural et technique précis mettant en avant les éléments à préserver et à restaurer et ceux qui pourront être modifiés ou même démolis. Ainsi l'ensemble des façades visibles sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) d'origine encore en place. Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées pour sa partie ancienne. Il conviendra aussi de préserver les éléments caractéristiques et de grande qualité qui se trouvent encore à l'intérieur du bâtiment (cage d'escalier et grille d'ascenseur). Les surélévations sur le bâtiment sont interdites.</p> <p>De nouvelles extensions ne sont pas recommandées à l'exception de celle qui viserait à retrouver le parti symétrique du bâtiment d'origine par la restitution d'une aile latérale basse à RDC. La restitution d'un tel volume devra reprendre la même implantation et la même hauteur que l'aile qui forme son pendant. Par contre, elle ne devra en aucun cas copier l'architecture originelle. En effet, un projet architectural permettra de restituer, si nécessaire, cette aile par le biais d'une réinterprétation contemporaine de l'architecture qui devra alors s'accorder avec le bâtiment existant. Outre l'implantation et la hauteur, il pourra aussi en reprendre les rythmes horizontaux (ligne de soubassement, hauteurs d'allège et de linteau, corniches et balustrades) et verticaux (travées). Concernant l'extension existante, celle-ci pourra être remplacée ou modifiée notamment par la pose d'un habillage extérieur, le remplacement des panneaux translucides, la pose de brise-soleils ou tout aménagement qui apportera le confort nécessaire à l'utilisation des lieux. Cependant ces interventions devront faire l'objet d'un projet architectural global sur l'ensemble du bâtiment en relation avec les tribunes originelles afin de ne pas nuire à l'architecture de ces dernières. Dans tous les cas, on ne cherchera pas à plagier l'architecture des tribunes anciennes et à réutiliser les mêmes matériaux (pierre de taille). Concernant les modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés), on cherchera à les intégrer en partie arrière des bâtiments dans l'extension des années 50.</p> <p>Concernant les anciennes écuries, il conviendra de préserver et restaurer les deux pavillons aux extrémités en conservant éléments de décor, de modénature et de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place.</p> <p>Les surélévations et les extensions sur ces deux pavillons sont interdites. La galerie centrale couverte devra être conservée et restaurée dans ses dispositions actuelles car elle participe de la composition d'ensemble et</p>

ferme l'axe principal en limite de parcelle sur le chemin des Postillons.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD062 COLLEGE ELSA TRIOLET****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Passage de la Colombe
<b>REF.CADASTRALES</b>	AC: 0072-0142
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le collège Elsa Triolet s'inscrit dans un îlot intermédiaire mêlant un tissu urbain ancien et récent. A deux pas du théâtre Gérard Philipe et du tracé du tramway, à l'Est, le collège est aussi non loin de l'entrée de ville, de la Seine, du canal et de la voie ferrée. Légèrement en retrait de la rue Paul Eluard, le collège offre une cour sur l'arrière, rue des Moulins Gémeaux, donnant sur le gymnase municipal Maurice Bacquet. Son entrée se situe cependant rue Eluard avec le passage de la Colombe créé pour l'accès principal du collège et des logements de fonction.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1987-1990

Destination Initiale : Collège d'enseignement secondaire

Destination actuelle : Collège d'enseignement secondaire

Maître d'œuvre : Ricardo Porro architecte, Renaud de la Noue, architecte assistant

Maître d'ouvrage : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Propriétaire actuel : Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Plan en L, R + 3 / 15 travées, Toiture de forme complexe.

Gros œuvre : béton

Matériaux de façade : Brique et enduit blanc.

Modénature : Tout en rondeur, rue Paul Eluard, animé par ses grandes travées, le bâtiment culmine au niveau de l'entrée dessinant la tête de la colombe. Là, le bâtiment se lie à celui des logements de fonction par un escalier en colimaçon. L'entrée constitue un vaste forum sur plus de trois niveaux qui distribue les différentes circulations au sein du bâtiment vers les salles de classe, le réfectoire, le centre de documentation. Gargouilles achevant les grandes travées.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

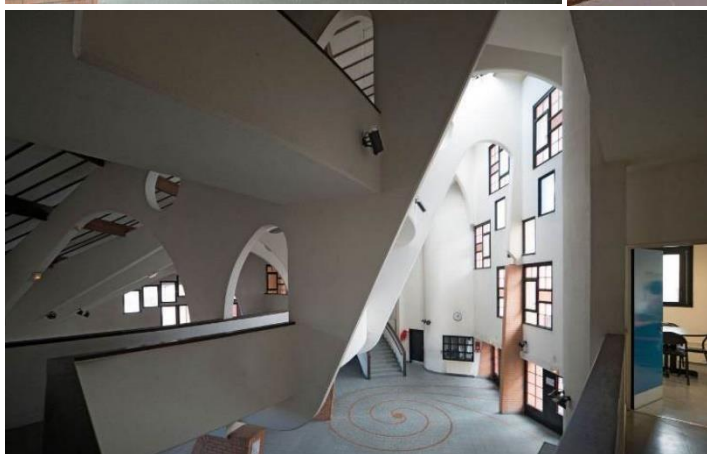
Le rythme donné par les travées répétitives et homogènes doit être préservé.

Ainsi l'intervention sur une travée doit se faire au regard des autres. Si il y a des modifications, elles doivent être faites sur toutes les travées afin de conserver la cohérence d'ensemble.

**Recommandations**

|





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD064 ENSEMBLE PAVILLONNAIRE - MAISONS DU COIN DU FEU****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Passages Jules Siegfried, Georges Picot et Henry Boucher
<b>REF.CADASTRALES</b>	X: 0009 à 0038
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de maisons en bande formant les passages Jules Siegfried, George Picot, et Henry Boucher donnant sur la rue Berne et la rue Prairial. Petit jardinet devant et cour ou jardinet derrière. Les façades principales donnent sur des passages privés qui s'ouvrent de part et d'autre, rue Berne et rue Prairial. Seules quelques maisons ont pignons sur rue. Importante densification des cours et jardins à l'arrière des maisons, ajout de garages, extension des logements.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1894-1896

Maître d'œuvre : Conseils apportés aux actionnaires locataires par Georges Guyon, architecte.

Maître d'ouvrage : "le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire.

SS + R + 1, Toit à 2 pentes,

Gros œuvre : Brique de terre cuite ou de "béton".

Matériaux de façade : Brique peinte, parements de crépi ou cimenté. Décors en céramiques, dont quelques-unes d'origine, briques polychromes.

Garde corps et linteau des portes et fenêtres, quelques marquises, grilles pour quelques maisons sur rue.

Couvrement : Tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public :** les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop

forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

**Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...)
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...)
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites. Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**







**STD067 COUVENT PUIS ENSEMBLE SCOLAIRE ET LOGEMENTS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3, 6, 8, 9, 14, 16 Place de la Résistance et de la Déportation
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0077-0087-0105-0106-0126-0127-0131-0132-0133-0151-0152 / BI: 0019-0115
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité immédiate de la Porte de Paris et du centre-ville historique de Saint-Denis, ce site majeur forme une rupture urbaine importante sur la quasi-totalité d'un îlot. Le bâti est concentré en bordure des voies, boulevard Marcel Sembat, rues Moreau, des Ursulines, Gabriel Péri, place de la Résistance et rue Désiré Lelay, le cœur d'îlot étant occupé par un très vaste parc planté et un stade de plein air faisant tous deux partie du groupe scolaire. Le reste du bâti constitutif de cet îlot regroupe un autre ensemble scolaire (Pierre de Geyter) et des habitations (à dominante d'habitat collectif) en bordure d'îlot.

Cette configuration (équipements-espaces verts en cœur d'îlot, immeubles en bordure) est fréquente en centre-ville : les îlots situés sur des anciennes emprises conventuelles, comme c'est le cas ici, possèdent cette configuration commune (citons aussi celui du couvent des Ursulines). De ce fait, ils constituent de véritables « poumons verts » pour le centre-ville par ailleurs densément bâti.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : XVIIe, XIXe et XXe siècles

Destination initiale : Etablissement conventuel (parties supposées de), puis école de filles (école des Sœurs de la Compassion fondée en 1824 sur le site actuel (14-16 place de la Résistance), et école de garçons (école des Frères des écoles chrétiennes fondée en 1708 à Saint-Denis et installée en 1880 sur ce site (6-8 place de la Résistance actuel).

Destination actuelle : Ensemble scolaire (les deux écoles sont réunies depuis 1989) et logements

Maître d'œuvre jusqu'en 1850 : Indéterminés

A la fin du XIXe siècle et dans la seconde moitié du XXe siècle : Jules et Paul Moulin ( ? ) ; Jack Moulin (architecte)

Maître d'ouvrage : Indéterminés.

Frères des écoles chrétiennes ; Congrégation des Religieuses de la Compassion ; Direction diocésaine de l'enseignement catholique

Propriétaire actuel : Frères des écoles chrétiennes ; Congrégation des Religieuses de la Compassion, Direction diocésaine de l'enseignement catholique.

• Bâtiments 3-9 rue des Ursulines :

Plan en double L, de R + 3 à R + 5, 20 à 30 travées, Toit à longs pans et toits terrasses

Gros œuvre : poteaux, poutre

Matériaux de façade : briques ocre

Couvrement : Tuiles mécaniques, zinc

Chapelle des Sœurs de la Compassion actuelle chapelle de l'ensemble scolaire :

Plan rectangulaire à nef unique et abside centrale semi-circulaire, Toit à longs pans

Gros œuvre et matériaux de façade : Brique, meulière, enduit ciment sur les piliers de contreforts

Couvrement : Ardoise

• Bâtiments, 14-16 place de la Résistance et de la Déportation :

Plan en U ou en L, rectangulaires / R+2, Toit à longs pans et à croupes.

Gros œuvre et matériaux de façade : Murs maçonnées et enduit ciment ; pierres de taille apparente

Couvrement : tuiles mécaniques et ardoises

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Concernant le bâtiment situé aux 3-9 rue des ursulines unique bâtiment du XXe siècle identifié comme remarquable, on veillera à le conserver dans ses dispositions actuelles.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Recommandations**

Les bâtiments vestiges de l'ancien couvent des Récollets, situés au 14-16 place de la Résistance et de la Déportation (A, B,C) datant du XVIIe et XVIIIe siècles ont été altérés par les interventions successives cependant ils présentent encore des éléments de grande qualité qu'il conviendra de préserver et restaurer. Lors de travaux de restauration et d'entretien (par exemple dans le cas d'un ravalement) d'un des bâtiments identifiés comme appartenant au couvent, il conviendra d'établir un diagnostic architectural et technique permettant d'identifier précisément les éléments d'origine encore en place afin de les conserver et restaurer, de connaître la nature des maçonneries de la façade (sondages) et leur état (pierre de taille pour les parties d'origine et enduit pour les surélévations ?) afin de proposer un projet en adéquation avec le bâtiment ainsi qu'un protocole de restauration adapté. Les menuiseries sur l'ensemble des baies de ces bâtiments devront être homogènes afin d'offrir une cohérence d'ensemble. Les traces anciennes telles que les arcades encore visibles sur le bâtiment A devront être conservées lisibles. Alors que les bâtiments A et C ont gardé de nombreux éléments de décor et de modénatures, le bâtiment B a subi un ravalement invasif qui a lissé la façade. Pour ce dernier, il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, l'enduit ciment devra être totalement piqué car il altère la maçonnerie et de restituer un enduit adapté à l'architecture. Il est en effet impératif que l'enduit soit en parfaite compatibilité avec son support de manière à garantir une bonne mise en œuvre, préserver la pérennité du bâtiment et éviter les fissures. Sur ces bâtiments les surélévations et les extensions sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

Concernant les bâtiments du XIXe siècle, chapelle F et bâtiment E, il conviendra de conserver les matériaux à nu en façade et de ne pas les recouvrir par un enduit dans un souci d'homogénéité d'ensemble. En effet, outre l'intérêt historique de l'utilisation de ces matériaux qui permettent de « dater » visuellement ces deux bâtiments plus tardivement que ceux appartenant au couvent des Récollets, les matériaux participent à la composition d'ensemble des bâtiments affirmant la ligne horizontale du soubassement par l'emploi de la meulière et les éléments structurels (contreforts) pour l'église et de modénature (appuis ou encadrements de baies ainsi que bandeau et corniche) en pierre de taille ou enduit. Les surélévations de ces deux bâtiments sont interdites. Les extensions en retour des façades principales sont interdites car non seulement elles casseraient le rythme longitudinal des façades mais couperaient, de plus, les surfaces des cours intérieurs aujourd'hui presque parfaitement rectangulaires. Sur le bâtiment E, il conviendrait de travailler sur les ouvertures afin de retrouver des menuiseries en harmonie avec la façade du bâtiment (proportions entre clairs de vitrage et menuiserie et profil de la menuiserie sur des modèles anciens) et de les redessiner dans le respect de la façade en installant soit des doubles portes de plain-pied, soit des baies avec une ligne de soubassement dans la continuité du soubassement d'origine.

Le mur de clôture percé d'une porte d'un portail (L) situé au 16 place de la Résistance sera préservé et restauré. Lors de travaux d'entretien, il serait intéressant de faire un sondage sur le mur de clôture et sur l'encadrement du portail proprement dit afin de connaître la maçonnerie mise en œuvre et de confirmer la pertinence de la maçonnerie enduite. Le cas échéant (si par exemple présence de matériaux qui à l'origine étaient visibles), il conviendrait de définir un protocole de restauration.







**STD068 GARE DE SAINT-DENIS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	Place des Victimes du 17 octobre 1961
<b>REF.CADASTRALES</b>	AG0082
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La gare de Saint-Denis centre a été édifée en 1846 entre la Seine et le canal de Saint-Denis, sur un terrain en léger dénivelé. Placée en dehors de la ville ancienne et des remparts, elle sera le moteur de l'urbanisation du nouveau quartier qui s'étire face à elle jusqu'à l'église neuve.

L'actuel accès aux quais s'effectue par le bâtiment de voyageurs (A) donnant sur la grande place publique. A la droite de la place se trouve l'ancienne gare des trains-tramways (B) effectuant le trajet Saint-Denis-Paris, qui se prolonge sur la rue Ambroise Croizat par d'anciens quais d'embarquement.

A gauche, aligné sur le bâtiment de voyageurs, un pavillon à la fonction encore indéterminée participe à la composition de la place (C).

Au centre du faisceau, les anciennes halles aux marchandises forment un bloc longitudinal continu (D). (Cet ensemble n'ayant pu être visité, sa description est très lacunaire).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction : 1846 : premier bâtiment voyageurs A (disparu) / Vers 1870 : halles aux marchandises / 1898: reconstruction du bâtiment A / Vers 1900 (1898 ?) : gare de voyageurs B / Vers 1910 : bâtiment C Vers 1920-1930 : abris voyageurs sur les quais

Fonctions :

Gare de voyageurs, halles des marchandises / Commissariat dans le bâtiment C / Inchangée pour le reste.

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Compagnie des chemins de fer du Nord

Propriétaire actuel : SNCF

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

Plans :

Rectangulaire pour les bâtiments A, C, halles de marchandises D / En T pour les 3 abris voyageurs sur les quais / en trapèze gare de voyageurs B /

SS + R + 2 + C / 11 travées pour le bâtiment principal

SS + R / 7 travées (halles)

Toit à la Mansart / Toit à croupes / Toit à 2 pentes

Matériaux de façade :

Pierres, Briques

Peinture blanche pour les abris sur quais

Mosaïques rouges, or

Linteaux métalliques à rosettes

Couvrement : charpente Métallique / ardoise sur le brisis et zinc sur le terrasson / tuiles mécaniques

Gros œuvres :

Maçonnerie de pierres pour le bâtiment

Structure en béton pour les abris sur quais

Modénature : Voir détails fiche - annexes

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Si les principales parties constituantes de cette grande gare sont encore en place, les rapports physiques qu'elles entretiennent entre elles ont aujourd'hui disparu. Afin de retrouver une certaine cohérence de cet ensemble, il est recommandé de recréer une liaison entre ces bâtiments pouvant prendre la forme d'un cheminement couvert. Sur le principe des dispositions d'origine, une grande galerie couverte entourant le bâtiment A pourrait se prolonger jusqu'à rejoindre le bâtiment B voire au-delà jusqu'à la passerelle et dans l'autre sens jusqu'à la station de tramway. Les modifications sur les bâtiments ont sans trop dénaturer les architectures néanmoins altérer leur cohérence générale. Dans le cadre d'une campagne de restauration, une attention sera portée sur l'homogénéisation des huisseries des fenêtres et des portes. Les baies devront toujours être plus hautes que larges et situées dans l'axe des travées. On veillera également à trouver un dispositif plus adéquat de climatisation que celui consistant à multiplier les installations en façade notamment en privilégiant des équipements en toiture. Ainsi dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades d'un bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La gare sera conservée dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés). Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD070 CITE SEMARD II****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Place Julian Grimau
<b>REF.CADASTRALES</b>	A: 0039-0044-0069-0070
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la voie ferrée et de l'avenue du Colonel Fabien, l'ensemble s'intègre dans un quartier intégralement conçu par Lurçat. L'implantation, selon un axe nord / sud, des 3 immeubles (2 de 40 logements et 1 de 80) crée la place Julian Grimau, de forme triangulaire. Les immeubles sont en retrait de l'avenue du Colonel Fabien et de la rue du 19 mars 1962. A cet ensemble cohérent s'ajoute la tour signal, en face de l'entrée de la cité Fabien.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1959-1963

Maître d'œuvre : André Lurçat (architecte), Albert Michaut (architecte d'opération)

Maître d'ouvrage : SEM logement dyonisien

Propriétaire actuel : OPH Plaines Communes Habitat

Immeubles barres avec soit un ou trois redents (barre de 80 logements, R+4 et R+5) et une tour avec commerce en RDC (R+11), Toits terrasse.

Matériaux structure constructive : Poteaux poutres.

Matériaux façade : Enduit ciment peint en blanc pour les barres et en blanc, gris et bleu pour la tour.

Décor : Fenêtres et portes-fenêtres avec loggias et balcons avec Garde-corps (ferronnerie), Volets métalliques pliants, Encadrements de baies, encadrements de portes, Polychromie de parties de la tour (céramique au niveau des entrées de bâtiments de briques), oculi (tour), entrées éclairées par un mur de pavés de verre (barres et tour), corniche au dernier étage de la tour.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD071 IMMEUBLES ET PETITS IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	25, 27, 30, 34 Rue de la Légion d'Honneur / 1 Rue Pinel / 17 Rue Franciade
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0156 / BH: 0054-0057 / BI: 0069-0070
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville, composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. Le bâti de la rue de la Légion d'Honneur revêt à partir du Sud de la Place d'Honneur et jusqu'à l'Abbaye, un caractère par contre assez homogène : un front bâti d'immeubles ou maisons assez bas datant en grande partie du XIXe siècle. Ce petit carrefour, important dans la circulation du centre-ville.

Les bâtiments remarquables sont tous implantés à l'alignement des voies et aux croisements des rues qui viennent former une intersection avec la rue de la Légion d'Honneur.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 2e moitié du XIXe siècle et 2e moitié du XXe siècle

Plans en L et en V

De R+1 à R+5 : deux maisons à R+1 et quatre immeubles de rapport de R+2 à R+5

8 travées pour les maisons ; 6, 7, 8, 10 travées

Rythme régulier des façades

Gros œuvre et parement / Mise en œuvre :

17 rue Franciade : murs maçonnés pierre apparente et pierre badigeonnée

34 rue de la Légion d'Honneur : maçonnerie enduite (enduit au plâtre ?)

25, 27 et 30 rue de la Légion d'Honneur : maçonnerie enduite au ciment

Garde-corps d'origine

Modénature :

17 rue Franciade : vocabulaire assez riche de type haussmannien

34 rue de la Légion d'Honneur : très belle modénature soignée, travail d'encadrement autour de la baie située sur le pan coupé à R+1 : frontons, pilastres...

25, 27, 30 rue de la Légion d'Honneur : la modénature n'a pas été conservée du fait de ravalements successifs. Au n°30, seul subsiste l'encadrement d'origine de la porte d'entrée (bandeau à larmier en couronnement notamment).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Le 34 rue de la Légion d'honneur et le 17 rue Franciade seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Sur l'immeuble du 17 rue Franciade, on s'attachera à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC. Ainsi l'installation de devanture sur cet unique immeuble qui n'en est pas dotée au croisement est interdite.

**Recommandations**

Pour les 25, 30, 27 rue de la Légion d'honneur, le ravalement des immeubles devra se faire au regard des autres immeubles notamment pour définir la teinte de finition afin de préserver une certaine harmonie. Dans ce sens, l'immeuble au 25 rue de la Légion d'Honneur, a été largement dénaturé. Il conviendrait lors d'un prochain ravalement de restituer une couleur de finition qui soit en harmonie avec le paysage urbain dégagé sur la place. Pour cet immeuble, le remplacement des garde-corps tubulaires par des garde-corps positionnés dans l'embrasement des baies serait souhaitable afin d'être visuellement moins intrusif. Par ailleurs, il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer.

Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement des portes d'entrée. Elles doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage. Sur un même immeuble accueillant deux devantures différentes, on veillera à ce que celles-ci aient la même hauteur afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la façade. Il serait souhaitable aussi de proposer une écriture similaire et notamment une même composition dans le rapport des pleins et des vides.







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD073 IMMEUBLES ET SALLE PAROISSIALE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 à 15 Place Victor Hugo / 2 à 8 Rue de la Boulangerie / 4 Rue du Four Bécard
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK: 0075-0076-0077-0078-0079-0080-0081-0082-0083-0084-0087
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé au cœur du centre-ville historique sur deux îlots qui font face à la Basilique et à l'entrée de l'Abbaye. Le bâti, principalement antérieur à 1800, est caractéristique de celui qui dominait le nord de la Basilique avant la création des programmes neufs de la ZAC Basilique.

L'ensemble compte également un immeuble du XIXe siècle (angle de la rue du Four Bécard et du 6 rue de la Boulangerie) et, en vis-à-vis, une salle paroissiale de gabarit plus bas qui structure également la place aménagée devant l'Abbaye.

Les bâtiments sont implantés à l'alignement de la place et de la rue de la Boulangerie, à l'exception d'un immeuble en fond de cour au 4 rue du Four Bécard situé au cœur de l'îlot principal de cet ensemble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble : Antérieur à 1800 et fin du XIXe siècle et 1e quart du XXe siècle / salle paroissiale : 1937

Destination initiale : Logements collectifs privés et salle paroissiale

Destination actuelle Logements : collectifs privés et salle paroissiale

Maître d'œuvre salle paroissiale : Maurice Billey (architecte)

Maître d'ouvrage salle paroissiale : Abbé Rabec, curé de l'Abbaye

Propriétaire actuel : Indéterminé

Plan rectangulaire, de R à R + 4 / de 1 à 5 travées.

Gros œuvre et matériaux de façade : Pierre de taille et enduit,

Couvrement : Sur l'ensemble, tuiles mécaniques ou zinc, ardoises sur les brisis (sauf 4 rue du Four Bécard, les terrassons sont en tuiles et les brisis en zinc).

Type de couvrement :

- 8 rue de la Boulangerie, salle paroissiale : toit terrasse dissimulé par l'attique de la façade.

- 6 rue de la Boulangerie et 4 rue du Four Bécard : toits à combles brisés

- 3 place Victor Hugo, bâtiment d'angle : toit à croupes

- 5 à 13 place Victor Hugo : toits à longs pans ponctués de deux toits à combles brisés aux 5 et 9 place Victor Hugo.

Modénature et décors :

On notera à l'angle, 3 place Victor Hugo, des refends au niveau d'entresol.

6 rue de la Boulangerie : les niveaux sont unifiés par des jeux de bossages formant des pilastres aux angles des façades. Des refends marquent par ailleurs le premier étage. On remarque le soin apporté aux couronnements des baies traités en saillie des bandeaux moulurés et à larmier.

8 rue de la Boulangerie, salle paroissiale : l'enseigne de la façade, dont la typographie est typique des années 30, forme un élément de décor posé sur un fronton. Contrebalançant les rythmes des bandeaux horizontaux des cannelures soulignent les angles du pan coupé et encadrent le fronton.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les bâtiments composant cet ensemble sont très hétéroclites car ils ont été construits sur une période très importante. Cependant ils forment un ensemble car chaque bâtiment a été construit au regard d'un autre bâtiment, soit dans les mêmes gabarits, soit avec la même implantation (comme par exemple aux angles des

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



rues du Four Bécard avec les pans coupés en vis-à-vis).

Concernant les immeubles, les rez-de-chaussée sont souvent les niveaux qui ont subi les plus lourdes modifications pour installer des commerces. Aussi, on veillera à préserver les baies à rez-de-chaussée, les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place entre RDC et premier étage. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Le projet de devanture devra donc être dessiné selon les recommandations générales, au regard des éléments patrimoniaux encore en place mais aussi de la composition générale de la façade (rythme des travées). Ainsi les devantures devront s'insérer harmonieusement et entretenir une relation cohérente avec le reste de la façade de chaque immeuble. Les devantures doivent être limitées à la longueur d'un immeuble et en aucun cas empiéter sans distinction sur deux immeubles différents. Ainsi on veillera à ce qu'un commerce occupant plusieurs immeubles ait une façade découpée en autant de façade qu'il y a d'immeubles. Son unité visuelle pourra être obtenue si nécessaire par l'utilisation de matériaux et de couleur homogène sur l'ensemble. Les immeubles sur la place Victor Hugo et en retour sur la rue de la Boulangerie sont avant tout intéressants d'un point de vue historique et urbain car les façades étroites sont les vestiges de l'urbanisme médiéval. Il conviendra donc de maintenir la trame urbaine et le parcellaire qui rythment le front bâti et les façades. On veillera aussi à conserver l'implantation des bâtiments en alignement sur rue. Les bâtiments qui composent ce front bâti ont été identifiés pour la plupart en niveau 2 car leurs façades ont souvent été dénaturées par des interventions successives, certains ayant même été identifiés en niveau 3, les altérations en façade étant trop lourdes. Quelque soit le niveau de recommandations, les façades devront donc faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer à minima les éléments de modénature (bandeaux, corniches et appuis de baies) quand ils ont disparu.

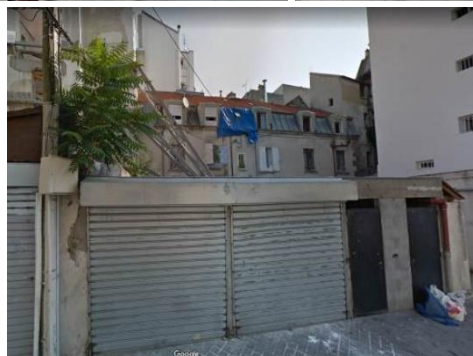
Concernant les éléments de second-œuvre sur les bâtiments identifiés en niveau 2 et 3, on veillera à homogénéiser l'ensemble de ces éléments afin d'éviter un patchwork incohérent de menuiseries, garde-corps, etc. qui nuit à la lecture générale de l'ensemble de la façade. Les persiennes en bois devront être conservées et les volets roulants extérieurs interdits car ils modifient l'aspect et les proportions de la façade.

Enfin, l'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit et la surélévation par le biais de combles brisés est interdite car inadaptée et incohérente avec les bâtiments). La mise en place de lucarnes sur les toitures à longs pans est interdite car ne correspondent pas à l'architecture de ces immeubles. Les lucarnes sont autorisées sur les combles brisés. Elles devront être positionnées dans l'axe des travées.

La surélévation des immeubles est interdite car le gabarit général de l'ensemble est cohérent. (à l'exception déjà du n°13 place Victor Hugo qui, même si il est ancien, se démarque par sa hauteur et crée un effet de chandelle).

Concernant le bâtiment identifié en niveau 1 (immeuble à l'angle des rues du Four Bécard et de la Boulangerie), l'immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante.

Concernant la salle paroissiale Saint-Denys, il conviendra de la conserver et restaurer dans ses dispositions actuelles relativement proches des dispositions d'origine, les percements de certaines baies ayant été modifiés mais ne nuisant pas à la lecture générale du bâtiment. Les surélévations et les extensions à l'avant sont interdites.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD075 SECHOIRS DE BATEAUX, LAVOIRS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 Quai du Square
<b>REF.CADASTRALES</b>	BK0101
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Implanté directement sur les berges du canal, le site se trouve sur un espace paysager de transition marqué de part et d'autre de la voie d'eau, par un tissu urbain composé d'immeubles de logements disposés autour du square de Geyter, et d'anciennes emprises industrielles en mutation (Christofle, Tréfimétaux, immeubles récent de bureaux).

Le bateau-lavoir proprement dit, qui occupait toute la longueur de l'échancrure aménagée spécifiquement sur le quai, a disparu. Seul subsiste un ensemble de trois édifices formant alignement sur le quai et composé de deux bâtiments aux volumes similaires (A et B) destinés au séchage et séparés l'un de l'autres par une construction basse à usage probable de logement (C). Un léger dénivelé crée une différence de niveaux entre les berges du canal plus basses et la rue Denfert- Rochereau plus haute.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Maison, n°149 :

- avant 1850
- Plan rectangulaire
- Rythme régulier
- R+1, 3 travées
- Volets métalliques pliants
- Toits à longs pans, tuiles plates

Immeubles, n°147 et n°149 :

- Dernier quart du XIXe siècle
- Jules Moulin, architecte ( ? )
- M.Cochard

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Avant toutes interventions sur les séchoirs des bateaux-lavoirs, il est important de définir un programme de reconversion adapté au lieu qui permette de conserver les systèmes de claire-voie caractéristiques de cette typologie de bâtiment.

De manière générale, dans le cadre de travaux de rénovation - réhabilitation, il conviendra d'étudier et de traiter l'ensemble des façades et notamment de définir précisément les percements qui peuvent être d'origine et ceux qui ont été faits ultérieurement ainsi que de lister et situer les nombreuses modifications qu'a subi le bâtiment.

Ce diagnostic architectural et technique permettra d'orienter le projet de restauration et d'accompagner la mutation du lieu en connaissant parfaitement l'architecture originelle du lieu. Concernant le bâtiment A, afin de préserver la lisibilité de la fonction d'origine de celui-ci, le système de claires voies en bois devra être conservé et valorisé. Ainsi, il est recommandé de ne pas percer directement des ouvertures dans la façade de claire-voie mais de préférer des aménagements en arrière de la façade équipés de persiennes articulées qui permettront de régler le niveau de luminosité à l'intérieur des locaux. Quant aux claires-voies, il est préconisé d'utiliser pour tout travaux de remplacement ou aménagements spécifiques de recourir à des essences de bois identiques dont celle d'origine devra être identifiée. Au RDC, il est préconisé d'harmoniser

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

les percements sur les murs gouttereaux et d'homogénéiser leur implantation (même hauteur d'allège et sur axe des travées). Des ouvertures de plain-pied peuvent être envisagées sur certaines (ou toutes les) travées à l'image de celles qui existaient autrefois (voir cartes postales anciennes / doc. 7 et 8). Si de telles dispositions étaient retenues, il pourrait être intéressant de faire des sondages pour voir si il ne reste pas des traces de ces anciennes ouvertures qui pourraient alors peut-être être ré-ouvertes. Cependant, de manière générale, il est préconisé pour les deux séchoirs de faire des sondages en façades afin de déterminer l'état des briques sous enduit et de proposer leur restauration pour restitution à nu si leur état le permet. Le cas échéant, si les façades sont enduites, on veillera à laisser les structures des bâtiments apparentes. Un travail de reprise des structures en bois devra alors être réalisé afin d'assurer la pérennité des constructions.

Pour le bâtiment B, les claires-voies n'existant plus, le bâtiment ayant subi de lourdes modifications liées à l'évolution de l'activité, deux parties pris sont envisageables dans le cadre d'une rénovation du bâtiment. Le premier consiste à restituer le système de claires-voies sur les niveaux supérieurs ce qui résoudrait de manière efficace l'homogénéisation indispensables des ouvertures, et offrirait une protection supplémentaire des façades. La seconde option se résumerait à la simple harmonisation des ouvertures, et principalement celles du 1<sup>e</sup> étage. Sans nécessairement retrouver le bandeau vitré tel qu'il figure sur le doc. 8, il est recommandé de mettre en cohérence ce niveau avec celui du dessus percé de baies hautes.

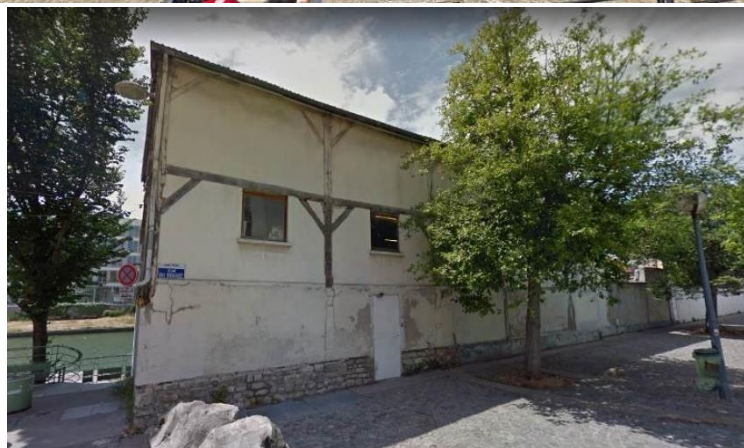
Concernant les deux séchoirs, on veillera à préserver continues, les lignes directrices majeures qui rythment les bâtiments qu'elles soient horizontales (ligne formant soubassement maçonnée et marquant le RDC, puis les sablières et entrants) ou verticales (poteaux, pôtelets et aisseliers) et à ne pas les interrompre visuellement.

Sur le bâtiment C, lourdement dénaturé, la recherche d'une nouvelle vocation à cette construction est prioritaire.

A cette occasion, on cherchera à retrouver des dispositions satisfaisantes en termes de proportions générales. Il est recommandé de supprimer les comblements des baies afin de retrouver des baies plus hautes que larges à rez-de-chaussée et de remplacer les menuiseries par des modèles adaptés (fenêtres à 2 vantaux). De manière générale, les revêtements de façade sur le quai, résultant probablement d'une volonté d'effacer les graffitis, participent à la dévalorisation de l'édifice depuis les quais. Ce petit bâtiment devra donc être traité en relation avec le mur de clôture qui ferme l'alignement jusqu'au second séchoir. Il conviendrait à cet effet, de restituer une ligne soubassement continu qui assoierait l'ensemble et un traitement en élévation du rez-de-chaussée qui ne nuise pas à la perception générale de l'ensemble (briques si existantes ? ou enduit).

Sur l'ensemble des bâtiments, les extensions et les surélévations comme l'aménagement de lucarnes au niveau des combles sont interdites.

Les liens physiques et historiques entre le séchoir et le quai devront être maintenus en conservant l'échancrure dessinée sur les berges, emplacement d'origine du bateau-lavoir pouvant recevoir une nouvelle embarcation fixe.



**STD076****LOGEMENTS SOCIAUX ET GROUPE SCOLAIRE - CITE DES COSMONAUTES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	Route de La Courneuve / Villa Monjardin / Rue Alan Sheppard
<b>REF.CADASTRALES</b>	AT: 0005-0009-0013-0014-0016-0018-0025-0027-0028-0031-0033-0034-0036-0037 / AU: 0053-0081-0082-0083-0108-0110-0111-0113-0115-0117-0118-0120-0123-0125
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi par la route de La Courneuve, à deux pas du fort de l'Est et de l'A1. Implantation des bâtiments en retrait de la route sur un terrain relativement exigu et à proximité immédiate de l'autoroute A 1. Composition dominée par le groupe scolaire mais aussi par la tour principale dont le pied forme place et « cœur » commercial à l'est tandis qu'à l'ouest dominent espaces verts et terrains de sports.

Groupe scolaire :

Composition symétrique de l'ensemble enseignement (école élémentaire des Cosmonautes à l'ouest, école maternelle des Hautes Noëllés, à l'est), le bâtiment destiné aux logements se situant au centre et sur rue. Les cours donnent, elles, sur la route de La Courneuve. Bonne insertion du groupe scolaire dans le quartier renforcée par un bel espace vert contribuant à la qualité paysagère de l'ensemble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1965-1969

Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte, Albert Michaut, architecte collaborateur

Maître d'ouvrage : OPHLM et ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaines Commune Habitat et ville de Saint-Denis

5 typologies de bâtiments de type barres et tours. Ensemble constitué de commerces et d'une ludothèque en rez-de-chaussée de la tour principale et des deux barres qui la jouxtent.

12 bâtiments, R+5 à R+15, toit terrasse

Matériaux structure constructive : Système poteaux poutres en béton.

Matériaux de façade : Panneaux de façades en béton recouvert de grès cérame blanc et jaune (entrée de la tour).

Décors :

- Polychromie de parties de bâtiments (céramique au niveau des entrées), entrées éclairées par des pavés de verre.
- Encadrements des portes d'entrée.
- Balcons (métal)

Groupe scolaire : 2 typologies de bâtiments (enseignement et logement), R+1 et R+2, toit terrasse, rythme irrégulier des façades (jeux de retrait et d'avancées, balcons et loggias), structure constructive en poteaux, béton enduit polychrome, volets métalliques, décors (encadrement des ouvertures, oculus, auvent, casquette, entrée avec arc plein cintre en béton).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, quelque soit le programme (logements ou équipement), il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat. Dans la perspective d'une réhabilitation, un diagnostic technique approfondi devra être mené. Celui-ci permettra de connaître les matériaux mis en œuvre et leurs qualités, notamment sur le plan thermique. Dans



tous les cas, tous les éléments de modénature (encadrements, balcons, auvents, soubassements, calepinage) devront être respectés. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures. De même, les coloris devront être choisis au sein d’une palette prédéfinie par les différents partenaires.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD079 USINE DE TRANSFORMATION DE METAUX (TREFIMETAUX)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	72, 88 Rue Ambroise Croizat
<b>REF.CADASTRALES</b>	BK: 0078-0079
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le site se trouve entre le canal de Saint-Denis et la ligne de chemin de fer Paris-Soisson, dans un secteur initialement entièrement voué aux logiques industrielles. La requalification en cours des anciennes emprises industrielles a introduit des opérations récentes de bureaux à ses abords immédiats. De l'autre côté du canal, mais parfaitement perceptible, s'étend le quartier de Geyter aménagé à la fin du XIXe siècle autour du square éponyme.

Le bâtiment constitue le dernier vestige de l'ancienne Compagnie Française des Métaux qui s'étendait initialement sur une grande parcelle triangulaire. Cette grande halle qui regroupait les ateliers de fonderie, de laminage et de tréfilage s'est progressivement étendue sur toute la profondeur de la parcelle, de la voie ferrée au canal.

Initialement joutée d'autres ateliers, la halle aujourd'hui reconvertie se trouve quelque peu isolée sur la parcelle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction : Dernier quart du XIXe siècle

Destination initiale : Atelier de fonderie et de laminage

Destination actuelle : Locaux d'activités et de commerces

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Laveissière ; Sirius pour la reconversion de 2009

Propriétaire actuel : Sirius

Plan trapézoïdal, halle de pleine pied, 7 à 23 travées, Toit à 2 versants

Gros œuvre : poteaux en fonte, acier laminé

Matériaux de façade : Hourdie de briques rouges sur un soubassement en pierre

Couvrement : Charpente métallique + Toiture en bac acier

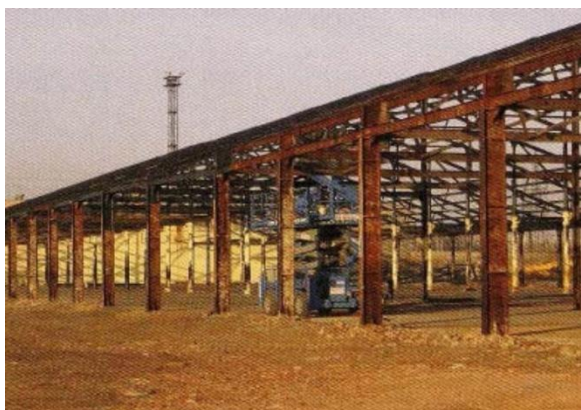
L'entreprise Laveissière qui s'installe sur place à l'origine est considérée parmi les plus grandes sociétés de transformation de métaux du pays. Fabricant des tubes, des plaques de laiton et de cuivre.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Pour maintenir la visibilité des volumes monumentaux de la halle depuis l'espace public on veillera à maintenir des espaces inconstructibles aux abords immédiats du bâtiment, reprenant ainsi les principes d'aménagements mis en œuvre lors de la récente reconversion.

La structure métallique doit être laissée apparente en façade, l'ossature maintenue dans son état d'origine. On veillera ainsi à ne pas coffrer l'ossature et conserver les dispositifs d'accrochage dont la fonction initiale non encore clairement définie relève assurément des modes opératoires de production.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD080 CENTRALES THERMIQUES (CITE DU CINEMA ET UNIVERSEINE)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	102 Rue Ampère / Quai de St Ouen / Allée de Seine
<b>REF.CADASTRALES</b>	BM: 0070-0074-0075-0076-0077-0078-0080-0081-0082-0083-0084-0085
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique                      ■ Architectural                      ■ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

En lien avec l'ensemble formée par la cité du cinéma (halle Maxwell et halle Copernic), cet ensemble industriel de près de 18ha est situé entre la Seine et le carrefour Pleyel. Il constitue une véritable enclave aux franges Ouest de la ville.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale : Production énergétique

Maître d'ouvrage : Société d'électricité de Paris puis électricité de France puis Europacorp.

Propriétaire actuel : EDF (parcelles BM53 et BQ12) / Europacorp (BM49)

Halle Maxwell (ou Centrale Saint-Denis I) : 1903

Maître d'œuvre : Nicoloni (ingénieur)

Halle principale dont l'entrée est soulignée par un escalier monumental. Dessins symétriques des façades.

RDC / 40 travées, toit à deux pentes.

Gros œuvre : Maçonnerie de briques silico-calcaires / structure métallique hourdie de briques

Matériaux de façade : briques silico-calcaires

Couvrement : charpente métallique / tuiles mécaniques

Halle Copernic (ou bâtiment administratif) :

1933 +1953 (extensions)

Maître d'œuvre : Nicoloni (ingénieur)

Plan rectangulaire, située dans l'alignement de la salle des machines composé d'un corps central et de deux ailes symétriques. Un jardin paysager est situé face à l'entrée.

R+3 / 3 à 4 travées, Toit à double croupe.

Gros œuvre : maçonnerie de briques silico-calcaires.

Matériaux de façade : briques silico-calcaires

Couvrement : charpente en bois / tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Pour la salle des machines (Halle Maxwell), afin de retrouver les éléments de décors constitutifs de la monumentalité de la halle, on veillera à restaurer scrupuleusement les dispositions d'origines à l'occasion d'une réhabilitation de la halle. La façade arrière moins ornementée bénéficiera d'un traitement analogue basé sur le travail des baies verticales ainsi que sur la dissociation de la structure et du remplissage de briques. Si la densification de l'emprise placée à l'arrière du bâtiment administratif ne perturberait pas la lisibilité du site compte-tenu du fait que cet espace était à l'origine bâti, il en est tout autre des terrains nord pour lesquels les constructions éventuelles devront maintenir la halle visible. Ainsi on veillera à limiter les hauteurs des nouveaux bâtiments au niveau de la charpente de la halle, reprenant les dispositions d'origine ou en créant des percées visuelles suffisamment larges. Pour les façades pignons avant et arrière on proscriera toute construction obstruant la lisibilité du site depuis les quais ou la rue de Seine. En ce qui concerne le bâtiment administratif, on veillera à retrouver les dispositions d'origine des décors de façade, ainsi qu'à préserver le jardin d'agrément.

**Recommandations**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD084 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1 à 15 Rue Auguste Delaune
<b>REF.CADASTRALES</b>	AH: 0004-0009-0010-0011-0012-0013-0014
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ce front bâti d'immeuble flanque l'église Saint-Denis de l'Estrée et est conçu en adéquation avec celle-ci : en termes de gabarits, de rythmes de façades et de matériaux. Son pendant nord, le groupe scolaire « Châteaudun », (actuellement Vallès Estrée) est également conçu pour ménager une place dégagée autour de l'église. Cet ensemble se situe dans un quartier de transition entre le cœur historique de la ville (dont la limite ouest est formée par le boulevard Jules Guesde) et la gare de Saint-Denis. L'implantation du bâti se caractérise par des linéaires continus.

Les sept parcelles en lanière sont situées en bordure nord d'un îlot délimité par les rues Ernest Renan, Dezobry, Auguste Delaune et le boulevard Jules Guesde. Les bâtiments remarquables, immeubles de logements, sont mitoyens et implantés à l'alignement de la voie.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble : Dernier quart du XIXe siècle

Destination initiale : Logements collectifs privés

Destination actuelle : Logements collectifs privés, hôtels

Plans carré ou rectangulaire, de R+2 à R+5, de 2 à 5 travées, Toits à longs pans

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit au ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques, zinc

Décors :

Les façades n°5, 9 et 13 présentent toujours des éléments de décor multiples : encadrements de baies, de portes, refends, frontons triangulaires au-dessus des baies, consoles sculptées, fausses clés saillantes sur les linteaux, frise de modillons, tables architecturales.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Certains immeubles composant cet ensemble urbain ont été dénaturés par des ravalements trop invasifs qui ont gommé des éléments de modénature et de décor. C'est pourquoi, il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles selon leurs niveaux de recommandations. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie y compris occultations en bois type persiennes et ferronnerie).

Les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu et de les restaurer si ils sont encore en place. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. La carte postale ancienne ci-dessous montre l'importance des éléments de modénature et de décor qui donnent aussi une cohérence d'ensemble au front bâti grâce aux lignes directrices qu'elles génèrent. La façade de

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



l'immeuble situé au n°5 est remarquablement bien préservée (très bon exemple qui peut servir de référence pour les immeubles enduits de la fin du XIXe siècle). Il est recommandé de préserver et de restaurer l'ensemble des modénatures et décors. Cependant, l'immeuble a été identifié en niveau 2 car la surélévation du comble a cassé la ligne de faitage continu du front bâti et a modifié l'aspect de la façade en intégrant des lucarnes pendantes qui ne sont pas caractéristiques de l'architecture de ces immeubles. Si un retour aux dispositions d'origine pour cet immeuble est difficilement envisageable, il conviendra pour les autres immeubles du front bâti de ne pas copier ce nouvel aménagement. L'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit qui présentent toutes un angle similaire).

La mise en place de lucarnes ou de châssis de toit devra alors se faire selon le rythme des travées sans déséquilibrer l'ensemble de la façade du bâtiment. Les lucarnes devront être dessinées sur des modèles anciens, les lucarnes pendantes étant interdites car plus qu'un modèle urbain, ce type de lucarne fait référence à de l'architecture rurale (ces lucarnes étaient souvent installés pour permettre l'engrangement des céréales dans les combles). Ici l'installation de ce type de lucarne sur l'ensemble des immeubles n'est pas cohérente.

Concernant la reprise des eaux de pluies, il conviendra de rationaliser les descentes et d'éviter que celles-ci viennent couper une façade en deux impactant alors lourdement la façade et les éléments de modénature qui la composent.

Sur les façades qui ont eu leurs ouvertures modifiées en hauteur il conviendrait soit de restituer les dispositions d'origine, soit de favoriser une intervention qui ne nuise pas à l'architecture. On veillera aussi à homogénéiser les menuiseries quand celles-ci sont hétéroclites et à proscrire les systèmes d'occultation inadaptés qui nuisent à la qualité architecturale du bâtiment (volets roulants extérieurs qui modifient les proportions des baies et cassent les rapports entre vides et pleins).

Enfin, dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre.

Concernant les pieds d'immeuble, aujourd'hui largement dénaturés, quelque soit le niveau de recommandations pour l'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante de l'immeuble selon les prescriptions générales. De manière générale, on veillera à préserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place. Si sur une façade ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer dans la continuité des bandeaux existants (voir sur la carte postale ancienne l'importance de ce bandeau filant). Il reprendra alors le profil d'un bandeau existant sur l'immeuble ou d'un autre immeuble de la même époque. Les devantures viendront alors s'amortir sur ce bandeau ce qui permettra à celles-ci, si elles sont multiples, d'avoir une hauteur équivalente sur l'ensemble de la façade. La devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. Enfin on évitera les enseignes en drapeau.





**STD085 ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX (L'UNION)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue Gaston Dourdin
<b>REF.CADASTRALES</b>	X0067
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Pourtant non loin de l'Amitié, l'Union se situe dans un environnement urbain très différent, constitué de tours de logements des années 1970 et d'un mail piétonnier qui les dessert.

L'immeuble principal est en retrait sur rue, un mur bahut surmonté d'une grille le protégeant et créant l'alignement sur rue. L'immeuble bénéficie par ailleurs d'une cour à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1902-1903

Maître d'œuvre : Georges Guyon (architecte)

Maître d'ouvrage : Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis, puis statut privé durant de nombreuses années

Propriétaire actuel : Vilogia

Plan rectangulaire, R + 5, rythme régulier des façades, Toit à 2 pentes

Gros œuvre et parement / Mise en œuvre : Meulière « rocaillée », à joint beurréC, et briques apparentes (jaunes et rouges), enduit

Gardes corps métalliques avec main courante en bois

Couvrement : Tuiles mécaniques

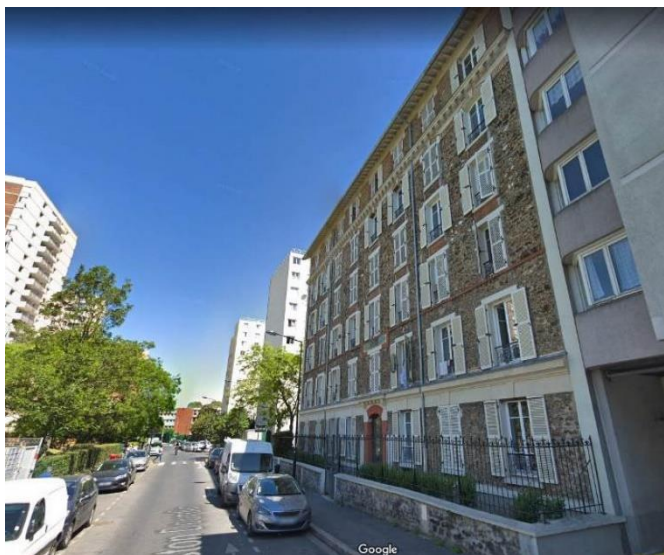
Modénature : bandeaux filants, modillons, bandeau est en brique rouge, panneau en mosaïques, cabochon, pleins de travées soulignés par des panneaux de briques rouges et jaunes, linteau, motifs alternant briques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Il est recommandé aussi de conserver et restaurer la façade arrière dans ses dispositions d'origine tout comme la clôture sur rue.

**Recommandations**

|



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD088 LA COUR D'ANGLE ET MAISON DU PETIT ENFANT DU COIN DU FEU****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	22 à 36 Rue Auguste Poullain / Rue Jean Mermoz
<b>REF.CADASTRALES</b>	X0134
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Edifices situés à proximité de l'école Victor Hugo et d'un mail piéton, d'une part, et du square A. Poullain, d'autre part, non loin de la rue Gabriel Péri et de la place du 8 mai 1945.

Vaste parcelle en angle des rues Poullain et Mermoz, investie par deux immeubles en équerre qui créent une vaste cour plantée où prennent place un petit square et la crèche. Rue Poullain, l'immeuble est en retrait grâce à un socle en partie planté. De même, rue Mermoz, la paroi ajourée met à distance la rue. Aligné sur la rue, disposé en angle de rue.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de Construction : de 1978 à 1981

Maître d'œuvre : Henri Ciriani (architecte), Sabatier Vincent et David Mangin (architectes collaborateurs) + Jacques Nicolas (crèche)

Maître d'ouvrage : SEM Le Logement Dyonisien et Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaines Commune Habitat et Ville de Saint-Denis

Plan en L pour les logements, la crèche se détachant pour former, grossièrement un carré.

SS + R + 7 (rue Poullain et angle) et SS + R + 5 rue Mermoz, RDC pour la crèche, toit terrasse

Gros œuvre : béton

Matériaux de façade : Béton blanc et béton brut mais aussi béton peint ponctuellement en bleu (parties en retrait), carrelage rouge en bandes horizontales, panneaux préfabriqués uniquement sur cour, béton systématiquement peint.

Garde corps en métal.

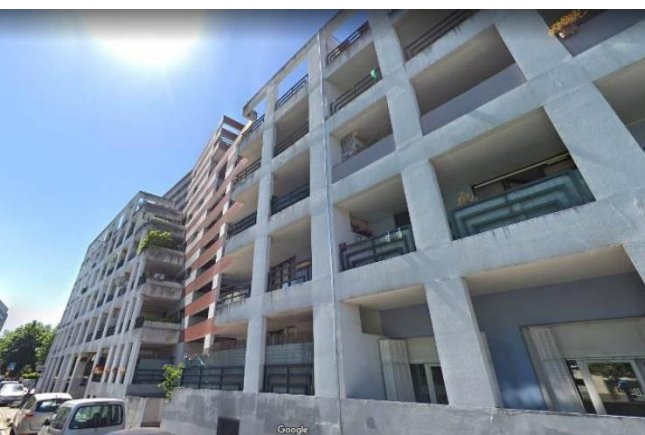
Modénature : La rue A. Poullain est marquée par des terrasses étagées formant balcons puis loggias. L'ensemble est surmonté d'une frise ajourée dans la façade, formant des losanges et des rectangles, offrant des terrasses à des logements en retrait. La vaste entrée monumentale en angle dessine un arrondi à partir du 3ème niveau. Cette articulation, en angle, avec la façade de la rue Mermoz, crée une épaisseur, une paroi ajourée, où se nichent des terrasses sur 6 niveaux. Cette résille de béton unifie l'ensemble mais forme aussi deux failles correspondant aux entrées secondaires. L'entrée de la crèche est enfin coiffée d'une casquette de béton ondulante.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

Prescriptions

Recommandations





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD090 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8, 10, 38, 40, 44 Rue Bonnevide
<b>REF.CADASTRALES</b>	V: 0016-0018-0019-0033-0034
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La rue Bonnevide est située dans un secteur de transition entre le centre-ville historique, très densément loti en majorité de logements collectifs, et les quartiers nord et est de la ville constitués de zones pavillonnaires et de grands ensembles.

Les parcelles implantées en lanière à la perpendiculaire de la voie sont de taille réduite. Les immeubles identifiés comme remarquables sont implantés de façon identique : de plan rectangulaire entre limites séparatives de parcelles et alignés sur la voie. A l'arrière, non visible depuis l'espace public, la plupart des immeubles possèdent des bâtiments bas de dépendances. Au n°40, l'immeuble est de plan différent en U : ainsi l'espace de dégagement à l'arrière est légèrement plus réduit que sur les autres parcelles. Toutes les fonds de parcelles, à l'Est, sont aujourd'hui dégagés et profitent des espaces arborés de la cité Langevin.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Premier quart du XXème siècle

Maître d'œuvre : N°4 : architecte non identifié puis CIZALETTI (architecte) pour la surélévation / N°8 : H. DEMOUGEOT (architecte) / N°40 : L. COSTE (architecte)

Maître d'ouvrage : N°4 : M. CHARMEAU puis société « La construction immobilière et industrielle » / N°8 : M. NENON / N°40 : M. LAFLEUR

Caractéristiques générales (voir détails fiches annexes) :

Rythme régulier des façades

R+2+C à R+5, 3 à 4 travées

Toits à longs pans

Briques, jeux de polychromie (ocres, jaune, beige) / ciments / moellons de gypse, meulière / zinc et tuiles métallique, (couvrement)

Garde-corps d'origine en fonte industrielle

Modénature et décors : bandeau mouluré à larmier, corniche moulurée à larmier et corniche plate, motifs feuillus, refends, céramiques, cabochons blancs, carreaux de céramique, disposition des briques en quinconce sous la forme d'un bandeau, pilastres, fronton triangulaire au-dessus des baies...

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cette rue garde la trace de mutations successives par la surélévation encore visible de nombreux immeubles. Ces modifications doivent rester lisibles (différence de matériaux sur les façades principales mais aussi sur les murs pignons).

Les immeubles remarquables situés côté pair de la rue Bonnevide, en frange du centre-ville historique, sont les bâtiments les plus hauts sur le front bâti. Il conviendra pour les bâtiments mitoyens de proposer dans le cas de constructions neuves des bâtiments d'un niveau plus bas que ceux-ci pour conserver l'émergence des pignons et mettre en exergue les façades des bâtiments remarquables.

Enfin, les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présente tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles. Ainsi chaque immeuble sera restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



**STD091 ENSEMBLE PAVILLONNAIRE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	56, 56bis, 56ter Rue Bonnevide
<b>REF.CADASTRALES</b>	V: 0011-0101-0103
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La rue Bonnevide est située dans un secteur de transition entre le centre-ville historique, très densément loti en majorité de logements collectifs, et les quartiers nord et est de la ville constitués de zones pavillonnaires et de grands ensembles. A l'est, si l'urbanisation est rare avant l'entre-deux-guerres, un vaste secteur d'habitations individuelles s'y est développé depuis cette période. Au nord des boulevards Félix Faure et Carnot, les vastes îlots ont longtemps été occupés par de l'industrie. Après-guerre ces emprises sont progressivement désaffectées et occupées, en majorité, par du logement social de grande hauteur (Cité P. Langevin et G. Péri) ou de vastes équipements notamment scolaires (école maternelle des Bas-Prés et école mixte Paul Langevin). Le contraste avec ces maisons témoigne du changement d'échelle, opéré après la seconde guerre mondiale, et qui s'est traduite par une politique d'urbanisation de plus grande ampleur tant en termes de densité sur les parcelles que de hauteur des immeubles. Le cadre environnant est enfin marqué par la présence d'une importante végétation (jardins et arbres).

Sur les trois parcelles identifiées, chacune des maisons est implantée de façon spécifique et ce, sur des parcelles aux dimensions différentes (perpendiculairement, parallèlement, à l'angle, en retrait).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

## • N°56 :

1928, maître d'œuvre M. Gabriel, maître d'ouvrage Gaston Dollat (architecte)

Plan rectangulaire, SS surélevé + R + 1 / 2 travées, rythme irrégulier des façades, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : soubassement en meulière, RDC en brique, R + 1 crépi tyrolien.

Couvrement : Tuiles mécaniques

## • N°56bis :

1936-1937, maître d'œuvre M. Lafleur, maître d'ouvrage Léon Coste (architecte)

Plan rectangulaire, SS surélevé + RDC + C, RDC + 1 (avant-corps) / 5 travées, rythme régulier des façades, Toit en débord à 2 pentes et à demi-croupe.

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : soubassement en meulière, élévation (brique ?) avec crépi tyrolien, enduit lissé pour les éléments de décor

Couvrement : Tuiles mécaniques

## • N°56ter :

1930, maître d'œuvre M. Desbruères, maître d'ouvrage Gaston Dollat (architecte)

Plan rectangulaire, SS surélevé + RDC + 1+ C / 1 à 3 travées, rythme régulier des façades, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

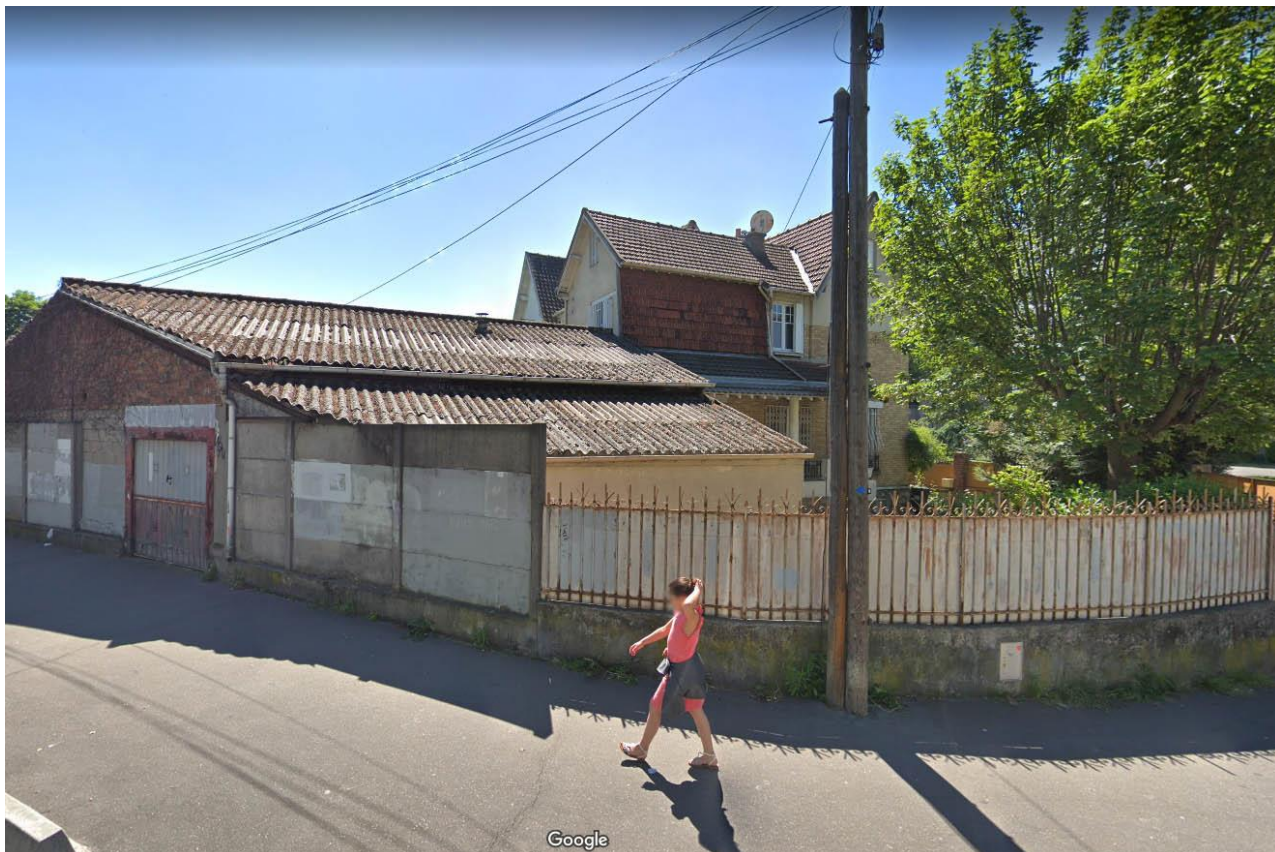
Lors du ravalement de la façade d'une maison, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il est recommandé de préserver les jeux d'enduit sur les façades et notamment sur celle du 56bis avec son faux-colombage et la bichromie quand elle existe avec la dualité entre élévation

en brique et partie enduite (comme les bandeaux ou bow-window au n°56ter). Les surélévations sont interdites car elles perturberaient la lecture des maisons. Les extensions à l'arrière des maisons sont autorisées si elles ne sont pas visibles de la rue et ne dépassent pas les lignes d'égout et de faîtage. On privilégiera un rampant de toit légèrement plus bas que l'existant afin de permettre la lisibilité de la maison d'origine. Les murs de clôture seront conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées.

#### Recommandations







**STD096 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	11, 11bis Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0015
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cette parcelle est située sur un vaste îlot compris entre la rue Ernest Renan, la rue Catulienne, la rue Moreau et le boulevard Jules Guesde, constitué à partir de la viabilisation de la rue Moreau en 1825-1827.

Cette parcelle massive de plan rectangulaire est occupée en limites est et ouest par deux immeubles de rapport occupant la largeur de la parcelle.

Le premier est aligné sur la voie et donne accès à une cour intérieure qui dessert en fond le second immeuble de même hauteur.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de

l'Ensemble : 1er quart du XXe siècle

Immeuble sur rue : Rectangulaire

Immeuble sur cour : en U à pans coupés

R+5 / 7 à 12 travées

Immeuble sur rue : Toit à longs pans

Immeuble sur cour : toit en appentis

Rythme régulier des façades

Enduit, appareillage de moellons de gypse / Brique argile rouge / Tuiles mécaniques

Aux étages supérieurs, garde-corps sont d'origine et de style Art Nouveau assagi (croisillons et feuillages).

Modénature : Bandeaux et corniches moulurée à larmier, refends, petites frises de briques vernissées vertes.

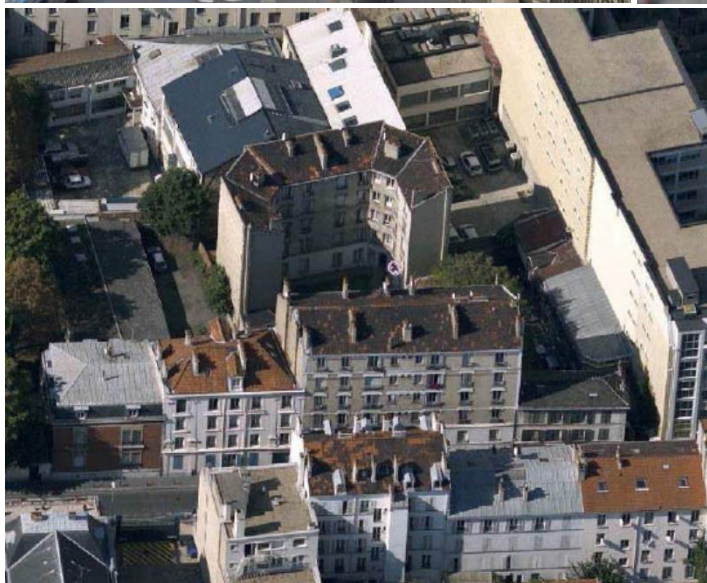
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble et son pendant sur cour formant un ensemble homogène et cohérent seront ainsi conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. On s'attachera aussi à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC.

**Recommandations**

|





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD097 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	13 Rue Catulienne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0014
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelle en longueur (initialement traversante) implantée perpendiculairement à la rue Catulienne. Cadre environnant composé, en cette première partie de la rue (partie nord), par des immeubles de rapport à R+5. Parcelle composée de deux bâtiments :

1. La maison implantée parallèlement à la rue et alignée sur elle. Un jardin est situé à l'arrière de la maison (au sud de l'atelier).
2. L'agence qui est située à l'arrière de la maison, implantée perpendiculairement à la rue, en retrait par rapport à elle et adossée sur le mur sud de l'immeuble n° 11. Dans son prolongement, se trouve l'écurie (porte cochère, lucarne de grenier à foin).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI****CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les bâtiments et la clôture seront conservés dans leurs dispositions d'origine. Les extensions ou surélévations sont interdites. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades de chaque bâtiment visibles depuis l'espace public devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Il conviendra de conserver la lisibilité des différents matériaux d'origine et de restituer les partis de décor disparus sur le modèle de ceux encore en place. On veillera à conserver la lisibilité de la hiérarchisation des façades du bâtiment sur cour (façade d'entrée très décorée et façade sur cour plus sobre) pour garder l'esprit souhaité à l'origine par l'architecte (opposition public/privé). L'homogénéisation de l'ensemble serait contradictoire avec l'histoire du bâtiment. Sur les bâtiments sur cour, il est recommandé de préserver les différentes typologies de portes et ouvertures qui caractérisent les activités de chaque bâtiment (porte charretière et lucarne passante pour les communs, « baies vitrées » pour l'agence).

La double porte de l'entrée de l'ancienne agence d'architecte devra être conservée mais il est souhaitable d'homogénéiser l'ensemble (éviter un vantail plein et l'autre vitré par exemple). Si un garde corps devait être mis en place au niveau du perron devant l'entrée de l'agence d'architecture, une attention particulière devra être portée au dessin de celui-ci. Dans tous les cas, on évitera un garde corps plein qui cachera la façade et modifiera la perception des proportions en façade.

Par ailleurs, il conviendra de conserver le sol pavé de la cour qui constitue une trace du passé et donne un caractère privatif à celle-ci.

**Recommandations**



**STD100 IMMEUBLES ET MAISONS DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	12 à 44, 5bis à 39 Rue Chaudron (ancienne impasse Chaudron)
<b>REF.CADASTRALES</b>	CS: 0007 à 0034, 0036 à 0040
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé dans un secteur qui connaît depuis quelques années de très importantes modifications, la rue Chaudron, impasse jusqu'à récemment, est une voie étroite enclavée au cœur d'un vaste îlot et bordée de petits logements étroits et peu élevés implantés sur un petit parcellaire en lanière évoquant celui d'un lotissement. Elle contraste donc avec le cadre environnant marqué aujourd'hui par la présence d'immeubles de logements ou de bureaux de grande échelle. Les bâtiments ont une implantation régulière à l'alignement de la voie ou en très léger retrait de celle-ci (pour une maison). A l'arrière, toutes les petites cours sont loties de bâtiments annexes plus ou moins anciens.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle ; premier quart du XXe siècle

Maître d'œuvre : N°15 : E. Blanchard (architecte) / indéterminé

Maître d'ouvrage : N°17 : « La Foncière » (plaque métallique apposée sur la façade) / N°27 et 29 (?) : deux pavillons réalisés pour la « Compagnie des Métaux »

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

Plans rectangulaires

De R à R + 3

De 2 à 5 travées

Toits à longs pans

Rythme régulier des façades

Brique / enduit ciment / tuiles mécaniques

Garde-corps d'origine

Corniches fine, saillante parfois moulurée / Bandeaux saillants

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

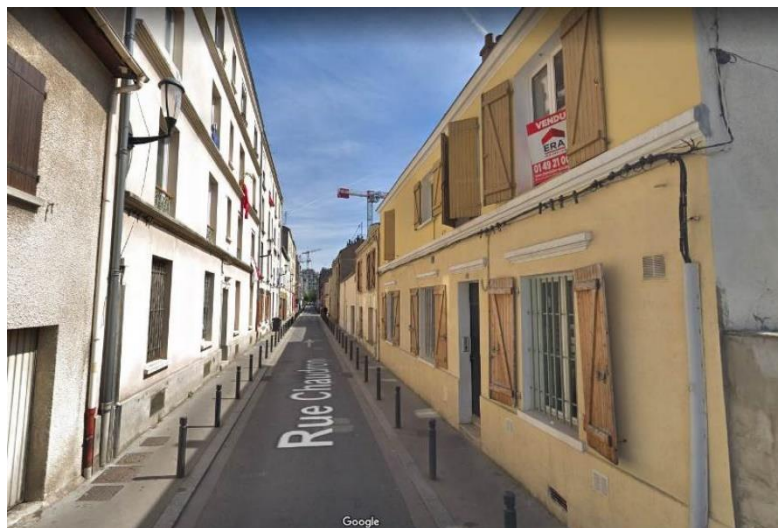
L'intérêt majeur de cet ensemble consiste, comme il l'a été indiqué précédemment, dans la destination d'origine de cette voie résidentielle qui a généré dans le tissu de la Plaine une séquence urbaine en contraste avec les grandes emprises industrielles qui caractérisent ce secteur. Il conviendra donc de maintenir la trame urbaine de cette rue et le parcellaire qui rythment le front bâti et les façades. On veillera aussi à conserver l'implantation des bâtiments en alignement sur rue. Les nouvelles constructions devront s'appuyer sur les gabarits maximums des bâtiments existants dans la rue, c'est-à-dire R + 3. L'implantation en retrait des deux bâtiments au début de la rue (n°39 et 44) devra être maintenue car cette implantation permet de marquer et de faciliter l'entrée de cette rue étroite en opposition aux vastes espaces environnants. Les bâtiments ne présentent pas d'intérêt majeur au titre de l'objet. C'est bien l'ensemble qui fait sens. Cependant, dans la mesure du possible, il conviendrait de préserver et de restaurer les immeubles en brique qui le permettent car ils sont aussi la trace ponctuelle d'une occupation des parcelles par de l'habitat ouvrier dans le secteur. Les façades sont parfois largement dénaturées. Aussi dans le cadre de travaux de restauration et / ou de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble existant devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



(menuiserie et ferronnerie) aussi ténus soient-ils. Si ces façades ne peuvent être restaurées dans leurs dispositions d'origine parce qu'elles sont aujourd'hui trop altérées, un projet architectural devra permettre de proposer des éléments de second œuvre qui accompagnent la façade existante sans nuire à celle-ci. Les surélévations pourront être autorisées si elles respectent les gabarits de la rue, le sens des toitures (mus gouttereau sur rue) et le rythme des travées des bâtiments existants. Il est recommandé dans ce cas de ne pas plagier l'architecture existante mais de proposer un projet qui, tout en étant en harmonie avec la façade existante, permette la lisibilité des différentes strates architecturales.



**STD103 EQUIPEMENT CULTUREL ASSOCIATIF****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Cristino Garcia
<b>REF.CADASTRALES</b>	CI0101
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique                      ■ Architectural                      ■ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le site se trouve au cœur du quartier, en pleine mutation, de la Petite Espagne dont il constitue la clef de voûte identitaire. Caractérisé par un tissu mixte et dense, associant habitat individuel bas, petits collectifs et implantations industrielles, le paysage mute progressivement, accueillant des opérations de logements en bandes, d'immeubles d'habitations ainsi qu'un établissement scolaire qui prendra place face au Hogar.

Les différents bâtiments sont organisés autour d'une cour. La première implantation sur le site est une chapelle reconstruite dans les années 1930 puis encore modifiée après-guerre. Face à elle se trouve le dispensaire vraisemblablement reconstruit sur les bases d'un premier bâtiment édifié en 1922. Dans la perspective de l'entrée principale du site, se trouve la salle de spectacle construite en 1924 et réaménagée à différentes reprises. Enfin, sur le flanc Est de la parcelle, a été construit un bâtiment de services, étendu récemment.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

- 1924 : salle de spectacle

- 2d quart du XXe siècle : reconstruction de la chapelle, du dispensaire et des locaux de services

Destination initiale : Patronage espagnol

Destination actuelle : Equipement culturel dédié à la communauté espagnole

Maître d'œuvre : E. Boby (architecte)

Maître d'ouvrage : Ambassade d'Espagne

Propriétaire actuel : Ambassade d'Espagne

• Chapelle :

Plan en T, RDC / 3-6 travées latérales, Toit à croupe,

Gros œuvre et matériaux : Structure en béton laissée apparente, parement de mulot

Couvrement : Fibrociment

• Dispensaire :

Plan rectangulaire, de R à R+ 1 / 2 à 5 travées, Toit à croupe et toit-terrasse

Gros œuvre : Structure indéterminée (maçonnerie ?),

Matériaux de façade : Parement de briques type « mulot », soubassement meulière sur rue, enduit tyrolien au niveau du pignon sur rue.

Couvrement : Tuiles mécaniques pour le toit à croupe et en toile bitumée pour le toit terrasse.

• Salle de spectacle :

Plan rectangulaire avec une avancée sur cour, R + 1 niveau de tribune en mezzanine / 3 à 6 travées, Toit à 2 versants

Gros œuvre et matériaux de façade : Soubassement en meulière, structure métallique hourdie de briques pleines apparentes, enduit blanc.

Couvrement : Fibrociment

• Bâtiment de service :

Plan rectangulaire, au profil en palier, RDC en avancée et étage en partie arrière / 15 travées, Toit terrasse

Gros œuvre : Structure béton

Matériaux de façade : Parement de mulot



Couvrement : Toile bitumée et bacs acier

### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

#### Prescriptions

#### Recommandations

Dans le cadre d'un projet d'aménagement du site, il est recommandé de conserver la cour d'entrée qui dessert la chapelle, la salle de spectacle et le dispensaire. Il conviendra aussi de préserver la cour arrière qui s'ouvre sur le bâtiment de service. Si des aménagements d'extension sont nécessaires, il sera privilégié pour l'implantation de nouveaux bâtiments de s'adosser à la parcelle mitoyenne CI 131. Ces nouveaux bâtiments ne devront pas alors dépasser R+1 afin de conserver les gabarits généraux des bâtiments existants sur la parcelle.

Par ailleurs, il conviendra de préserver et restaurer, outre les bâtiments identifiés, le mur de clôture de belle qualité sur la rue Cristino Garcia.

Concernant les bâtiments existants, ceux-ci ayant été lourdement dénaturés, il conviendra d'en retrouver les dispositions d'origines. Les cartes postales anciennes permettent de documenter assez précisément les édifices et donc de proposer un projet architectural et technique cohérent. Ainsi les bâtiments devront, avant toute intervention, faire l'objet d'une étude architecturale et technique qui permettra d'une part, de préciser les modifications qu'ont subi le bâtiment et leur impact sur celui-ci, et d'autre part, d'analyser les désordres en présence sur le clos et couvert mais aussi sur les éléments de second œuvre. Les extensions ne sont pas recommandées mais elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Les surélévations sont, de manière générale, interdites à l'exception du dispensaire qui pourra recevoir au niveau de la terrasse une légère surélévation (cf. ci-après). Les extensions devront aussi être respectueuses de l'harmonie d'ensemble (implantations et ouvertures autour des cours).

Pour la chapelle, on veillera prioritairement à mieux intégrer au bâtiment les édicules construits en façade sur rue, soit en les intégrant à la construction, soit en les déplaçant sur un espace moins visible.







**STD104 CENTRE HOSPITALIER DANIELLE CASANOVA****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	11 Rue Danielle Casanova
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH0121
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la Porte de Paris, le site fait partie d'un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville composée de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. L'ensemble hospitalier occupe une vaste emprise aujourd'hui relativement isolée du « cœur » de la Porte de Paris.

Les bâtiments identifiés comme remarquables sont implantés de part et d'autre de l'entrée principale du site.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Maître d'œuvre : 1875-1880 : Paul Laynaud (architecte de la ville), c.1954 : A. Lurçat (architecte) puis Georges Janvier (architecte)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Centre hospitalier de Saint-Denis

Pavillons d'entrée (administration) :

Plan rectangulaire, R + 2 / 4 travées, Toit à croupes et en batière.

Matériaux : Murs maçonnés ; meulière visible en soubassement, Tuiles mécaniques.

Décors : plaque présente dans chacun des médaillons les portraits en haut-relief des premiers médecins-chefs du nouveau centre hospitalier.

Grille et portails d'entrée :

Mur bahut de béton surmonté d'une grille métallique

Aile sur la rue Est (service de lutte contre les toxicomanies) :

Plan rectangulaire, R + 1, Toit à 2 pentes inverses avec apparence de toit terrasse.

Matériaux : Béton enduit, Zinc (couvrement)

Aile en cœur de parcelle (à l'origine pavillon pour vieillards et incurables actuels services techniques) :

Le corps central de plan rectangulaire est orienté nord-sud. Il est flanqué

de deux fois trois petits pavillons de plan rectangulaire et aux volumes

décroissants. R / 3 à 5 travées, Toits à croupes et à carène.

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : meulière en soubassement et brique dans l'élévation.

Couvrement: charpente métallique et tuiles mécaniques.

Pavillon (à l'origine pavillon pour malades, actuelle salle de détente du 3e âge dit « pavillon des Amis ») :

Plan rectangulaire, R / 4 à 9 travées, Toit à croupes

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : brique. Le soubassement du

pavillon central a été modifié par l'implantation d'une terrasse en béton.

Couvrement: charpente métallique et tuiles mécaniques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

On s'attachera à préserver le principe de symétrie du plan général même si celui-ci a été largement dénaturé. Ainsi l'axe principal formé par l'entrée joutée des deux pavillons d'entrée (A) devra être conservé lors d'un réaménagement du site ou de l'implantation de nouveaux bâtiments.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Concernant les bâtiments identifiés comme remarquables, l'ensemble des façades d'un même bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Il conviendra dans le cadre d'une étude avant travaux de se référer aux plans d'archives qui peuvent éclairer sur les dispositions d'origine et orienter un projet de restauration (notamment pour les bâtiments A, C et D voir doc.1, 2, 3 et 4 ci-dessous). Les surélévations sont interdites. Les extensions notamment sur les pavillons ne sont pas recommandées. Elles seront étudiées au cas par cas. Les modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions règlementaires (par exemple, accessibilité handicapés) sont autorisées. Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.





**STD105****ECOLE LOUISE MICHEL ET CENTE MEDICO- PSYCHO  
PEDAGOGIQUE CAMILLE CLAUDEL****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	35 Rue Danielle Casanova
<b>REF.CADASTRALES</b>	BF: 0032-0282
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelle irrégulière desservie par trois rues (D. Casanova, Simon et Le Roy des Barres).

Les trois principaux bâtiments remarquables se succèdent depuis la rue D. Casanova avec, d'une part, la loge du gardien située sur la rue D. Casanova, puis le centre médico psycho-pédagogique qui est implanté à l'arrière. Enfin, isolée sur la parcelle, l'école élémentaire est implantée parallèlement à la rue Simon et complétée par un bâtiment situé en fond de parcelle. Le centre médico psycho-pédagogique est composé de trois corps de bâtiments dont deux mitoyens : seuls l'ancienne école maternelle et un petit édifice situé en fond de cours sont considérés comme remarquables.

Ces équipements sont implantés dans un quartier à dominante pavillonnaire doté de plusieurs équipements scolaires (école maternelle Bel-Air, lycée Suger).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble :

- Vers 1910 : groupe scolaire comportant : habitation, école maternelle, école élémentaire filles et garçons.
- Années 1930 : surélévation et extension de l'école élémentaire.

Immeuble de logements.

- Années 1950 / 60 : bâtiment situé entre la loge du gardien et l'ancienne école maternelle).

Maître d'œuvre : Maître d'œuvre : Alexandre et Gaston Cailleux (architectes)

Maître d'ouvrage : Indéterminé

Groupe scolaire : ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Indéterminé

Destination initiale : Equipement scolaire et logements collectifs privés

Destination actuelle : Equipement scolaire et logements collectifs privés

• Loge du gardien :

Plan rectangulaire, R + 2 / 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériau de façade : meulière, brique vernissée verte

Couvrement : Tuiles mécaniques

• Deux bâtiments du Centre Médico Psycho-Pédagogique Camille Claudel :

Ancienne école maternelle : rectangulaire, RDC / 2 à 7 travées, toit à 2 pentes, meulière enduite ou peinte, tuiles mécaniques

Petit bâtiment fond de cour : rectangulaire, RDC / 3 travées, toit à 2 pentes, pans de bois et brique enduite, tuiles mécaniques

• Ecole élémentaire :

Plan rectangulaire, R + 2 / 20 travées, toit à double croupes, toit terrasse, Meulière et brique, tuiles mécaniques.

Petit bâtiment en fond de cour : RDC / 4 travées, toit à double croupes, toit terrasse, briques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles de la rue et d'un même bâtiment devra être étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). On veillera à conserver la lisibilité des différents matériaux sans chercher à homogénéiser par une même finition extérieure l'ensemble des façades. Par ailleurs, on conservera sur la rue Daniella Casanova les deux cheminées de la loge du gardien qui renforcent la symétrie de la façade et lui apportent un aspect élancé.

Autres Immeuble mitoyen au 37 rue Danielle Casanova :

Cet immeuble dialogue harmonieusement avec le bâtiment de la loge du gardien. Cet immeuble, bâtiment d'accompagnement, est donc intéressant à préserver en termes de gabarit et d'implantation. Dans la mesure du possible, on sera aussi attentif à conserver apparent le mur pignon en meulière de l'immeuble (début 2011 le mur pignon de l'immeuble est en cours de ravalement). Il en sera de même pour le mur de clôture situé rue Simon.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD106 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3, 4, 5, 6, 7, 11, 14, 16 Rue de la Charronnerie / 48 à 52 Boulevard Jules Guesde
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z: 0001-0002-0003-0006-0007-0008-0010-0023-0025-0102-0106
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé dans une zone de transition entre le secteur du centre-ville ancien (intra-muros, jusque dans les années 1810) et le quartier de la gare essentiellement construit dans la seconde moitié du XIXe siècle, cet ensemble hétérogène d'immeubles et maisons témoigne de cette phase historique, de transition, entre des constructions de l'époque moderne (côté impair de la rue de la Charronnerie et nord de l'îlot) et un habitat collectif structuré de la période industrielle (immeuble du 16 rue de la Charronnerie). Cette zone est aujourd'hui massivement dominée par de l'habitat collectif de gabarits et de hauteurs plus importants que ceux des bâtiments de l'époque moderne (XVe-XVIIIe).

Les bâtiments identifiés comme remarquables sont implantés en bordure de parcelles, alignés sur la voie en fronts bâtis, à l'origine continu.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

Antérieur à 1810 / Première moitié du XIXe siècle

16 rue de la Charronnerie, bâtiment Nord : 1891

Destination Initiale : Logements collectifs et individuels privés et activités artisanales

Destination actuelle : Logements collectifs privés

Maître d'œuvre sur l'ensemble : indéterminé

16 rue de la Charronnerie (bâtiment Nord) : Carpentier (architecte).

Maître d'ouvrage sur l'ensemble : indéterminé

16 rue de la Charronnerie (bâtiment Nord) : M. Raynaud

Propriétaire actuel : Indéterminé

Sur l'ensemble : Plans rectangulaires

4 rue de la Charronnerie, 50 boulevard J.Guesde : en L

Gros œuvre et matériaux de façade sur l'ensemble :

Murs maçonnés enduits au ciment.

11 rue de la Charronnerie / 48 boulevard Jules Guesde : petits moellons de gypse appareillés.

Type de couverture :

- 4, 6, 7, 9, 11 et 14 rue de la Charronnerie : toits à longs pans, toits à pans brisés

- 4 rue de la Charronnerie et 48 boulevard Jules Guesde : toits à croupe

Couverture : Tuiles mécaniques sur les toits à longs pans ; ardoises sur les brisis et zinc sur les terrassons des toits à pans brisés.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les immeubles composant cet ensemble ont été très largement dénaturés par des ravalements successifs non adaptés, par la dépose des éléments de second œuvre et enfin par un amoncellement anachronique de devantures en pieds d'immeubles.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Un relevé précis des éléments d'origine devra être fait

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



pour s'assurer de leur préservation et de leur prise en considération dans un projet de ravalement ou autre. Dans un premier temps, il conviendra de porter une attention aux rez-de-chaussée et aux devantures. En effet, celles-ci nuisent considérablement à la perception générale d'un immeuble. De manière générale sur l'ensemble des bâtiments identifiés, on s'attachera à préserver les éléments d'origine ayant été conservés à rez-dechaussée (baies, modénatures, etc.- voir chapitres qui s'y réfèrent). Ainsi l'installation de devanture devra se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. Dans le cadre de travaux de devantures, on veillera donc à conserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements, les piles maçonnées et les bandeaux encore en place entre RDC et premier étage. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-dechaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade ou sur des façades de la même époque. La devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. On évitera aussi les enseignes en drapeau.

Les façades des immeubles identifiés dans cet ensemble, même si largement dénaturés, devront faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain (voir carte postale ancienne ci-dessous – on peut voir aussi l'importance du jeu des refends en façade).

On veillera, par ailleurs, à définir des teintes de finition de parement (notamment enduit) cohérentes avec l'architecture des bâtiments.

Les éléments de second œuvre (menuiserie et ferronnerie) anciens devront être préservés et restaurés. La conservation ponctuelle d'éléments de modénature d'origine pourrait permettre par extension de penser la restitution de ceux ayant disparus. Si la restitution d'éléments anciens disparus n'est pas envisageable, il conviendra tout de même de conserver ceux encore en place et de proposer des modèles discrets dans les proportions des garde-corps existants. Ces nouveaux garde-corps seront positionnés dans l'ébrasement des baies afin de ne pas venir perturber la lecture de la façade en masquant les proportions des baies. Si tous les éléments d'une façade ont disparu, on cherchera à proposer sur une même façade des éléments homogènes en termes de forme et de couleur.

De manière générale, on s'attachera à supprimer ou à intégrer de manière satisfaisante les éléments tels que climatiseurs, antennes, enseignes de boutiques trop saillantes ou situées au-dessus des lignes de bandeaux du rez-de-chaussée qui perturbent la lecture des façades et nuisent à la qualité du paysage.

Les surélévations sur ces bâtiments ne sont pas autorisées car ce sont aussi les différences de gabarit entre bâtiments mitoyens qui caractérise cet ensemble urbain assez hétérogène en termes de forme et de hauteur.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD109 MAISONS DE VILLE ET PETITS IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7bis à 23, 22 à 28, 36 Rue de la Légion d'Honneur
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK: 0122-0123-0124 / AM: 0004 à 0009 / BH: 0055-0056 / BI0068
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située entre la Basilique et la Porte de Paris, cette rue présentant un front bâti d'immeubles et de maisons s'inscrit dans un contexte environnant similaire qui est caractéristique du développement du centre ville à la fin du XIXe siècle. Cet ensemble derrière lequel s'étend la Maison d'éducation de la Légion d'honneur est situé à proximité d'autres bâtiments ou ensembles également identifiés comme remarquable à l'instar de l'ensemble composé de l'école J. Vilar et de la médiathèque centrale.

Les bâtiments remarquables sont tous implantés à l'alignement des voies sur des parcelles irrégulières et certaines rectangulaires. Celles situées côté impair sont mitoyennes sur l'arrière avec le site de la Maison d'éducation de la Légion d'honneur.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

Dernier quart du XIXe siècle (n°7bis, 9, 15, 17, 21, 23, 26, 28, 36),

Vers les années 1930 : n°11

1903 : n°22

Destination initiale : Logements individuels et collectifs privés

Destination actuelle : Logements individuels et collectifs privés

Maître d'œuvre N°22 : E. Maupied (architecte)

N°7bis, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 26, 28,

36 : indéterminé

Maître d'ouvrage N° 22 : M. Clinard

N°7bis, 9, 11, 15, 17, 21, 23, 26, 28,

36 : indéterminé

Propriétaire actuel : Indéterminé

• N°22 rue de la Légion d'Honneur :

Plan en Trapèze, SS + R + 1 + C / 2 à 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros-œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : RDC : enduit ; élévation : brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

• N°26 et 28 rue de la Légion d'Honneur :

Plan rectangulaire, SS + R + R + 1/ 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros-œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : enduit

Couvrement : Zinc

• N°11, 7 bis, 9, 15 et 17 rue de la Légion d'Honneur :

Plan rectangulaire, SS + R + 1/ 4 à 6 travées, Toit à 2 pentes

Gros-œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : soubassement en meulière (sauf le n°11) et enduit

Couvrement : Tuiles mécaniques et zinc

• N°19, 23 et 36 et 21 rue de la Légion d'Honneur :

Plan rectangulaire et en U, De R + 2 à R + 3 / De 3 à 5 travées, Toit à 2 pentes

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Gros-œuvre : indéterminé  
 Matériaux visibles : enduit  
 Couvrement : Tuiles mécaniques et zinc

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Quelque soit la façade, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de celle-ci sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Ceux-ci seront préservés et restaurés lorsqu'ils sont d'origine ou sont en harmonie avec le bâtiment d'origine.  
 Concernant les bâtiments situés aux 11, 22, 28, les immeubles seront ainsi restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

##### Recommandations

De manière générale, afin de ne pas nuire à la cohérence d'ensemble, on veillera à préserver les gabarits des immeubles ainsi que les rythmes et proportions entre pleins et vides des façades dans les étages mais aussi à rez-de-chaussée. Dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces maisons et immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre.

Concernant les bâtiments situés 7bis, 9, 15 et 17, 26, 19, 23, 36, rue de la Légion d'honneur les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont gommé souvent les encadrements de baies mais conservé, pour la plupart, les bandeaux et corniches. Si ces derniers ont disparu, il est recommandé de les restituer. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien.

Concernant le 21 rue de la Légion d'honneur, les altérations en façade sont dues non seulement à un ravalement trop invasif, mais aussi à la perte d'un bon nombre d'éléments de second œuvre. Le bâtiment ne présente plus de grand intérêt architectural outre son gabarit, le rythme des travées et le rapport entre les pleins et les vides (baies plus hautes que larges). Cependant, ces dispositions participent à la cohérence d'ensemble. Si le bâtiment est démoli, il conviendra donc de conserver ces dispositions. Une réinterprétation de ces éléments peut être envisagée, le bâtiment projeté ne devant pas être une copie conforme du bâtiment existant. Si le bâtiment est préservé, il conviendra de mettre en valeur la façade en restituant notamment, bandeaux, corniches et appuis de baies.





**STD110 IMMEUBLE ET L'HOTEL MODERNE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	53 Rue de la Légion d'Honneur / 4bis Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH: 0100-0101
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la Porte de Paris, l'ensemble est intégré à un paysage urbain caractéristique de cette entrée de ville, composé de constructions assez composites au sein d'un tissu mixte où s'enchevêtrent immeubles sur rue et ateliers en fond de parcelle. De part et d'autre de l'ensemble sont implantés, au sud, un garage automobile, au nord, un immeuble de rapport et un ancien atelier, aujourd'hui garage automobile.

4 bis rue Gabriel Péri, la parcelle est occupée sur sa quasi-totalité par un immeuble de rapport, aligné sur la voie et formant un léger coude adapté au croisement en pâte d'oie des rues de la Légion d'Honneur et Gabriel Péri.

53 bis rue de la Légion d'Honneur, la deuxième parcelle est ouverte sur la rue par une grille de clôture à mur bahut ; formant un plan en L, la parcelle se déploie principalement à l'arrière de la première parcelle, l'immeuble y est implanté en fond à l'arrière et à l'est du premier immeuble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction : N°4 bis : 1926 / N°53 : 1933

Maître d'œuvre : N°4 bis : A.Broux (architecte) / N°53 : André Gage (architecte)

Maître d'ouvrage : M.Vincent

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

4 bis rue Gabriel Péri : plan rectangulaire

53 bis rue de la Légion d'Honneur : plan en U

R+5, 4 à 7 travées, Toit à longs pans

Rythme régulier des façades

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade/couvrement : briques (rouges), enduis et badigeons en blanc (accentuation des lignes verticales et la géométrie de la façade), garde-corps bien conservés sur de style Art Déco à deux chevrons entremêlés, contenant des fleurs stylisées, céramique, tuiles mécaniques.

Modénature et décors : Symétrie des bandeaux plats et saillants / bandeaux moulurés et à larmier / corniche moulurée à larmier / Frises superposées et des fleurettes en céramique.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Tout d'abord, une attention particulière devra être portée à la clôture qui a conservé ses dispositions d'origine.

Toutes extensions à l'avant de l'immeuble ou création d'un bâtiment annexe sont interdites car celles-ci modifieraient la perception de l'ensemble depuis la rue.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Si certains garde-corps présentent des lacunes, il s'avère important de les conserver car ils présentent un intérêt architectural et sont en cohérence avec l'ensemble des éléments de la façade. Ils devront donc être restaurés. Les bâtiments seront ainsi conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Les extensions ou surélévations sont interdites à l'exception de modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple,



accessibilité handicapés).

Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

Rue de la Légion d'Honneur, il conviendrait de remplacer les volets roulants par des systèmes d'occultation plus adaptés qui ne modifieraient pas les rapports vide/plein en façade et ne nuiraient pas à la lecture de la façade.

Rue Gabriel Péri, il conviendra de conserver le RDC dans ses dispositions actuelles (proportions et emplacements baies et devantures). Dans le cas d'un nouveau projet de devanture, on s'assurera que celle-ci ne coiffe pas les modénatures existantes et répondra aux recommandations générales.

### Recommandations



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD111 BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE PARIS VIII****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 au 8 Rue de la Liberté / 7 Avenue de Stalingrad / 28 Rue Guynemer
<b>REF.CADASTRALES</b>	C: 0070-0096-0150 / D:0003-0004-0005-0006-0024-0031-0033-0051-0052-0057-0059 / E0137
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique                      ■ Architectural                      ■ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située au nord de la ville au lieu dit le Haut des Tartes et à proximité du vélodrome, la bibliothèque universitaire est implantée sur le campus de l'université Paris VIII.

Le cadre environnant est marqué par une hétérogénéité des constructions : grands ensembles (cité Allende), tissu pavillonnaire (sud), Nationale 1 (ouest) ou encore espace peu bâtis (terminal de bus, vélodrome à l'est).

Edifié sur le campus nord de l'université, le bâtiment remarquable est situé à l'angle de l'avenue de Stalingrad et de la rue de la Liberté. Il est implanté parallèlement à l'avenue de Stalingrad sur laquelle il est aligné.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1991-1998

Destination initiale : Bibliothèque universitaire

Destination actuelle : Bibliothèque universitaire

Maître d'œuvre : Pierre Riboulet (architecte), G. Blanc, R. Sapin, A. Menase (architectes assistants) David Tremlett et l'Oulipo (artistes) pour le 1% artistique

Maître d'ouvrage : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Propriétaire actuel : Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Plan rectangulaire, SS + R + 2, Toit Terrasse

Gros œuvre : trame de poteaux en béton

Matériaux de façade : métal laqué, céramique, fresque en panneaux d'aluminium

Décor : poème mural

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** |

**Recommandations** |





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD117 POSTE, SOUS-PREFECTURE ET MAISON D'ENFANT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	59 Rue de la République / 17 Rue Emile Conroy
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI: 0070-0112-0113
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Les deux édifices remarquables sont situés en bordure, bâtiment de la Poste, et en cœur, bâtiment de la Sous-Préfecture, de l'îlot dit « Condroyer » dominé à l'origine par l'emprise de deux établissements conventuels dont seul subsiste le couvent des Ursulines.

Dans cet ensemble urbain, dominant surtout de larges espaces dégagés et plantés : le cœur de l'îlot forme essentiellement un « poumon vert » pour le centre-ville historique.

Les deux bâtiments remarquables, parallèles l'un à l'autre, sont implantés sur la même parcelle

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

## • Poste :

1913,

Maître d'œuvre : Jules puis Paul Moulin (architectes) ; réfection en 1979 par Jean-Claude Dolo (chef du service architecture de la ville).

Maître d'ouvrage : Service des postes et télégraphes de la Seine

Propriétaire actuel Poste : Société La Poste

Plan rectangulaire, R + 2 / 2 à 5 travées, Toit à pans brisés

Gros œuvre / Matériaux de façade : Brique et murs maçonnés ; béton

## • Sous-préfecture :

1860 / Maître d'œuvre : Lequeux ; restructuré par Paul Laynaud (architecte de la ville) en 1882

Maître d'ouvrage : Préfecture de la Seine

Propriétaire : Ville de Saint-Denis

Plan en T, R + 1 + C / 7 travées, Toit à combles brisés

Gros œuvre / Matériaux de façade : Murs maçonnés (bel appareillage de pierre de taille).

Couvrement : Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades de chaque bâtiment visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments seront conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposés. Les surélévations sont interdites ainsi que les extensions au droit de la façade sud de l'ancienne sous-préfecture dont la composition symétrique comme pour la Poste doit être préservée. Des modifications relatives à des aménagements favorisant les conditions réglementaires (par exemple, accessibilité handicapés) seront effectuées de préférence à l'arrière des bâtiments. Cependant celles-ci devront toujours être faites dans le respect des caractéristiques du bâtiment.

**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD118****BATIMENT D'ACCUEIL DE SALLE DE SPECTACLE, IMMEUBLES ET  
ENSEIGNES COMMERCIALES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	65, 67, 67bis Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI: 0060-0061-0093
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cette séquence de trois immeubles se situe sur le linéaire dense de la rue de la République typique de l'ensemble du centre-ville de Saint-Denis. Les immeubles se situent au nord d'un vaste îlot dit « îlot Condroyer », un des plus anciens de Saint-Denis, occupé historiquement par les couvents des Visitandines et des Ursulines. Aujourd'hui ce vaste espace non loti renferme notamment la friche de la salle de spectacle « La Kermesse » dont l'enseigne d'entrée est encore peinte sur le mur pignon du n°65.

Les bâtiments mitoyens sont alignés sur la voie. A l'arrière sur les parcelles en lanterne, des bâtiments bas annexes dont les fonctions ne sont pas déterminées.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble : 1850-1875

Destination initiale : Logements collectifs privés et commerces

Destination actuelle : Logements collectifs privés et commerces

Plan rectangulaire, R + 4 ou R + 1 + C, 3 à 6 travées, toits à longs pans / toit à croupes

Gros œuvre : indéterminé;

Matériaux de façade : Matériau visible : enduit à refends, une alternance de brique ocre rouge (en fond), enduit.

Couvrement : N°65 : tuiles mécaniques / N°67 et 67 bis : zinc. Ardoise.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place et notamment aux volets persiennés qui animent la façade de manière qualitative. Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les éléments de modénature et de décor seront ainsi restaurés et restitués quand ils ont disparu. Il conviendrait aussi de préserver et restaurer les enseignes aux n°65 et 67 bis de la rue car elles sont, d'une part, les rares vestiges d'une occupation commerciale ancienne dans les étages sur la rue de la République et, d'autre part, valorisent la façade. Ainsi il serait intéressant d'établir un diagnostic précis des éléments encore en place (état existant et état sanitaire des éléments menuisés, de leurs profils, etc.) et de proposer de restituer les éléments disparus sur le modèle de ces derniers dans le cadre d'un projet de revalorisation du pied d'immeuble et des façades commerciales. Concernant le premier étage, sur chaque immeuble, il conviendra de restituer des menuiseries en harmonie avec la façade existante. Les garde-corps qui ont disparu ou n'ont peut-être jamais existé à cet étage (du fait de leur destination commerciale), devront être d'un point de vue réglementaire (ré) installer pour permettre l'ouverture des baies. Il conviendra de ne pas les poser en applique sur la façade mais de les positionner dans l'ébrasement des baies afin qu'ils ne soient pas en saillie sur la façade et donc moins intrusifs.

Concernant, l'enseigne « Saint-Denis Kermesse Théâtre Cinéma » peinte sur le mur pignon du n°65, la disparition totale des bâtiments de ce complexe invite à protéger cette dernière enseigne témoignant d'un lieu très fréquenté de la vie culturelle dionysienne. Seul vestige avec le bâtiment d'entrée de la salle de spectacle

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



d'un équipement central de la ville, il conviendrait donc de préserver et restaurer ce mur pignon et l'enseigne qu'il reçoit. Le pavillon d'entrée pour la salle de spectacle mérite de la même façon une attention particulière. Son volume rappelle son histoire (pavillon de gardien et entrée pour la salle de spectacles) et participe, avec l'enseigne sur le mur pignon, à rappeler la mémoire des lieux. Par ailleurs, par son gabarit modeste, il marque l'entrée de l'îlot Condroyer en se démarquant du front bâti continu formé par la rue de la République. De plus, en retrait et implanté perpendiculairement à la rue, il accompagne le promeneur vers le cœur d'îlot. Ainsi outre, son intérêt historique, ce petit bâtiment par son volume modeste et en retrait met en valeur le bâtiment de la Poste et favorise l'échange avec le cœur de l'îlot Condroyer. Il est recommandé, dans un premier temps, d'établir un diagnostic architectural et technique précis sur le bâtiment et notamment sur le RDC quia subi de très lourdes altérations. Dans ce cadre, l'ensemble des façades ainsi que l'intérieur du bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Il conviendra avant restauration et nettoyage de purger tous les éléments qui nuisent à la lecture de la façade (câbles électriques, etc.).





**STD120 IMMEUBLES ET MAISONS DE VILLE SUR COUR****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	77 Rue de la République
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI0055
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble est situé au nord-ouest de l'îlot Condroyer en plein cœur du centre-ville de Saint-Denis. Occupé en cœur par quelques rares bâtiments (ancien couvent des Ursulines, sous-préfecture) l'îlot est bordé d'immeubles de logements collectifs et ponctuellement de quelques maisons en retrait de la rue, comme c'est le cas ici. Cet espace aéré constituait un poumon vert pour le centre-ville, jusqu'à l'implantation de nouveaux programmes neufs en cœur d'îlot.

La parcelle dont le plan s'élargit vers le cœur d'îlot est constituée d'un immeuble aligné sur la voie, construit entre limites séparatives de parcelle, et de trois maisons situées en cœur de parcelle desservies par des allées et entourées d'arbres. D'autres petits bâtiments annexes occupent le cœur de la parcelle et sont implantés le long des limites séparatives.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1<sup>e</sup> moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à 1900, surélévation en 1932

Maître d'œuvre : Georges Dupont (architecte de la surélévation de l'immeuble sur rue)

Maître d'ouvrage : Melle G. Savart (surélévation de l'immeuble sur rue)

Plan rectangulaire avec une tour polygonale à l'arrière, R + 5 / 5 travées, Toit à longs pans

Rythme régulier des façades

Enduit, brique, argile rouge

Tuiles mécaniques

Modénature : Bandeau saillant mouluré, corniche à larmier en forme de gradins inversés, appuis de baies saillants, droits ou formant des polygones posés sur des pointes de diamant.

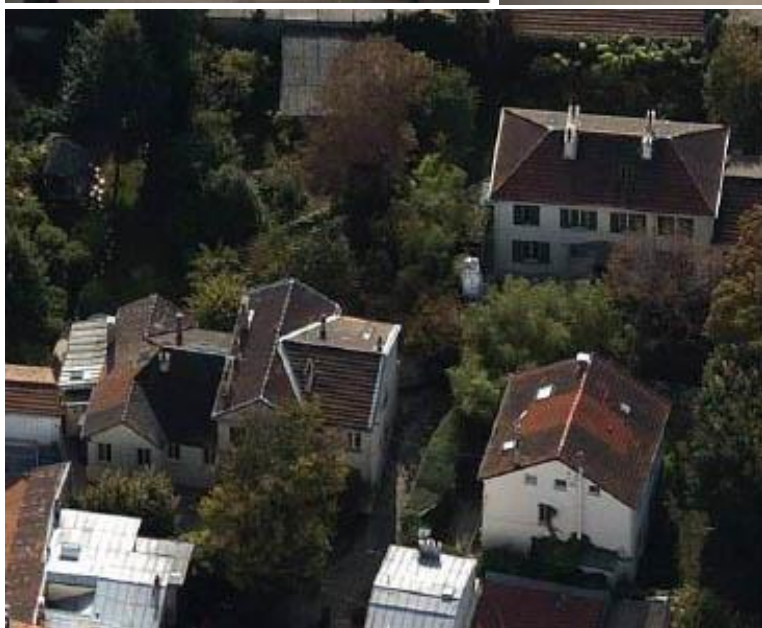
Décors : Refends, appuis saillants posés sur des consoles originales de forme triangulaire et à cannelures, frises de modillons, baies du dernier niveau couronnées par des frontons triangulaires à l'angle aigu assez original.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, il conviendra dans un premier temps, de restituer un bandeau entre le RDC et le premier étage. Ce bandeau sera dans la continuité du bandeau filant situé sous les appuis des baies du premier étage (une partie étant encore en place). Il en reprendra ainsi le profil afin de s'inscrire harmonieusement dans l'architecture de l'immeuble. Le bandeau restitué permettra de créer une ligne continue sur laquelle viendront s'amortir les devantures qui seront ainsi de même hauteur sur l'ensemble de la façade. Toute nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante en préservant, par ailleurs, la porte cochère latérale et son encadrement. Il conviendra aussi de redessiner une porte piétonne en concordance avec la façade de l'immeuble.

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD124 MAISONS DE VILLE ET PETITS IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	20 Rue de la République / 82, 82bis Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	U: 0034-0035-0036
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Les parcelles sont implantées au sud-ouest de l'îlot dit « Haguette » et situées à l'angle nord-est du carrefour des rues de la République et Gabriel Péri. Les bâtiments, peu élevés, sont dans la continuité des gabarits des immeubles de la rue Gabriel Péri situés entre la rue des Ursulines et le boulevard Carnot et datant de l'époque moderne.

La rue de la République est quand à elle dominée par des immeubles de rapport plus élevés et édifiés principalement à la fin du XIXe siècle. Ces trois parcelles, densément loties, sont caractéristiques du cœur historique de la ville.

N°82 : à l'angle des rues

N°82 bis : occupe la quasi totalité de la parcelle, mitoyen au 82.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Plans rectangulaires

R+2+C, de 5 à 9 travées

Toit à combles brisés / Toits à longs pans / Toit appentis et à demi-croupe

Tuiles mécaniques et plates / ardoises, zinc

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les deux immeubles formant cet ensemble présentent des altérations en façade dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer a minima les éléments de modénature (bandeaux) quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain (voir carte postale ancienne ci-dessous). Ainsi dans le cadre de travaux de ravalement sur un immeuble, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de secondœuvre encore en place (menuiserie et ferronnerie). Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner celle-ci en harmonie et dans le respect de la façade existante, notamment en conservant la porte cochère et son encadrement. Les devantures sur un même immeuble devront avoir la même hauteur afin de ne perturber l'équilibre de la composition.

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD126 PAVILLONS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	37, 39 Rue de Montmorency
<b>REF.CADASTRALES</b>	F: 0008-0009
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelles situées sur la rue de Montmorency et dont l'une se trouve dans l'axe de la rue Louis Larivière. De surface relativement importante (environ 17m de linéaire en façade), elles s'inscrivent dans le tissu pavillonnaire environnant qui s'est constitué à partir de la veille de la première guerre mondiale. Secteur aéré et arboré caractéristique du milieu pavillonnaire. Isolés sur leur parcelle, les pavillons disposent d'un important jardin.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Entre 1939 et 1960

Logements individuels privés

Physionomie et gabarit : Plan en L, SS + RDC + C / 2 à 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre et Matériaux de façade : Imitation pierre de taille ? ; élévation enduit ciment

Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'une maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera donc portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de secondœuvre d'origine (menuiserie et ferronnerie). Il conviendrait ainsi de conserver les fenêtres d'origine. Cependant, au cas où celles-ci devraient être remplacées, on conservera les proportions entre clair de vitrage et menuiserie ainsi que le profil des menuiseries qui donne un caractère particulier à ces maisons.

Comme il a été souligné précédemment (voir intérêts urbain, paysager et architectural), l'intérêt de cet ensemble réside aussi dans les clôtures cohérentes avec l'architecture des maisons. Aussi, les clôtures seront conservées et restaurées dans leurs dispositions d'origine. Il conviendrait, par ailleurs, dans le cadre d'un projet sur la clôture du n°37, de restituer un portail en relation avec l'ensemble (voir le n°39 de la rue qui a conservé son portail d'origine au dessin en correspondance avec celui du mur). Les surélévations sont interdites car elles perturberaient la lecture des maisons. Les extensions implantées à l'arrière des maisons sont autorisées si elles ne dépassent pas les lignes d'égout et de faitage. On privilégiera un rampant de toit légèrement plus bas que l'existant afin de permettre la lisibilité de la maison d'origine.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD129 QUATRE MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	6 Rue Denfert Rochereau
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0002
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située dans le prolongement du boulevard Jules Guesde et à proximité immédiate du canal, la rue Denfert Rochereau est composée d'un tissu mixte marqué par la présence de la gendarmerie, d'immeubles de rapport, de maisons cossues ou encore de petites activités dont plusieurs d'entre eux ont été identifiés comme remarquables dans le cadre de l'inventaire du patrimoine.

Parcelle qui est aujourd'hui composée de 4 bâtiments : 2 sont situés côté Denfert Rochereau et 2 côté canal. Maison principale, implantée en retrait par rapport à la rue Denfert Rochereau, un bâtiment aligné sur la rue Denfert Rochereau, une petite maison en fond de parcelle, alignée sur le quai du Port, une petite maison également en fond de parcelle, en retrait par rapport au quai

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle

Destination initiale : Logements individuels et collectifs ? privés

Destination actuelle : Logements individuels et collectifs ? Privés

• Maison 1 :

Plan en L, ss ? + R + 1 + C / 3 travées, toit à 2 pentes et à chevrons débordants sur rue avec croupes à l'arrière.

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : pierre

Couvrement : tuiles mécaniques

• Maison 2 :

Plan rectangulaire, ? + R + / 2 à 5 travées, toit à double croupes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit ciment

Couvrement : tuiles mécaniques

• Maison 3 :

Plan rectangulaire, SS + RDC / 3 travées, toit à 1 pente en appentis

Gros œuvre : structure apparente en bois sur poteaux, poutres et corbeaux

Matériaux de façade : enduit

Couvrement : tuiles mécaniques

• Maison 4 :

Plan rectangulaire, toit à 1 pente en appentis

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit ciment

Couvrement : tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'intérêt particulier de cette parcelle est, entre autres, d'être traversante et d'avoir un accès aussi bien côté rue (rue Denfert Rochereau) que côté canal. Cette typologie urbaine avec son double accès est relativement rare à Saint-Denis et mérite donc d'être préservée comme sur les autres parcelles environnantes dans la rue. Cette typologie implique aussi des implantations caractéristiques des bâtiments, adossés à une limite mitoyenne le centre de la parcelle étant laissée libre



pour ménager un passage direct (voir schéma ci-dessous). Ainsi toute extension ou toute création de nouveaux bâtiments ne devra en aucun cas perturber la relation physique entre canal et rue. Par ailleurs, les extensions à l'avant de la maison principale sont interdites car elles nuiraient à la lisibilité de la façade. Sur le bâtiment principal comme sur les bâtiments secondaires, les surélévations sont interdites. Concernant la maison principale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison et la clôture de grande qualité seront conservées dans leurs dispositions d'origine. Des vues sur la parcelle seront préservées et les grilles ne devront pas être occultées.

### Recommandations

Concernant le bâtiment en retour sur rue (bâtiment b), les travaux de ravalement ont lourdement dénaturé les façades. Les éléments de modénature dont on peut identifier quelques vestiges au niveau de la corniche laissant supposer que les angles étaient soulignés et que les baies avaient des encadrements moulurés. On veillera dans un premier temps à préserver la corniche haute. Dans un second temps, il est recommandé de restituer, a minima des bandeaux et si possible des encadrements de baie. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer.

Il conviendrait aussi, dans la mesure du possible, de ré-ouvrir la baie qui a été murée afin de retrouver un équilibre et des proportions satisfaisantes entre vides et pleins sur la façade sur rue.

Concernant le bâtiment qui présente une structure bois, il conviendra de préserver poteaux, poutres et corbeaux apparents et de préserver les matériaux et les éléments de second-œuvre d'origine ou supposés comme tel.

Concernant le second bâtiment donnant sur le quai du Port, il conviendra de préserver son implantation, son gabarit et son toit en appentis caractéristique des bâtiments en fond de cour. Concernant la clôture sur le canal, il serait préférable d'avoir des portails ajourés plutôt que pleins.



**STD132 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 Rue Denfert Rochereau / 13 Quai du Port
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ0003
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située dans le prolongement du boulevard Jules Guesde et à proximité immédiate du canal, la rue Denfert Rochereau est composée d'un tissu mixte marqué par la présence de la gendarmerie, d'immeubles de rapport, de maisons cossues ou encore de petites activités et dont plusieurs d'entre eux ont été identifiés comme remarquables dans le cadre de l'inventaire du patrimoine (voir fiches n°251, 201, 181, 160). Le côté impair de la rue est à dominante d'immeubles formant un front quasi continu tandis que le côté pair est davantage loti de maisons.

Parcelle traversante (rue Denfert Rochereau / quai du Port) de forme rectangulaire mais avec pan coupé coté canal. Elle est dotée de deux constructions : la maison principale alignée sur la rue Denfert Rochereau et une petite maison alignée sur le quai du Port. Elles sont toutes les deux implantées perpendiculairement à la voie avec entrée sur jardin... (voir détails sur fiche annexes).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle

Plan rectangulaire

SS ?+ R + 1 + C / 2 à 3 travées

Toit à la Mansart / Toit à 1 pente

Soubassement en meulière / Brique en élévation/ Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson / Tuiles mécaniques

Garde-corps de forme tubulaire, marquise ? / Garde-corps avec barre d'appui en bois

Modénatures : Corniche, chaînages d'angle, bandeau saillant entre RDC et R + 1, soubassement protégé par un couronnement, encadrements de baies. / corniche à larmier, linteau droit en ciment, bandeau plat, appuis de baie saillants.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Comme nous l'avons vu précédemment, l'intérêt particulier de cette parcelle est, entre autres, d'être traversante et d'avoir un accès aussi bien côté rue (rue Denfert Rochereau) que côté canal. Cette typologie urbaine avec son double accès est relativement rare à Saint-Denis et mérite donc d'être préservée comme sur les autres parcelles environnantes dans la rue. Cette typologie implique aussi des implantations caractéristiques des bâtiments, adossés à une limite mitoyenne le centre de la parcelle étant laissée libre pour ménager un passage direct (voir schéma ci-dessous). Ainsi toute extension ou toute création de nouveaux bâtiments ne devra en aucun cas perturber la relation physique entre canal et rue. Sur le bâtiment principal comme sur les bâtiments secondaires, les surélévations sont interdites.

Concernant la maison principale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). La maison sera conservée dans ses dispositions d'origine. Si la clôture est une création récente, il conviendra, dans tous les cas, de préserver les vues sur la parcelle et de ne pas occulter les grilles.

**Recommandations**

Concernant le bâtiment donnant sur le quai du Port, il conviendra de préserver son implantation, son gabarit et son toit en appentis caractéristique des bâtiments en fond de cour. Concernant la clôture sur le canal, il est recommandé de conserver un portillon ajouré plutôt que plein ainsi que la partie mur bahut surmonté d'une grille.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD135 GROUPE SOCLAIRE J. VILAR, MEDIATHEQUE SHEHERAZADE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue des Boucheries / Rue et Place de la Légion d'Honneur
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0138
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
- Architectural
- Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble de bâtiments est situé en plein cœur du centre-ville historique, en face de la Maison d'éducation de la Légion d'Honneur et au sud de la Basilique. Sur cet îlot historique, délimité par les rues de la Boulangerie, des Boucheries, de la Légion d'Honneur, se déploient sur quatre côtés plusieurs bâtiments municipaux. Au croisement entre les rues des Boucheries et de la Légion d'Honneur se situe au sud un immeuble de logements identifié comme remarquable fonctionnant d'un point de vue architectural et urbain avec le groupe scolaire situé en vis-à-vis.

Les bâtiments municipaux sont alignés sur les voies et occupent la quasitotalité du périmètre de l'îlot. En pendant, rue des Boucheries, l'immeuble de logements et la maison qui le jouxte occupent l'angle de rues et sont édifiés entre limites séparatives de parcelles. Bâtiments élevés, homogènes formant un tout structurant pour le paysage urbain.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale de l'ensemble : école, services municipaux, musée, bibliothèque, salle de réunion ; logements collectif et individuel privés

Destination actuelle de l'ensemble : école, médiathèque ; logements collectif et individuel privés

Maître d'ouvrage et propriétaire des bâtiments publics : Ville de Saint-Denis

• Îlot de bâtiments municipaux :

L'ensemble des bâtiments forme quatre ailes contiguës alignées sur la rue et refermant quasiment l'îlot. Sur l'ensemble : R+1 et R+2 / travées régulières et de composition symétrique. Gros œuvre indéterminé. Matériaux de façade : brique argile rouge ou silico-calcaire beige, pierre de taille et meulière. Toits à longs pans et à croupes aux angles des bâtiments. Couvrement : Tuiles mécaniques et zinc.

• Groupe scolaire :

1907 / Maître d'œuvre : Jules Moulin (architecte)

Services municipaux (bureau de bienfaisance, fourneaux économiques et ateliers scolaires puis musée, bibliothèque actuellement médiathèque) : 1909-1911

• Salle de réunion dite « de la Légion d'Honneur » :

1909 / Maître d'œuvre : A. et G. Cailleux (architectes), J. Nacut et E. de Bosson (entrepreneurs) ; Eugène Faivre (sculpteur) (les noms sont gravés sur l'entablement de la porte)

• Immeuble de logements et maison :

1907A.

Maître d'œuvre : Richter (architecte)

Maître d'ouvrage : M. L'Hérot

L'ensemble forme un plan en L. L'immeuble de logements, à pan coupé en angle, est prolongé à l'ouest par la maison de plan carré. Toits à longs pans. R+4 et R+1 / 7 travées. Gros œuvre : indéterminé. Matériaux visibles : brique silico-calcaire rehaussée de brique argile rouge, matériau enduit au ciment. Couvrement : Zinc.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades d'un même bâtiment visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les bâtiments et corps de

bâtiments identifiés en niveau 1 seront ainsi conservés et restaurés dans leurs dispositions d'origine ou supposées. Concernant l'immeuble, le rez-de-chaussée, lors d'un nouveau projet de devanture, devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales. Concernant le toit de la salle de réunions des bâtiments municipaux, si la restitution du dôme n'est pas envisageable, il conviendrait cependant de déposer le cylindre qui couronne l'ensemble de la rotonde et de proposer un couvrement qui entretienne une bonne relation avec le bâtiment existant. Le projet pourrait s'inspirer de la forme d'origine du couronnement et de la toiture (cf. carte postale ancienne ci-dessous) tout en la réinterprétant dans une architecture plus contemporaine marquant ainsi l'intervention ultérieure ou au contraire totalement s'effacer par le biais d'une couverture discrète. Dans tous les cas, le projet devra être dessiné au regard du bâtiment existant afin de ne pas porter atteinte à ce dernier.

### Recommandations

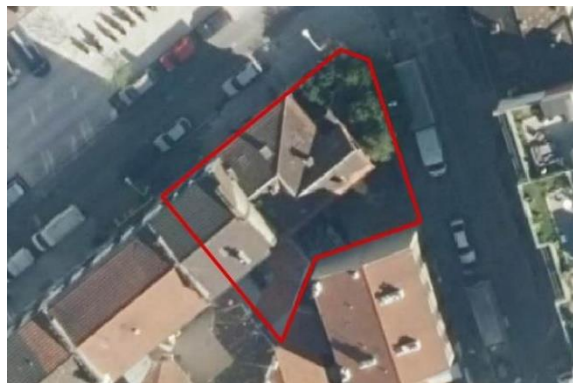






**STD143 MAISON DE VILLE ET IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1, 3 Rue Désiré Lelay
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI: 0005-0006
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelle située en angle de rues (Riant et Désiré Lelay) et implantée dans le secteur très dense du centre-ville historique et à proximité immédiate de la Place de la Résistance constituée d'un espace public central arboré et d'un front bâti quasiment continu mais caractérisé par une importante hétérogénéité des gabarits.

Maison implantée en retrait par rapport à la rue Rians et alignée sur la rue Désiré Lelay. Une petite cour arborée est située devant la maison.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1er quart du XXe siècle

Maître d'œuvre : Jules Moulin (architecte)

Maître d'ouvrage : M. Dioudonnat

Caractéristiques de la maison :

Plan en L

SS + R + 1 + C / 3 travées

Toit à deux pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : soubassement en meulière, élévation en brique, enduit ciment, céramique

Couvrement : Tuiles mécaniques.

Modénature : Corniche et chaînages d'angle en briques polychromes, balustrade, encadrements de baies moulurés avec linteaux droits à R + 1 et en arc surbaissé à RDC

Décors : Céramiques à motifs de feuilles et bogues de marronniers. œil de bœuf souligné par plusieurs rangs de briques polychromes. Piles d'angle du porche d'entrée surmontées d'un chapiteau corinthien.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

La maison et la clôture seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine. Les surélévations et les extensions sont interdites.

Dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

Dans le cas d'une rénovation, il pourrait être envisagé de retrouver l'état d'origine des baies qui ont été murées et modifiées (diminuées dans leur hauteur). On veillera aussi à retrouver une cohérence générale de la toiture en utilisant des tuiles de même couleur sur l'ensemble et en intégrant de manière plus satisfaisante, bouche d'aération et châssis de toit.

**Recommandations**

Concernant l'immeuble au 3 rue Désiré Lelay, il conviendra de conserver la lisibilité du mur en brique qui participe à la qualité du paysage urbain et valorise la maison. L'implantation à l'alignement sur rue ainsi que le gabarit servant de « mise en scène » à la maison devront aussi être préservés.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD146 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1, 2, 3 Rue Dezobry / 29 Rue Auguste Delaune
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB: 0072-0093 / AH: 0022-0159-0160
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces immeubles sont construits dans le quartier « République –Gare » conçu dès son urbanisation (voir intérêt historique) pour créer un lien entre la cœur historique de la ville et la gare. Ce « nouveau » quartier à la fin du XIXe siècle est aussi le lieu d'une urbanisation très dense principalement constituée d'immeubles de rapport assez élevés en fronts bâtis homogènes. Les cœurs d'îlots sont quant à eux occupés par des activités artisanales ou de la petite industrie. L'ensemble de ce carrefour est structurant pour le quartier.

Les quatre parcelles, des bâtiments identifiés comme remarquables, sont très contraintes du fait de leur situation en angle et forment deux ensembles triangulaires qui épousent les croisements nord-est et sud-ouest des rues Dezobry et Delaune. A l'arrière des bâtiments alignés sur la voie, de petites cours étroites.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble : Vers 1870

Destination initiale : Logements collectifs privés

Destination actuelle : Logements collectifs privés

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Indéterminé (n°29, initiale présente)

Propriétaire actuel : Indéterminé

Plans rectangulaire ou en V, 1 à 11 travées selon les façades

3 rue Dezobry : R+2

1 et 2 rue Dezobry : R+4

29 rue Auguste Delaune : R+3+C, Toits à longs pans ou à combles brisés, Zinc et ardoises sur les brisis du 29 rue Auguste Delaune

Gros œuvre : Indéterminé ou maçonnerie

Matériaux de façade : enduit, badigeon blanc, coloris.

Décors : Très riches, multiples et bien conservés sur l'ensemble des façades à l'exception du 1 rue Dezobry. Les éléments qui caractérisent ces façades sont typiques du « classicisme haussmannien » : refends, bossages, chaînes d'angles, tables architecturales, pilastres, consoles galbées et sculptées, fausses clés de linteaux saillantes. La façade du 29 rue Auguste Delaune se distingue par l'importance et le niveau de détails de son décor « sculpté » (moulé) : pilastres soignés à chapiteaux et bases composites variés, masques en haut-relief au-dessus des baies centrales, variété des consoles encadrant les baies, bossages à pointes de diamant sur les pilastres, frise de grecques, guirlandes de feuillages.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Comme nous l'avons vu précédemment, cet ensemble est intéressant tout d'abord d'un point de vue urbain. Carrefour majeur du centre ville, si trois immeubles présentent encore aujourd'hui un intérêt architectural, un quatrième immeuble situé au 1 rue Dezobry a été largement dénaturé par les ravalements successifs. Cependant, l'implantation de ce dernier ainsi que son pan coupé, son gabarit, le rythme des ouvertures et le balcon à l'angle ainsi que les garde-corps, seuls vestige d'une façade noble, méritent de lui porter un minimum d'attention. Enfin pour clore le carrefour, au 27 rue Delaune, l'immeuble et les bâtiments attenants ont été tellement modifiés qu'il ne présente absolument plus d'intérêt et bien au contraire nuit à la cohérence d'ensemble du carrefour.

Pour tous les immeubles identifiés en niveau 1, il est recommandé, dans le cadre de travaux de ravalement, d'étudier et traiter l'ensemble des façades de chaque immeuble visibles de la rue. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de secondœuvre encore en place. Les immeubles, dans les étages, seront ainsi restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Concernant les pieds d'immeuble, lors de nouveaux travaux de devanture, on veillera à insérer celles-ci harmonieusement tout en entretenant une relation cohérente avec le reste de la façade de chaque immeuble (rythme des travées). Les devantures devront être limitées à la longueur d'un immeuble et en aucun cas empiéter sans distinction sur deux immeubles différents. Par ailleurs, sur un même immeuble composé en RDC de plusieurs devantures, on veillera à ce que celles-ci aient la même hauteur afin de ne pas déséquilibrer l'ensemble de la façade. Les bandeaux entre RDC et premier étage ayant aujourd'hui, en général, disparu, il est recommandé de les restituer pour, entre autres, donner une ligne d'appui continu aux devantures et ainsi homogénéiser l'ensemble. Sur certains immeubles comme au 3 rue Dezobry, une partie du bandeau est encore existant. On s'attachera alors à reprendre sur les parties manquantes le profil du bandeau d'origine et ainsi à le poursuivre sur la longueur de la façade. Ces bandeaux filants, outre leur aspect esthétique, protègent aussi le pied d'immeuble. Concernant les portes d'entrée, on veillera à conserver les ouvertures et les menuiseries d'origine ainsi que des piédroits de part et d'autre afin de laisser une respiration visuelle autour de l'accès à l'immeuble. Les encadrements moulurés devront aussi être préservés. Sur l'immeuble du 29 rue Auguste Delaune, il conviendrait de restituer une porte menuisée à double battant symétrique, au dessin en harmonie avec la façade qui correspondrait ainsi à l'architecture de l'immeuble.

Concernant l'immeuble au 1 rue Dezobry, identifié en niveau 2, il conviendra lors de travaux de rénovation, après piochage de l'enduit existant et réfection de la maçonnerie, de retrouver une finition d'enduit satisfaisante. La carte postale ancienne pourra permettre d'alimenter un nouveau projet de façade. Ainsi il est recommandé de conserver la corniche et de restituer a minima les bandeaux disparus en se référant pour les profils des moulurations à des éléments de modénature existants sur des immeubles de la même époque. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. Dans la même optique, il est recommandé de restituer les jeux de refends qui rythment la façade et favorisent sa mise en valeur.

Concernant la parcelle correspondant au 27 rue Auguste Delaune (AH / 21), il conviendrait de structurer l'angle en proposant un bâtiment sur toute la longueur de la parcelle se raccrochant ainsi au front urbain continu des rues Auguste Delaune et Dezobry. On veillera à ce que le bâtiment à l'alignement des voies n'excède pas R+4 afin de rester dans les gabarits des immeubles sur le carrefour. L'immeuble devra être traité selon une composition classique de la façade, privilégiant un rez-de-chaussée, de préférence affecté à du commerce pour renforcer la convergence d'un point commercial, avec soubassement et dans les étages, une façade composée de baies plus hautes que larges pour faciliter le dialogue avec les immeubles en vis-à-vis.

## Recommandations



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD147 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue du Docteur Poiré
<b>REF.CADASTRALES</b>	BP: 0031-0032-0034-0035-0036-0037-0038-0039-0040-0041-0042-0043-0044-0045-0056-0057-0065-0066-0068-0069
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de maisons en bande formant, pour partie, la rue du docteur Poiré. Ces maisons sont, par ailleurs, à proximité de la tour Pleyel et de l'autoroute A86.

Maisons en retrait, avec jardinet, ou en alignement sur la rue et jardinet ou cours à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1900 à 1914 environ

Maître d'œuvre : Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants

Maître d'ouvrage : "le coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire

SS + R + 1, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Brique de terre cuite ou de "béton"

Matériaux de façade : Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté

Garde corps et linteau des portes et fenêtres, marquise, portail et grille pour les maisons en retrait

Modénature et décors : Forte affirmation des étages (fenêtres reposant sur soubassement ou sur bandeau d'étage), motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement. Polychromie.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la

maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

#### **Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...);
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...);
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

#### Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites. Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

## Recommandations





**STD148 FORT DE LA BRICHE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue du Fort de la Briche / Chemin du Fort de la Briche
<b>REF.CADASTRALES</b>	AE0065
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité immédiate d'Epinaux-sur-Seine et proche du fleuve, le site est intégré à un paysage urbain caractéristique d'entrée de ville, composée de constructions assez composites et entourées de voies routières importantes. Il intègre la voie ferrée des Chemins de fer du Nord (Carte d'Etat Major de 1835) qui préexiste au fort, formant de fait un bastion autonome, au sud des voies.

Le fort est un polygone irrégulier doté d'un seul bastion complet (nordouest) et d'un demi-bastion à l'est. Les remparts sont conservés ainsi que l'entrée principale.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale : Fort militaire avec zone nonaedificandi

Destination actuelle : Caserne des sapeurs pompiers de Paris (26ème compagnie et centre de formation des cadres)

Maître d'ouvrage : Ministère de la Guerre

Propriétaire actuel : Ministères de l'Intérieur et de la Défense

• Fort : 1841-1845

Maître d'œuvre : Général Guillaume Dode de la Brunerie (1775-1851), président du conseil des fortifications, maréchal de France à l'issue de cette mission.

Plan et physionomie : Fort bastionné de forme irrégulière doté à l'origine d'un bastion principal, au nord-ouest et d'un demi bastion à l'est. L'entrée est entourée de deux corps de garde avec pont-levis et chemin couvert, avec une poterne donnant sur les voies ferrées. Le rempart forme un U au nord de la cour central et abrite 15 casemates surmontées de traverses, un cavalier double le rempart au niveau du bastion principal où se logent les 2 magasins à poudre (de 95 m<sup>2</sup> chacun). Après 1874, le magasin situé à l'ouest fut enterré. Un dernier mur d'enceinte prend place à l'ouest, au-delà de la voie ferrée, et jusqu'à la Seine. En 1870, une guérite y a été érigée.

R + 2 pour le rempart. Voûtes maçonnées couvertes de terre.

Gros œuvre : Murs maçonnés de meulière

Matériaux de façade : Parement de meulière et pierre de taille

Historique : Le fort de la Briche témoigne des premiers ouvrages de 1831 connectant déjà la Briche à la Double-Couronne, via le Croult, suite à l'invasion de 1814. La guerre de 1870, dont témoigne la guérite en bord de Seine, constitue l'autre événement historique majeur lié au fort de la Briche, au-delà de son intérêt historique intrinsèque comme élément des fortifications de Paris.

• Caserne des pompiers : 1990-1994

Maître d'œuvre : Roland Schweitzer architecte (casernes des pompiers).

Plan et physionomie : Rectangulaire. Le bâtiment principal se combine avec d'autres bâtiments garages et locaux techniques, d'une part, réfectoire et salles de repos, d'autre part, tout en accueillant hall d'entrée en RDC et logements individuels en étage. Le second ensemble est plus simple et exclusivement

affecté au logement des familles. Les casemates et traverses ont été réaménagés à l'usage des sapeurs pompiers (salles de formation, hébergement temporaire, locaux techniques) mais dans les années 1970 / 1980.

R + 4 pour la caserne et les logements familiaux, Toit terrasse

Gros œuvre : Béton

Matériaux de façade : Briques et céramiques blanche.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Prescriptions****Recommandations**

Une partie du site étant classé en EBC, les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits. La parcelle sur laquelle se situe le mur d'enceinte à l'ouest, au-delà de la voie ferrée, et jusqu'à la Seine n'est pas intégré au classement en EBC. Cependant, il conviendrait de conserver des arbres, quand leur état le permet, car ils offrent un environnement verdoyant et permettent d'avoir un certain recul par rapport au mur. Il conviendrait cependant d'élaguer un certain nombre d'arbustes qui étouffent la construction et nuisent à sa lisibilité. La mise en valeur de cette partie du mur d'enceinte et de sa guérite d'angle devrait être faite en relation avec l'aménagement des quais de la Seine et du boulevard Foch. Par ailleurs, on veillera à conserver les fossés libres de toutes constructions, quand ils le sont encore. Il conviendrait aussi d'éviter de planter des arbres de tiges hautes afin de dégager un espace de respiration devant le fort et de permettre ainsi la perception de l'extérieur des remparts. Des vues sur le fort depuis la rue du fort de la Briche et, si possible, depuis l'avenue de la République devraient être créées (et préservées quand elles existent) pour permettre son appréhension depuis les rues avoisinantes. Le fort est un repère urbain intéressant qui mérite d'être identifié comme tel. Enfin, comme il a été souligné précédemment, le fort de la Briche est très différent du fort de l'Est en termes d'architecture. Aussi il conviendra de porter une attention particulière aux éléments caractéristiques de l'architecture militaire (par exemple, entre autres, les traverses et le cavalier). Ces éléments devront être préservés et restaurés.







**STD149****USINE DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES PUIS LOCAUX D'ACTIVITES PME****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	25 Rue du Landy
<b>REF.CADASTRALES</b>	CJ0210
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'emprise est située rue du Landy, à l'interface du secteur ayant terminé sa mue à l'Ouest et des terrains en cours de mutation à l'Est. Son environnement se caractérise par un tissu mixte et hétérogène composé d'anciennes emprises industrielles réaffectées, d'immeubles de logement du début du XXe siècle, d'habitat individuel ancien puis d'immeubles de bureaux et de logements récents. A proximité immédiate, le site jouxte une large emprise industrielle, face à lui un tissu dense de petits ateliers et de maisons, fruit de l'auto-construction, pour former un paysage relativement bas.

Composition de l'ensemble : immeuble de logements, atelier à usage de production et d'entreposage est relié avec un second atelier de fabrication, une ancienne salle des machines devenue atelier, suivi d'un bâtiment de magasins, bureaux et laboratoires construit ultérieurement avec un autre bâtiment de bureaux aménagé en retour.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction : 1er quart XXe siècle

Destination initiale : Usine de produits pharmaceutiques et logement collectif

Destination actuelle : Locaux d'activités pour PME (dont les ateliers d'objets d'arts Prométhée) et immeuble de logements collectifs occupé en RDC par un restaurant

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Chabonat (industriel, pour les ateliers)

Immeuble de logements :

Plan rectangulaire, R + 3 / 7 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit blanc, beige

Couvrement : charpente bois, zinc

Modénature et décor : Une corniche à trois fascas d'inspiration art-déco, consoles moulurées

• Atelier (1) :

Plan rectangulaire, R + 1 / travées indéterminées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Structure métallique rivetée

Matériaux de façade : Remplissage de briques recouvertes d'un enduit de ciment

Couvrement : Charpente métallique / Tuiles mécaniques

• Atelier (2) :

Plan rectangulaire, R + 3 / 7 travées, Toit à 1 pente.

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Briques recouvertes de peinture blanche

Couvrement : charpente en bois, Tuiles mécaniques

• Atelier (3) :

Plan rectangulaire, R + 4 / 3 travées, Toit terrasse

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Briques recouvertes de peinture blanche

Couvrement : Gravier sur revêtement goudronné

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

## • Atelier (4) :

Plan rectangulaire, R + 4 / 9 travées, Toit à 1 pente

Gros œuvre : indéterminé + structure métallique

Matériaux de façade : Briques recouvertes de peinture blanche

Couvrement : Bacs aciers

## • Atelier (5) :

Plan rectangulaire, R + 2 + C / 5 travées, Toit à 1 pente

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Briques recouvertes de peinture blanche

Couvrement : charpente en bois et tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Dans le cadre d'un projet d'aménagement de la parcelle, on veillera à préserver sur la rue du Landy un passage sous porche ouvert, et on proscriera toute construction sur la cour des ateliers.

Concernant les ateliers en étages sur cour, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades devra être étudié et traité pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux matériaux d'origine mis en œuvre. Si un traitement de finition unique sur l'ensemble des façades peut participer à la cohérence du site, il serait cependant intéressant d'étudier la possibilité de permettre la lisibilité des phases successives de constructions liées aux mutations des activités.

Cette approche nécessite une réflexion sur l'ensemble de l'enveloppe. Un projet architectural sur les façades pourra permettre la mise en valeur des strates successives de construction opérées sur les bâtiments. Ceux-ci pourront être dissociés par des couleurs distinctes. Une recherche chromatique sera alors nécessaire. Dans tous les cas, le maintien des huisseries métalliques sur cour du RDC, celles des baies comme celles des portes, est recommandé. Les menuiseries constitueront alors un élément structurant et cohérent pour l'ensemble.

Concernant l'atelier dans les halles en fond de parcelle, on veillera principalement à retrouver la lisibilité des caractéristiques architecturales de la construction : il s'agira principalement de conserver les volumes existants et d'affirmer la dissociation des éléments de structures de ceux de remplissage en veillant à trouver des teintes appropriées en harmonie avec celles des ateliers à étages.

Enfin, si le terrain mitoyen formé par les parcelles CJ 169, 170 et 171 devait être aménagé une réflexion globale doit être engagée au regard des bâtiments existants au 25 rue du Landy.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD151 IMMEUBLES ET MAISON DE VILLE (GARAGE)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	246, 248 Rue du Landy
<b>REF.CADASTRALES</b>	BS: 0095-0096
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble se situe le long de la rue du Landy, une des plus anciennes voies du territoire, limite entre les communes de Saint-Denis et de Saint-Ouen.

Secteur urbain aux vestiges industriels compris entre les boulevards Ornano et Anatole France.

Les parcelles plus modestes et loties d'immeubles de rapport ou de maisons ponctuent régulièrement la rue du Landy et constituent un front bâti discontinu. Groupe architectural homogène inséré dans un quartier aux physionomies hétéroclites. En face de l'ensemble, dans la partie sud de la rue, se trouve le cimetière de Saint-Ouen.

Les deux parcelles sont mitoyennes et perpendiculaires à la voie. Au 246 rue du Landy, un premier immeuble de rapport est aligné sur la voie, derrière celui-ci en fond de parcelle, un second immeuble jumeau du premier. Ces deux bâtiments formant un pendant homogène sont très proches stylistiquement de la maison, ou petite villa, située au 248 rue du Landy, implantée en retrait de la voie. Cette maison est aujourd'hui totalement insérée dans un bâtiment d'un niveau, servant de garage automobile et aligné sur la rue.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Ensemble construit en 1914.

J. Derrez ou Debrez (?) est identifié comme architecte.

• Les 2 immeubles :

plans en U, R+4, 4 travées (deux fois deux travées symétriques), brique d'argile en gros œuvre, brique d'argile et silico-calcaire en parement, bichromie, garde-corps d'origine R+1 à R+4, ajout de grilles sur les baies au RDC, volets métalliques pliants, toits longs à pans.

• La maison :

plan en T ou en L, avant corps latéral à l'est visible depuis la rue, R+1+C, 3 travées, brique d'argile en gros œuvre, brique d'argile et silico-calcaire en parement, bichromie, volets pliants PVC, toit à combles brisés, zinc et ardoise.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

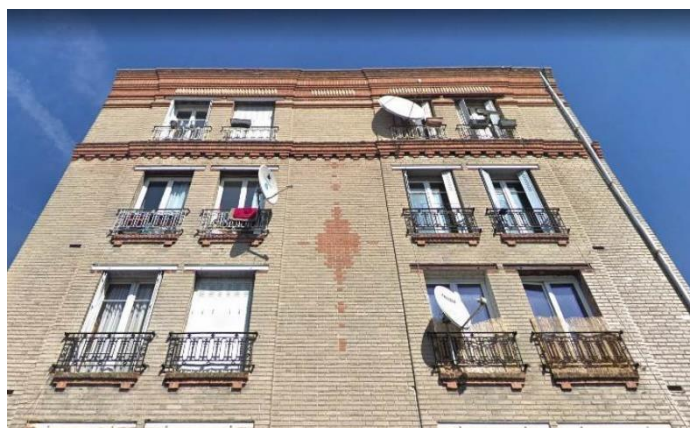
Lors d'un futur projet sur le site, il conviendrait de dégager la façade de la maison en restituant un espace libre devant celle-ci. Selon l'état de la façade, il est recommandé de restaurer le rez-de-chaussée ou de proposer un projet architectural qui entretienne une relation satisfaisante avec le premier étage. Dans ce dernier cas, on veillera à reprendre les rythmes des travées et des proportions qui ne nuisent pas à la perception générale du bâtiment. On pourra aussi s'inspirer des immeubles de logements pour retrouver une unité quant aux lignes de soubassement, appuis de baies, linteaux et bandeau intermédiaire entre le rez-de-chaussée et le premier étage. L'écriture architecturale pourra être composée d'un vocabulaire contemporain qui montrera que l'intervention est ultérieure à la création de l'immeuble. Cette proposition doit être retenue seulement si la façade du rez-de-chaussée ne présente pas un état satisfaisant lui permettant d'être restaurée. Concernant les immeubles, il est recommandé de les restaurer dans leur état d'origine et notamment de préserver l'implantation et les proportions des percements en pied d'immeuble. Chaque immeuble sera donc restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un immeuble devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



de second-œuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés. Une attention particulière sera portée à la plaque de l'architecte située sur la façade et aux murs pignons en brique. Enfin, afin de préserver l'espace devant la maison et de favoriser la continuité du front bâti, il conviendra de restituer un mur de clôture composé d'un mur bahut et surmonté d'une grille doublée si nécessaire d'une haie vive (voir fiche sur les Clôtures).



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD152 SAVONNERIE (LOCAUX VENTE-PRIVEE)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	36, 40 Rue du Landy
<b>REF.CADASTRALES</b>	CF0153
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Au cœur d'un secteur en pleine mutation, l'ancienne savonnerie figure comme un site tampon entre l'ancien quartier Cristino Garcia et le nouveau quartier du Landy duquel il est séparé par la récente avenue du Stade de France. Le premier se caractérise par un tissu dense associant industrie et logements dans des échelles plutôt réduites, le second marque par sa modernité sur les exemples du commissariat de La Plaine, du CNAM et d'opérations d'immeubles de bureaux.

Le site actuel s'étend sur deux parcelles qui initialement disjointes ont été regroupées vers 1930 pour permettre l'extension des Savonneries Réunies et l'aménagement de nouveaux ateliers. Autour d'une cour centrale ouverte sur la rue se répartissent un atelier de fabrication prolongé par un second atelier. A l'entrée du site, deux bâtiments bordent la cour sur toute sa longueur, le premier servant de bureaux, magasin et logement de gardien, le second de dépôts et bureaux.

Aujourd'hui le site forme un tout cohérent et fonctionnel devant être observé dans son ensemble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction :

1896 : première trace d'un atelier

Vers 1910 : bureaux et dépôt

1934 : bureaux, magasin, logements

1949 : atelier

Destination initiale : savonnerie

Destination actuelle : Bâtiment administratif et studios de photo de Vente privée.com

Maître d'œuvre : Albert Cotton (architecte, 1934)

AEV Architectures (architectes de la reconversion en cours)

Maître d'ouvrage : Savonneries Réunies de Boulogne et Saint-Denis.

Propriétaire actuel : Vente privée.com

• Atelier de fabrication :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 / 9 travées, Toit à 2 pentes.

Gros œuvre : Murs maçonnés en briques.

Matériaux de façade : Enduit ciment sur briques.

Couvrement : charpente en bois, tuiles mécaniques

• Atelier :

Plan carré, R + 2 / 6 travées, Série de trois sheds

Gros œuvre : Structure métallique

Matériaux de façade : Briques pleines rouges. Bardage métallique

Couvrement : charpente métallique, bacs aciers sur la pente sud du shed et polycarbonate translucide

Bâtiment (bureaux, magasins, et logements) :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 / 6 travées, toit à un pan

Gros œuvre : murs maçonnés en briques

Matériaux de façade : Brique recouvert d'un enduit lisse

Couvrement : charpente en bois, tuiles mécaniques

• Bureaux et dépôts :

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Plan rectangulaire, R + 1 / 5 travées, Toit à un pan pour le bureau / à un pan avec deux toitures en bâtière formant pignon et correspondant aux deux travées du dépôt.

Gros œuvre : Murs maçonnés en briques

Matériaux de façade : Brique recouverte d'un enduit lisse

Couvrement : Charpente en bois, tuiles mécaniques

### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

#### Prescriptions

#### Recommandations

Pour préserver l'intérêt urbain du site on veillera à la fois à ne pas obstruer sa visibilité depuis la rue par des clôtures trop opaques ou trop hautes, ainsi qu'à ne pas bâtir sur la cour. Pour la même raison, il conviendrait également de maintenir l'espace vert placé en lisière ouest du site, sur l'avenue du Stade de France, inconstructible.

De manière générale, il conviendra de continuer à conserver une homogénéité des bâtiments sur cour lors de travaux d'entretien futurs, tout en préservant les dispositions d'origine encore en place. Ainsi, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sur cour devront être étudiées et traitées pour donner une cohérence générale à l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre d'origine encore en place. Les surélévations sont interdites.

Le caractère « brutaliste » du bâtiment à étage doit être préservé. On proscriera toute forme de bardage des façades extérieures et on conservera la lisibilité de la structure métallique et du remplissage en briques.

L'éclairage fourni par les sheds, maintenu actuellement dans les fonctions actuelles du site, doit être conservé.

Tout comblement des parties vitrées est ainsi à éviter.





**STD153****GRANDS COLLECTIFS - ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET PRIVES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	3 Rue Elsa Triolet / 27 Rue des Moulins Gémeaux
<b>REF.CADASTRALES</b>	AC: 0136-0137-0139
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé à l'angle des rues Triolet et des Moulins Gémeaux, l'ensemble prend place dans un îlot dominé par le logement mais anciennement en partie industriel. Il jouxte le collège E. Triolet et le gymnase M. Bacquet à l'Est et la cité Paul Eluard à l'ouest. Alignés sur rue, les deux immeubles (deux tranches, deux statuts) possèdent chacun une cour plantée et végétalisée. Le premier, désormais en copropriété (3 et 5 rue E. Triolet), s'aligne sur la rue tandis que le second se déploie depuis la rue E. Triolet jusqu'à la rue des Moulins Gémeaux formant ainsi un angle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1991 - 1996

Maître d'œuvre : Roland Simounet architecte

Maître d'ouvrage : SEM Logement dionysien

Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat et copropriété

Plan en L mais les bâtiments sont de plan rectangulaire.

SS + R + 5 (3 – 5 rue Triolet), SS + R + 6 (rue des Moulins Gémeaux), Toit terrasse.

Gros œuvre : béton

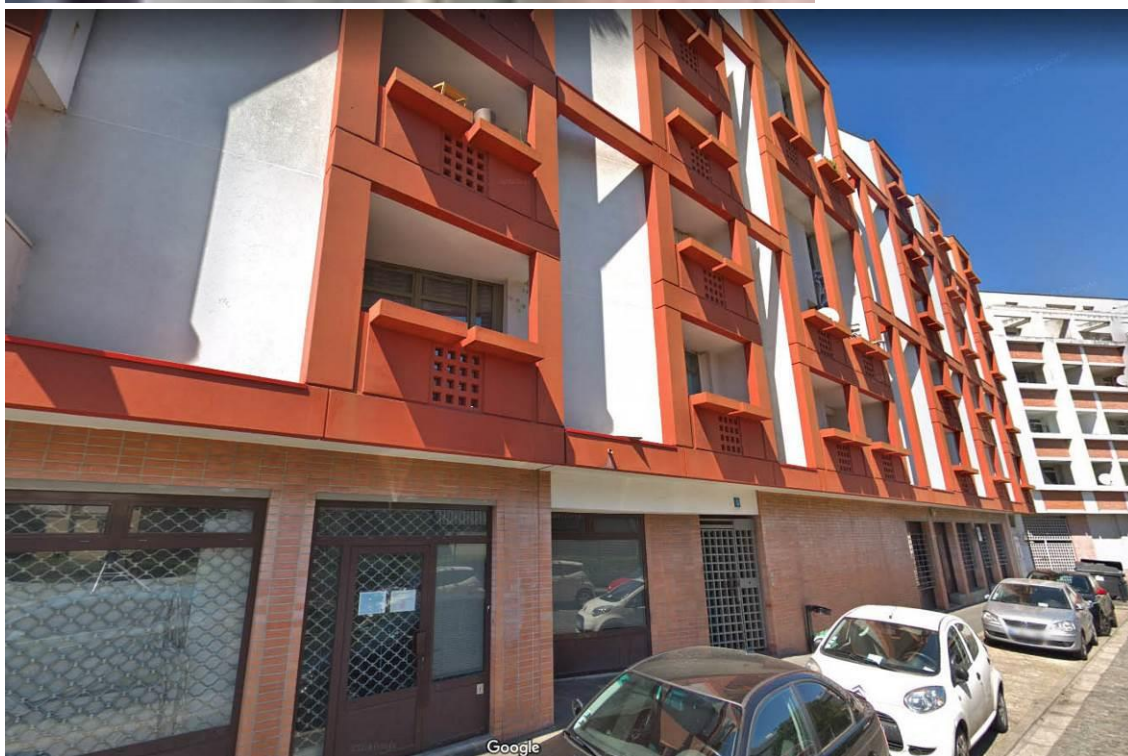
Matériaux de façade : Enduit blanc et rouge (Triolet), enduit blanc et brique (Moulins Gémeaux) en étages et terre cuite en soubassement pour les deux bâtiments.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** |

**Recommandations** |





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD161 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1, 3 Rue Ernest Renan
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI: 0003-0004
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces parcelles sont situées au sud de la rue de la République dans un secteur de transition du centre-ville vers le quartier de la gare caractérisé par un bâti très dense principalement constitué d'immeubles de rapport de la fin du XIXe siècle. La rue Ernest Renan permettait historiquement de rejoindre le canal et la gare depuis la Basilique avant que le dernier tronçon ouest de la rue de la République ne soit percé à la fin des années 1860. Les deux parcelles mitoyennes de plan rectangulaire sont peu profondes. Les deux bâtiments remarquables, immeubles de rapport, sont implantés à l'alignement des voies et occupent toute la largeur des parcelles.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

• n°1 :

1912

Destination initiale : Immeubles de logements

Destination actuelle : Immeubles de logements

Maître d'œuvre : H. Defresne (architecte) et J. Peignin (entrepreneur)

Maître d'ouvrage : M. Grison

Propriétaire actuel : Indéterminé

Plan en L, R + 5 / 6 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : briques, silico-calcaire, briques argile rouge, enduits.

Couvrement : Tuiles mécaniques et zinc

• n°3, 3bis, 5 :

2e moitié du XIXe siècle

Destination initiale : Immeubles de logements

Destination actuelle : Immeubles de logements

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Indéterminé

Propriétaire actuel : Indéterminé

Plan rectangulaire, R+4 / 7 travées, Toit à longs pans / à combles brisés

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Enduit blanc et rose

Couvrement : Tuiles mécaniques, Zinc sur les terrassons, ardoise sur les brisis

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

L'immeuble situé au 1 rue Ernest Renan sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Pour l'immeuble d'angle, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante, notamment en préservant le bandeau intermédiaire, la porte et son encadrement ainsi que les fenêtres.

**Recommandations**

L'immeuble 3-3bis et 5 rue Ernest Renan dans ses dispositions actuelles à l'exception de la couleur de parement. En effet, lors d'un nouveau ravalement, on optera pour une teinte adaptée à l'architecture de l'immeuble, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre. On s'attachera aussi pour ce dernier à conserver le pied d'immeuble et à maintenir les proportions des baies à RDC.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD163 GROUPE SCOLAIRE PIERRE SEMARD****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	2 Rue Eugène Hénaff
<b>REF.CADASTRALES</b>	A0036
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le groupe scolaire Pierre Sémard se situe entre la cité Sémard et le complexe sportif Deluane dans un environnement entièrement conçu et réalisé par André Lurçat.

Groupe scolaire situé au nord-ouest en retrait par rapport à la rue Hénaff. Les locaux d'enseignement sont réunis en un seul bâtiment situé au centre de la parcelle.

**PRESENTATION DU BÂTI - TYPOLOGIE DU BÂTI**

Date de construction : 1957-1958

Destination initiale : Groupe scolaire

Destination actuelle : Groupe scolaire

Maître d'œuvre : André Lurçat architecte, Albert Michaud architecte d'opération

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire : Ville de Saint-Denis

- Logements de fonction s'inscrivent dans un carré, R+2, maçonnerie porteuse avec des blocs de ciment pleins ou creux, présence de mosaïques en verre de Murano conçues par Jean Lurçat, toit terrasse.

- Bâtiment d'enseignement répond à un plan rectangulaire, R+1, béton armé / blocs agglomérés creux de ciment, toit terrasse.

- Pavillon situé au nord-est abritant un cabinet médical et le logement du gardien, RDC

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD166 ANCIEN PRESBYTERE DE SAINT MARCEL****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 Rue Franklin
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK0022
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble est situé au cœur d'un îlot historique du centre-ville entre les rues Emile Connoy, Franklin, Gabriel Péri et, au sud, rue du Jambon. Le plan masse de cette parcelle est identifiable sur le cadastre napoléonien et les bâtiments sont attenants aux restes de l'ancien presbytère de l'église Saint-Marcel.

Outre le passage en lui-même et la porte cochère qui le délimite sur la rue, on compte trois bâtiments remarquables dans cet ensemble. Le bâtiment principal en entrée de la parcelle est une maison située à l'alignement de la rue Franklin dont l'aile secondaire se poursuit le long à l'est du passage. Dans la continuité de cette aile, une succession de deux bâtiments forme l'ancien presbytère Saint Marcel.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Composition de l'ensemble :

Maison, plan en U / Porte cochère / Petit bâtiment bas R+1 de plan en L à avant-corps de plan carré / Bâtiment R+2 de plan rectangulaire / Bâtiment de plan en L / Passage privé.

R+2 / R+2+C / R+3, 4 à 10 travées

Rythme aléatoire des façades/ Mais impression d'ordonnance et de régularité des façades sur rue, modifications modernes.

Maçonnerie indéterminée enduite au ciment

Toits à longs pans / Tuiles mécaniques

Modénature (maison d'angle) : bandeaux intermédiaires plats saillants à chaque niveau, corniche moulurée à larmier, appuis de baies plats saillants en rez-de-chaussée, refends. Sur le passage, les bâtiments anciens n'ont que très peu conservé de modénature, des corniches et des bandeaux plats seulement.

Le bâtiment de l'ancien presbytère comprend un escalier tournant, XVIIe ou XVIIIe siècle, à volées droites et balustres carrées en poire de très belle qualité.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

La porte cochère sur rue devra être conservée dans ces dispositions actuelles, aucune grille ne devant venir fermer le passage. Concernant le passage, il conviendra de préserver les accès sur cour et le rythme aléatoire des façades, caractéristique de l'architecture moderne.

En aucun cas, on cherchera à rythmer les façades de manière régulière et à homogénéiser les baies. Les altérations en façade aujourd'hui sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sur le passage sera étudié, même si une seule partie fait l'objet de travaux. En effet, chaque façade d'immeuble a un sens au regard de l'ensemble (peut-être encore plus ici que dans d'autre ensemble car le passage clos favorise la cohérence).

Concernant les éléments rapportés en façade (boîtes aux lettres), si ceux-ci ne peuvent pas être intégrés à l'intérieur de l'immeuble, on privilégiera des structures légères, réversibles, qui ne seront pas apposées tout contre la façade comme un élément intrinsèque à l'architecture du bâtiment.

Enfin, on veillera à porter une attention particulière au traitement au sol de ce passage, aujourd'hui peu

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

satisfaisant, car il participe aussi à la qualité urbaine et paysagère de l'ensemble.  
Le bâtiment sur rue étant une réhabilitation lourde des années 2003, il conviendra de le restaurer dans ses dispositions actuelles même si celles-ci ont totalement gommé l'architecture originelle.



**STD171 ILOT - MAISONS DE VILLE ET IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	54, 58 Rue Gabriel Péri / 46, 48 Rue de la Boulangerie / 1 Rue du Jambon
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK: 0108-0109-0177-0178
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ce petit îlot du cœur historique de Saint-Denis est un des derniers témoignages conservés de l'architecture civile intra-muros de l'époque moderne. Son unité architecturale est structurante pour le paysage de cette séquence de la rue Gabriel Péri, comprise entre la rue des Ursulines et la rue de la République, dominée par un parcellaire en lanières étroites dont l'urbanisation a suivi le percement de la rue en 1724. Les façades étroites, enduites, où la modénature joue un rôle primordial, sont caractéristiques des maisons dionysiennes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles dédiées tant à l'habitat qu'au commerce.

Les bâtiments remarquables, avec la Maison des Masques inscrite à l'ISMH, occupent la quasi-totalité des trois parcelles et de l'îlot.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction :

1730-1750 : à partir de la création de la rue Gabriel Péri en 1724

La Maison des Masques aurait été bâtie un peu avant 1740

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

R + 2 + C, 2 à 7 travées, toits à longs pans et croupe à l'angle

Gros œuvre : moellons et pierres de taille

Matériaux de façade : enduit badigeon, tuiles.

Modénature et décors : partiellement conservée. Quelques bandeaux intermédiaires moulurés à larmier subsistent ainsi que les corniches. Quelques refends

Les devantures de commerce, très disparates, modifient les pieds d'immeubles et altèrent la qualité architecturale des façades.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cet îlot remarquable composé avec la Maison des Masques inscrite à l'ISMH mérite une attention particulière d'une part pour l'intérêt historique qu'il représente, d'autre part pour le caractère structurant des immeubles sur la rue Gabriel Péri et notamment à l'angle de la rue de la Boulangerie avec la façade-pignon cintrée couronnée d'une belle corniche et aux angles soulignés de refends.

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées.

Concernant le pied d'immeuble, l'installation de devanture devra se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. On veillera donc à préserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place entre RDC et premier étage. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau se situera sous le niveau de l'appui des baies du premier étage ou dans la continuité d'une partie de bandeau existant et encore en place. Il reprendra alors le profil de ce dernier ou s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade. Si sur une façade toutes les modénatures ont disparu, le profil du bandeau pourra être dessiné en reprenant celui d'un bâtiment de la même époque empruntant les mêmes caractéristiques architecturales (matériau). La devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. On évitera aussi les enseignes en drapeau.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD173 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	92, 92bis Rue Gabriel Péri / 2 Rue Jules Joffrin / 1 à 7 Rue Auguste Blanqui
<b>REF.CADASTRALES</b>	U: 0017-0018-0019-0020-0022-0023-0176
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Les bâtiments de l'ancienne Maison de Répression sont rachetés par la ville afin de construire une halle de marché « moderne ». A l'occasion de la construction de ce bâtiment, deux rues sont créées et loties, les rues A.Blanqui et J.Joffrin. Ces bâtiments fonctionnent donc historiquement comme un « tout » avec la halle du marché, ont une vocation commerçante en rez-de-chaussée et participent de l'animation des abords de la halle. Ils témoignent, comme l'ensemble des constructions en brique de la fin du XXe siècle, des techniques industrialisées employées dans la construction : la standardisation des matériaux et des rythmes de façades, du fait de leur répétition en front bâti, est ici particulièrement visible.

Les parcelles, créées à l'occasion de l'aménagement des abords du marché, sont implantées perpendiculairement à la voie et en lanière. Situé au cœur du centre-ville historique, cet ensemble est une zone de transition entre l'habitat ancien et le secteur contemporain de la « ZAC Basilique ». Le gabarit des immeubles et la densité du bâti des parcelles correspondent aux caractéristiques générales du bâti en centre-ville.

Les bâtiments remarquables, sept immeubles de rapport, sont implantés à l'alignement des voies entre limites séparatives de parcelles et mitoyens. Le bâtiment sur cour du 2 rue Jules Joffrin, également identifié comme remarquable, est implanté en fond de parcelle et parallèle à l'immeuble sur rue.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dernier quart du XIXe siècle, entre 1893, date de construction du marché, et 1900.

Maître d'œuvre : 1 rue Auguste Blanqui : A.CAILLEUX (architecte) ; A.PINARD (entrepreneur)

Maître d'ouvrage : 92 bis rue Gabriel Péri et 1 rue

Auguste Blanqui : « Assurances Mutuelles A.M. » ( ? )

Caractéristiques générales (voir détails fiches annexes) :

• 92 bis rue Gabriel Péri et 1 à 7 rue Auguste Blanqui :

- 92 bis rue Gabriel Péri : plan en L

- 1 à 7 rue Auguste Blanqui : plan rectangulaire

- R+4 / R+4+C, 5 à 13 travées

- Toits à longs pans et toit à combles brisés au 1 rue Auguste Blanqui (92 bis rue Gabriel Péri, 3 et 5 rue Auguste Blanqui : zinc / 1 et 7 rue Auguste Blanqui : tuiles mécaniques, ardoises sur le brisis au

- Rythme régulier des façades

- Briques / Appareillage pierre de taille (1 rue A. Blanqui)

- Ensemble de garde-corps d'origine en majorité conservé

- Modénature et décors : bandeaux intermédiaires / corniches moulurées et à frise / frontons triangulaires au de-ssus des baies/ Bossages travaillées en deux tons de briques (ocre et beige) / Motifs géométriques, motifs linéaires / Au 92, décors de mosaïques en bandeaux (décor de feuillage, hirondelles, rubans, fond doré) / Au 5, des bandeaux en céramiques

• 92 rue Gabriel Péri et 2 rue Jules Joffrin :

- 92 rue Gabriel Péri, plan en L / 2, rue Jules Joffrin, plan en U

- R+4 / 9 à 10 travées

- Rythme régulier des façades

- Toits à long pans (zinc / tuiles mécaniques)

- Briques - Garde-corps d'origine

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



- Modénature et décors : bandeaux moulurés, corniche de couronnement moulurée à frise, jeu de bichromie, refends, panneaux céramique polychrome.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Les immeubles composant cet ensemble urbain cohérent présentent tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des immeubles. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

Les bâtiments dans les étages seront ainsi conservés dans leurs dispositions d'origine ou supposées.

Concernant les pieds d'immeubles, quelque soit le niveau de recommandations, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante de l'immeuble selon les prescriptions générales. De manière générale, on veillera à préserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau se situera sous le niveau de l'appui des baies du premier étage ou dans la continuité d'une partie de bandeau existant et encore en place. Il reprendra alors le profil de ce dernier ou s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade. Si sur une façade toutes les modénatures ont disparu, le profil du bandeau pourra alors être dessiné en reprenant celui d'un bâtiment de la même époque empruntant les mêmes caractéristiques architecturales (matériau). Les devantures viendront s'amortir sur ce bandeau ce qui permettra à celles-ci, si elles sont multiples, d'avoir une hauteur équivalente sur l'ensemble de la façade. La devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. Enfin on évitera les enseignes en drapeau. Concernant les bâtiments identifiés en niveau 1, les immeubles seront restaurés dans les étages selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

Concernant le bâtiment identifié en niveau 2, les altérations en façade correspondent, outre le pied d'immeuble, aux modifications entreprises sur les baies qui ont été murées en partie. Il conviendrait bien évidemment de restituer les proportions des baies afin de retrouver les dispositions d'origine. Cependant si la ré-ouverture des baies n'est pas envisageable (car cela demanderait de redistribuer totalement les appartements), il est recommandé a minima d'homogénéiser l'ensemble des ouvertures réduites en taille ainsi que les menuiseries. On peut aussi proposer, si les jours ménagés dans les baies réduites ne sont pas indispensables, de murer dans leur totalité ces baies modifiées afin de ne pas déséquilibrer la façade avec un rythme non adapté et aléatoire. Dans tous les cas, on veillera aussi à trouver une teinte satisfaisante en finition d'enduit afin que celui se fonde avec le reste de la façade. Dans un souci de cohérence générale, il conviendra aussi d'homogénéiser l'ensemble des menuiseries en reprenant de préférence un modèle ancien (avec petits bois) et de supprimer les volets roulants qui modifient le rapport entre les pleins et les vides.

##### Recommandations



**STD174 IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	98, 125, 127 Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	U0001 / Z: 0071-0072
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelles situées sur des îlots anciens du centre ville.

Les bâtiments remarquables, immeubles à commerces, sont implantés en bordure de parcelles, alignés sur la voie et au croisement des voies citées ci-dessus. Ils sont mitoyens. A l'arrière de chacun des bâtiments une petite cour lotie de quelques bâtiments annexes postérieurs aux bâtiments remarquables (bâtiments de desserte et espaces de stockage utilisés par les commerçants).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : Entre 1724 et 1810

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

Plan :

N°98 : en L

N°125 : rectangulaire.

N°127 : en L : petite aile en retour sur le boulevard Carnot avec avantcorps d'une travée saillant sur la voie.

SS + R + 2 + C / 5 à 9 travées, Toit à croupes et à longs pans

Rythme régulier des façades

Gros œuvre et parement / Mise en œuvre : Murs maçonnés et enduits au plâtre (?) ou au ciment ; pierre de taille en modénature, tuiles mécaniques

Garde corps en fonte sur chacune des baies (anciens et récents)

Modénature : haute corniche moulurée à larmier, bandeaux intermédiaires plats, pilastres plats entre les baies, balcon arrondi, large et saillant, consoles d'appui arrondies.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les immeubles « en pouce » composant cet ensemble urbain marquent l'entrée vers la rue Gabriel Péri. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades de chaque immeuble sera étudié et traité. Le traitement de la finition de parement, notamment la teinte, se fera en harmonie avec l'immeuble en vis-à-vis. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre encore en place (menuiserie et ferronnerie). L'immeuble du 125-127 rue Gabriel Péri sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées et celui du 98 dans ses dispositions actuelles, à l'exception des devantures qui pourront être soumises à de nouveaux projets. Ces dernières devront, dans tous les cas, être toujours dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante. En ce sens, il est recommandé, de mettre en valeur l'encadrement de la porte du n°125 (porte ancienne menuisée) car elle participe de la cohérence du pied d'immeuble. Les portes d'entrée aux n°98 et n°127 ont été très largement modifiées. Dans le cadre d'une éventuelle restitution, celle du n°125 pourra servir de référence et de modèle.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD175 DISTILLERIE PUIS PETIT IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	113 Rue Gabriel Péri / 16 Rue Fontaine
<b>REF.CADASTRALES</b>	Z: 0116-0117
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'établissement est implanté sur deux parcelles qui s'étirent de la rue Gabriel Péri à la rue Fontaine. Placé au cœur du centre historique, face au marché, le paysage environnant se caractérise par une sédimentation de constructions des XVIIIe et XIXe siècles ayant été pour la plupart lourdement remaniées. Une des caractéristiques du secteur est une forte occupation du cœur d'îlot par des constructions secondaires (ateliers, dépôts etc.), vestiges des activités anciennes en centre-ville. La distillerie Remeuf sans être un cas isolé est le plus représentatif sur le secteur.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination initiale : Immeubles de logements et bâtiments liés à la distillerie

Destination actuelle Immeubles de logements, dépôt et locaux commerciaux

Maître d'œuvre : Attribué à Henri Demougeot (architecte de la rénovation du bâtiment de logements)

Maître d'ouvrage : Alfred Remeuf (gérant de la distillerie)

Propriétaire actuel : Indéterminé

Bâtiment de logements :

1e moitié du XIXe siècle / 1e moitié du XXe siècle : rénovation

Plan rectangulaire, SS + R + 3 / 5 travées, toit à deux pentes

Gros œuvre : Murs maçonnés

Parement / remplissage : Enduit de ciment et mignonette lavée

Couvrement : Charpente en bois, tuiles mécaniques

• Ateliers de distillation :

2e moitié du XIXe siècle

Plan rectangulaire, R + 1 / 3 travées, Toit en appentis

Gros œuvre : Structure bois

Matériaux de façade : indéterminé, enduit ciment

Couvrement : charpente de bois et zinc

• Ateliers d'embarillage :

2e moitié du XIXe siècle

Plan rectangulaire, R + 1 / 5 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Piliers en maçonnerie de briques

Matériaux de façade : Briques et enduit ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

Bâtiment de stockage, d'embarillage ou de services :

2e moitié du XIXe siècle

Plan rectangulaire, SS + R + 1 + C / 6 travées, Toit à la Mansart

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade : enduit de ciment

Couvrement : Zinc

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Prescriptions**

Pour le bâtiment aligné sur la rue Gabriel Péri, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade visible depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures. Concernant le pied d'immeuble, on veillera à limiter l'emprise des enseignes commerciales sur la façade car aujourd'hui elle déséquilibre la composition et de manière générale déqualifie totalement l'édifice. Des mesures devraient être prises dès maintenant afin d'abaisser la hauteur des enseignes pour libérer les ouvertures du 1<sup>e</sup> étage ainsi que de restituer l'enduit de mignonnettes recouvert ici d'une peinture rouge. Dans le cadre de nouveaux projets de devanture, une attention particulière sera portée au pied d'immeuble. Les devantures de boutique ne doivent pas masquer l'encadrement de la porte d'entrée. Elles doivent se situer sous le bandeau mouluré entre RDC et premier étage encore en place. Il conviendrait donc de restituer ce bandeau sur tout le linéaire de la façade selon le profil du bandeau encore existant. Par rapport à la composition de la façade il serait souhaitable d'avoir des devantures symétriques de part et d'autre de la travée centrale, avec une même hauteur et une même composition dans le rapport des pleins et des vides. Ainsi, les devantures devront être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante.

**Recommandations**

A l'instar d'autres établissements dont les bâtiments n'ont conservé de leur physionomie d'origine que leur emprise, les recommandations reposent principalement ici sur le maintien des implantations qui assure une permanence dans la lisibilité de l'organisation de l'activité autour d'une cour pavée. Ainsi, dans le cadre d'un réaménagement des terrains, il est préalablement recommandé d'effectuer quelques recherches et diagnostics afin d'identifier, d'une part, d'éventuelles traces complémentaires d'équipements liés à l'activité (chaudière, four, alambics, rails, socle de cheminée etc..) et, d'autre part, d'évaluer l'état sanitaire les bâtiments et ateliers d'embarillage des alcools et de stockage, de services. Si le diagnostic architectural et technique montre que les bâtiments et ateliers d'embarillage des alcools et de stockage, de services sont dans un état sanitaire satisfaisant, il est recommandé de les réhabiliter en respectant au mieux les dispositions d'origine. Pour le bâtiment E, il s'agit de piquer les enduits des façades afin de retrouver les briques de parement, puis de recréer un RDC à partir des travées existantes. Sur le principe du dessin d'origine, un soubassement de briques surmonté de grandes baies vitrées à arcs segmentaires seraient à mettre en œuvre. Ce bâtiment pourrait être étendu en partie arrière par une réalisation contemporaine dans le respect des gabarits en R+3.



**STD177 IMMEUBLES DE LOGEMENTS SOCIAUX (LE FOYER)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	137bis Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	X0050
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La parcelle se situe rue Gabriel Péri entre une série de maisons à R + 2 et une tour en retrait de 14 étages, situé face au square G. Péri, l'ensemble jouxte le mail jardin Les Dionysiens.

Le premier immeuble est aligné sur la rue Gabriel Péri. Une cour assez grande (150 m<sup>2</sup>) permet d'accéder à un second immeuble qui donne également sur une petite cour.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de Construction : 1897-1899

Maître d'œuvre : Georges Guyon (architecte)

Maître d'ouvrage : Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Arcade / Antin Résidences

Plan rectangulaire, SS + R + 5, Rythme régulier, Toit à 2 pentes

Gros œuvre et parement : Alternance de briques rouges et jaunes de Sarcelles, meulière enduite (mélange « sable et mortier coloré »), enduit, bois

Couvrement : tuiles mécaniques

Modénature : bandeaux filants enduits auxquels s'ajoute un motif simple de briques encadrant les baies ; panneau de mosaïques offert par la maison Guilbert-Martin, indiquant le nom et le propriétaire de l'immeuble et encadré

de stuc, prend place au centre de la façade ; frise de briques, clefs de tirants ; motif de briques alternant briques jaunes et rouges (encadrement des baies). Les autres façades sont beaucoup plus simples : une seule couleur de brique deux bandeaux enduits excepté pour la façade sur cour du bâtiment sur cour.

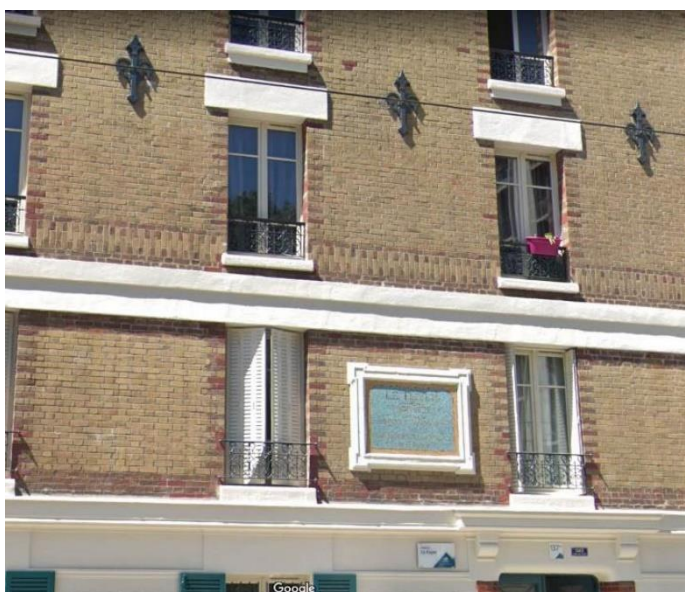
**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Toute devanture est interdite.

Il est recommandé aussi de conserver et restaurer dans ses dispositions d'origine la façade arrière sur cour et celles du second immeuble dont, par ailleurs, la façade d'entrée est aujourd'hui largement visible depuis la rue.

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD178 IMMEUBLES ET MAISON DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	147, 149 Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	C: 0137-0143
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble est situé immédiatement au sud de la Place du Général Leclerc sur l'ancien lieu-dit « le Barrage » au plan circulaire caractéristique. Cette zone fut longtemps contrainte par les fortifications Nord de la ville édifiées en 1831 et démantelées définitivement en 1962-1963. De part et d'autre de la rue Gabriel Péri au sud de la place se trouvaient de très vastes emprises industrielles peu à peu remplacées par des ensembles de logements sociaux après-guerre. Le pourtour de la place à l'origine de plan circulaire symétrique et bordé de bâtiments bas harmonieux (tels ceux de cet ensemble) a été bouleversé par l'implantation du centre RATP en 1962 au nord-est de la place. Ce plan circulaire était un écho à celui de l'ancienne place de la Caserne (actuelle place du 8 mai 1945) à la jonction entre la rue Gabriel Péri et les boulevards Carnot et Félix Faure.

Le lieu-dit du Barrage était une des limites septentrionales de la ville contrainte par les enceintes « de Thiers » et le fort dit de Double Couronne qui se situait au nord de la place actuelle. Cette section dionysienne des fortifications, entre le fort de la Briche et celui de Double Couronne, date de 1831. Ce carrefour de voies majeures et les bâtiments qui le bordent sont importants dans l'histoire du développement urbain de la ville.

Les bâtiments mitoyens sont implantés à l'alignement de la voie. A l'arrière se trouve des locaux d'activités diverses ayant remplacés de l'industrie ou de l'artisanat. La vaste place du Général Leclerc apporte un recul important sur cet ensemble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

- Maison, n° 149 :
  - avant 1850
  - Plan rectangulaire
  - Rythme régulier
  - R+1, 3 travées
  - Volets métalliques pliants
  - Toits à longs pans, tuiles plates
- Immeubles, n° 147 et n° 149 :
  - Dernier quart du XIXe siècle
  - Jules Moulin, architecte ( ? )
  - M.Cochard (maître d'ouvrage ?)
  - Plans rectangulaires
  - Ressaut formé par l'immeuble du n° 149
  - Rythme régulier
  - R+3, 4 à 9 travées
  - Meulière en soubassement, enduit ciment (pignons et gouttereaux)
  - Persiennes, garde-corps anciens sur la plupart des baies.
  - Riche modénature (voir détail fiche annexes)
  - Toits à longs pans, zinc

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

**Recommandations** | D'un point de vue urbain, ces immeubles marquent une entrée de ville ancienne. A ce titre, c'est l'ensemble

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



du carrefour avec les bâtiments qui le composent qui doit être étudié ainsi que ceux qui font face aux n° 147 et 149 de la rue Gabriel Péri qui participent aussi à la cohérence générale de l'ensemble. Le croquis ci-dessous illustre les principes à retenir dans le cadre d'une intervention ultérieure.

Concernant les objets architecturaux, si ceux-ci sont plus ou moins bien conservés, c'est donc avant tout leur implantation et leur gabarit qu'il est primordial de respecter et de retrouver sur la frange est de la rue Gabriel Péri.

La maison avec son mur pignon face au carrefour a été largement altérée. Cependant, il conviendra de préserver la tuile plate en toiture, rare vestige de ce matériau à Saint-Denis et le rythme des ouvertures au premier étage. Lors d'un nouveau projet de devanture, l'étude des cartes postales anciennes pourraient permettre de proposer un projet plus adapté à l'architecture du bâtiment. Dans tous les cas, il conviendrait que celle-ci ainsi que les enseignes soit moins invasives, que leurs proportions soient plus équilibrées par rapport à la façade existante et qu'elles respectent le rythme des travées.

Concernant les immeubles, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le mur de clôture précédent le n°147 sera conservé et restauré dans ses dispositions d'origine.





**STD181 IMMEUBLES ET MAISON DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	1bis, 1ter, 3, 8, 8bis, 11 Rue Gaston Philippe
<b>REF.CADASTRALES</b>	AC: 0028-0032-0033 / Y: 0027-0039
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Les RDC sont occupés par des commerces, excepté au 1bis sur la maison et au 8bis où la vocation précédemment commerciale du pied d'immeuble a été abandonnée lors d'une réhabilitation récente.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Fin du XIXe siècle et début du XXe siècle / N°3 : 1910

Maître d'œuvre : N°3 : Edmond Maupied (architecte) / N°8 bis : Jules Guiard (architecte)

Maître d'ouvrage : N°3 : Edmond Maupied (architecte) / N°8 : Mme. Leclerc / N°8 bis : M. Pigot

Caractéristiques générales (voir détails fiche - annexes) :

Plan en L ou rectangulaire

R + 2 à R + 5 / de 3 à 11 travées

Toit à croupes / toit à combles brisés / terrasse / toits à longs pans et croupes sur les pans coupés

Briques beige et rouges / Enduit ciment / soubassement en meulière

Couvrement : Tuiles mécaniques / Ardoises / Zinc

Très belle qualité des garde-corps bien conservés. Style néo-rocaille des garde-corps galbés des balcons au n°8.

Bichromie et éléments de décors (refends, tables architecturales, pilastres, frise) sont traités par des jeux de reliefs et de contrastes de couleurs.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Concernant les bâtiments situés au 3 et au 11 rue Gaston Philippe, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis la rue sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, on veillera à dessiner un projet en harmonie et dans le respect de la façade existante. Concernant les bâtiments situés au 8 et au 18 rue Gaston Philippe, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements non adaptés (briques peintes qui ne l'étaient pas à l'origine). Si les recommandations rejoignent celles du 3 et du 11, il est préconisé, de plus, de faire préalablement un sondage en façade lors de travaux de ravalement afin de déterminer de manière précise, les teintes et la qualité des briques ainsi que leurs états afin de définir un protocole d'intervention et un projet de mise en valeur de la façade par la restitution des briques vues. Enfin, il conviendra sur ces façades d'homogénéiser les menuiseries quand celles-ci sont hétéroclites et de proscrire les systèmes d'occultation inadaptés qui nuisent à la qualité architecturale du bâtiment (volets roulants extérieurs qui modifient les proportions des baies et cassent les rapports entre vides et pleins).

**Recommandations**

Concernant le bâtiment situé au 1bis, les altérations en façade sont lourdes et le bâtiment ne présente plus aucun intérêt architectural outre son gabarit, son implantation avec son pan coupé, le rythme des travées et le rapport entre les pleins et les vides (baies plus hautes que larges). Ces dispositions participent à la cohérence d'ensemble. Si le bâtiment est démoli, il conviendra donc de conserver ces dispositions. Une réinterprétation de ces éléments peut être envisagée, le bâtiment projeté ne devant pas être une copie conforme du bâtiment existant. Si le bâtiment est préservé, il conviendra de mettre en valeur la façade.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Préalablement à toutes interventions, un sondage en façade permettra de déterminer la nature de la maçonnerie et son état et de définir un protocole d'intervention dans le cadre d'un ravalement. Dans le cadre de travaux de ravalement, outre les recommandations faites précédemment pour les bâtiments des autres niveaux, il est recommandé, de plus, de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD182 ENSEMBLE DE LOGEMENTS : L'AMITIE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	10, 14 Rue Gaston Philippe / 3, 5, 7, 7bis Rue Roussel
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y: 0028-0030
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité du boulevard Carnot, l'ensemble de logements de l'Amitié s'intègre dans un tissu urbain assez dense et sensiblement contemporain de l'immeuble. L'immeuble principal est aligné sur rue, tout comme les logements issus de la reconversion situés rue Roussel. L'ensemble est réuni par une cour fermée.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1900-1901, reconversion des annexes 1926-1927

Maître d'œuvre : Georges Guyon (architecte)

Maître d'ouvrage : Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis, transformée en 1904 en société des habitations économiques de la Seine

Propriétaire actuel : Arcade / Antin Résidences

Plan rectangulaire, R + 5 rue G. Philippe et R + 1 rue Roussel, Toit à 2 pentes

Gros œuvre et parement / Mise en œuvre : Rue G. Philippe : petite meulière « rocaillée » avec soubassement de meulière enduite et rue Roussel : indéterminé.

Couvrement : Tuiles mécaniques de Choisy-le-Roi.

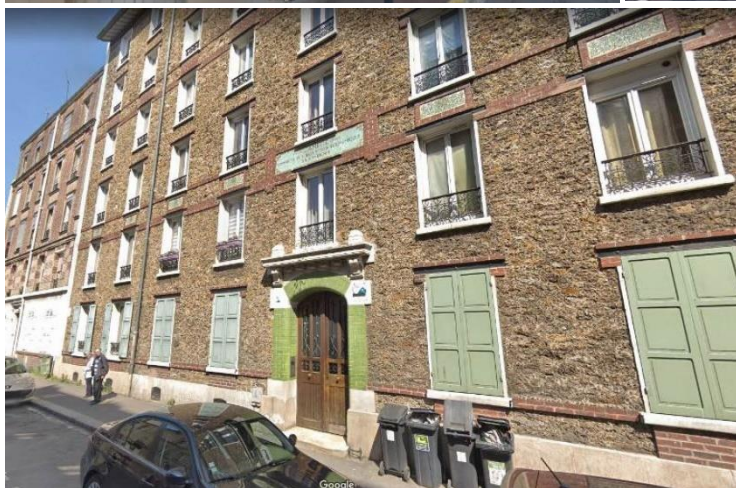
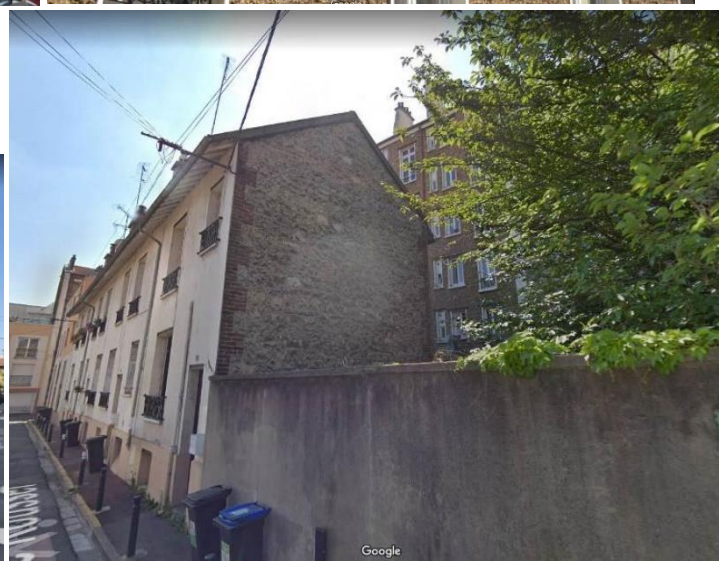
Gardes corps métallique avec main courante en bois rue G. Philippe et garde corps métallique rue Roussel, dont les portes d'entrées sont également dotées de ferronneries.

Modénature : façade rythmée par trois bandeaux filants de briques rouges, mosaïques aux motifs végétaux, linteaux en fer.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) extrêmement bien conservés sur cet immeuble. Toute devanture est interdite. Il est recommandé aussi de conserver et restaurer dans ses dispositions d'origine la façade arrière sur cour.

**Recommandations**





**STD183 MAISONS DE VILLE, BUREAUX ET IMPASSE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	18bis Rue Génin
<b>REF.CADASTRALES</b>	BJ: 0109-0122-0123
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé entre la Porte de Paris et le canal, cet ensemble de maisons forme une voie privée en impasse et en oblique par rapport à la rue Génin. Il est situé dans un quartier marqué par la proximité immédiate du canal et par une des caractéristiques de ce secteur, la présence de petits passages piétons identifiés comme remarquables.

Regroupement de 3 parcelles traversées en leur centre par une voie privée pavée. Maisons implantées de part et d'autre de cette voie auxquelles s'ajoute une dernière habitation (ou/et bureaux) au fond de l'impasse. Parcelles composées de 7 maisons doubles et de 2 maisons individuelles et identiques. Les 9 maisons sont disposées parallèlement à la voie privée, implantées en fond de parcelle et alignées, les deux maisons identiques étant en plus en retrait sur la rue Génin.

Toutes les maisons sont entourées de jardinets.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1920 - 1930

Maître d'œuvre et Maître d'ouvrage : Cartiers Frères (maçonneries)

Propriétaire actuel : Ensemble de copropriétaires

• 2 maisons individuelles sur la rue Génin :

Plan rectangulaire, SS surélevé + R + 1 + C / 2 à 3 travées, Toit à 2 pentes légèrement débordant sur le mur pignon avec têtes de pannes ouvragées

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade : Meulière

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature : Appui saillant, arcs fragmentaires en briques polychromes avec clef, corniches sur les murs gouttereaux

Décor : Frise avec carreaux de faïence émaillée représentant des brins de muguet, cabochons, briques polychromes.

• 7 maisons doubles :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 + C / 2 travées sur impasse et sur façades latérales, Toit à 2 pentes légèrement débordant sur le mur pignon avec têtes de pannes ouvragées

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade : Enduit en ciment

Modénature : Corniche en brique, Chaînage d'angle en brique, encadrement de baie (œil de bœuf) et de porte en brique

Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Que les maisons soient doubles ou individuelles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre. Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et d'implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites de même que les extensions visibles de la rue.

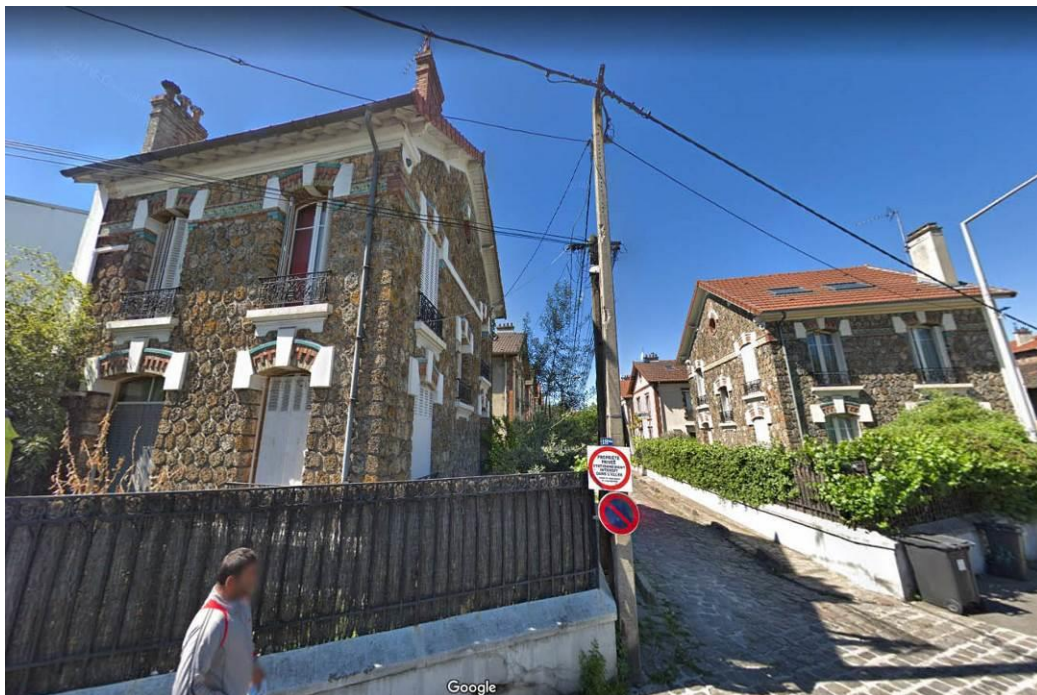
Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-



œuvre(menuiserie et ferronnerie).

Les clôtures constituent un élément important dans la compréhension de cet ensemble. Une attention particulière doit être apportée à celles des 2 maisons en meulière à l'entrée de l'impasse qui ont conservé leurs dispositions d'origine.

#### Recommandations





**STD187 MAISONS DE BOURG ET IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	14 à 20 Rue Gisquet
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB: 0007-0008-0009-0010
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de l'église Notre-Dame de l'Estrée et non loin de la voie de chemin de fer, cet ensemble de bâtiments est implanté sur des parcelles constitutives d'un îlot créé à partir du prolongement du passage Clément vers l'ouest au début du XXe siècle. Le cadre environnant se caractérise par de nombreux immeubles en briques, de petites industries ou ateliers artisanaux et enfin, au sein de cette rue par un autre bâtiment identifié comme remarquable.

Les bâtiments remarquables sont implantés sur quatre parcelles rectangulaires de profondeur et de largeur sensiblement identiques. Alignés sur la voie et mitoyens entre eux, ils possèdent en fond de parcelle de petites cours dotées de petites constructions.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1er quart du XXe siècle

Plan rectangulaire, de SS + R + 2 à R + 4 (étage en retrait) / de 4 à 5 travées,

Rythme régulier des façades / Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux visibles : brique (blanches, rouges, jaune et ocre notamment, émaillée turquoise), meulière, pierre ou enduit imitant la pierre

Recouvrement : tuiles mécaniques

Modénature : balcon filant, plate-bande saillante, bandeaux intermédiaires, linteaux droit en brique avec clef centrale légèrement saillante, soubassement surmonté d'une plate-bande saillante, encadrements de portes et de fenêtres saillants et surmontés de linteaux en arc segmentaire, appuis de baies saillants s'appuient sur des corbeaux, corniche à larmier mouluré, fenêtres avec clef centrale, jambage harpé, encadrement de la porte avec pilastres, bandeau intermédiaire à larmier mouluré posé sur des petits corbeaux situés sous les piédroits des fenêtres, corniche avec petite frise à modillons, linteaux droits, soubassement surmonté d'un cordon, refends, jeux de briques, cabochons, arc en plein cintre orné d'une rosace.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les immeubles et maisons composant cet ensemble urbain cohérent présentent tous un intérêt architectural. Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des bâtiments. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites. L'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet (il est interdit de modifier les pentes de toit qui présentent toutes un angle similaire). La mise en place de lucarnes (sauf au n°14 où les lucarnes sont interdites) ou de châssis de toit devra alors se faire selon le rythme des travées sans déséquilibrer l'ensemble de la façade du bâtiment. Les lucarnes devront être dessinées sur des modèles anciens, les lucarnes pendantes étant interdites.

Les éléments de second œuvre type grilles ou volets roulants nuisent considérablement à la qualité des façades perturbant leurs proportions et la lecture des rythmes. Il conviendrait de restituer des systèmes d'occultation en adéquation avec l'architecture des façades et qui ne modifient pas les rapports entre pleins et vides. Ar ailleurs, concernant les grilles, si il s'avère nécessaire d'en poser, on privilégiera des grilles en

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



barreaudage simple positionné dans l'ébrasement des baies afin de ne pas être en saillie sur la façade.

Recommandations



**STD188 CITE GUYNEMER****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Guyenemer
<b>REF.CADASTRALES</b>	B0175
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville entre le nouvel ensemble de Double-Couronne et un petit ensemble pavillonnaire et à proximité de la N 1 et du Palais des Sports et du stade Delaune.

Les bâtiments sont en retrait de la rue, en cœur d'îlot et des espaces de services (parking et jeux) en périphérie.

Beaux espaces verts marquant bien les espaces (pieds des tours, parkings, jeux), jeux d'enfants architecturés.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1964-1969

Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte

Maître d'ouvrage : OPHLM de Saint-Denis

Propriétaire actuel : OPH Plaine Commune Habitat

1 typologie de bâtiment de type tour (128 logements dans 2 bâtiments tours R + 8, logements du F1 au F4, toit terrasse).

Matériaux structure constructive : béton armé

Matériaux de façade : enduit ciment

Décors : Il faut souligner le soin apporté aux dessins des façades (entrées, encadrements de porte jeux de retraits, variété et rythme des ouvertures) et l'originalité de la courbure des murs pignons.

Informations complémentaires : Volets pliants aux deux premiers étages pour les façades sur rue et à tous les étages des murs pignons.

La cité Guynemer est représentative de la capacité d'innovation de Lurçat en fin de carrière. Le plan en H, la courbure des murs pignons, la composition des façades et la générosité des paliers en étages, témoignent de la créativité de l'architecte.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

La composition symétrique du plan masse et des bâtiments devront être préservés. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, mur bahut et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.

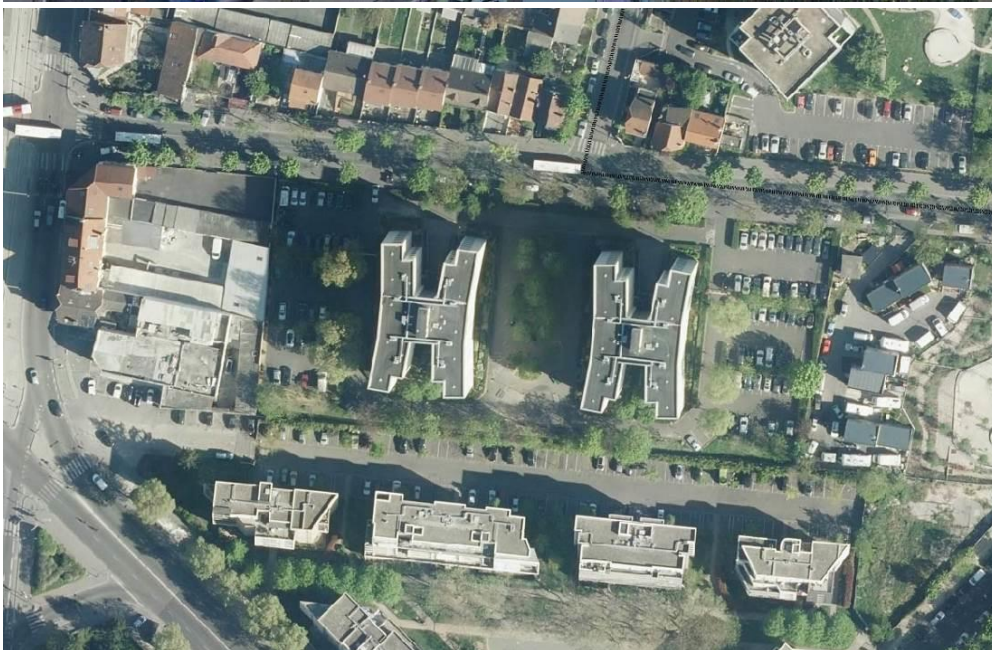




APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD189 CRECHE ET CMS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	9, 14 Rue Henri Barbusse
<b>REF.CADASTRALES</b>	S0071 / Q: 0093-0118
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de l'avenue Lénine, sur l'ancien glacis des fortifications, et au croisement des rues Barbusse et de la Ferme, cet ensemble sanitaire et social est à la charnière de la ville ancienne et de la Mutualité. Destiné notamment à la population de la cité Barbusse toute proche, il s'inscrit également dans le parc Marcel Cachin, pensé et dessiné par Lurçat, tout comme les espaces verts des deux édifices. Les deux bâtiments se répondent, de part et d'autre de la rue Barbusse.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble : 1948-1953 (crèche) et 1957-1958 (CMS)

Destination initiale : Crèche et service de protection maternelle et infantile (PMI)

Destination actuelle : Crèche et CMS (centre municipal de santé ou centre médico-social)

Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte, Bernard Alfred (architecte collaborateur pour la crèche), Albert Michaut (architecte collaborateur pour le CMS)

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Plans complexes, RDC/R, Toit terrasse

Gros œuvre et matériaux de façade : Structure poteau poutre en béton avec parement de moellons de calcaire pour la crèche et enduit ciment pour ses extensions.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les parcelles environnantes, comprenant le parc Marcel Cachin (voir fiche Site PLU n°261), sont classées en EBC. Ce classement implique que les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits. Les parcelles sur lesquelles se situent la crèche et le CMS forment des poches qui ne sont pas intégrés au classement en EBC. Cependant, une attention particulière devra être portée aux espaces verts pensés par Lurçat en relation avec les équipements et aux arbres qui les composent offrant un environnement verdoyant dans la continuité du parc.

Concernant les bâtiments, on veillera à préserver la lisibilité des matériaux existants. Si le programme des établissements nécessite des extensions, il est recommandé d'étudier les projets d'extension au regard de la symétrie des bâtiments afin de ne pas en altérer la perception. On évitera que ces extensions ne soient visibles de la rue Henri Barbusse qui présente les façades composées selon un axe de symétrie. Dans tous les cas, on privilégiera une architecture qui permette la lisibilité des bâtiments d'origine, si ce n'est dans les formes au moins par l'utilisation des matériaux (à l'exemple des extensions sur la crèche, qui si elles ont le même vocabulaire architecturale pour ne pas interférer avec les bâtiments d'origine, ne présentent pas les mêmes matériaux en façade).





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





**STD190 IMMEUBLES ET MAISONS DE BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	36 à 48, 35 à 59, 62, 64, 73 Rue Henri Barbusse / 2 Rue de la Métairie / 1, 6 Rue Clovis Hugues
<b>REF.CADASTRALES</b>	G0084 / J: 0109-0110-0111-0136-0138-0148-0149 / R: 0012-0013-0014-0016-0017-0018-0019-0033-0038-0039-0040-0041
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble de logements relativement bas est situé dans une zone de transition entre la périphérie nord-est du centre-ville délimitée par le cimetière communal et les quartiers nord-est de la ville, autour de la Mutualité. Cette zone est dominée par des lotissements pavillonnaires et des ensembles de logement social de grande hauteur en limites du territoire communal (cités Allende, Meruda, Saussaie, Courtille). Dans ce secteur au bâti très hétérogène, cet ensemble situé sur une voie historique de Saint-Denis offre au contraire une certaine cohérence en termes de gabarit, d'implantation, de matériaux et de style architectural.

La plupart des bâtiments de cet ensemble est aligné sur la voie, exceptées les maisons des n°45 au 53, et possède à l'arrière de petites surfaces non bâties (des cours et parfois des jardinets).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Vers 1910 -1930

Destination initiale : Logement collectif et individuel privés

Destination actuelle : Logement collectif et individuel privés

35 à 41-43 rue Henri Barbusse :

Physionomie et gabarit : R+1 / 1 à 3 travées, R+1 / 1 à 3 travées par façade.

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique ocre rouge dominante, éléments enduits au ciment

Couvrement : N°35, 37 et 39 : Toit à croupe / N°41 : toit terrasse / N°43 : toit à deux pans

45 à 53 rue Henri Barbusse :

Physionomie et gabarit : Plan carré, R / 3 travées

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit ciment récent.

Couvrement : toit à longs pans, tuiles mécaniques

38 à 40 rue Henri Barbusse :

Physionomie et gabarit : Plan en L pour le bâtiment en angle de rues au n°40 ; carré pour les n°38 et 38bis, R + 1 / de 3 travées à 4 à 9 travées

44, 48, 55, 57, 59 rue Henri Barbusse, 2 rue de la Métairie,

1 et 6 rue Clovis Hugues, espace public

Physionomie et gabarit : Carré, rectangulaire ou en L pour les bâtiments d'angle

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique argile ocre rouge et brique silico-calcaire beige

Couvrement : Toit à croupe et toits à longs pans avec tuiles mécaniques

62, 64 et 73 rue Henri Barbusse :

Plan carré, rectangulaire, de R à R+2, de 2 à 3 travées

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique ocre rouge, dominante, brique couleur beige, enduit et ciment.

Couvrement : Toits à longs pans et à croupes, tuiles mécaniques

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Le principe d'alignement sur rue doit être retenu dans le secteur à l'exception des maisons situées entre le 45 et le 53 rue Henri Barbusse, en retrait avec petites cours à l'avant qui offrent ainsi une respiration dans cette rue, par ailleurs, très contrainte. Concernant les maisons entre le n°45 et le n°53, les extensions à l'avant sont interdites car elles modifieraient l'alignement du retrait qui se lit aujourd'hui comme une séquence homogène.

Dans le cas d'une nouvelle construction, rue Henri Barbusse, les bâtiments projetés sur rue devront être contigus aux limites séparatives permettant ainsi de préserver la continuité du front bâti. Les façades ne devront pas excéder 4 travées afin de conserver le rythme parcellaire actuel et la hauteur maximum autorisée sera équivalente à R+3 afin de ne pas créer de chandelle hors gabarit.

Si une construction neuve jouxte un bâtiment identifié, celle-ci ne devra pas excéder d'un niveau le bâtiment existant. Cette configuration permettra de conserver l'identité d'une partie du paysage urbain de cette rue en jouant avec des décroissances de hauteur sur le front bâti. L'épannelage de la rue est séquencé, parfois très homogène avec une ligne de faitage continue sur plusieurs bâtiments et parfois en escalier marquant de fortes ruptures entre chaque bâtiment. Les séquences devront être préservées. Si un bâtiment neuf est construit dans une séquence urbaine présentant des immeubles au faitage à hauteur continue, il conviendra alors de s'aligner sur la hauteur des bâtiments mitoyens.

Concernant les façades existantes, il est recommandé de conserver et de restaurer l'ensemble des dispositions d'origine. Sur des bâtiments particulièrement bas (à R+1 ou à R+2), une attention particulière devra être portée aux devantures. En effet, celles-ci sont très impactantes car elles masquent parfois la moitié de la façade. Il est donc primordial de travailler les proportions de la devanture à l'échelle de la façade entière, et de s'appuyer sur les rythmes et proportions de celle-ci.







APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD191 CITE PAUL ELUARD****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue Jean Lurçat / Place Paul Eluard / Avenue Maurice Thorez
<b>REF.CADASTRALES</b>	AD0251
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La cité Paul Eluard est une des trois grandes cités des débuts de Lurçat à Saint-Denis avec Langevin et Fabien. L'ensemble est situé en périphérie du centre-ville, desservi, à l'est, par l'avenue Maurice Thorez mais fermé, à l'ouest, par la voie ferrée, en surplomb. La cité est cependant pourvue de généreux espaces verts. Implantation des 9 bâtiments en retrait de l'avenue créant un cœur d'îlot verdoyant et très ouvert. Ces mêmes bâtiments sont implantés de façon très symétrique par rapport à un axe nord / sud correspondant à la rue J. Lurçat et à la place P. Eluard. En plus des 304 logements, un ensemble de commerces est prévu dans le programme mais non réalisé. Chaufferie urbaine, en périphérie nord-est, aujourd'hui réaffectée à la compagnie Philippe Découfflé.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1953-1962  
 Maître d'œuvre : André Lurçat, architecte, Albert Michaut, Marc et Léo Solotareff, architectes collaborateurs  
 Maître d'ouvrage : OPHLM de Saint-Denis  
 Propriétaire actuel : OPH Plaines Commune Habitat  
 R + 5 à R + 9, toit terrasse.  
 Gros œuvre : Ossature en béton armé avec un remplissage en corps creux de pouzzolane.  
 Matériaux de façade : Enduit ciment.  
 Modénature : Encadrements de baie et encadrements de porte en béton moulé, balcons et loggias, cages d'escalier saillantes.  
 Décors : Profil en bronze de Paul Eluard avec lyre, colombe et rameau d'olivier, d'Antoine Rohal, et vers de Paul Eluard en relief, situés de part et d'autre du bâtiment central de la cité, situé place P. Eluard. Polychromies sur des éléments constitutifs des bâtiments (cages d'escalier, entrées et encadrements de fenêtres notamment).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

La composition symétrique du plan masse chère à Lurçat est affirmée tant par l'implantation des bâtiments que par les plantations de certains arbres. Il conviendra de préserver ces axes et places arborées qui participent à la cohérence d'ensemble du site. Par ailleurs, d'un point de vue paysager et urbain, les larges percées et perspectives visuelles seront préservées en évitant de les obstruer par des constructions annexes ou de les fermer pour clore les passages. De manière générale, dans le cadre de projets de ravalement, tous les éléments de modénature (encadrements, auvents, soubassements, calepinage et éléments de mobilier) devront être conservés et restaurés. Dans cette optique, un diagnostic précis des façades à traiter sera effectué pour porter une attention particulière aux éléments de décor et de modénatures.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD192 GROUPE SCOLAIRE HUGO-GORKI****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	10 Rue Jean Mermoz / 8 Rue Auguste Poullain
<b>REF.CADASTRALES</b>	X: 0079-0127-0128-0129-0132
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la rue Gabriel Péri, ce groupe scolaire est voisin de l'ensemble de la Cour d'Angle et de la résidence pour personnes âgées Dyonisia. Bordé des rues Poullain et Mermoz, le groupe scolaire a son entrée principale sur un mail piétonnier.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Entre 1963 et 1966

Destination Initiale : Groupe scolaire et logements de fonction

Destination actuelle : Groupe scolaire et logements de fonction

Maître d'œuvre : Ville de Saint-Denis

Maître d'ouvrage : André Lurçat (architecte) et Albert Michaut (architecte d'opération)

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Ecoles élémentaires forment un bâtiment en V, école maternelle de plan rectangulaire, immeuble de logements de plan carré.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

L'œuvre d'André Lurçat étant très cohérente architecturalement, que ces projets répondent à un programme de logements ou un programme d'équipement, il est proposé de se référer même pour les équipements publics à la fiche de recommandations générales qui traite de l'immeuble après 1945, et notamment plus spécifiquement de l'œuvre d'André Lurçat.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD193 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	8, 8bis, 10 Rue Jules Daunay
<b>REF.CADASTRALES</b>	BS: 0068-0069-0070
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de trois maisons en bande.

Maisons à l'alignement sur la rue et jardin et cour à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : de 1900 à 1905 environ

Maître d'œuvre : Cet ensemble serait de l'autoconception par les coopérateurs, alors futurs habitants.

Maître d'ouvrage : "le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894, serait à l'origine de cet ensemble.

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire

SS + R + 1, 3 travées / Toit à 2 pentes

Rythme régulier des façades

Gros œuvre / Matériaux de façade : Brique de terre cuite ou de "béton" ; Brique peinte avec mise en œuvre ornementale et polychrome, appareillage moyen de moellons de gypse et briques en couronnement et en chaînage d'angles, enduit.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Motifs de briques en retrait ou en relief formant encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux en soubassement. Bichromie sur chacune des façades : jeu de deux couleurs de peinture, l'une soulignant les éléments de modénature (encadrements de baies, bandeaux, corniche, soubassement...).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

**Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...) ;
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...) ;
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites. Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**



**STD194 IMMEUBLES ET MAISONS DE VILLE/BOURG****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	1, 2, 4, 5, 8, 22, 24 Rue Jules G�novesi / 8, 18, 24 Rue de l'Industrie
<b>REF.CADASTRALES</b>	BN: 0022-0028-0029-0040-0068-0078-0079 / BO: 0049-0052-0059
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ce secteur, constitu  de quelques rues enclav es entre les boulevards de la Lib ration et Anatole France, et l'A86, est caract ris  par un parcellaire en lani re. Sur ces parcelles de petites dimensions sont implant s des maisons ou immeubles de rapport de gabarits peu  lev s. En quittant les abords imm diats des rues de l'Industrie, Pralet Lef vre, Martin Deleuze et Jules G novesi le parcellaire plus h t rog ne est domin  par des grandes emprises   vocation industrielle,   la fin du XIXe si cle, et, aujourd'hui, principalement tertiaire.

Les b timents remarquables, immeubles de rapport ou maisons, sont implant s   l'alignement des voies, parfois en angle de rues.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble :

de 1880   1910 / 1907 : 24 rue Jules G novesi

Destination initiale : Logements collectif et individuel priv 

Destination actuelle : Logements collectif et individuel priv 

Ma tre d'ouvrage 24 rue Jules G novesi : H. P ping (architecte)

Ma tre d'ouvrage : Ind termin 

Propri taire actuel : Ind termin 

Plans, et  levations:

1 rue J. G novesi : L   pan coup  en angle de rues, R+3 / 10 trav es dont une en pan coup 

2 rue J. G novesi : triangulaire   pan coup  en angle de rues, R+2 / 7 trav es dont une en pan coup 

4 rue J. G novesi : rectangulaire, R+4 / 5 trav es (porte d'entr e centrale)

5 rue J. G novesi : en L, R+4 / 4 trav es

8 rue J. G novesi : rectangulaire, R+2 / 3 trav es

22 rue J. G novesi : rectangulaire, R+3 / 5 trav es

24 rue J. G novesi : rectangulaire, R+3 / 5 trav es

8 rue de l'Industrie : en U   pan coup  en angle de rues, R+2 / 7 trav es dont une en pan coup 

18 rue de l'Industrie : rectangulaire, R+1 / 3 trav es

24 rue de l'Industrie : en L   pan coup  en angle de rues, R+2 / 5 trav es dont une en pan coup 

Gros  uvre / Mat riaux de fa ade : Brique (verniss es bleues turquoise)

Type de couverture : Toits   longs pans

Couverture : Tuiles m caniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Les immeubles composant cet ensemble sont tr s coh rents d'un point de vue architectural comme il l'a  t  soulign  dans la rubrique « int r t architectural ». Aujourd'hui les b timents remarquables sont diss min s sur plusieurs rues, mais ils sont repr sentatifs de ce que devait  tre le quartier   la fin du XIXe si cle. Ces b timents assez simples dans leur architecture ont  t  identifi s en niveau 2 car ils ont toujours subi quelques alt rations et/ou modifications.

De mani re g n rale, concernant les rez-de-chauss e, les b timents en angle de rue sont dot s de

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilit  par arr t  pr fectoral du 2 janvier 2024 approuvant la d claration de projet emportant la mise en compatibilit  du plan local d'urbanisme intercommunal de l' tablissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales   Pierrefitte-sur-Seine



devantures alors que ceux, situés dans le linéaire des rues, sont affectés à de l'habitat et sont donc composés de portes et fenêtres. Ces dispositions devront être préservées et l'installation de devantures sur les maisons et immeubles situés dans les linéaires de rues est interdite. Sur les bâtiments en angle, les devantures sont a priori autorisées.

Elles seront étudiées au cas par cas et seront dessinées selon les recommandations générales, en relation avec la façade existante (conservation, des baies existantes d'origine, de la porte d'entrée et de son encadrement, des éléments de modénature et projet selon la composition générale de la façade, etc.).

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de l'immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Concernant les menuiseries des baies, on s'attachera à les homogénéiser sur l'ensemble de la façade afin d'éviter un patchwork qui nuise à la perception d'ensemble.

L'immeuble sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures pour les immeubles qui en sont dotés. La pose de grilles au droit des baies est fortement déconseillée. Cependant si celles-ci doivent être posées, il conviendra de les installer à l'intérieur de l'ébrasement des baies et non en applique pour ne pas perturber la façade en créant de nouvelles ombres et en masquant les proportions des baies. De la même façon, les volets roulants extérieurs sont interdits car ils modifient l'aspect et les proportions de la façade.

La modification des pentes de toiture et l'installation de lucarnes sont interdites car ces deux dispositions ne sont pas cohérentes par rapport à l'architecture des bâtiments. Ainsi l'aménagement des combles n'est pas autorisé car le volume libéré par ceux-ci ne le permet pas.

Alors que rue Génovési, les gabarits des bâtiments identifiés s'élèvent à R+3 / R+4, rue de l'Industrie, plus petits, les gabarits sont à R+1 / R+2. Toute nouvelle construction mitoyenne d'un bâtiment identifié devra non seulement prendre compte la hauteur de ce dernier mais aussi le gabarit général du front bâti dans lequel il s'insère. Dans des séquences où les gabarits ne sont pas homogènes (ligne de faitage des immeubles non continue), il peut même être judicieux d'être légèrement plus bas (un demi-niveau) que le bâtiment existant pour favoriser sa mise en valeur. Dans tous les cas, une nouvelle construction ne devra excéder de plus d'un niveau le bâtiment existant identifié qui lui est mitoyen.





**STD196 IMMEUBLES ET MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	2, 3, 5, 9, 11, 13 Rue Langlier Renaud
<b>REF.CADASTRALES</b>	CE: 0021-0023-0024-0025-0064-0075
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la voie de chemin de fer et de l'autoroute A1, la rue Langlier Renaud et la rue Fraizier, qui lui est parallèle, desservent des îlots divisés en petits parcellaires où dominent habitats collectifs et individuels relativement anciens. Ils forment à ce titre des îlots « préservés » au sein d'un tissu urbain étalé. L'ensemble des bâtiments remarquables rue Langlier Renaud donne sur cette rue à l'arrière desquels fut construit le groupe scolaire Le Lendit. Au nord de l'ensemble, à l'arrière des parcelles du front bâti pair de la rue, la longue parcelle traversante des anciens établissements Cazeneuve.

L'ensemble des parcelles est implanté parallèlement à la rue. Les immeubles identifiés comme remarquables sont implantés à l'alignement de la voie et sont constitutifs d'un front bâti. La maison au N°13 bis clôt le front bâti du côté impair de la voie et est implantée en angle de parcelle, complétée par une cour. Cette cour, agrémentée d'arbres, est sans doute partiellement ou totalement pavée, comme le laisse supposer le pas de porte pavé.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble :

- Dernier quart du XIXe siècle : N° 2, 9, 11, 13 bis

- 1er quart du XXe siècle : N°3 et 5

Destination initiale : Logements collectifs et individuels privés

Destination actuelle : Logements collectifs et individuels privés

• n°2 :

Plan en L, SS ? + R + 4 / 10 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériau de façade : enduit rehaussé.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier. Refends, linteaux surmontés de frontons triangulaires.

• n°3 :

Plan rectangulaire, R+4 / 5 travées

Gros œuvre indéterminé.

Matériau visible : enduit, brique ocre rouge

Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier. Refends, frontons droits à larmier posés sur deux petites consoles, clé saillante.

• n°5 :

Plan rectangulaire, SS+R+4 / 9 travées,

Gros œuvre : indéterminé, briques ?

Matériau visible : enduit au plâtre

Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier.

• n°9 :

Plan carré, SS+R+3 / 4 travées, Toit à longs pans.

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : enduit ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier.

• n°11 :

Plan rectangulaire, R+2 / 7 travées, Toit à longs pans.

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : enduit ciment

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier.

• n°13 bis :

Plan carré, SS+R+1 / 3 travées, toit à croupe

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : meulière en soubassement, enduit tyrolien ou peinture

Couvrement : Tuiles mécaniques

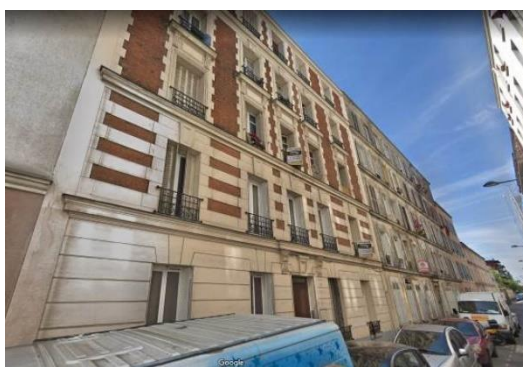
Modénature et décors : Bandeaux et Corniche moulurés à larmier. Cléf centrale en saillie. Encadrements de baies moulurés.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

##### Recommandations

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'un bâtiment sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Concernant la maison située au 13 bis, il conviendra de traiter les deux façades visibles de la rue afin d'assurer une homogénéité à l'ensemble. Un projet de clôture plus qualifiant pour la maison pourra être envisagé. Si les surélévations sont interdites, les extensions, si elles ne sont pas recommandées peuvent être envisagées au cas par cas: une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant. Dans tous les cas, il conviendra de préserver les pavés au sol. Concernant les immeubles identifiés en Niveau 3, il est recommandé de conserver les gabarits et les proportions générales (rapport pleins et vides) des bâtiments existants afin de favoriser la bonne insertion urbaine des bâtiments identifiés comme remarquables (Niveau 1). Il est aussi recommandé de porter une attention aux décors, modénatures et éléments de second-œuvre sur ces bâtiments. Les bandeaux et corniches sont des lignes structurantes du front bâti qui unifie l'ensemble.





**STD197 IMMEUBLES ET MAISONS DE BOURG + CENTRE ADAM SHELTON****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 à 14, 11 à 17 Rue Lanne
<b>REF.CADASTRALES</b>	AK: 0117-0118-0119-0120 / BI: 0093-0094-0095-0099
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble intégré au paysage urbain caractéristique du centre-ville, composé de constructions denses en front bâti, immeubles sur rue, de gabarits relativement bas. Les immeubles et maisons identifiés comme remarquables sont en harmonie avec les bâtiments sur rue situés en continuité de la rue Lanne : rue des Ursulines, rue Moreau, place Lanne, rue Pinel. Les bâtiments sont alignés sur la voie et mitoyens (aux n°8, 10, 12 et 14 d'une part ; aux n°15 et 17 d'autre part). L'intérieur des parcelles est peu loti.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'ensemble : Entre 1849 et 1900

N°14 : surélévation d'un étage et d'un niveau de combles

Destination Initiale : Logements collectifs et individuels privés

Destination actuelle : Logements collectifs et individuels privés

Maître d'œuvre Indéterminé :

• N°14 : Gustave Boistel (architecte) auteur de la surélévation

Maître d'ouvrage : indéterminé

N°14 : Mme Veuve Huchon

Propriétaire actuel : Indéterminé

L'ensemble des immeubles répondent à un plan rectangulaire.

• N°8 :

R+2+C / 9 travées, combles brisés

Murs maçonnés et enduit (enduit ciment, crépi tyrolien rouge)

zinc sur le terrasson ; ardoises sur le brisis

• N°10 :

R+1+C / 3 travées, combles brisés

Murs maçonnés et enduit (enduit ciment, crépi tyrolien rouge)

zinc sur le terrasson ; ardoises sur le brisis

• N°11 :

R+3 / 4 travées, toits à longs pans

appareillage moyen de gypse, meulière.

• N°12 :

R+2 / 6 travées, toits à longs pans

Murs maçonnés et enduit (enduit ciment, crépi tyrolien rouge)

Tuiles mécaniques

• N°14 :

R+1+C / 5 travées, toits à longs pans

meulière

zinc sur le terrasson ; ardoises sur le brisis

• N°15 :

R+1 / 3 travées, toits à longs pans

meulière

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



tuiles mécaniques

• N°17 :

R+1+C / 2 travées, combles brisés, toits à longs pans meulière.

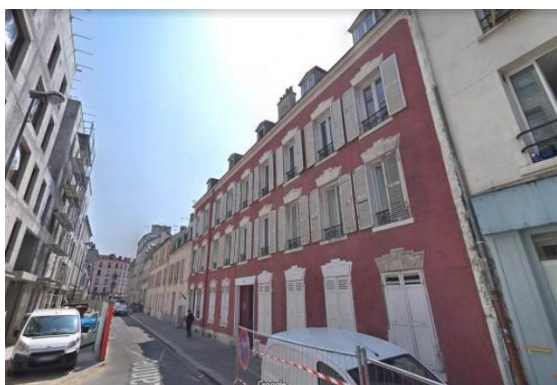
#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

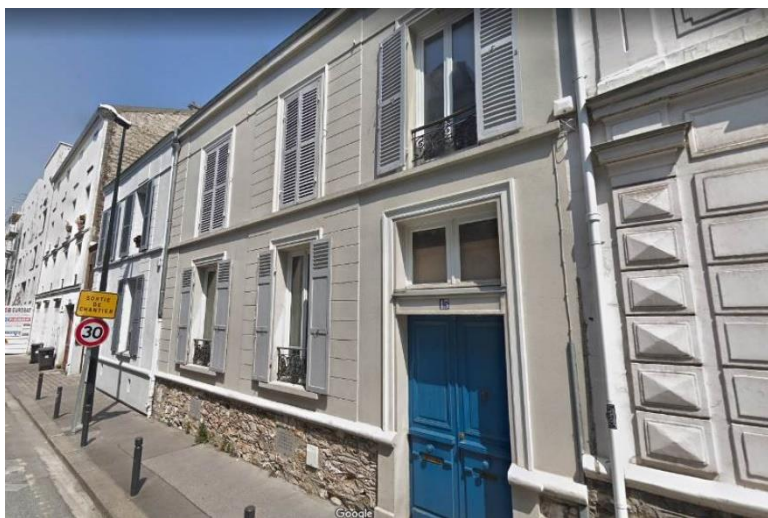
##### Prescriptions

Les bâtiments identifiés au 15 et 17 rue Lanne seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

##### Recommandations

Concernant les bâtiments situés aux 8, 10, 11, 12, 14 rue Lanne, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. Les pieds d'immeuble, outre le n°14 qui a été largement modifiés, sont bien conservés. Il conviendra donc de les préserver dans leurs dispositions d'origine ou supposées et notamment de maintenir les proportions des baies à RDC ainsi que les soubassements à pierre vue. Ainsi l'installation de devanture sur ces immeubles est interdite.





**STD198 MAISONS TURIN****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	30 Rue Léon Carême / 7, 16 Rue des Muguets
<b>REF.CADASTRALES</b>	K0291 / AN: 0068-0077
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Rue Léon Carémé : située dans une rue pavillonnaire au sein d'un des premiers lotissements créé au nord-est de la commune, cette maison est intégrée dans un paysage urbain caractéristique de ce secteur pavillonnaire où les rues sont tracées de façon rectiligne et les maisons souvent implantées en retrait présentent des dispositions variées.

Rue des Muguets : il s'agit à l'inverse d'un des derniers lotissements pavillonnaires créés avant la seconde guerre mondiale (1930) consécutivement à l'urbanisation de cette voie sur des terrains utilisés notamment à la culture de fleurs (muguets). Cette rue est aujourd'hui située au pied de l'A1.

Rue Léon Carémé : maison en retrait sur rue, isolée

Rue des Muguets : maisons implantées en retrait par rapport à la rue des Muguets et isolées. Elles possèdent toutes les deux un jardin à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

30 rue Léon Carémé :

1929, Maître d'œuvre : Albert et Maurice Turin (architectes de la société L'Habitation moderne), Maître d'ouvrage : René Pilon

Plan carré, SS surélevé + RDC + C / 2 travées, Toit à 2 pentes,

Rythme des façades aléatoires

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : crépi tyrolien, brique, ciment

Couvrement : tuiles mécaniques

Modénature : Bandeaux décoratifs intermédiaires, chaînage d'angle, linteau, appuis de baies saillants, auvent à 2 pentes et consoles en bois au-dessus de la porte d'entrée, faux-pans de bois sur le pignon. Le bandeau situé au niveau des fenêtres est composé de briques en pose verticale entourées de briques sur lit horizontal.

16 et 7 rue des Muguets :

Plan rectangulaire, carré, SS surélevé + RDC + C / 2 à 3 travées, rythme régulier des façades,

Gros œuvre : indéterminé, meulière

Matériaux de façade : brique enduite, meulière, enduit

Toit à 2 pentes avec large débord de toiture

Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Ces maisons seront conservées selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade d'une maison sera étudiée et traitée. On veillera à conserver la lisibilité des différents matériaux et des décors en façade caractéristique de ces maisons à bon marché (faux colombages, soubassement en meulière, bandeaux en brique ...). Les éléments de décor, de modénatures ou de secondœuvre (menuiserie ou ferronnerie) quand ils existent devront être conservés et restaurés.

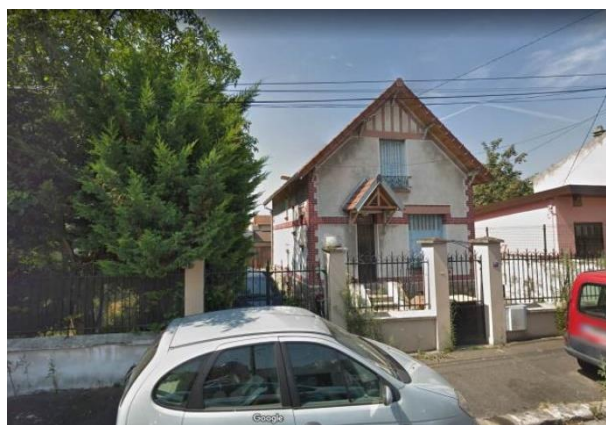
Les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées à l'arrière des maisons mais interdites sur l'avant car elles nuiraient à la perception visuelle des façades principales. Enfin, une attention particulière sera portée aux clôtures notamment celle du n°30 rue L. Carémé et du n°7 rue des Muguets qui dialoguent

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



harmonieusement avec les maisons et les mettent en valeur depuis la rue.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD199 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>DELAUNAY BELLEVILLE / SEMARD</b>
<b>ADRESSE</b>	1 à 43 Rue Loubet / 1 à 23 Rue Collerai / 28 à 48 Avenue Roger Sémat
<b>REF.CADASTRALES</b>	B: 0053 à 0070, 0072 à 0106, 0110 à 0114, 0144 à 0146, 0148 à 0152, 0200
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de maisons en bande formant les rues Loubet et Collerai avec quelques maisons sur la RN 1. Ces maisons sont, par ailleurs, en limite communale au nord et à l'est de Pierrefitte-sur-Seine. Sur rue soit à l'alignement, soit en retrait, avec petit jardinet, et sur cour, un jardin ou une cour. Une majorité de maisons sont alignées sur rue, quelques-unes seulement offrent un retrait sur rue avec jardinet (rue Collerai) et systématiquement pour celles situées sur la RN 1.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : de 1896 à 1914 environ

Maître d'œuvre : Conseils apportés aux actionnaires locataires par Georges Guyon, architecte (1ère tranche).

Maître d'ouvrage : "Le Coin du Feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire

SS + R + 1, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Brique de terre cuite ou de béton

Matériaux de façade : Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté, céramique.

Garde corps et linteau des portes et fenêtres, marquise, portail et grille pour les maisons en retrait.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Polychromie, forte affirmation des étages (fenêtres reposant sur soubassement ou sur bandeau d'étage), motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement. Céramiques, dont quelques-unes d'origine, au-dessus de quelques portes d'entrée.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle de maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

**Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...)
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...)
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites. Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD200 MAISONS DE BOURG ET IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 à 11 Rue Lorget / 2 à 8, 14 Rue Génin / 5 à 12 Rue Raspail / 7, 12 à 28 Rue Samson / 1 à 7 Passage du Canal / 6 à 16 Passage Meunier / Espace M. Paul
<b>REF.CADASTRALES</b>	BJ: 0004-0005-0006, 0022 à 0035, 0043 à 0047, 0056-0057-0060-0062-0063-0068-0069-0070, 0093 à 0101
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ce quartier a été principalement loti à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à proximité immédiate du centre-ville historique afin de répondre à des besoins massifs de logements. Ceci explique aujourd'hui la densité du bâti et la présence massive d'immeubles de rapport en briques implantés en font bâti continu. Ce quartier est également marqué par la proximité immédiate du canal qui explique la présence de petits passages piétons - les passages Compoint, du Canal et Meunier - autres caractéristiques de cet ensemble, qui permettent d'accéder à la rive nord. Ces trois passages en desservant les cœurs d'îlots permettent d'accentuer encore la densité du bâti et sont des voies d'accès rapides au canal. La place Parmentier, espace dégagé et arboré, est un écho paysager au square de Geyter aménagé avec les rues qui le bordent à partir de 1875 et 1878. Les passages et la place font partie de l'espace public. Le passage du Canal permet de relier les rues Raspail, Samson, les passages Meunier, Compoint aux berges du Canal. Malgré son étroitesse, cette ruelle piétonne donne accès à plusieurs bâtiments d'habitation, dont l'immeuble au 7 rue Samson et quatre petites maisons dans sa section sud-ouest. L'immeuble de rapport au 7 rue Samson est implanté à l'alignement du passage (dans sa section nord) et de la rue Samson. A l'arrière des deux ailes de l'immeuble sur rue, d'autres bâtiments, non identifiés comme remarquables, lotissent la parcelle.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : à partir de 1878 et jusqu'en 1910 environ

Destination initiale et actuelle : logements collectifs et individuels privés ; espaces et passages publics

Maître d'œuvre, maître d'ouvrage et propriétaire actuel : indéterminé

Plans : 4, 6, 7, 9, 11 rue Lorget : plan rectangulaire / 4, 8 rue Génin, 5 et 10-12 bis rue Raspail : plan en U (les plans des immeubles rue Raspail, en vis-à-vis, sont quasi symétriques) / 18 rue Lorget : plan en L / 6 et 8 rue Raspail : plan carré (symétrie des deux immeubles) / 7 rue Samson : plan en V

Élévation / nombre de travées : 8 rue Génin : R+2 / 6, 8, 11 rue Lorget, 6 rue Génin, 10-12 bis rue Raspail, 7 rue Samson : R+3 / 4, 7, 11 rue Lorget, 5, 6, 8 rue Raspail : R+4 / 9 rue Lorget : R+5 / 4 rue Lorget : 3 travées / 7, 9 rue Lorget, 6 rue Génin, 6 et 8 rue Raspail : 4 travées / 6, 8, 11 rue Lorget, 8 rue Génin : 5 travées / 7 rue Samson : 16 travées, 8 sur la rue et 8 sur le passage / 10-12 bis rue Raspail : 17 travées / 5 rue Raspail, 4 rue Génin : 18 travées

Gros œuvre / matériaux de façade : gros œuvre non visible ou inconnu. Parement : 4, 6, 7, 8 rue Lorget ; 6 et 8 rue Génin ; 6 et 8 rue Raspail : parement de

briques parfois peintes / 9 et 11 rue Lorget : façades enduites dès l'origine / 5 et 10-12 bis rue Raspail : enduits ciment récent / 7 rue Samson : mur pignon nord : appareillage moyen régulier ; parementou gros œuvre de brique argile ocre rouge et silico-calcaire sur les murs gouttereaux ; la façade au premier niveau est enduite.

Rythme régulier

Éléments de décor et modénature : la plupart des garde-corps d'origine ont été conservés (baies ou balcons). Les façades ont conservé tout ou une grande partie de leur modénature : corniche, bandeaux intermédiaires, couronnement saillants de baies, faux chaînage d'angle en brique. Le 4 rue Lorget est marqué par un abondant décor de céramique architecturale constitué de carreaux décoratifs hétéroclites de provenance diverses et rapportées sur la façade en briques (par ailleurs peinte en ocre)

Type de couverture : toits à long pans sur l'ensemble / 7 rue Samson : appentis

Passage du canal : passage pavé dans sa section nord (bétonné dans sa section sud) et longé par des façades secondaires

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



d'immeubles de logements ou par des murs d'enceinte relativement élevés en briques apparentes à l'origine mais aujourd'hui souvent enduites. Passage Meunier : première section du passage constituée d'un bâti relativement homogène à l'alignement de la voie constitué de petites maisons aux façades enduites. La seconde section, vers le passage du Canal, est bordée d'immeubles plus élevés à l'alignement.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Concernant les 4, 6, 7 et 8 rue Lorget, les 6 et 8 rue Raspail et les 4 et 8 rue Génin, les immeubles seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures qui devront toujours être dessinées en harmonie et dans le respect de la façade existante. Dans le cadre de nouveaux projets pour de nouvelles constructions en mitoyenneté avec ces bâtiments, le gabarit du bâtiment projeté ne devra pas dépasser celui du bâtiment existant afin de ne pas l'écraser. Dans des séquences où les gabarits ne sont pas homogènes (ligne de faitage des immeubles non continus), il peut même être judicieux d'être légèrement plus bas (un demi-niveau) que le bâtiment existant pour favoriser sa mise en valeur. Lorsque sur une séquence la ligne de faitage entre plusieurs bâtiments est continue, il conviendra dans ce cas de reprendre les mêmes gabarits. Sur les immeubles n'ayant pas de devanture, leur installation est interdite.

##### Recommandations

Concernant les 9 et 11 rue Lorget, le 7 rue Samson, le 5 rue Raspail et le 6 rue Génin, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les décors de façade mais sur lesquels les éléments de modénature principaux sont encore en place. Les éléments encore en place devront être préservés et restaurés. Ces façades devront donc faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Enfin, on veillera à définir des teintes de finition de parement (notamment enduit) cohérentes avec l'architecture des bâtiments. Les éléments de second oeuvre (menuiserie et ferronnerie) anciens devront être préservés et restaurés. S'ils ont disparu, on cherchera à proposer sur une même façade des éléments homogènes en termes de forme et de couleur (aussi bien pour les garde-corps que pour les menuiseries de fenêtres). Si un projet prévoit le remplacement des garde-corps, on cherchera à offrir des solutions discrètes qui ne portent pas atteintes à la façade. Par exemple, ceux-ci seront installés à l'intérieur de l'ébrasement des baies et non en applique pour ne pas perturber la façade en créant de nouvelles ombres et en masquant les proportions des baies. De la même façon, les volets roulants extérieurs sont interdits car ils modifient l'aspect et les proportions de la façade. Dans le cadre de nouveaux projets pour de nouvelles constructions en mitoyenneté avec ces bâtiments, le gabarit du bâtiment projeté ne devra pas dépasser celui du bâtiment existant afin de ne pas l'écraser. Dans des séquences où les gabarits ne sont pas homogènes (ligne de faitage des immeubles non continus), il peut même être judicieux d'être légèrement plus bas (un demi-niveau) que le bâtiment existant pour favoriser sa mise en valeur. Lorsque sur une séquence la ligne de faitage entre plusieurs bâtiments est continue, il conviendra dans ce cas de reprendre les mêmes gabarits.

Concernant le 12 rue Raspail, les altérations en façade sont lourdes. Cependant son gabarit, son implantation, son pan coupé, le rythme des baies dans les étages et les rapports entre pleins et vides sont des éléments qui lui confèrent un intérêt urbain d'autant qu'il se déploie sur la place Parmentier, structurant le paysage. Sur la place, il est à noter que l'implantation des arbres est d'origine et qu'à cet effet il conviendra de les conserver. Outre l'intérêt historique, ces arbres apportent une qualité supplémentaire au paysage urbain dans ce secteur très densément bâti. Concernant l'immeuble, afin de valoriser ses façades et de leur redonner un peu d'éclat, il conviendrait de restituer bandeaux, corniches et appuis de baies qui ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain.

Concernant les passages, c'est avant tout la fonction urbaine issue du développement historique de la ville qui présente un intérêt majeur, les bâtiments donnant sur ceux-ci, parfois récents, n'ayant pas d'intérêt architectural particulier. Il conviendra donc de ne pas fermer ces passages et de préserver leur fonction de transit rapide au canal.

Concernant la qualité paysagère de ces passages, on veillera à préserver les pavés avec le fil d'eau central au milieu de la voie caractéristique des passages anciens. Les pavés, outre leur intérêt historique, donnent une vibration au sol qui anime le paysage et le long cordon formé par le passage. Concernant les constructions de part et d'autre, que ce soit des bâtiments ou des murs de clôture, on s'attachera à préserver la brique qui par ses couleurs chatoyantes rehausse le ton générale des fronts bâtis. De la même manière, les clôtures avec mur bahut surmonté d'une grille métallique ou en ciment ajouré mériteraient d'être préservées et restaurées d'une part, pour leur qualité architecturale et d'autre part car elles favorisent les respirations et les échappées dans un espace pour le reste très contraint. Lorsque les clôtures anciennes ne peuvent être restaurées, il conviendra de les remplacer par des clôtures ajourées. Celles-ci pourront alors être doublées de haies vives.



**STD201 PAVILLONS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	21, 23, 25 Rue Louis Larivière
<b>REF.CADASTRALES</b>	E: 0084-0085-0086
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE****PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Plan rectangulaire et en L

SS surélevé + RDC + C / 2 travées

Toit à 2 pentes avec pannes sablière, intermédiaire et faitière apparentes.

Rythme régulier des façades.

Gros œuvre et matériaux de façade : Meulière, briques, mêchefer ?

Couvrement : tuiles mécaniques

Modénature :

Soupiraux surmontés de linteaux ciment (n°21, 23, 25), bandeau intermédiaire en ciment entre le soubassement et le RDC (n°21, 23, 25), chaînage d'angle en brique (n°21, 23, 25), appuis saillants (n°21, 23, 25), encadrement des baies en brique (n°21), linteaux droits en ciment (n°23 et 25), bandeau décoratif entre RDC et combles en brique (n°23 et 25).

Décor N°21 : oculus souligné par un rang de brique

N°23: décor de brique en pendentif sous le bandeau situé entre le RDC et les combles.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :**

**Prescriptions** |

**Recommandations** |





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD202 PAVILLONS D'ANDRE LURÇAT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FLOREAL / ALLENDE / MUTUELLE</b>
<b>ADRESSE</b>	2 à 8 Rue Marcel Croxo / 9 à 11, 12 Rue du Bourget / 10 à 20, 13 à 25 Rue Yves Rousval / 16 Rue de Sevrans / 1 à 13 Rue de Livry
<b>REF.CADASTRALES</b>	O: 0067 à 0091, 0124
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé au nord-est de la commune au sein d'un quartier pavillonnaire, cet ensemble de maisons doubles fait face au collège Henri Barbusse et à la promenade de la Vieille Mer. Le cadre environnant est aéré et arboré et le tissu pavillonnaire composé de maisons aux implantations variées et édifiées tout au long du XXe siècle. Les parcelles, au nombre de 26 (le même nombre que celui des maisons) sont réparties sur deux principaux îlots et desservies par 5 rues (de Livry, Y. Rousval, M. Croxo, de Sevrans, Robert Coatanroch). Certaines parcelles se situent donc sur rue et en angle de rue. Celles situées le plus au nord (9, 11, 13 rue Y. Rousval et 13 rue de Livry) ne sont pas, contrairement aux autres, de forme rectangulaire car délimitées en partie par le tracé sinueux hérité du passage de la rivière du Rouillon. S'agissant d'un ensemble de 13 maisons doubles, chaque maison est implantée en retrait par rapport à la rue et en mitoyenneté avec une autre maison. Un jardin entoure les maisons sur 3 côtés. Toutes les maisons sont alignées entre elles. Contrairement à ce que l'on peut voir depuis l'espace public, les « façades principales » telle que les nomme A. Lurçat et qui correspondent à celles disposant d'un grand nombre d'ouverture, sont, à l'exception des maisons 9, 11 rue Y. Rousval, 25 rue Yves Rousval et 1 rue de Livry, situées sur jardin. Elles s'opposent aux « façades postérieures », c'est-à-dire celle comportant le garage et l'entrée d'accès aux maisons. Cette disposition s'explique probablement au vu du plan d'origine, par la présence d'un espace vert ou cour prévu initialement en cœur d'îlot donnant ainsi tous son sens aux « façades principales ».

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : entre 1960 et 1970

Maître d'œuvre : André Lurçat (architecte en chef), Albert Michaut (architecte d'opération)

Maître d'ouvrage : Logement dionysien et DDE

Plan en U pour chaque maison. Portes surmontées d'un auvent.

13 pavillons réparties en 8 pavillons F3, 3 pavillons F4 et 2 pavillons F5.

Façade avec garage : R + 1 / 4 travées

Façade sur jardin : R + 1 / 6 travées

Rythme régulier des façades

Gros œuvre : béton banché (sous-sol), blocs creux porteurs de brique isotherme à double rupture de joint (RDC et R + 1) (d'après un document conservé aux archives)

Matériau visible : enduit ciment

Toit-terrasse, 2 cheminées par maison.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Les maisons étant doubles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre.

Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites (et ce sur n'importe quelle partie) de même que les extensions visibles de la rue. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

attention particulière sera portée aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les clôtures, pour certaines largement dénaturées, constituent un élément important dans la cohérence de cet ensemble. Une attention particulière devra aussi leur être portée afin de chercher à homogénéiser l'ensemble (hauteur du mur de soubassement, matériaux, etc.) Les clôtures composées de murs aveugles seront strictement interdites. Dans le cas de l'édification d'une nouvelle clôture, il conviendra de reprendre les dispositions d'origine décrites précédemment (mur bahut en béton surmonté d'une grille avec mêmes proportions pour les hauteurs et largeurs de portail et porte). Les clôtures pourront être doublées de haies vives.

**Recommandations**

Le poste électrique situé rue Yves Rousval entre la maison n° 11 et la n°13 présente dans son écriture architecturale des similitudes avec les maisons et participe à la cohérence de l'ensemble.







**STD203 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	7 à 13 Rue Marie Dubois
<b>REF.CADASTRALES</b>	BF: 0069-0070-0071-0072
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de quatre maisons en bande. Maisons en retrait, avec jardin, sur la rue et jardin ou cours à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1900-1914 environ

Maître d'œuvre : Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants

Maître d'ouvrage : "le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré

SS + R + 1, Toit à 2 pentes,

Rythme régulier des façades.

Gros œuvre / Matériaux de façade : Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté

Garde corps d'origine.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement. Briques polychromes et céramiques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**Les façades sur rue :**

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...) ;
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...) ;
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites.

Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

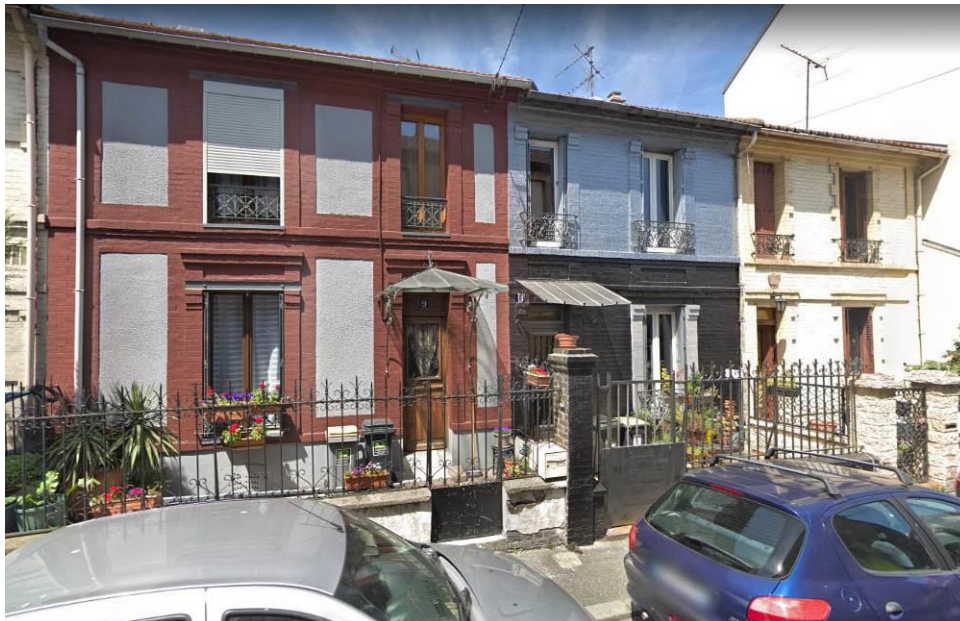
La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD205 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1, 1bis, 3 Rue Catulienne / 2 à 12, 3bis, 5 Rue Moreau / 25 à 30 Rue des Ursulines
<b>REF.CADASTRALES</b>	AI: 0024-0025-0026-0027-0033-0103-0108-0109-0111-0117-0124 / AJ: 0055-0116-0150
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située à proximité de l'Église Notre-Dame de l'Estrée, la rue des Ursulines qui fut prolongée durant le 2<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle par la rue Moreau forme un axe traversant entre le boulevard Jules Guesde et la rue Gabriel Péri.

L'ensemble remarquable d'une très grande homogénéité s'inscrit dans un cadre environnant marqué, côté pair des rues Moreau et des Ursulines, par un front bâti continu homogène composé de constructions basses alignées sur rue et côté impair par des bâtiments aux implantations et gabarits plus hétérogènes.

Les 15 bâtiments remarquables sont alignés sur la voie entre limites séparatives de parcelles (sauf n°1 et 3bis rue Moreau). Deux d'entre eux sont situés en angle de rues : n°1 rue Moreau (angle rue Moreau et rue Catulienne), n°30 rue des Ursulines (angle rue des Ursulines/ rue Catulienne).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction de l'Ensemble :

- Entre 1820 et 1875.

- 2<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle : n°25, 26, 28,

- 30 rue des Ursulines, 1 rue Catulienne, 2, 3bis, 4, 5, 6, 8, 10-10bis et 12 rue Moreau

- 3<sup>e</sup> quart du XIX<sup>e</sup> siècle : 1bis et 3 rue Catulienne

Destination initiale : Logements individuels (et collectifs ?) privés

Destination actuelle : Logements individuels (et collectifs ?) privés

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Indéterminé

• 1bis et 3 rue Catulienne :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 + C / 3 travées, Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : peinture ou enduit ?

Couvrement : Ardoises et zinc.

• 1 rue Catulienne et 2 rue Moreau :

Plan rectangulaire, SS + R + 1 + C / 2 à 3 travées, Toit à 2 pentes et double croupes

Gros œuvre : moellons

Matériaux de façade : peinture

Couvrement : tuiles mécaniques

• 25 et 26 rue des Ursulines et 3bis et 5 rue Moreau :

Plan rectangulaire, de R + 1 à R + 2 / de 3 à 5 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : indéterminé

Couvrement : tuiles mécanique set tuiles plates

• 4, 6, 8, 10-10bis, 12 rue Moreau :

Plan rectangulaire, de R + 1 à +2, de 3 à 4 travées, Toit à 2 pentes pour l'ensemble et à double croupes

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduits, peinture

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



Couvrement : tuiles mécaniques (12 rue Moreau)

• 30 rue des Ursulines et 28 rue des Ursulines:

Plan Rectangulaire, de R + 1 à R + 2 / 3 travées, Toit à pentes, toit à croupes à l'angle

Couvrement : Tuiles mécaniques

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Les surélévations sont interdites.

Concernant les bâtiments situés au 1bis et 3 rue Catulienne, les maisons seront conservées et restaurées selon leurs dispositions d'origine ou supposées.

##### Recommandations

Dans cet ensemble, c'est avant tout la régularité et l'homogénéité du paysage urbain qui fait sens. Les maisons composant cet ensemble urbain cohérent ne présentent pas toutes aujourd'hui le même intérêt architectural. En effet, certaines ont été largement dénaturées par des ravalements trop invasifs. Il est recommandé de porter une attention particulière à chacune des maisons. L'ensemble de la façade de chaque immeuble sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénature et aux éléments de second-œuvre encore en place (menuiserie y compris occultations en bois type persiennes et ferronnerie), mais aussi sur les façades les plus abîmées aux rythmes et aux proportions qui caractérisent cette rue.

Concernant les bâtiments situés au 25, 26, 30 rue des Ursulines, 2, 3bis et 5 rue Moreau, 1 rue Catulienne, les altérations en façade sont dues essentiellement à des ravalements trop invasifs qui ont « lissé » les façades. Les éléments de second œuvre et certains décors sont souvent encore en place et devront donc être préservés et restaurés. Ces façades devront alors faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu. Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain. A cet effet, les jeux de refends en façade devront être préservés et parfois même restitués quand ils ont été supprimés alors qu'a priori ils existaient (par exemple aux angles de certaines maisons quand ils sont sur les deux étages supérieurs mais pas au rez-de-chaussée).

Concernant les bâtiments situés aux 4, 6, 8, 10-10bis, 12 rue Moreau, au 28 rue des Ursulines, les ravalements ont largement dénaturé les façades qui ont perdu leur qualité intrinsèque. Ces maisons sont donc identifiées comme des bâtiments d'accompagnement qui donnent une cohérence au paysage urbain par rapport à leur implantation, leur gabarit, leur volume général (pentes de toit), leur rythme et leurs proportions (rapport pleins et vides). Elles ne présentent généralement plus d'éléments de second œuvre en place. Il serait intéressant de les restaurer en cherchant à les mettre en valeur par la restitution d'éléments de modénature. Un travail sur les éléments de second-œuvre devrait aussi être alors mené (on évitera par exemple les garde-corps tubulaires saillants pour préférer des garde-corps simples et discrets qui seront placés dans l'ébrasement des baies, même si ce ne sont pas des modèles.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD207 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	7, 9 Rue Moreau
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0049-0050
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Maisons implantées sur de très longues parcelles en lanière perpendiculaires à la rue Moreau. Parcelles qui font face à un petit immeuble de 2 niveaux aligné sur la même rue et à proximité du croisement entre cette rue et le boulevard Jules Guesde. Cadre environnant relativement dense sur la rue Moreau (avec présence de bâtiments alignés sur rues et mitoyens entre eux) et beaucoup plus aéré sur le boulevard Jules Guesde. Maisons limitrophes avec des ensembles.

Bâtiments remarquables sont mitoyens et alignés entre eux. En retrait par rapport à la rue, ils possèdent chacun une cour arborée à l'avant et un important jardin à l'arrière également très arboré. Au fond de la parcelle du bâtiment n°9, présence d'une petite construction (abri de jardin ?).

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 2e quart du XIXe siècle

Plan rectangulaire

SS (?) + R + 1 + C / 3 travées

Toit à la Mansart

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : Enduit ciment, plâtre, chaux ?

Couvrement : Ardoises et zinc.

Modénature : Corniche larmier posée sur consoles, bandeau frise avec motif de vague, encadrements de baie et de porte moulurés et surmontés de fausses corniches saillantes à larmier moulurée reposant sur des consoles ; appuis des baies saillants, encadrements de baie moulurés et surmontés d'un arc segmentaire posé sur consoles.

Décors : Pleins-de-travées formant une table avec au centre 1 médaillon refermant une rosace. Tête de lion sculptée (6 au total) sur les pieds de consoles qui supportent les arcs segmentaires.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Dans le cas d'un ravalement, il conviendrait de traiter l'ensemble de la façade, c'est-à-dire des deux maisons qui forment un ensemble cohérent. Si les travaux sur la façade ne sont pas concomitants entre les deux maisons, la perception visuelle de l'ensemble sera alors fortement impactée et la cohérence architecturale sera dénaturée.

En cas de travaux ou ravalement prévus sur la maison n°9, la description réalisée ci-dessus pour la maison n°7 pourra servir de référence après vérification sur le terrain de leur gémellité supposée. Une attention particulière doit aussi être portée aux modénatures et éléments de décor (comme la petite colonnette décorative dans l'axe de la façade et symbolisant la limite séparative entre les deux maisons) et à la conservation des percements en toiture afin de préserver l'axe de symétrie de l'ensemble. Dans le cas où le redimensionnement des deux fenêtres à R + 1 aurait été réalisé récemment, il conviendrait, si possible, d'en restituer les proportions d'origine. Une attention particulière sera portée au traitement de la clôture qui nuit aujourd'hui particulièrement à la perception des façades et à l'accompagnement de celles-ci dans le paysage urbain (enduit ciment non satisfaisant et grille fermée non adaptée à la typologie).

**Recommandations**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

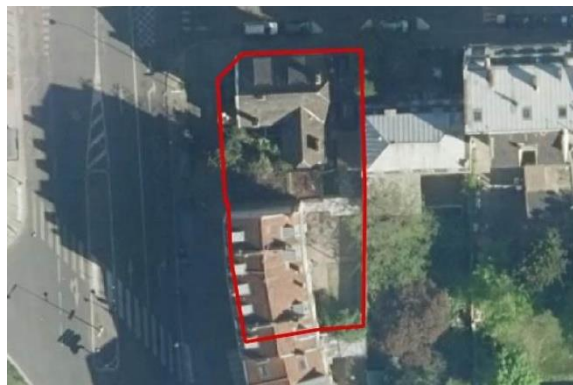






**STD208 MAISON DE VILLE ET IMMEUBLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	11 Rue Moreau / 6 Boulevard Jules Guesde
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0047-0048
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Parcelle située en centre ville à l'angle de la rue Moreau et du boulevard Jules Guesde et qui fait également face au boulevard Marcel Sembat. Elle est environnée essentiellement d'immeubles de rapport alignés sur rue et de villas de taille importante. Elle est située à proximité d'un ensemble de maisons et immeubles identifiés comme remarquable rue Moreau.

Maison implantée parallèlement au boulevard Jules Guesde. Elle est alignée sur la rue Moreau et en retrait par rapport au boulevard Jules Guesde. Petit jardin sur le boulevard et latéral ainsi qu'une petite cour à l'arrière de la maison pour garer la voiture.

Immeuble mitoyen au 6 boulevard Jules Guesde et immeuble 5 rue Moreau.

Ces deux immeubles favorisent l'insertion de la maison située au 11 rue Moreau dans son environnement.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1922

Maître d'œuvre : Gaston Cailleux (architecte)

Maître d'ouvrage : M. Prouvier Lagneau (chef d'entreprise)

Plan en L, SS + R + 1 + C / 2 à 4 travées, Toit à 2 pentes avec demi-croupe

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique, ciment

Couvrement : Tuiles plates

Modénature et décor : Chaînage d'angle en ciment avec clé et sommier en ciment (?), balcon en bois, linteau en brique. Arcs surbaissés en brique. Billes de céramique au-dessus des arcs surbaissés et linteaux. Balcon en bois sur aile en retrait.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Cette maison sera conservée selon ses dispositions d'origine ou supposées.

Les surélévations sont interdites. Les extensions doivent être limitées et si possible, non visibles de la rue. Elles ne sont pas recommandées mais cependant elles peuvent être étudiées au cas par cas : une attention particulière devra alors être portée au projet architectural afin de ne pas nuire à la lisibilité du bâtiment d'origine ni à la qualité intrinsèque de celui-ci. En effet, le projet devra s'effacer et valoriser le bâtiment existant.

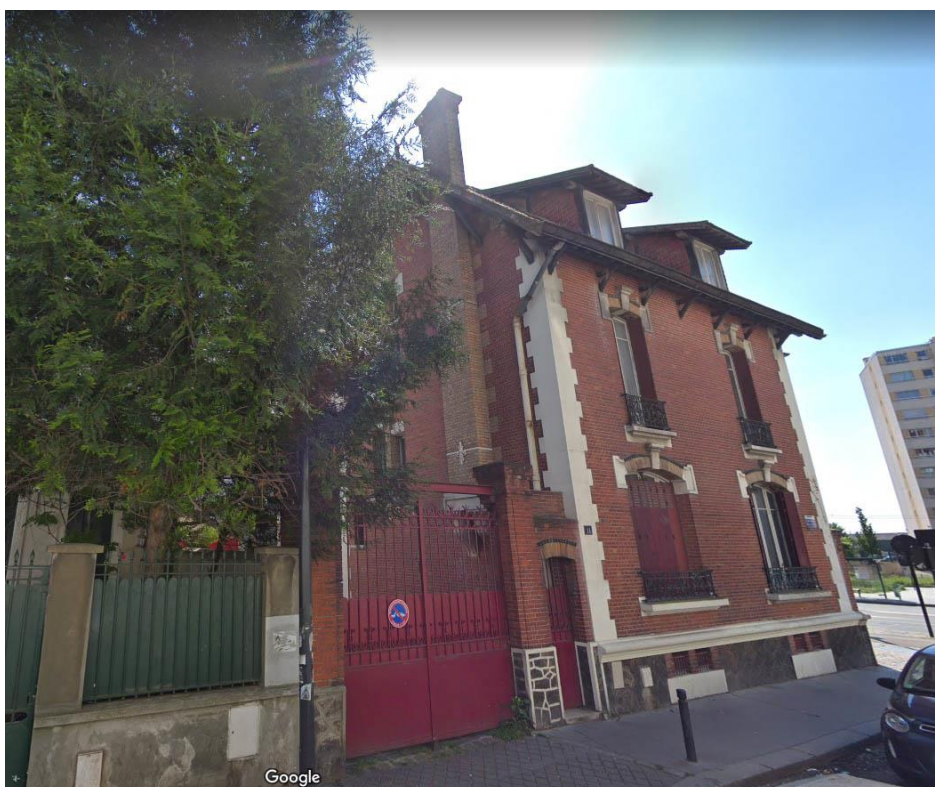
Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie).

Par ailleurs, une attention particulière devra être portée à la clôture d'origine et en bon état de conservation.

**Recommandations**

Immeuble mitoyen au 6 boulevard Jules Guesde et immeuble 5 rue Moreau :

Ces deux immeubles favorisent l'insertion de la maison située au 11 rue Moreau dans son environnement. Une attention particulière doit être portée au traitement des murs pignons. L'immeuble au 6 boulevard Jules Guesde, de niveau 3, est donc un bâtiment d'accompagnement qui est intéressant de préserver en termes de gabarit et d'implantation. La lecture du petit appareillage en moellons favorise la mise en valeur de la maison, comme au 5, rue Moreau avec le pignon en brique.





**STD209 IMMEUBLES ET MAISON DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	3, 7, 7 bis, 10 Rue Nicolas Leblanc
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0016-0018-0019-0028
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité du square de Geyter, la rue Nicolas Leblanc est composée de bâtiments hétérogènes alignés sur la voie : immeubles de rapport, maisons et bâtiments d'entreprises artisanales. Percée dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment de l'aménagement du square de Geyter, en 1879, et de ses abords, la rue est caractérisée par un habitat moins dense que dans le centre-ville historique. A l'extrémité ouest de la rue : le canal est visible depuis la voie.

Les bâtiments remarquables, trois immeubles de rapport et une maison, sont alignés sur la voie et entre limites séparatives de parcelles.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Destination Initiale Logements collectifs et individuel privés

Destination actuelle Logements collectifs et individuel privés

10 rue Nicolas Leblanc :

1914

Maître d'œuvre : Edouard Cunot (architecte),

Maître d'ouvrage : M. Canas

Plan en L, R + 5 / 4 travées, Toit à longs pans (aile sur rue) et en appentis

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : parement de brique ; rez-de-chaussée enduit

Couvrement : Tuiles mécaniques, ardoises et zinc brisis

• 7 bis rue Nicolas Leblanc :

1928

Maître d'œuvre : H. Grosmèche (architecte) ;

Maître d'ouvrage : H. Grosmèche

En L, R + 3 / 2 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé.

Matériaux de façade : enduit en façade principale et appareillage de brique ocre rouge

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 7 rue Nicolas Leblanc :

1938

Maître d'œuvre : H. Grosmèche (architecte) ;

Maître d'ouvrage : M. Mège

Plan rectangulaire, R / 3 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre et matériaux de façade : brique peinte, meulière

Couvrement : Tuiles mécaniques

• 3 rue Nicolas Leblanc :

1931

Maître d'œuvre : H. Grosmèche (architecte) ;

Plan en L, R + 5 / 4 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre et matériaux de façade : Briques et enduit

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Couvrement : Tuiles mécaniques

### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

#### Prescriptions

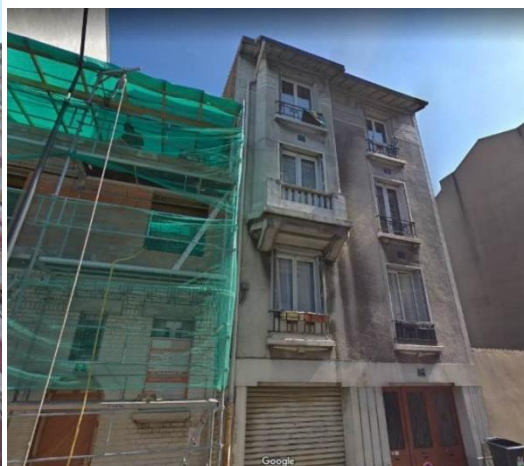
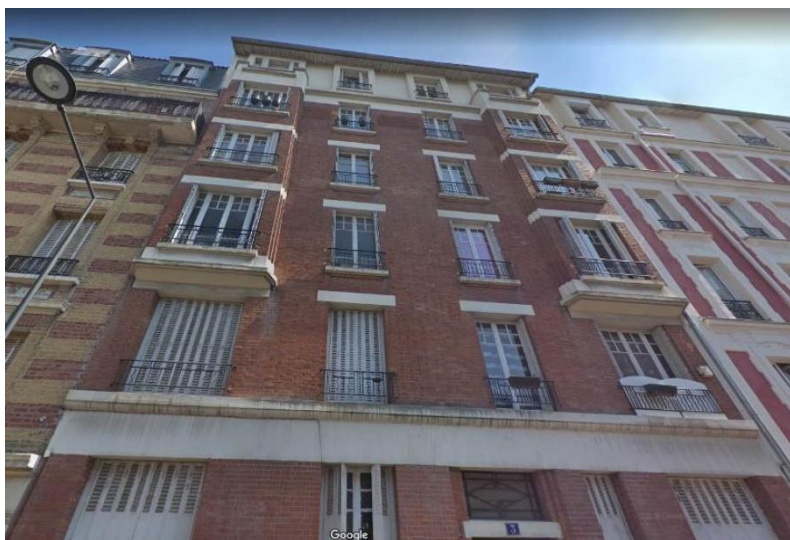
Les immeubles et la maison composant cet ensemble urbain cohérent présentent tous un intérêt architectural.

Aussi il est recommandé de porter une attention particulière à chacun des bâtiments. Chaque bâtiment sera donc restauré selon ses dispositions d'origine ou supposées. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de chaque bâtiment devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor et de modénature ainsi qu'aux différents matériaux utilisés. Les éléments de secondœuvre d'origine (menuiserie ou ferronnerie) seront conservés et restaurés.

Enfin il est à noter la grande qualité du traitement des pieds d'immeuble pour chaque bâtiment de cet ensemble.

Qu'ils soient affectés à du commerce ou à du logement, ils ont tous conservé leurs dispositions d'origine et devront donc être restaurés en l'état.

#### Recommandations



**STD212 PETITS IMMEUBLES****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	25 Rue Paul Eluard / 24 Rue Suger
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB: 0022-0026
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces parcelles se situent sur une voie de transition, la rue Paul Eluard, entre le secteur nord-est de la ville, composée depuis les années 1950-1960 de vastes ensembles de logement social ou d'équipements de grande ampleur, et le secteur de la gare principalement loti, à partir des années 1860, d'immeubles de rapport à l'architecture et aux gabarits (R+3 à R+5 en moyenne) homogènes.

Les bâtiments sont implantés en angle de rues, alignés sur celles-ci, et occupent la quasi-totalité des parcelles.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction :

- 24 rue Suger : 1904 ;
- 25 rue Paul Eluard : 1912

Maître d'œuvre :

- 24 rue Suger : Edouard Maupied (architecte)
- 25 rue Paul Eluard : H. Peping (?), (architecte)

Maître d'ouvrage :

- 24 rue Suger : M. Bouton
- 25 rue Paul Eluard : M. Damiens

Plan en L et en V

R+2 et R+3 / 9 travées

Toits à croupe

Tuiles mécaniques et épis

Gros œuvre et parement :

- 24 rue Suger : moellons de gypse en gros œuvre ; encadrement maçonnés et enduits ; brique peinte en parement.
- 25 rue Paul Eluard : à R+1 et R+2, murs maçonnés (gros œuvre non identifié ?) et enduits (crépi tyrolien); brique en encadrements.

Modénatures et décors (caractéristiques générales, voir les détails sur fiches annexes) :

Garde-corps d'origine / Bandeaux et corniche de couronnement moulurés à larmier / Refends en rez-de-chaussée, sur les niveaux supérieurs jeu de bichromie entre l'enduit (ou le badigeon) blanc en saillie et le fond de brique peinte en rouge avec notamment bossages.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

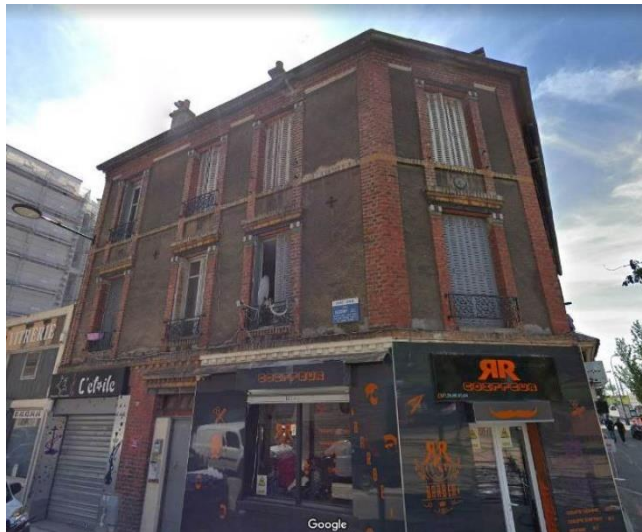
Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble des façades visibles depuis l'espace public sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Lorsque des éléments de second œuvre ont disparu et qu'ils sont parfaitement connus (garde-corps au 24 rue Suger), il serait intéressant de pouvoir les restituer afin

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



d'homogénéiser et donc de rendre cohérente la lecture de la façade. Si la restitution des garde-corps de type ancien ne peut être envisagée, on cherchera à offrir des solutions discrètes qui ne portent pas atteintes à la façade. Par exemple, ceux-ci seront installés à l'intérieur de l'ébrasement des baies et non en applique pour ne pas perturber la façade en créant de nouvelles ombres et en masquant les proportions des baies. De la même façon, les volets roulants extérieurs sont interdits car ils modifient l'aspect et les proportions de la façade. Les volets escamotables doivent être conservés quand ils sont existants et privilégiés quand ils ont disparu. Concernant le pied d'immeuble, lors d'un nouveau projet de devanture, celui-ci devra être dessiné en harmonie et dans le respect de la façade existante selon les recommandations générales.





**STD213 ATELIER DE RECUPERATION DE VIEUX METAUX****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	65 Rue Paul Eluard
<b>REF.CADASTRALES</b>	AF0057
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Longé par le Croult, à la confluence du canal de Saint-Denis et de la ligne Paris-Soisson, le site est quelque peu isolé, séparé des quartiers Gare et Delaunay-Belleville par ces infrastructures. Placé en contrebas du talus de la voie ferrée, aucun raccordement au réseau ne semble préexister. Le seul accès à cet espace strictement fonctionnel s'effectue par la rue Paul Eluard. Notons également que les abords immédiats sont largement minéralisés, présence d'arbres et d'herbes sauvages en bordure d'eau et sur le talus SNCF. Initialement organisé autour d'une cour centrale, le site a été, au cours de son histoire, scindé en deux entités possédant chacune leur autonomie. L'établissement d'origine, au plus près de la voie ferrée, apparaît comme le plus intéressant, les différents bâtiments qui le composent témoignant au travers de divers typologies architecturales des évolutions de l'activité. Autour d'une cour utilisée pour l'acheminement des métaux se répartissent une maison d'habitation, un bâtiment de logements et d'écuries, un bâtiment administratif, ainsi que des dépôts et ateliers de tri et de casse des pièces de fonte.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction :

1909 : Pavillon de bureaux et d'habitation

1910 : première partie des bureaux

Vers 1920 : première partie du dépôt, réaménagement des écuries et logements, seconde partie des bureaux, halle

1935 : atelier du casse-fonte et une partie de la halle

1965 : extension du dépôt

Destination initiale : Récupération de vieux métaux

Destination actuelle : Ateliers de l'artiste-ébéniste Nicolas Cesbron ; locaux de commerce et d'activités ; garage

Maître d'œuvre : Jack Moulin (architecte, intervention

1951) ; D. Michelin (architecte, intervention 1965)

Maître d'ouvrage : Charles Parrot puis Ribier frères

Propriétaire actuel : Mme Ribier

• Pavillon d'habitation :

Plan carré, Sous-sol + RDC + 1 niveau + comble ; 3 travées, Toit à deux versants

Gros œuvre : Murs maçonnés en meulière et briques

Matériaux de façade : Soubassement en enduit de ciment, corps de bâtiment en meulière et briques rouges, briques blanches plaque émaillée,

Couvrement : charpente en bois et tuiles mécaniques

• Ecuries et logement pour gardien :

Plan rectangulaire, R+1 / 11 travées, Toit à un versant

Gros œuvre : Le corps principal du bâtiment est en maçonnerie de briques rouges. Les garages et l'atelier de réparation à structures de béton armé hourdi de briques.

Matériaux de façade : Briques rouges

Couvrement : charpente bois et tuile mécaniques

• Bureaux :

Plan trapézoïdal, Sous-sol + RDC + 1, 5 à 6 travées, Toit à deux versants

Gros œuvre : Murs maçonnés en briques, Poteaux et poutres métalliques

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Matériaux de façade : Enduit

Couvrement : charpente en bois, tuiles mécaniques et zinc

• Dépôt de matériaux :

Plan rectangulaire, Halle de plein pied,

Gros œuvre : structure en bois et structure métallique

Matériaux de façade : Briques pleines de couleur rouge / Briques creuses

Couvrement : charpente en métal + support en bois / Plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques.

• Halle de stockage :

Plan rectangulaire, halle de plein pied, 3 à 9 travées par nef, Toit à deux versants

Gros œuvre : bois

Matériaux de façade : Briques pleines rouges

Couvrement : bois et fer forgé, avant tuiles mécaniques, remplacement plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques.

• Atelier de casse fonte :

Plan triangulaire, Halle de plein pied, 4 travées, Toiture en sheds

Gros œuvre : structure poteaux-poutres en béton armé

Matériaux de façade : béton armé brut et briques pleines rouges,

Couvrement : charpente en béton armé, Plaques de polycarbonate transparentes pour l'éclairage zénithal en alternance avec des plaques ondulées opaques.

• Magasin à métaux atelier des fours à dessouder :

Plan trapézoïdal, R+1, 3, 4 à 7 travées, Toiture en sheds

Gros œuvre : Structures métalliques boulonnées et soudées

Matériaux de façade : Briques

Couvrement : charpente Métallique, boulonnée et soudée + tuiles mécaniques et plaques de polycarbonate translucide et opaque.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Le site, comme nous l'avons vu est un ensemble cohérent dans ses fonctions, chaque bâtiment, articulé autour de la cour, répondant à un besoin spécifique. Il conviendra donc de préserver l'espace libre de distribution et de proposer un programme adopté à chaque typo-morphologie architecturale ne nuisant pas à la lecture des bâtiments. En l'occurrence la disposition des ateliers autour de la cour doit être maintenue en évitant de construire au cœur même de la parcelle. Pour le pavillon d'habitation et les bureaux, on veillera à maintenir les dispositions d'origine dans leur ensemble. Pour les ateliers, seul l'atelier du casse-fonte doit être conservé dans ses dispositions car il garde dans son traitement et son agencement la mémoire de l'activité. On veillera ainsi à préserver à l'intérieur à la fois le garnissage en bois et le pont-roulant.

##### Recommandations

Hormis le pavillon d'habitation et les bureaux, pour lesquels on veillera à maintenir les dispositions d'origine dans leur ensemble, les autres bâtiments doivent davantage être conservés dans leur gabarit en maintenant spécifiquement leurs principes constructifs très singuliers (structure, charpente).

De manière générale, concernant les halles, des ouvertures pourront être aménagées dans les maçonneries si celles-ci sont dessinées en fonction du rythme du bâtiment et notamment de sa structure. Les lignes de force de la structure et de la charpente ne devront en aucun cas être affectées par une intervention en contradiction avec celles-ci.

Afin de préserver l'impact paysager de ces halles et plus particulièrement celui du casse fonte, les constructions alentours ne devront pas dépasser le faîtage de la grande halle (3 à 4 niveaux) et des perspectives devront être aménagées en direction de la tour de casse. D'une manière générale on maintiendra les ponts roulants des ateliers pour ce qu'ils participent à la compréhension de l'organisation du process, et pour leur construction qui offre de beaux spécimens de structures métalliques à treillis. La statue de Saint-Eloi qui contribue à l'actuelle « identité artistique » du lieu doit être maintenue à son emplacement ou autrement mis en valeur.





**STD214 LA RUCHE - ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	5 Rue Paul Lafargue
<b>REF.CADASTRALES</b>	CF0012
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'ensemble est situé rue Lafargue, à proximité immédiate de l'avenue du Président Wilson et de la voie ferrée et des gares "Paris Soissons" et "Stade de France Saint-Denis" (RER B), près de jardins ouvriers et de terrains de sports créés initialement par la Compagnie du Gaz.

L'ensemble crée deux rues intérieures dénommées depuis l'achèvement de l'ensemble, J. Siegfried et G. Picot. Toutes deux se rejoignent et desservent les bâtiments implantés en fer à cheval avec le cœur de la parcelle également loti. Les jardins sont devant les maisons individuelles en bande (R+1) situées en périphérie, sur les ailes ouest et est et au centre de l'ensemble donnant sur rue, les quatre bâtiments (R+3) en fond de parcelle accueillant les logements collectifs. Les bâtiments sur rue sont implantés en retrait de la rue et séparés de celle-ci par un mur surmonté d'une grille.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Habitation Bon Marché pionnière et expérimentale

Date de construction : 1889-1895

Maître d'œuvre : Georges Guyon (architecte)

Maître d'ouvrage : Société anonyme des habitations économiques de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Arcade / Antin Résidences

Plan rectangulaire pour les individuels (type A), plan rectangulaire pour les 4 bâtiments de collectifs (types B)

SS + R + 1 + C (individuel), SS + R + 3 + C (collectif)

Toits à 2 pentes ou à double croupe pour les collectifs et toit à une pente avec croupe en retour pour les individuels.

Matériaux de la structure constructive : Béton de mâchefer, caves et soubassement en meulière

Matériaux de façade : Béton de mâchefer laissé apparent (teinte bleutée liée au mâchefer), Portes en bois pour les individuels et pour les collectifs, fenêtres en bois à deux battants, composition classique sur rue, fenêtres dans les cages d'escalier sur cour, Quelques volets en bois, d'origine, sont encore en place, Linteaux métalliques apparents sur les portes et fenêtres, encadrement de briques pour les portes et fenêtres de différents types, Garde-corps de plusieurs types (conservés).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

On veillera tout d'abord à préserver la mixité entre habitat individuel et habitat collectif.

D'un point de vue urbain, on préservera le caractère semi-privatif de la voie. Les bâtiments ont été implantés en retrait sur rue pour accentuer la privatisation du lieu par rapport à l'espace public. Il est nécessaire de retrouver cette disposition en libérant les espaces qui ont été comblés par des constructions et qui forment aujourd'hui écran au droit du trottoir.

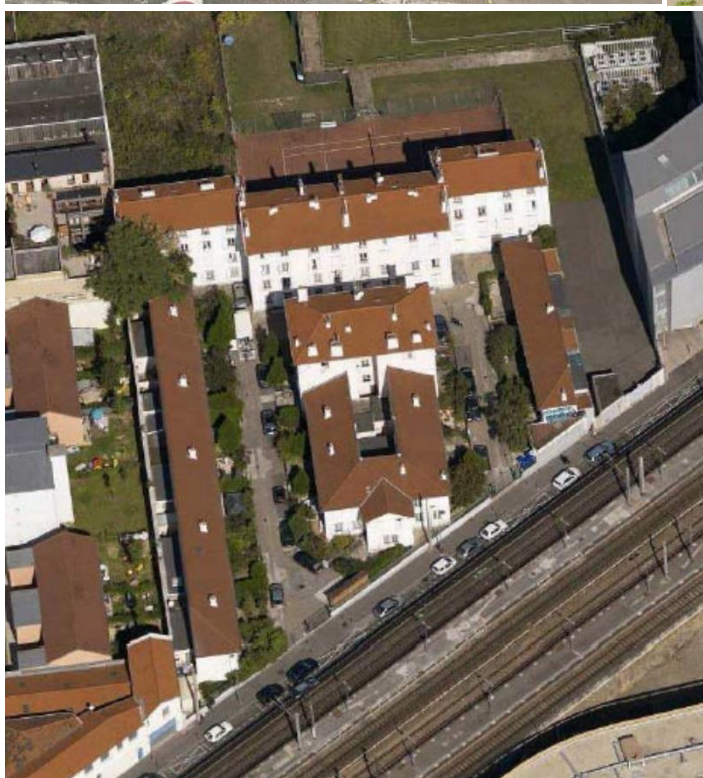
Une attention particulière sera portée aux espaces formant cours ou jardins devant les bâtiments le long des rues J. Siegfried et G. Picot. Aucune construction et extension n'est autorisée à ces emplacements, ceux-ci étant des espaces à végétaliser. Les clôtures qui longent ces rues ne sont pas les clôtures d'origine.

Cependant afin de conserver une cohérence d'ensemble, il sera choisi un modèle de clôture dessiné dans son ensemble (mur bahut surmonté d'une grille et portail d'accès) et de le préconiser pour l'ensemble des maisons dans le cas d'un remplacement ou d'un nouveau projet. Il sera proposé une finition satisfaisante du mur bahut (même si celui-ci n'existait pas à l'origine) et uniforme (même hauteur, même couleur) sur l'ensemble des clôtures, et ceci toujours dans un souci de cohérence du paysage. Ce modèle de clôture sera aussi utilisé pour fermer l'ensemble sur la rue Paul Lafargue.

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Recommandations



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD215 USINE DE CONSTRUCTION AUTOMOBILE PUIS PAPETERIE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 Rue Paul Nay / 34 Rue Brise Echallas
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB: 0131-0142-0143
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

L'emprise des anciens ateliers Majola occupe trois parcelles formant un L entre les rues Paul Nay et Brise Echallas. Le site est compris dans un secteur urbain relativement dense, issu de l'urbanisation du début du XXe siècle, et principalement marqué par des immeubles de logements collectifs de R+3 à R+4.

Les surfaces bâties occupent la totalité de l'emprise pour former un ensemble unique dont les différents éléments doivent être appréhendés comme partie d'un tout cohérent.

Sur la rue Paul Nay, un bâtiment à usage de bureaux a été construit dans l'alignement d'une halle d'atelier construite ultérieurement.

L'atelier se prolonge dans la profondeur de la parcelle par une succession de deux autres halles jusqu'à la rue Brise Echallas où se trouve la façade principale de cet ensemble.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dates de construction : 1e quart XXe siècle

Destination initiale : Usine de construction automobile

Destination actuelle : Logements et locaux d'activités

Maître d'œuvre: Indéterminé

Maître d'ouvrage : Jean Majola (industriel)

• Bâtiment (bureaux) :

Plan rectangulaire, R + 1 / 6 travées, Toit à 1 pente

Gros œuvre : Façade porteuse en maçonnerie de briques

Matériaux de façade : Briques silico-calcaires blanches

Couvrement : charpente en bois, tuiles mécaniques

• Ateliers :

Plan rectangulaire, de RDC à R+2, de 3 à 4 travées, toiture à deux pentes, toiture en sheds, toiture terrasse

Gros œuvre : structure bois, soubassement de meulière,

Matériaux de façade : briques pleines, indéterminé, briques creuses en façades latérales et enduit ciment bleu et blanc en façade principale.

Couvrement : charpente en bois, tuiles mécaniques, tôles en fibrociment, zinc sur la halle et graviers sur le toit-terrasse.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les surélévations sur l'ensemble de ces bâtiments sont interdites. On veillera ainsi à préserver et restaurer les couvrements des halles qui sont des éléments caractéristiques de l'architecture industrielle que ce soit les lanterneaux ou les sheds. Sur la rue Brise Echallas, le soubassement en meulière de la façade écran de la halle B3 devra être préservé à pierre vue. Dans l'élévation, il est préconisé de faire des sondages en façade afin de déterminer l'état des briques sous enduit et de proposer leur restauration, pour restitution à nu, si leur état le permet. Ainsi, dans le cadre d'une future rénovation du bâtiment, il est recommandé de retrouver ces dispositions en supprimant les enduits.



**Recommandations**

Pour chaque bâtiment, lors d'une opération de ravalement ou de travaux, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de secondœuvre (menuiserie et ferronnerie). Chaque bâtiment ayant son identité propre, il est recommandé de préserver les spécificités intrinsèques de chacun des bâtiments et de ne pas chercher à unifier l'ensemble dans un souci d'homogénéité (par le biais de jeux d'enduit ou de bardages). Ainsi sur la rue Paul Nay, dans le cadre d'une rénovation des bâtiments, il est recommandé de conserver la lisibilité des structures, des décors et des éléments de modénature en façade en proscrivant toute forme de revêtement unique. Les appareillages de briques devront être maintenus dans leurs dispositions actuelles. Une attention particulière devra être portée aux baies et notamment aux menuiseries et aux barreaux de fenêtre qui Façade sur rue Brise Echallas mériteraient d'être mieux harmonisés. Ainsi les grilles apposées pour des raisons sécuritaires devraient être remplacées par des modèles d'un seul tenant et non en deux parties comme elles se présentent actuellement. Elles devront être installées à l'intérieur de l'abrasement des baies et non en surépaisseur pour éviter de gêner la perception des proportions.



**STD218 IMMEUBLES ET MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8 à 12, 18 à 28, 21, 23, 25 Rue Pinel / 17 Rue Haguette
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH: 0014-0015-0016-0017-0018-0019-0027-0049-0050-0051-0065-0067-0104
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situés à proximité de la Porte de Paris et du parc de la Légion d'Honneur (dont un côté de la rue Pinel est mitoyen), les rues Pinel et Haguette sont composées d'un tissu mixte associant maisons de rapport et immeubles collectifs. Une grande partie des bâtiments fut édifée à partir de 1854, période marquée par l'urbanisation de ce secteur situé à l'est de l'axe majeur de la ville (rue Gabriel Péri) et qui comprend également les rues de la Légion d'Honneur, Traverse, Lanne etc. Cette rue fut marquée au début du XXe siècle par l'implantation d'une ancienne fabrique de serre, Cochu, dont il ne reste aujourd'hui que les deux pavillons d'habitation également identifiés comme bâtiments remarquables.

Si le côté pair de la rue Pinel se caractérise par un front bâti continu (fin du XIXe siècle) avec alignement des constructions sur l'espace public, celui impair présente une rupture en son milieu par l'implantation en retrait d'un immeuble récent et d'une maison ancienne (implantation qui est peut-être liée à la serrurerie Cochu).

Exceptée la maison située 17 rue Haguette qui est en grande partie dissimulée par son mur de clôture et des arbres, les autres bâtiments identifiés comme remarquables sont parfaitement visibles depuis l'espace public.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Deuxième moitié du XIXe siècle / 1909 : 28 rue Pinel

Destination initiale : Logements collectifs et individuels privés

Destination actuelle : Logements collectifs et individuels privés

Maître d'œuvre : Indéterminé / 28 rue Pinel : A. et G. Cailleux (architectes)

Maître d'ouvrage : Indéterminé / 28 rue Pinel : M. Vérité

Propriétaire actuel : Indéterminé

N°8 rue Pinel : Plan rectangulaire, R + 3 + C / 5 travées symétriques avec porte d'entrée centrale / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Toit à combles brisés / Toit à combles brisés / Couvrement : zinc sur les terrassons et ardoises sur le brisis.

N°10 rue Pinel : Plan rectangulaire, R + 3 / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Toit à longs pans / Couvrement : tuiles mécaniques.

N°12 rue Pinel : Plan rectangulaire, SS+ R+ 1 + C / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Toit à combles brisés / Couvrement : ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson.

N°18, rue Pinel : Plan rectangulaire, SS+ R + 1 / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Toit à 2 pentes / Couvrement : tuiles mécaniques

N°20, rue Pinel : Plan rectangulaire, SS+ R + 1 / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Couvrement : tuiles mécaniques

N°22 rue Pinel : Plan rectangulaire, SS+ R + 1 / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Couvrement : tuiles mécaniques

N°26 rue Pinel : Plan rectangulaire, R + 2 / 3 travées / Gros œuvre indéterminé / Matériau de façade : enduit / Couvrement : tuiles mécaniques

N°21, 23, 25, 27 : Plan rectangulaire, SS+R+1 ou SS+R+1+C ou

SS+R+2 ; 3 à 5 travées régulières / Gros œuvre : indéterminé, meulière au n°23,

Matériau visible : enduit ? , ciment ? / N°21 : toit à la Mansart, N° 23, 25 et 27 : toit à 2 pentes / Couvrement : N° 21 : Ardoises sur le brisis et zinc sur le terrasson, N° 23, 25 et 27 : tuiles mécaniques

N°17 rue Haguette : Plan rectangulaire, SS ( ? ) + R + 1 / 4 travées

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Concernant les bâtiments situés au 15 et 23 bis rue Pinel, les immeubles seront conservés et restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées. Les surélévations sont interdites sur ces bâtiments car ils présentent des gabarits très homogènes qui favorisent la cohérence d'ensemble. La modification des pentes de toiture et l'installation de lucarnes sont interdites (à l'exception bien évidemment des combles brisés qui en sont déjà dotés). Ainsi, l'aménagement des combles peut-être envisagé au cas par cas quand le volume libéré par ceux-ci le permet. L'installation de châssis de toit se fera de préférence du côté du versant de toiture non visible de la rue et sera implantée, dans tous les cas, dans l'axe des travées. Les rez-de-chaussée seront conservés dans leurs dispositions d'origine, les proportions de baies (porte d'entrée et fenêtres) devant être préservées. L'installation de devanture est interdite à l'exception de l'immeuble d'angle 28 rue Pinel qui en est déjà doté. L'installation de toute nouvelle devanture sur cet ensemble doit se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. On veillera donc à préserver la porte d'entrée, les fenêtres et le bandeau encore en place entre RDC et premier étage.

**Recommandations**

Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bon état de conservation des éléments de modénature aux n°8, 10, 12, 18, 20, 22, et 28 de la rue Pinel, peut permettre à ceux-ci de servir de référence pour la restitution d'éléments similaires sur des façades de bâtiments de la même époque ayant été endommagées par des ravalements inadaptés. Concernant la maison à l'angle de la rue Haguette et de la rue Pinel, une attention particulière devra être portée à la façade pignon en retour visible de la rue et qui a été largement dénaturée. Cette façade mérite d'être mise en valeur selon les recommandations générales. Par ailleurs, l'ensemble de la clôture de cette maison devra être préservé et restaurée dans ses dispositions d'origine. Concernant les 8, 10, 12, 18, 20, 21, 22, 23, 26, 21, 28 rue Pinel, les altérations en façade sont dues essentiellement à un ravalement trop invasif. Alors que ces deux maisons certainement antérieures à l'implantation de l'ancienne fabrique de serre, Cochu, sont encore relativement bien préservées, un enduit ciment en façade a été posé nuisant largement à la perception de ces bâtiments sinon de grande qualité. Ainsi, il conviendrait dans le cadre de travaux de ravalement, d'effectuer des sondages en façade afin, d'une part, de connaître les matériaux mis en œuvre et leur état de conservation et d'autre part, de définir un protocole de restauration pour ces façades. La restauration de la maçonnerie, visible si tel était le cas à l'origine, est fortement conseillée. Sinon, il conviendra de retrouver une finition à l'enduit (plâtre/chaux) en harmonie avec l'architecture du bâtiment. La restitution d'éléments de modénature tels que corniches, bandeaux et appuis de baies est recommandée. Enfin, la clôture de ces maisons avec ses piles, ses portraits et son mur de soubassement devra être préservée et restaurée dans ses dispositions actuelles. Concernant les 25 et 27 rue Pinel, leurs gabarits, leur composition en façade et les rapports entre pleins et vides accompagnent favorablement les bâtiments identifiés au 15 et 23 bis rue Pinel tout en venant fermer le front bâti. Il conviendra donc de préserver ces dispositions.





**STD220 LOGEMENTS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT INDUSTRIEL****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15, 23bis Rue Pinel
<b>REF.CADASTRALES</b>	BH: 0103-0115
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE****PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction 1913 : pavillon et atelier en fond de parcelle / 1938 : vestiaires, hangar

Destination initiale : Atelier de mécanique

Destination actuelle : Garage de réparation automobile et logement individuel privé

Maître d'œuvre : Tisserand (constructeur) ; Barbez (constructeur)

Maître d'ouvrage : M. Dupuis

Plan carré, SS + R + 1 / 2 travées, Toit à 2 versants

Gros œuvre : Murs maçonnés en meulière

Matériaux de façade : meulière avec des joints tirés à la pointe, briques rouges, briques vernissées turquoise et blanches

Couvrement : Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Eléments ou caractéristiques à protéger : En totalité, y compris la cour, à l'exception des modifications suivantes : murs séparant la cour du pavillon ; des barreaux du RDC sur rue et de l'entrée piétonne donnant accès au pavillon sans passer par la cour.

Afin de laisser lisible la vocation d'origine de cette habitation de direction et ne pas la confondre avec un pavillon plus classique, on veillera à préserver l'ouverture sur cour et à maintenir un périmètre non bâti autour de l'édifice. Ainsi dans le cadre d'un projet d'aménagement global, il conviendrait de distribuer les bâtiments depuis l'espace central de la cour et donc de démolir le mur de clôture qui aujourd'hui donne un accès privatif à la maison mais nie la cohérence d'ensemble du site. Le cas échéant, il conviendra également de préserver l'implantation de nouveaux bâtiments sur les limites de parcelles afin de conserver ce rapport vide-plein. Ces nouvelles constructions pourront alors être plus hauts qu'actuellement dans la limite des gabarits des immeubles voisins (R+4).

Il est recommandé de restituer sur rue une clôture qui accompagne l'architecture des bâtiments, pouvant être composé d'un mur-bahut surmonté d'une grille doublée d'une haie si nécessaire.

**Recommandations**







**STD221 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 à 33 Rue Roland Vachette
<b>REF.CADASTRALES</b>	AN: 0024-0025-0026-0027-0028-0029-0030-0031-0032-0033-0035-0036-0037-0038-0250
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Située entre le parc de la Légion d'honneur et l'autoroute A1, la rue Roland Vachette s'inscrit dans un secteur essentiellement résidentiel composé de quelques immeubles (av. P. Vaillant-Couturier) et de maisons.

Les bâtiments remarquables sont implantés sur des parcelles en lanterne dont la profondeur augmente en remontant les numéros (n°3 parcelle la moins profonde / n°33 parcelle la plus profonde). Ils sont, à l'exception des n°3 et n°27, tous alignés sur la voie. La plupart d'entre eux (sauf n°21, 25 et 27) sont mitoyens et disposent d'une petite cour à l'arrière. Dans certains cas, des petites constructions sont présentes en fond de parcelle (ateliers, petites habitations...)

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1<sup>ère</sup> moitié du XX<sup>e</sup> siècle / 1929 : n°3, 1913 : n°7, 1928 : n°11 (surélévation), 1912 : n°29

Maître d'œuvre : Indéterminé / N° 29 : Z. Coulon (architecte)

Maître d'ouvrage : Indéterminé / N° 3 : F. Lebatard / N°5 : M. Beltrando / N°7 : G. Gramard / N°11 (surélévation) : M. Van de Weghe / N°29 : M. Berenger

• du 29 au 33 (caractéristiques générales) :

Plan rectangulaire

RDC + 1 / 3 à 4 travées, toit à 2 pentes

Rythme régulier des façades

Gros œuvre : indéterminé

Matériau visible : brique (peinte)

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature : bandeau intermédiaire saillant et corniche avec frise en brique saillante, linteaux des fenêtres surmontés de bandeaux horizontaux saillants en brique, encadrements de

porte et de fenêtre et clefs centrales en saillie au dessus des fenêtres, appuis de baies saillants, linteaux des fenêtres surmontés de bandeaux horizontaux saillants en brique.

• du 3 au 27 (caractéristiques générales) :

Plan en L ou rectangulaire (la plupart)

de R à R + 2 / de 1 à 3 travées

Rythmes régulier et irrégulier des façades

Toit à 2 pentes

Tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Cette rue présente une certaine homogénéité en termes de hauteur, implantation, rythme qu'il conviendra de préserver. Aussi les surélévations sont interdites. Les extensions sont autorisées à l'arrière des maisons sans contrainte particulière outre le fait qu'elles doivent être plus basses que les maisons existantes.

Ainsi, pour les bâtiments proposés en niveau de recommandation 3, dans le cadre d'une démolition / reconstruction, on veillera à conserver les gabarits des constructions (R + 1), l'alignement sur la rue et le sens des pentes de toit parallèle à la rue. De plus, on conservera le découpage parcellaire qui offre la

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

possibilité d’avoir des maisons de 1 à 3 travées. On veillera donc à limiter le nombre de travées par construction à 3 travées au maximum.  
 Concernant les maisons proposées en niveau de recommandation n°2, il est recommandé de conserver les maisons dans leurs dispositions ou supposées et surtout les portes cochères qui sont les vestiges d’une utilisation particulière de ces parcelles avec les terres maraîchères situées à l’arrière vers le Fort de l’Est.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD222 VILLA DES TILLEULS****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>JOLIOT-CURIE / LAMAZE / COSMONAUTES</b>
<b>ADRESSE</b>	32, 34 Rue Romain Rolland / 3 à 17 Villa des Tilleuls
<b>REF.CADASTRALES</b>	AQ: 0160-0161-0162-0163-0164-0165-0166-0167-0168-0169
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Cet ensemble de 5 maisons doubles réparties sur 10 parcelles a été réalisé sur un îlot donnant sur l'avenue Romain-Rolland. Sur cette dernière, deux parcelles ont été créées, le reste étant constitué de 8 parcelles desservies par une impasse dénommée villa des Tilleuls. Cet ensemble participe à la mixité du paysage caractérisé à l'est par un tissu pavillonnaire, au nord par la cité R. Rolland et l'école de la Vieille Mer, à l'ouest par le groupe scolaire Marville (voir fiche PLU n°233) et enfin au sud, par le centre hospitalier Delafontaine. Le cadre environnant est arboré. Les bâtiments en retrait par rapport à la voie mais alignés les uns par rapport aux autres. S'agissant d'un ensemble de maisons doubles, chaque maison est en mitoyenneté avec une autre maison. Un jardin entoure chacune des maisons sur 3 cotés, celui situé au n°15 étant de surface bien supérieure aux autres. Des garages situés en fond de parcelle, en limite séparative, ont été construits en complément de certaines maisons.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Plan rectangulaire, SS + R + 1 / 2 à 3 travées, Toit à double croupes  
 Rythmes régulier et irrégulier des façades  
 Gros œuvre : indéterminé  
 Matériau visible : pierre de taille  
 Couvrement : Tuiles mécaniques  
 Modénature Appuis de baies saillants.  
 Autres éléments de décor Bandeau décoratif plat intermédiaire

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

S'agissant d'un ensemble remarquable, une attention particulière sera portée à la cohérence générale des maisons, clôtures et espaces publics. Les maisons étant doubles, la symétrie est le principe fondamental de cet ensemble. C'est pourquoi, toutes modifications apportées à une maison sont dommageables pour une autre.

Les maisons seront donc conservées dans leurs dispositions d'origine, la cohérence des maisons en termes de gabarit et implantation participant à l'intérêt architectural et urbain de l'ensemble à protéger. Ainsi les surélévations sont interdites de même que les extensions visibles de la rue. Dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade de la maison sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Les clôtures, pour certaines largement dénaturées, constituent un élément important dans la cohérence de cet ensemble. Une attention particulière devra aussi leur être portée afin de chercher une relative homogénéité (hauteur du mur de soubassement, matériaux, etc.) Les clôtures composées de murs aveugles seront interdites. Les clôtures d'origine devront être conservées.





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD223 ANCIENNE CHAUDRONNERIE (ACTUELLEMENT LOGEMENTS)****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	8, 12 Rue Roussel
<b>REF.CADASTRALES</b>	Y: 0035-0037
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Le site occupe une emprise étroite le long de la rue Roussel, comprise entre un ensemble de la Société des habitations économiques de Saint-Denis et le lycée professionnel. Le tissu mixte de ce secteur caractérisé par de petites activités et des immeubles collectifs a forgé un paysage composite qui semble n'avoir que peu évolué depuis 1920.

Le site d'origine correspond au regroupement de trois parcelles actuellement distinctes. La première (Y 37) comprend le pavillon du directeur (A) ainsi qu'un atelier (B) séparé d'un second similaire (C) par une cour depuis occupée par un pavillon (parcelle Y 36). Les trois bâtiments sont étudiés dans leur ensemble parce qu'ils constituent encore un alignement cohérent sur rue et possèdent également une histoire commune.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1914

Destination initiale : Chaudronnerie de cuivre et de fer

Destination actuelle : Logement privé

Maître d'œuvre : Henry Demougeot (architecte)

Maître d'ouvrage : Bricout

• Pavillon A :

Plan en L, SS + R + 1 + C / 2 travées, Toit à 2 versants

Gros œuvre : Murs maçonnés

Matériaux de façade : Crépi tyrolien, Enduit ciment sur soubassement, briques décoratives (rouges et vertes vernissées)

Couvrement : charpente en bois / tuiles mécaniques

• Ateliers B et C :

Plans rectangulaires, Halle de plain-pied, Toit à 2 pentes

Gros œuvre: bois

Matériaux de façade : Briques creuses. Enduit de plâtre et de ciment

Couvrement : charpente en bois / tuiles mécaniques

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

L'alignement sur rue des trois entités devra être conservé sans être perturbé par de nouvelles constructions intégrées au site et en alignement sur la voie. Ainsi il est recommandé de ne pas densifier la parcelle Y 36 occupée actuellement par un petit pavillon en retrait afin de maintenir la cohérence paysagère et la lisibilité de l'ensemble. Par ailleurs, on veillera à préserver les volumes des trois bâtiments en proscrivant toute surélévation et extension du pavillon, pour maintenir à la fois l'aile en retrait et le rapport à la cour qui valorise la composition et les décors du pignon de ce dernier. Concernant le pavillon, dans le cadre de travaux de ravalement, les façades visibles de la rue seront étudiées et traitées pour ne pas perturber et dénaturer la cohérence architecturale de l'ensemble. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. La maison sera ainsi conservée et restaurée dans ses dispositions d'origine.

Les deux ateliers plusieurs fois remaniés au niveau de leur façade mériteraient de retrouver leurs dispositions

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Communes pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



d'origine ou supposées afin de préserver la cohérence de l'ensemble. Les dispositions d'origine des façades des ateliers n'étant pas connus précisément, il est recommandé de supprimer la baie au niveau de la charpente qui nuit à la perception architecturale de l'ensemble et de conserver la lisibilité des éléments de structure des ateliers. Pour ces derniers, on pourra les harmoniser avec le reste de l'ensemble (pavillon) en utilisant une teinte proche de celle des éléments de ferronnerie de la façade du pavillon pour marquer qu'il s'agit d'un site cohérent.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD225 THEATRE DE LA BELLE ETOILE ET SQUARE DIDEROT****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>LA PLAINE</b>
<b>ADRESSE</b>	Rue Saint-Just
<b>REF.CADASTRALES</b>	CS: 0089-0090
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique      ■ Architectural      ■ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

La salle des fêtes constitue un élément du pôle de centralité historique et urbain de la Plaine. Dans son environnement immédiat se trouvent une école, avec laquelle elle communique, une bibliothèque, des anciens bainsdouches ainsi que l'église Saint-Geneviève. Représentatif d'un urbanisme hygiéniste ce centre comprend un espace vert, ici le square Diderot aménagé dans le prolongement de la salle des fêtes dont il paraît aujourd'hui indissociable. Face au bâtiment, à l'emplacement d'anciennes emprises industrielle et ferroviaire a été récemment édifié un ensemble de logements collectifs.

Sur la même parcelle sont regroupés le groupe scolaire de la Montjoie (lourdement remanié dans les années 1960) et la salle des fêtes, pensés comme un ensemble urbain et architectural cohérent bien que construit à 15 ans d'intervalle.

Le square Diderot prolonge cet ensemble vers l'Est. Aménagé dans l'esprit des squares urbains, il comprend un espace circulaire central, jouté de zones arborées en dénivelé. L'ensemble est encadré par des allées de promenades plantées.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle

Destination initiale : Salle des fêtes et Square

Destination actuelle : Théâtre et Jardin public

Maître d'œuvre : Indéterminé

Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Denis

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis

Plan en T, SS + R / 3 à 11 travées, Toit à croupe pour l'avant corps et à deux pans pour la halle

Gros œuvre et matériaux : Maçonnerie de moellons et meulière, Charpente métallique du type Polonceau

Couvrement : Zinc pour l'avant corps et bacs aciers pour la halle

Modénature : Pilastres, angles saillants. L'avant-corps s'incarne dans une composition classique caractérisée par un soubassement lisse dissocié du reste de l'élévation traitée en bossage continu. Couronnement formant entablement et composé d'une architrave à fasces rectilignes, d'une frise formée de tables architecturales et d'une corniche saillante reprenant le dessin de l'architrave.

Décors : L'intérieur du théâtre comprend des décors peints de grande qualité. Les plafonds étoilés et les panneaux de décors de scène datent probablement de la période de restauration du théâtre entreprise en 1930.

Intérêt Historique : Première salle des fêtes de la Plaine, cet équipement est un haut lieu de la sociabilité et de l'animation du quartier.

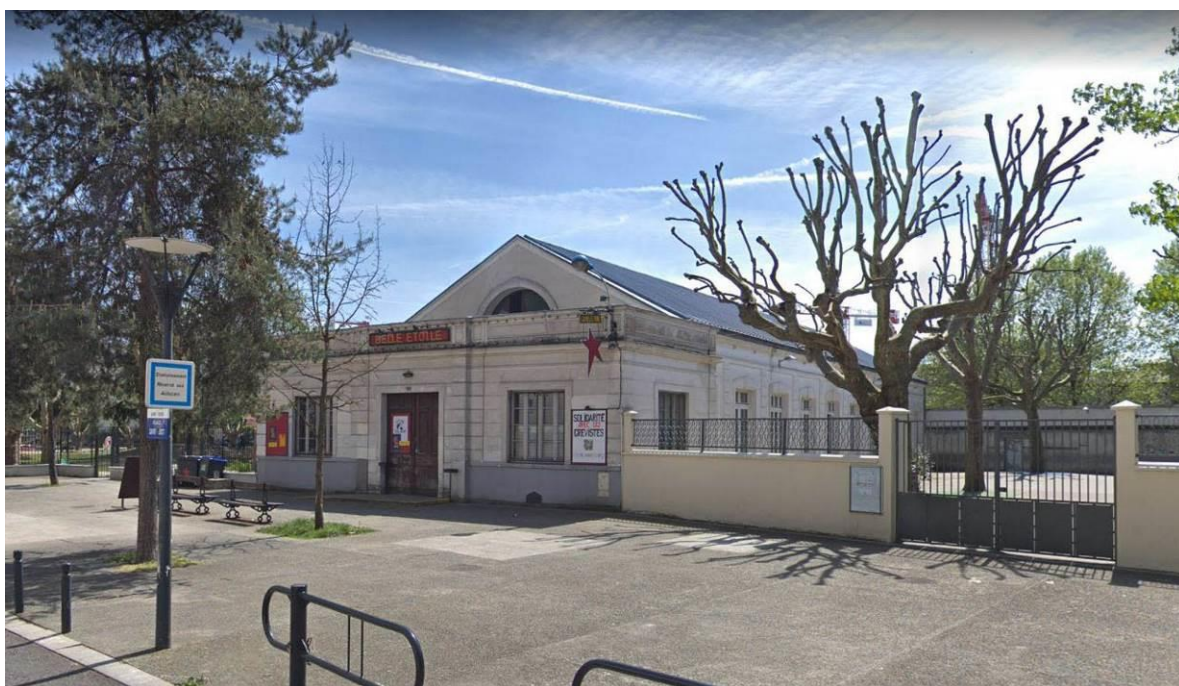
Avant sa conversion définitive en théâtre, elle accueillait des bals, recevait les répétitions de l'Harmonie de la Plaine, du Groupe artistique et lyrique de la Plaine, les entraînements du Sporting club dionysien, en plus des réceptions officielles.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Il convient de préserver les liens physiques entre le théâtre, l'école et le square qui constituent un ensemble urbain cohérent, qui doit être préservé au maximum. Ainsi il est recommandé de proscrire toute élévation de mur séparatif entre chacune des constructions, d'en maintenir les vues, les transparences voire les perméabilités. Concernant le jardin, il est recommandé de conserver une clôture constituée d'un mur bahut surmonté d'une grille et de ne pas doubler celle-ci d'une haie vive afin de permettre les vues à travers celle-ci. Dans le cas d'une extension du jardin, il conviendra de préserver une composition de celui-ci en relation avec le bâtiment de la salle des fêtes aujourd'hui théâtre, c'est-à-dire de conserver un axe de symétrie longitudinal qui répond et appuie la composition de la façade latérale du bâtiment. On pourrait aussi

envisager d'élaguer les arbres situés le long de la salle afin de retrouver la lecture de la façade comme sur la cour de l'école de l'autre côté. Le jardin alors pourrait accompagner et mettre en scène la façade latérale sur le domaine public. La conversion de la salle des fêtes en théâtre n'a pas généré de grandes modifications dans la lecture du bâtiment. Son gabarit et ses modénatures ont été maintenus et se présentent tels qu'ils ont été définis dans le projet d'origine. Dans le cadre de travaux de restauration on veillera ainsi à maintenir les dispositions actuelles dans les proportions des baies et les modénatures. Lors de la restauration de l'édifice, il conviendra d'étudier l'ensemble des façades visibles d'un même endroit notamment la façade sur rue et la façade sur jardin. Si ces deux façades ne peuvent pas être traitées ensemble lors d'un chantier unique en une seule tranche de travaux, il conviendra au moins d'effectuer les travaux de restauration sur l'ensemble d'une façade afin d'assurer l'homogénéité du traitement de la toiture au sol. De manière générale, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble d'une façade devra être étudiée et traitée. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Au cas où les fenêtres devraient être remplacées, il conviendra de conserver les proportions entre clair de vitrage et menuiseries, le profil de celles-ci et la même finition. Dans le cadre de la réfection des couvertures, il conviendra d'utiliser des matériaux plus nobles (type zinc) adaptés à l'architecture du bâtiment. Les extensions sont interdites sur la façade principale et au niveau des façades latérales car elles casseraient la symétrie de l'ensemble et nuiraient à la lecture du bâtiment. Si nécessaire, une extension peut être envisagée à l'arrière du bâtiment si celle-ci conserve le principe axial et est plus basse que le bâtiment existant. A l'intérieur de la salle, la charpente Polonceau devra être conservée dans son état actuel, ni tronçonnée, ni remplacée. Tout nouvel agencement ou installation d'équipement technique ou scénique doit intégrer la présence de cette charpente qui participe à la qualité constructive du bâtiment. Enfin, il est à noter que si l'école qui jouxte la salle des fêtes a lourdement été remaniée, il conviendra de conserver ses proportions et son gabarit car elle favorise la cohérence urbaine de l'ensemble.

**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD226 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	4 à 36, 13 à 31 Rue Sorin
<b>REF.CADASTRALES</b>	BT: 0028 à 0053, 0111-0112
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de maisons en bande formant une grande part de la rue Sorin. Deux maisons d'angle (rue des Renouillères) et maisons donnant directement sur la rue, avec jardinets ou cours à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1900 environ

Maître d'œuvre : Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants

Maître d'ouvrage : "le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894

Propriétaire actuel : Particuliers

Deux maisons d'angle à pan coupé (dont l'une a été surélevée de longue date) et maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire.

SS + R + 1, sauf au 31 rue Sorin (bâtiment d'angle) R+2, Toit à 2 pentes

Rythme régulier des façades

Gros œuvre et parement / Mise en œuvre : Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome, quelques parements de crépi ou cimenté

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief formant tables et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages et tables entre les baies, soupiraux de formes diverses en soubassement. briques polychromes et céramiques.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

#### Les façades sur rue :

Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...) ;
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...) ;
- Si l'installation de systèmes d'occlusion est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

#### Toiture :

Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites.

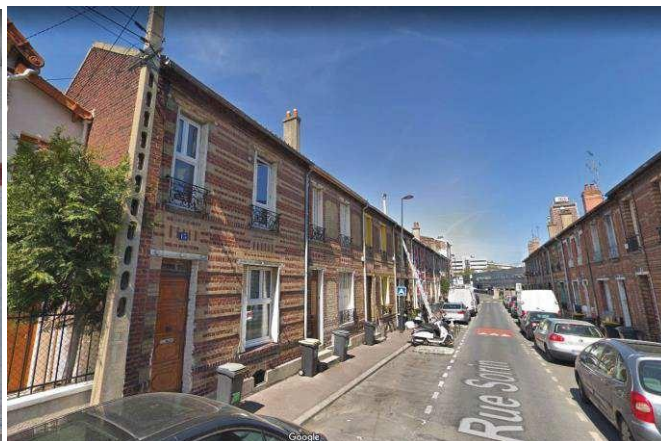
Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

## Recommandations



**STD227 MAISONS DE VILLE****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>PLEYEL / CONFLUENCE</b>
<b>ADRESSE</b>	3 à 11bis Rue Sorin
<b>REF.CADASTRALES</b>	BT: 0022-0023-0024-0025-0026-0027
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situées dans le quartier Pleyel, ces maisons ont été édifiées dans une rue pavillonnaire qui comporte un autre ensemble de maisons remarquables réalisées au début du XXe siècle par le Coin du feu, société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable.

Maisons alignées entre elles et en retrait par rapport à la rue. Elles sont dotées d'un petit jardin à l'arrière dont certains ont été partiellement bâtis en fond de parcelle (n°7, 9, 11). Les maisons n°5 et 7 sont mitoyennes et devaient probablement être à l'origine jumelles. Seule la maison n°11 est isolée sur sa parcelle, les autres étant alignées sur une limite mitoyenne (n°3, 5, 11bis) en raison d'extensions réalisées ultérieurement.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1e moitié du XXe siècle

Maître d'œuvre : F. Rabarde (entrepreneur), Plaque apposée sur maisons n°3 et n°5.

Maître d'ouvrage : Mme Monribo (?)

Plan rectangulaire

Concernant les façades, le rythme et la composition de celles-ci sont différents pour chaque maison. A noter qu'elles ne sont pas symétriques à l'axe du pignon.

N°3, 5, 11, 11bis : SS + R + 1 + C / 2 travées SS + R + 1 + C / 2

N°9 : travées à RDC et 1 travée à R+1

N°7 : SS + R = C / 2 travées

Toit à 2 pentes avec pignon sur rue / Toit à 2 pentes avec mur gouttereau sur rue

Gros œuvre / système constructif Indéterminé

Parement / remplissage Matériaux visibles : brique et enduit tyrolien

9 rue Sorin : Gros œuvre Indéterminé / matériaux de façade : Enduit

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature : Corniches et bandeaux (simples et doubles) en brique, linteaux métalliques surmontés d'un rang de brique, arcs fragmentaires, chaînage d'angle en brique, motifs à redans

N°5 : arc en anse de panier avec clef et en plein cintre avec clef (sur mur pignon)

N°9 : Bandeau double en brique, chaînage d'angle en brique.

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les extensions latérales existantes bien que non prises dans la protection ne doivent pas être surélevées ou agrandies car cela nuirait à la lecture architecturale et urbaine de cet ensemble de maisons jumelles.

L'arrière de ces maisons étant visible depuis la rue des Renouillères, il est fortement recommandé de ne pas réaliser d'extension à l'arrière des maisons dont la hauteur dépasserait le RDC et de privilégier un volume simple et une architecture qui entretient une relation harmonieuse avec la maison que celle-ci soit en rupture ou non avec l'existant.

Décors, ouvertures et gabarits sont très importants car ils permettent de comprendre l'unité formée par ces maisons. Preuve en est la maison n°9 qui, bien que surélevée, a conservé ses éléments décoratifs et modénature à RDC permettant de comprendre la gémellité d'origine avec la maison n°7. Ainsi une attention



particulière sera portée aux ravalements de façade. On veillera, lors des ravalements des murs gouttereaux, à préserver les modénatures d'origine encore en place qui donnent une unité à l'ensemble d'une maison en formant une continuité visuelle. Enfin, il conviendra tout particulièrement de préserver la lisibilité de la plaque de l'entrepreneur située sur les façades des maisons n°3 et 5.

#### Recommandations





**STD229 MAISONS EN BANDE "LE COIN DU FEU"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>FRANC-MOISIN / BEL-AIR / STADE DE FRANCE</b>
<b>ADRESSE</b>	11 , 13 Rue Taittinger
<b>REF.CADASTRALES</b>	BF: 0093-0094
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ensemble de deux maisons en bande. Maisons en retrait, avec jardinet, sur la rue et jardinet ou cours à l'arrière.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : 1900-1914 environ

Maître d'œuvre : Auto-conception par les coopérateurs, alors futurs habitants

Maître d'ouvrage : "le Coin du feu", société anonyme coopérative de constructions ouvrières à capital variable créée en 1894

Propriétaire actuel : Particuliers

Maisons à plan carré ou rectangulaire sur parcelle rectangulaire

SS + R + 1 / + C, Toit à 2 pentes, et toit à la Mansart

Rythme régulier des façades.

Gros œuvre / Matériaux de façade : Brique de terre cuite ou de "béton" / Brique peinte ou apparente avec mise en œuvre ornementale et polychrome

Couvrement : Tuiles mécaniques

Modénature et décors : Polychromie, motifs de briques en retrait ou en relief et encadrements des portes et fenêtres, bandeaux entre les étages, soupiraux en soubassement

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Les ensembles « Coin du feu » présentent une grande cohérence architecturale et urbaine qu'il s'agit de préserver. L'intérêt de ces maisons réside dans leur impact urbain et dans la qualité paysagère qu'elles génèrent en formant des séquences uniques et homogènes. Tout projet touchant l'une de ces maisons devra obligatoirement être mené au regard et en relation avec les « maisons-sœurs » de l'ensemble.

**L'espace public** : les pavés de la rue seront préservés lorsqu'ils existent encore (pour l'unité paysagère d'ensemble).

**Les extensions horizontales et verticales :**

Les modifications des pentes de toiture et les surélévations sont interdites (afin de garder la cohérence des ensembles urbains).

Les extensions sont autorisées sur l'arrière des parcelles selon les exigences suivantes :

- Ne pas être visibles de l'espace public,
- Etre proportionnées par rapport à la maison existante,
- Ne pas dépasser le rez-de-chaussée.

**Les démolitions :**

Les démolitions sont interdites.

Cependant, dans le cas d'une destruction accidentelle, une maison sera reconstruite sur le modèle de la maison démolie en termes d'implantation (en retrait ou à l'alignement selon les rues) et sur le modèle des maisons mitoyennes en termes de volume, de gabarit et de pente de toit. Afin de ne pas marquer une trop forte rupture dans l'élévation générale de la rue, les rapports et les rythmes entre les vides et les pleins de la façade seront restitués ainsi que l'emplacement des baies (et le nombre de travées) et leurs proportions.

**Les façades sur rue :**

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020



Il s'agira de pérenniser la diversité des décors et des matériaux utilisés (qui participent à la valeur architecturale de l'ensemble). Les travaux de ravalement devront donner lieu à une étude globale de l'ensemble des façades afin de préserver la cohérence générale d'ensemble.

Gros œuvre et second œuvre : il est interdit de peindre ou d'enduire les briques destinées à être vues et à modifier l'apparence générale de la façade en remplaçant les matériaux d'origine. Il est aussi interdit d'utiliser la technique du sablage pour nettoyer la brique car ce procédé produit des tâches noires (« nids d'araignée ») qui réapparaissent même après nettoyage.

Toutes propositions d'isolation par l'extérieur sont à proscrire.

Par ailleurs, il conviendra de :

- Conserver tous les éléments de modénature et de décor propres à chaque maison (décors en céramiques, brique, bandeaux, soupiraux, mais aussi garde-corps, portes, fenêtres d'origine, volets pliants métalliques ou en bois, etc, ...);
- Ne pas changer la perception de la proportion des baies, notamment par l'installation de volets roulants ;
- Préserver si possible les menuiseries d'origine et, si elles doivent être remplacées, conserver le matériau d'origine et les proportions des menuiseries (rapport entre clair de vitrage et menuiserie, profil et épaisseur de la menuiserie, petit bois, ...);
- Si l'installation de systèmes d'occultation est souhaitée, privilégier l'installation de volets escamotables métalliques (ou en bois) se repliant dans l'embrasure extérieure ou des systèmes intérieurs qui ne se voient pas sur la façade extérieure ;

Toiture :

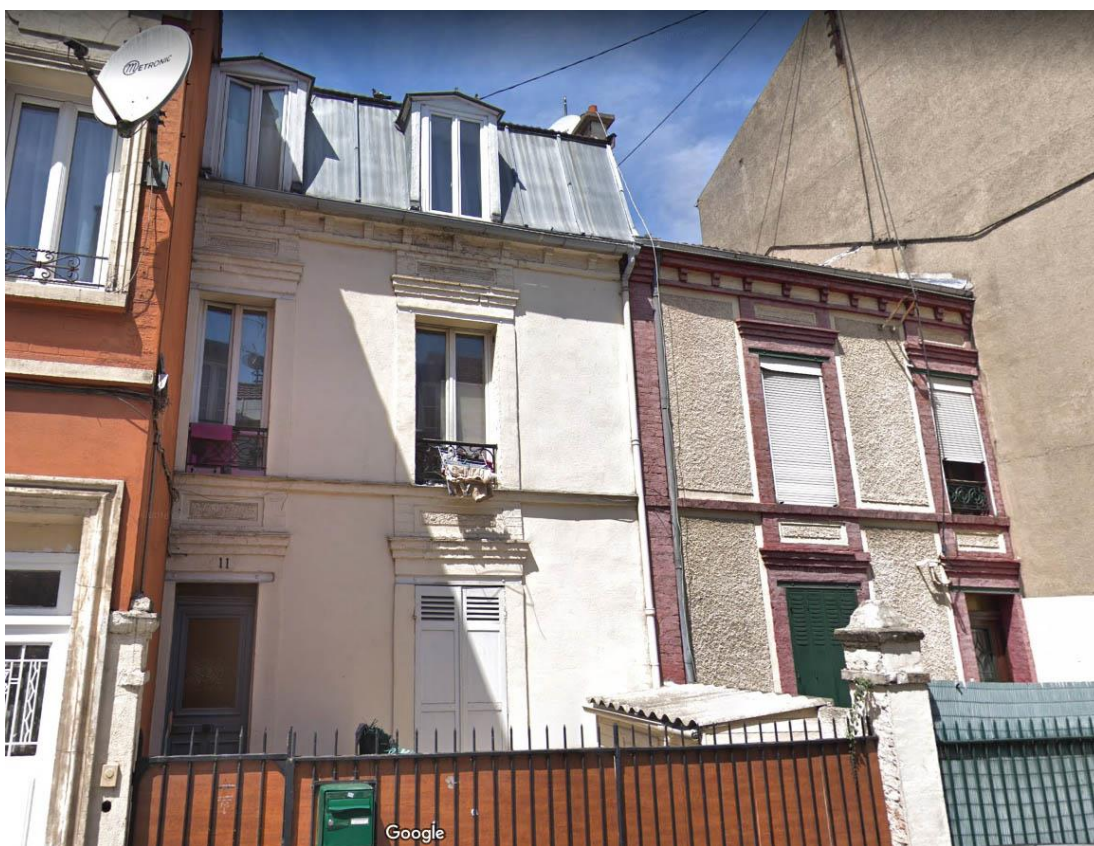
Les modifications des pentes de toiture pour permettre l'aménagement des combles sont interdites. Les cheminées doivent être conservées car elles participent au rythme général de l'ensemble.

La tuile est le seul matériau autorisé en couverture. La mise en place de panneaux solaires et de châssis de toit peut être autorisée sur l'arrière de la maison s'ils ne sont pas visibles depuis l'espace public.

Les clôtures : d'une manière générale, une attention particulière sera portée aux clôtures existantes car elles favorisent la cohérence urbaine et participent du paysage urbain dionysien.

On privilégiera la restauration d'une clôture existante à sa démolition/reconstruction, surtout si celle-ci entretient un dialogue privilégié avec le bâtiment sur la parcelle.

**Recommandations**



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

**STD230****IMMEUBLE DE LOGEMENT ET SUR COUR, ENTREPRISE GENERALE DE PEINTURE "ABEL VERITE"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	1bis, 3, 3bis Rue Gabriel Péri
<b>REF.CADASTRALES</b>	BI0050
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

Historique       Architectural       Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Situé immédiatement au nord de la Porte de Paris, la parcelle est caractéristique de ce secteur au bâti hétérogène souvent composé d'immeubles de rapport sur rue et d'ateliers en cœur d'îlot. Par sa façade monumentale, l'immeuble sur rue est un des repères visuels de l'entrée du centre-ville en venant de la Plaine.

La vaste parcelle de plan rectangulaire est occupée dans toute sa largeur à l'est par l'immeuble de rapport implanté à l'alignement de la voie et entre limites séparatives. A l'arrière de cette longue « barre », quatre corps de bâtiments disposés autour d'une cour pavée composent l'ancien site industriel. Un atelier à étage jouté d'une ancienne chaufferie occupe le flanc Sud de la parcelle. De l'autre côté de la cour se trouvent un petit immeuble de logement ainsi qu'une seconde construction plus basse à usage de garages et de logements.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Dernier quart du XIXe siècle

Destination initiale : Logement collectif privé et ateliers

Destination actuelle : Logement collectif privé et ateliers reconvertis en logements

Immeuble de logements :

Plan rectangulaire, R + 5 + C / 12 travées, Toit à longs pans et à combles brisés

Gros œuvre et matériaux de façade : Pierre appareillée

Couvrement : Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.

Atelier :

Plan rectangulaire, R + 2 / 5 travées, Toit en croupe et demi croupes

Gros œuvre et matériaux de façade : Structure en bois laissée apparente.

Couvrement : Tuiles mécaniques.

Chaufferie :

Plan carré, R / 3 travées, Toit à 2 pentes à charpente métallique

Gros œuvre et matériaux de façade : Maçonnerie de briques peintes en blanc

Bâtiment de logement :

Plan carré, SS+R+2+C / 3 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Murs maçonnés

Matériaux de façade : Enduit ciment et plâtre

Couvrement : tuiles mécaniques

Bâtiment :

Plan rectangulaire, R+1 / 5 travées, Toit à 2 pentes

Gros œuvre : Murs maçonnés en moellons

Matériaux de façade : Enduit de plâtre

Couvrement : Tuiles mécaniques



**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions**

Concernant l'immeuble sur rue, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie). Le bâtiment dans les étages sera ainsi conservé dans ses dispositions d'origine ou supposées. Concernant le pied d'immeuble, on veillera à conserver le bandeau entre le RDC et le premier étage sur lequel viendront s'appuyer les devantures qui seront ainsi toute de la même hauteur sur l'ensemble de la façade. Chaque nouvelle devanture devra être dessinée en harmonie et dans le respect de la façade existante. Concernant le cœur de la parcelle, dans le cadre d'un réaménagement, on veillera à préserver la disposition des bâtiments autour d'une cour de distribution tout en maintenant des gabarits n'excédant pas les R+3 à R+4. Si les immeubles de logements, les garages ainsi que les édicules annexes peuvent être substitués par des constructions neuves laissant libres la cour et l'accès à celle-ci, l'atelier ainsi que la chaufferie qui l'accompagne doivent être conservés car ce sont les éléments les plus représentatifs de l'activité du site.

**Recommandations**

Si l'atelier à étages a déjà subi une reconversion en logements, la chaufferie aujourd'hui en friche offre la possibilité d'accueillir un nouveau programme dans le respect des dispositions d'origines. Ainsi il est recommandé sur ce bâtiment de retrouver les façades en briques rouges, de restituer des vitrages au niveau des baies tout en maintenant les fines huisseries métalliques puis de recouvrir la toiture de tuiles mécaniques.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

**STD231 IMMEUBLES ET MAISON DU PETIT ENFANT "A PETITS PAS"****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	15 à 23 Rue Dezobry
<b>REF.CADASTRALES</b>	AB: 0076-0077-0078-0080-0081-0172
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

■ Historique      ■ Architectural      □ Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

Ces parcelles sont implantées dans le quartier de transition entre le cœur historique du centre-ville et le quartier de la gare autour de l'église Saint-Denis de l'Estrée dont l'édification a entraîné la création de plusieurs voies et leur lotissement. Le front bâti étudié ici en ensemble remarquable est caractéristique du secteur dominé par des immeubles de rapport.

Immeubles alignés sur la rue Dezobry, constitutif du front bâti homogène du côté ouest de la voie, et implantés sur des parcelles traversantes entre la rue Dezobry et l'impasse Saint Clément.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Dernier quart du XIXe siècle

Immeubles de logements

Immeuble sur rue, N°15 rue Dezobry :

Plan rectangulaire, R+4 / 4 travées, Toit à pans brisés

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit, brique silico-calcaire, brique argile rouge

Couvrement : Tuiles mécaniques

Immeuble sur rue, N°17 :

Plan rectangulaire, R+4 / 4 travées, Toit à longs pans

Maître d'ouvrage : H. Pourrier

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade : Brique en parement

Couvrement : Tuiles mécaniques

Immeuble sur rue, N°17 bis :

1895 (surélévation en 1928)

Plan carré, R+4 / 3 travées, Toit à longs pans à large débord avec chevrons apparents.

Maître d'œuvre : H. Pourrier (entrepreneur en maçonnerie et fumisterie), H. Grosmèche (architecte de la surélévation en 1928).

Gros œuvre : Indéterminé

Matériaux de façade : Enduit ciment récent et brique en modénature sur les deux premiers niveaux.

Couvrement : Tuiles mécaniques

Immeuble sur rue et bâtiment sur cour, N°19 :

Plan rectangulaire, Toit à combles brisés

Immeuble sur rue : R+4+C / 7 travées, zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.

Bâtiment sur cour : R+2+C / 5 travées, tuiles mécaniques

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : enduit ciment (immeuble sur rue)

Immeuble, N°21 :

1912

Plan rectangulaire, R+4 / 5 travées, Toit à longs pans

Gros œuvre : indéterminé

Matériaux de façade : brique argile ocre et silico-calcaire

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaines Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine

Couvrement : Zinc  
 Maison, N°23 :  
 Immeuble de logements, crèches  
 Propriétaire : Ville de Saint-Denis  
 Plan carré, R+1+C / 4 travées, Toit à combles brisés  
 Gros œuvre et matériaux de façade : Enduit ciment récent  
 Couvrement : Zinc sur les terrassons et ardoises sur les brisis.

#### CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :

##### Prescriptions

Concernant les bâtiments identifiés aux N°15-19-21, les immeubles seront restaurés selon leurs dispositions d'origine ou supposées à l'exception des devantures. Dans le cadre de travaux de ravalement sur un immeuble, l'ensemble de la façade sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie y compris hérisson). Sur les façades qui ont été altérées par les descentes d'eaux pluviales et évacuations, il conviendra de rationaliser leurs parcours afin d'éviter qu'elles ne coupent les éléments de modénature et de décor en deux en passant au milieu de la façade.

Concernant le n°19, afin de préserver la composition de l'ensemble, caractéristique des aménagements de la fin du XIXe siècle, on veillera à maintenir les dispositions générales de la parcelle que sont la cour et la répartition des bâtiments autour de celle-ci en préservant, outre l'immeuble majestueux sur rue, celui sur cour qui, plus humble fonctionne avec le premier. Ainsi, est proscrite toute densification du cœur de la parcelle. Dans le cas d'un réaménagement de la parcelle, les nouveaux bâtiments ne pourront être érigés que le long des limites parcellaires. Les bâtiments ne devront pas dépasser en hauteur les R+2 / R+3. Enfin, on veillera à préserver la cour pavé qui participe à la qualité de l'espace et qui est devenu un élément du paysage rare à saint-Denis.

Concernant le bâtiment sur rue, comme il l'a été indiqué précédemment, on s'attachera à maintenir les proportions des baies à RDC, le rez-de-chaussée étant souvent le premier niveau à subir des altérations. De la même façon, dans un souci de mise en valeur, on cherchera à restituer l'aspect d'origine du balcon filant. Concernant le bâtiment sur cour, il conviendra de le préserver et restaurer a minima dans ses dispositions actuelles. Plus simple, il est le pendant de l'immeuble sur rue. A ce titre, il mérite une grande attention car il est très bien conservé ce qui est très rare pour les immeubles sur cour. Ainsi on s'attachera à conserver les éléments de décor, de modénatures et de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) encore en place. Il conviendrait aussi si possible de restituer les ouvertures en arc segmentaire des trois entrées charretières à rez-de-chaussée.

##### Recommandations

De manière générale sur l'ensemble des bâtiments identifiés, on s'attachera à préserver les pieds d'immeuble ayant conservé toutes ou une partie de leurs dispositions d'origine (portes et fenêtres) et à en maintenir les proportions. Quand des devantures ont été installées, on veillera lors de nouveaux projets de devanture, à les intégrer de manière satisfaisante. Ainsi l'installation de devanture doit se faire au regard des éléments architecturaux d'intérêt patrimonial encore en place. Sur les immeubles n'ayant pas de devanture, leur installation est interdite. Dans le cadre de travaux de devantures, sur des immeubles en ayant déjà, on veillera comme il l'a été souligné précédemment à préserver les portes d'entrée ainsi que leurs encadrements et les bandeaux encore en place entre RDC et premier étage. Si ce dernier n'existe plus entre le rez-de-chaussée et le premier étage, il conviendra de le restituer. Ce bandeau se situera sous le niveau de l'appui des baies du premier étage ou dans la continuité d'une partie de bandeau existant et encore en place. Il reprendra alors le profil de ce dernier ou s'inspirera des bandeaux encore en place sur la façade. Si sur une façade toutes les modénatures ont disparu, le profil du bandeau pourra être dessiné en reprenant celui d'un bâtiment de la même époque empruntant les mêmes caractéristiques architecturales (matériau). Les devantures viendront alors s'amortir sur ce bandeau ce qui permettra à celles-ci, si elles sont multiples, d'avoir une hauteur équivalente sur l'ensemble de la façade. Enfin, la devanture d'une même boutique ne devra pas s'étendre sur la façade de deux bâtiments différents. On évitera aussi les enseignes en drapeau. Si des devantures devaient être supprimées pour retrouver un rez-de-chaussée destiné à l'habitat, il conviendra de reprendre les dispositions du bâtiment d'origine quand elles sont connues ou supposées (reprendre le rythme et les proportions de baies encore existantes à rez-de-chaussée sur une partie du pied d'immeuble et s'attacher à les traiter de manière similaire).

Les passages charretiers « ouverts visuellement » devront être préservés car ils permettent de lire la trame urbaine en profondeur et offrent des respirations sur les fonds de parcelles. Les grilles les fermant devront être en partie ajourées. L'installation de doubles portes n'est donc pas recommandée mais en cas de nécessité absolue, un projet pourra être étudié. Les portes proposées devront être menuisées en bois et correspondre à l'architecture du bâtiment. Il conviendra donc de chercher des références sur des bâtiments de la même époque de s'en inspirer et de reprendre des proportions générales et des profils de mouluration cohérents et en harmonie avec l'immeuble.

Pour le n°23 et le N° 17, les façades devront donc faire l'objet d'un soin particulier lors de nouvelles phases d'entretien. Comme pour les bâtiments identifiés en niveau 1, l'immeuble (au n°17) sera restauré dans les étages selon ses dispositions d'origine ou supposées. Le pied d'immeuble a été très largement dénaturé. Aussi il conviendra de proposer un aménagement au rez-de-chaussée selon les recommandations générales qui ne nuise pas à la lecture globale de la façade de l'immeuble. Concernant la maison, il conviendra de ne pas la surélever car son gabarit bas à l'entrée de rue relativement étroite dégage l'ensemble du front bâti. Des sondages en façade permettraient de définir le matériau mis en œuvre et l'état de celui-ci afin de définir un protocole de restauration dans le cadre d'un prochain ravalement afin de mettre en valeur cette façade qui



a été largement dénaturé par la pose d'un enduit ciment.

Concernant le 17 bis rue Dezobry, sa surélévation ancienne a changé sa physionomie l'intégrant dans la continuité du front bâti nouvellement érigé. Il conviendrait de le restaurer dans son état existant, semblable au dernier état connu par le permis de construire déposé en 1928.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine





APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



**STD232 MAISONS / SQUARE PIERRE DE GEYTER****LOCALISATION**

<b>COMMUNE</b>	<b>SAINT-DENIS</b>
<b>QUARTIER</b>	<b>GRAND CENTRE VILLE</b>
<b>ADRESSE</b>	Place du Square Pierre de Geyter
<b>REF.CADASTRALES</b>	AJ: 0006-0007-0008-0009-0010-0011-0012-0013-0014 / BJ: 0048-0049-0050-0051-0052-0053-0133-0137-0138
<b>SOURCES</b>	

**CRITERES DE PROTECTION :**

- Historique
  Architectural
  Culturel

**PRESENTATION DE L'ENSEMBLE - ORGANISATION URBAINE**

A proximité de la Porte de Paris, le site est intégré au paysage urbain caractéristique de ce quartier aux abords de la rive droite du canal composée de constructions mixtes alliant immeubles sur rue en front bâti (comme c'est le cas sur le square), maisons individuelles près du canal et ateliers.

Le jardin est une vaste esplanade de plan rectangulaire structurée de façon parfaitement géométrique : allées en croix, parterre circulaire central, allées rectilignes et symétriques plantées d'arbres, selon les plans caractéristiques des jardins publics « à la française », comme celui des Tuileries. A cette organisation stricte répondent les immeubles qui bordent ce vaste espace dégagé : mitoyennes leurs façades régulières ont toutes un gabarit similaire. Les parcelles qu'ils occupent forment ainsi des lanières perpendiculaires aux voies. Dans l'ensemble bâti homogène contrastent deux immeubles : le premier reconnaissable à sa tourelle située à l'angle sud-ouest de la rue Lorget et de la place, est identifié comme remarquable ; le second occupant toute le tronçon sud-est de la place est au contraire totalement discordant avec le reste.

**PRESENTATION DU BATI - TYPOLOGIE DU BATI**

Date de construction : Tracé de la rue latérale sud projeté en 1875, puis, à partir de 1879, construction des immeubles et création du jardin. / 1935 : surélévation du 14 place de Geyter

Destination Initiale : Jardin public et logements collectifs privés

Destination actuelle : Jardin public, logements collectifs privés et école maternelle en bordure sud-ouest du square

Maître d'œuvre :

- n° indéterminé immeuble construit en 1883 par Tardif-Delorme (architecte)
- n°9 place du square de Geyter : Jules et Paul Moulin (architectes)
- n°14 place du square de Geyter : A.Cadot (architecte de la surélévation en 1935)

Maître d'ouvrage :

- Pour le jardin : ville de Saint-Denis
- N° indéterminés immeubles construits en 1883 : M.Masson et Mme. Quicroy
- 9 place du square de Geyter : M.Bancel père
- n°14 place du square de Geyter : Mlle Cadot (surélévation en 1935)

Propriétaire actuel : Ville de Saint-Denis et indéterminé

Eléments caractéristiques et de physionomie :

Les immeubles qui bordent le square sont tous construits selon un « modèle-type », d'au moins R + 2 (de +4 à +5), établi par le Conseil municipal le 23 novembre 1882. Ces prescriptions touchent également les immeubles longeant le boulevard Marcel Sembat au nord-est du jardin. Ainsi, sur la place du square ils sont tous enduits de façon similaire. Moulures, pierre, plâtre uni. Dans cet ensemble d'immeubles des éléments de menuiserie et ferronnerie intéressants et d'origine sont conservés (voir détail fiche annexée).

**CARACTERISTIQUES A PRESERVER, A METTRE EN VALEUR :****Prescriptions****Recommandations**

Le square de Geyter et ses abords ont été conçus comme un lieu de promenade dans la ville, en relation étroite avec le canal Saint-Denis. Alors qu'autrefois, le square s'ouvrait largement sur le canal avec deux entrées largement marquées (l'une avec parterre central vers la passerelle de Thiers, et l'autre à l'angle sud avec, sans doute, la maison du gardien) aujourd'hui le square lui tourne le dos au à cause, entre autres, des

APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

Mis en compatibilité par arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 approuvant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de l'établissement public territorial de Plaine Commune pour l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine



nouvelles constructions et du terrain de sport qui créent une rupture entre les deux entités. Le bâtiment de l'école maternelle bloque les vues depuis le square sur le canal et depuis les bords du canal vers la basilique. Par ailleurs, il contraint fortement l'espace, à l'angle des rues Denfert-Rochereau et Samson autrefois largement ouvert sur le square. Aujourd'hui le site est classé en EBC ce qui implique que les changements d'affectation du site ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements sont strictement interdits, la construction de nouveaux bâtiments sur le square est donc interdite, ce qui évitera d'éventuelles nouvelles coupures urbaines et visuelles. Dans tous les cas, les constructions même mineures sont interdites pour éviter de créer de nouveaux masques. Le parti symétrique du jardin a été largement souligné précédemment, aussi il conviendra de préserver la composition séquencée du site : front bâti homogène / rue / clôture / 4 rangées d'arbres / parterres / parterre central / parterres / 4 rangées d'arbres / clôture / rue / front bâti homogène. Tout aménagement dans le jardin devra prendre en compte cette composition. Par ailleurs, les vues sur la Basilique devront être préservées. Concernant les immeubles autour du square, ils présentent une grande cohérence d'ensemble, même si ils ont été largement dénaturés par des ravalements successifs. Afin de ne pas nuire à la cohérence d'ensemble, on veillera à préserver les gabarits des immeubles ainsi que les rythmes et proportions entre pleins et vides des façades dans les étages mais aussi à rez-de-chaussée. Certains pieds d'immeubles ont été affectés à des commerces. Des devantures ont alors été créées qui nuisent souvent à l'immeuble mais aussi à la lecture de l'ensemble urbain. D'une manière générale, il conviendrait de préserver les pieds d'immeubles et donc de destiner les rez-de-chaussée à de l'habitat pour pouvoir conserver les proportions des baies. Cependant les projets pour de nouvelles devantures pourront être étudiés au cas par cas. Les devantures devront être en harmonie avec l'ensemble de la façade et conserver les éléments de modénature et de décor de la façade existante (à retenir, entre autres, rythme des travées, symétrie de la façade ligne de soubassement, bandeau intermédiaire entre rez-de-chaussée et premier étage). Dans un souci de cohérence générale, il conviendrait aussi de définir une palette colorée pour les façades des immeubles qui donneraient aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage un éventail des couleurs adaptées à l'architecture de ces immeubles, que ce soit pour les enduits ou les éléments de second-œuvre. Quelque soit la façade, dans le cadre de travaux de ravalement, l'ensemble de celle-ci sera étudié et traité. Une attention particulière sera portée aux éléments de décor, de modénatures et aux éléments de second-œuvre (menuiserie et ferronnerie) qui seront préservées et restaurées lorsqu'ils sont d'origine ou sont en harmonie avec le bâtiment d'origine. Enfin, le cahier de prescriptions établi par le conseil municipal en 1882 insistait sur l'importance des éléments de modénature et la richesse des façades. Ainsi il est recommandé de restituer, bandeaux, corniches et appuis de baies quand ils ont disparu.

Outre leur aspect esthétique, ces éléments ont l'intérêt de rejeter les eaux de pluie évitant leur ruissellement sur la façade, ce qui finit par l'altérer. Par ailleurs, ces éléments sont un moyen efficace pour accrocher la lumière et animer la façade et par extension le paysage urbain.



APPROUVE PAR DELIBERATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE LE 25 FEVRIER 2020

